This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Vet. Fr. III B. 2.169

~~NS. 27 n. 22~~

DE LA

POÉSIE LATINE EN FRANCE

AU SIÈCLE DE LOUIS XIV.

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE Mme Ve BELIN.

DE LA

POÉSIE LATINE

EN FRANCE

AU SIÈCLE DE LOUIS XIV

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PAR

L'ABBÉ VISSAC

ANCIEN PROFESSEUR DE LOGIQUE DANS L'UNIVERSITÉ.

PARIS

AUG. DURAND, LIBRAIRE

RUE DES GRÈS, 7

1862

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
-7 DEC 1954
OF OXFORD
LIBRARY

INTRODUCTION.

Le siècle de Louis XIV est l'époque de notre histoire qui a le plus exercé, de nos jours, la plume des écrivains. Les investigations curieuses de la biographie, les recherches de la critique, les considérations élevées de la politique et de l'histoire ont rivalisé entre elles pour nous en laisser un portrait véritable. Cependant un coin du tableau reste encore à tracer : l'histoire des écrits composés dans la langue de Virgile et d'Horace par les contemporains de Racine et de Boileau.

L'abbé Lambert disait, il n'y a guère plus d'un siècle, à la fin d'un discours sur la poésie du règne de Louis XIV : « Une chose qui mérite d'être ajoutée à tout ce que nous venons de dire, regarde la poésie latine, peu étudiée aujourd'hui, et cultivée dans le dernier siècle avec le plus heureux succès : quels hommes que Commire, Huet, Rapin, Santeuil, La Rue![1] » Presque en même temps paraissait le *Siècle de Louis XIV*, par Voltaire. Dans le catalogue d'écrivains qui accompagne cet ouvrage, Voltaire nomme un assez grand nombre de poëtes latins, comme par égard pour les souvenirs vifs encore laissés dans la mémoire publique par tout ce qui avait été grand sous le grand roi. Mais l'ironique et dédaigneuse mention qu'il leur accorde, semble avoir été, pour les critiques venus après lui, le signal d'une indifférence absolue envers ces poëtes.

La Harpe n'en dit pas un mot, et combien d'autres

[1] *Hist. littér. du règne de Louis XIV.* 1751, in-4°, t. II.

ont entrepris de tracer un tableau des efforts du génie français à cet âge d'or littéraire, sans nommer un seul de ces poëtes latins qui comptaient aux yeux de leurs contemporains parmi les plus grands auteurs, ou, pour parler le langage d'alors, parmi les plus beaux esprits et les plus polis! Et comme si les choses les plus immobiles de ce monde devaient s'associer à cette réaction, nous voyons les vers de Santeuil disparaître des places de notre capitale avec les marbres et les bronzes qu'on le félicitait d'avoir immortalisés par la beauté de son génie, et de nos sanctuaires où, sur la foi des promesses contemporaines, il se flattait de vivre autant que l'Eglise.

On trouve encore quelques amateurs délicats de la poésie latine, et ceux-là même ne connaissent qu'imparfaitement, ce me semble, ce qu'elle a été chez nous. Santeuil, expulsé des bréviaires, a rencontré un apologiste en M. Montalent-Bougleux. Mais celui-ci, par le titre même de son livre [1], fait de Santeuil le représentant des poëtes latins de son siècle; tandis que ce génie impétueux et sans érudition ne fut au milieu d'eux qu'une exception brillante. A l'occasion de ce livre, qu'ils jugent d'ailleurs favorablement, MM. Sainte-Beuve et Bignan ont dit, le premier : que la poésie latine fut « une plate-bande étroite dans le parterre du grand règne, » que ceux de ses admirateurs qui «survécurent jusqu'en 1670, se trouvèrent tout d'un coup de cinquante ans en arrière; » le second : que « les écrits des Commire, des Jouvancy, des Rapin, etc., n'eurent jamais qu'un petit nombre de lecteurs dans la solitude et dans le silence du cabinet [2]. »

Hallam, dans son *Histoire de la Littérature euro-*

[1] *Santeuil ou de la poésie lat.* sous Louis XIV. Paris, 1855, chez Dentu.

[2] V. *Causeries du lundi.* Édit. de 1857, t. VIII ; et le *Journal des Débats*, 10 septembre 1856.

péenne, défend la poésie latine contre ses détracteurs à l'occasion de Sannazar; mais de l'an 1650 à 1700, il ne cite pour la France que quatre poëtes latins : Santeuil, Quillet, Ménage et Rapin, dont la réputation, si on excepte le premier, fut égalée ou surpassée par un grand nombre d'autres. Il avoue d'ailleurs qu'il ne les a pas lus. Hélas! qui lit donc aujourd'hui les vers de Huet, de P. Petit, de Ménage? Qui se souvient même de l'abbé de Saint-Geniez, « très-habile entre les poëtes modernes latins, disait Chapelain, et l'*honneur de la province en matière de lettres*[1] ? » Qui se souvient de Remi, de Madelenet, de Lapeyrarède, fort célèbres de leur temps? De tous ces écrivains alors illustres, à peine quelques noms surnagent dans la mémoire publique :

Apparent rari nantes in gurgite vasto.

Cependant on fouille avec intérêt dans nos annales; on salue comme une conquête la découverte ou la mise en lumière d'un document nouveau. Eh bien! il me semble que les destinées de la muse latine, dans le plus glorieux de nos siècles, ignorées du public, et imparfaitement connues des humanistes mêmes de nos jours, sont une face de ce siècle assez digne d'être éclaircie. Ce n'est pas en étudiant principalement, à la manière de La Harpe, les beautés littéraires de cette muse, que je parviendrais à attirer sur elle quelque attention. Je voudrais plutôt montrer le rôle important qu'elle remplit alors, la place qu'elle occupa dans les goûts et dans les opinions du monde lettré.

Ainsi, j'essayerai d'abord de surprendre dans l'éducation les premières étincelles de la passion pour la poésie latine; nous verrons cette passion développée et mise en honneur par l'érudition. Puis nous jetterons un coup d'œil sur ses produits; nous serons témoins de

[1] V. *infra*, page 185.

l'accueil que leur fait le public. Enfin, nous verrons la poésie latine chanceler en présence de la poésie française, s'effacer, se réfugier dans les colléges, en ne cédant le terrain que pied à pied et après des luttes courageuses. De là quatre chapitres où je traite séparément des *Poëtes*, de la *Poésie*, des *Lecteurs*, de la *Décadence*.

On ne peut ici étudier en détail aucun poëte; je ne signalerai même que les noms et les œuvres de distinction, et malgré le charme des détails, je ne produirai que ceux qui peuvent caractériser les idées ou les hommes de l'époque [1].

L'esquisse que je hasarde est entièrement neuve. Les ouvrages de seconde main qui traitent de quelques points isolés, sont des guides aussi dangereux qu'insuffisants : leurs auteurs se sont d'ordinaire copiés successivement pour ne pas étudier des textes réputés insipides; ils ont défiguré plus d'un fait, en voulant déguiser leurs emprunts et attacher à leurs jugements et à leurs récits quelque chose de personnel. C'est dans les écrits de nos poëtes latins et dans ceux de leurs contemporains qu'il faut aller puiser l'histoire de cette littérature deux fois morte aujourd'hui. Là, il faut, comme le mineur, déterrer d'immenses matériaux pour arriver au filon précieux; et quelquefois pour ne retirer autre chose que le droit d'affirmer, sans crainte d'être contredit, une vérité découverte ailleurs.

Puissent mes longs efforts contre ces difficultés obtenir quelque indulgence pour des imperfections inévitables,

Quas aut incuria fudit,
Aut humana parum cavit natura !

[1] On voudra bien me pardonner si j'appelle, trop souvent peut-être, des noms de *poëtes* et de *poésies* des auteurs et des œuvres dont la plupart ne réalisent pas toute l'idée attachée à ces grands noms. Je ne ferai en cela qu'employer le langage de leur temps; il m'en coûterait d'ailleurs d'user du terme un peu dédaigneux de *versificateurs*.

DE LA

POÉSIE LATINE EN FRANCE

AU SIÈCLE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE PREMIER.

LES POÈTES.

En 1661 l'abbé de Marolles félicitait son ami Pinon de ses belles poésies latines et ajoutait : « Certainement j'en pourrais nommer plus de cinquante qui font heureusement des vers latins... La gloire en est d'autant plus grande que vous l'avez acquise dans un siècle parfaitement poli en l'une et l'autre langue[1]. » Ces poëtes illustres dont il connaît plus de cinquante et qu'il nomme en grande partie, ne sont que les poëtes vivants. Ce nombre est considérablement grossi par celui des poëtes morts récemment, qu'il nomme plus loin, et le serait bien davantage s'il eût pu y joindre ceux qui allaient devenir célèbres : Santeuil, Petit, Commire, etc. Faire une revue de tous ces poëtes et les étudier individuellement sans

[1] Épître en tête d'une trad. de l'*Ibis* d'Ovide. Paris, 1661, in-8.

franchir les bornes de cet essai, ce serait dresser un aride et volumineux catalogue [1].

Ecoutez Horace dans le dialogue de Boileau contre les Français qui font des vers latins. Chargé d'introduire ces poëtes devant Apollon, il leur ouvre une des portes et s'écrie : « Dieu ! quelle foule épouvantable ! nous serions accablés si je les recevais tous. Messieurs, retirez-vous ; en voilà déjà plus qu'il n'en faut [2]. » Et il n'en introduit que quatre, accompagnés de Ravisius Textor [3], chargé de leur fournir des épithètes. Pour moi, à la différence d'Apollon qui, dans ce dialogue, écoute d'abord les poëtes, je veux commencer par demander à Ravisius Textor, ou aux écoles dont il est le représentant, comment on favorisait le premier essor de la muse latine.

I.

De l'éducation des poëtes latins.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — LES JÉSUITES. — LES ORATORIENS. — PORT-ROYAL.

I. Depuis la Renaissance, on ne songeait plus, dans l'Université de Paris, à dresser principalement, comme

[1] Je donne d'ailleurs en Appendice une liste des principaux de ces poëtes et de leurs œuvres.

[2] Ce dialogue que Boileau ne mit jamais par écrit, et dont on n'a que des fragments retenus de mémoire par Brossette, n'est pas le même dans toutes les éditions. Je suivrai le texte donné par M. Laverdet : *Correspondance entre Boileau et Brossette*. Paris, 1858, in-8.

[3] Jean Tixier, professeur de belles-lettres au collége de Navarre à Paris, avait publié à l'usage des classes un recueil d'épithètes : *specimen epithetorum*. 1518.

au moyen âge, des dialecticiens ; on s'appliquait surtout à former des *humanistes* [1]. L'enseignement comprenait, suivant l'abbé Fleury, cinq parties : « la grammaire avec la langue latine, la *poétique*, c'est-à-dire la *structure des vers latins*, la rhétorique et par occasion l'histoire et la géographie, puis la philosophie » réduite de cinq ans à deux. Grâce à cette distribution on s'appliquait à loisir à devenir habile dans la langue de Virgile et d'Horace.

Les statuts de la grande réforme de 1600 réservent chaque jour deux heures pour composer des vers ou des harangues ou discuter ; ils prescrivent d'expliquer dans la première et la deuxième classe une foule de poëtes : Virgile, Horace, Catulle, Tibulle, Properce, Juvénal, Plaute, etc., la plupart à peine connus de nom aujourd'hui dans nos écoles. Un statut promulgué sous François Ier, et renouvelé sous Henri IV (1598), enjoint aux maîtres et aux élèves de se servir uniquement du latin dans tous les exercices des colléges, même en récréation, du moins dans le principe [2]. Un article du même statut veut qu'il y ait dans chaque classe un surveillant qui présentera au principal « la liste des élèves qui auront manqué l'office divin, *parlé en langue vulgaire*, ou commis quelque autre *faute grave*, afin qu'ils reçoivent un châtiment convenable. »

[1] Voy. M. Thurot, *De l'organisat. de l'enseign. dans l'Univ. au moyen âge.*

[2] Mathurin Cordier dans ses dialogues latins, *De corrupti sermonis emendatione* (1530), donne des exemples du jargon par lequel certains élèves se conformaient à la loi : *Noli crachare super me; ego transibo me de te; diabolus te possit inferre.*

Quintilien voulait que les Romains commençassent par apprendre la langue grecque, parce que la langue vulgaire s'apprend, disait-il, sans qu'on le veuille [1]. C'est pour la même raison, autant qu'à défaut de bons livres français, qu'on persista si longtemps chez nous à enseigner toute chose en latin. L'usage d'apprendre en vers latins les règles de la grammaire favorisait la mémoire et habituait l'oreille, dès le bas âge, au mécanisme du vers. La prosodie faisait partie de la grammaire. Le traité de la versification n'a pas moins de deux cent cinquante pages dans la grammaire de Despautère, imprimée en 1537 (in-f°.). Les abrégés de cette grammaire régnèrent dans les écoles, même après l'apparition de la *Méthode* de Port-Royal (1644); car on trouve un de ces abrégés édité à Lyon en 1698, et Rollin en 1726 recommandait encore l'usage des vers de Despautère pour apprendre la quantité [2].

On avait aussi sur la versification des ouvrages particuliers. Baudoza dans la préface d'une édition du *Specimen epithetorum*, de Ravisius Textor (1587), dit que ce livre est entre les mains de presque tous ceux qui étudient. La prosodie de Smetius [3] dut être aussi

[1] On apprenait encore la rhétorique en grec du temps de Cicéron. Voy. Cic., *Epist. ad Marc. Titinium*, et Suétone, *de Claris orator.*, cap. II.

[2] N'alla-t-on pas jusqu'à danser sur des théâtres de collége le ballet de *la Défaite du Solécisme par Despautère*, où l'on voyait les chevaliers *Prétérit* et *Supin* (ce sont les titres de deux parties de la grammaire de Despautère) repousser l'attaque des princes *Solécisme* et *Barbarisme*?

[3] Henri Smith, professeur de médecine à Heidelberg, *Prosodia quæ syllabarum positioneet diphthongis carentium quantitates solâ veterum poetarum auctoritate adductis exemplis demonstrat*, 1599, dédiée à un officier militaire.

très-répandue, puisque Boileau en fait, ainsi que de l'ouvrage de Tixier, le manuel des écoles :

Utile tunc *Smetium* manibus sordescere nostris,
Et mihi sæpè udo volvendus pollice *Textor* [1].

Cette prosodie, qui tenait lieu du *Gradus*, n'indiquait la quantité des mots que par leur place dans des vers tirés des anciens. Elle exigeait ainsi de l'élève un travail qui gravait profondément la quantité dans son esprit et y déposait peu à peu de riches matériaux poétiques.

Une édition du livre de Tixier (1587) est accompagnée d'un traité fort savant de G. Sabinus, *De carminibus ad imitationem veterum artificiosè componendis*. A côté des exemples tirés des anciens, ces deux auteurs en citent qu'ils tirent de leurs propres poésies. C'est que le professeur était souvent obligé d'être poëte, et trouvait dans la vie scolaire mille occasions d'exercer ce talent.

Il eût manqué quelque chose à toute cérémonie classique, sans une pièce de vers latins solennellement déclamée. C'était la musique de la fête. A la séance annuelle de l'ouverture des classes, on croyait entendre Virgile et Horace, invitant la jeunesse à reprendre l'étude des anciens. A l'ouverture des thèses, c'était Horace qui montait sa lyre, ou Virgile qui embouchait la trompette, tantôt pour animer le jeune athlète descendu dans l'arène aux applaudissements d'une brillante assistance :

[1] Boileau, satire latine contre les vers latins.

Nec te pœniteat tantos, Armande, labores
Hactenus impendisse : favet fortuna, tuisque
Æmula fortunæ respondet gloria votis.
Ecce tibi applaudens festo Plessea tumultu
Aula fremit : gremio Sorbona invitat aperto[1].

Tantôt pour féliciter ses parents :

Ergo restabant tibi demum hæc gaudia, felix
Pelteri, ut post tot noctuque, diuque labores,
Hæc tua progenies nostrâ exultaret arenâ...[2].

Tantôt pour saluer le président de l'assemblée, M. de Pomponne, Lamoignon, Noailles, etc. :

Te quoque, Pomponi, geminato hæc atria plausu
Excipiunt venientem, et ovanti effusa tumultu
Spargunt Aonios tua per vestigia flores[3].

La muse latine accompagnait aussi de quelque chant les harangues récitées soit en l'honneur du roi, selon l'usage annuel, soit à l'occasion des événements publics tels que la naissance d'un prince, l'avénement de Philippe V au trône d'Espagne :

Et me tendere barbiton
Æternisque juvat tollere laudibus
Quo se præsule jactitat
Regnatrix populorum ac dominatrix urbium...[4].

Elle célébrait la visite des grands personnages. Boileau vient dîner un jour au collége de Beauvais où il a fait une partie de ses études. Qui pourrait lui faire les

[1] Pièce de Hersan. — V. *Selecta carmina clarissimorum quorumd. in univ. Paris. prof.* In-18, Paris, 1727. Pag. 29.

[2] Idem, ibid., pag. 19.

[3] Idem, ibid., pag. 1.

[4] Grenan. — *Emin. card. L.-A. de Noailles... cum orationi in honorem Philippi V Hisp. reg. publicè habitæ adesset in collegio Sorbonæ-Plessæo*, ode, ibid. 223.

honneurs de la maison mieux que son maître Horace, qui savait adresser à ses amis des odes si charmantes pour les inviter à dîner ?

Qui plurimo urbem defricuit sale....
Io! Bolæus Bellovacam domum
Musis amicus quam coluit puer
Subire dignatur vocatus.....
.....Quis mihi splendido
Largè reponet ligna foco super ?
Adeste. Lances, cantharique,
Munda viro niteat supellex...
Vates ineptos ludere quam vafer,
Insulsa risu spargere tam bonus
Convivia, explorat severo
Idem epulas numerosque gustu...

Enfin, l'année se clôt par la représentation d'une tragédie latine, œuvre du régent de rhétorique. Si Rollin, trouvant ce fardeau trop lourd pour un maître, remplace les tragédies par des exercices sur les anciens auteurs, lui-même augmente la solennité de ces exercices par des pièces de vers qu'il adresse aux élèves ou à leurs parents.

Aussi ce talent qui trouvait tant d'emplois, était-il une puissante recommandation. C'est à ce talent que Hersan et Pierre Hallé durent leur fortune. « M. Lenglet, dit Rollin, ayant lu une pièce de vers qu'il rencontra par hasard sur la table de M. Gobinet, lui dit que l'auteur qu'il ne connaissait pas pouvait devenir un excellent poëte, s'il ajoutait à son génie naturel la lecture de Virgile qui lui manquait. C'en fut assez à ce digne principal, quand il eut connu d'ailleurs les autres qualités de ce jeune homme, pour le faire régent. C'était

[1] Coffin. — Ibid. 192.

M. Hersan, qui a fait tant d'honneur à l'Université [1]. »
Les poésies de P. Hallé, professeur à Caen, firent tant de bruit, qu'à vingt-quatre ans il obtint la chaire de rhétorique; on lui offrit à la fois cinq places dans Paris, et s'étant rendu plus tard dans cette ville, sur l'invitation de l'Université, le roi le choisit pour son poëte et son interprète en langues grecque et latine avec douze cents livres de gages [2].

Néanmoins les poëtes de l'Université aimaient peu à promener leur muse sur des sujets étrangers à la vie du collége. On ne les voit pas se hasarder à composer dans le genre épique. Cette réserve ne fit qu'augmenter à mesure que la poésie française devint plus florissante. Dans une première période du siècle de Louis XIV, on en voit plusieurs publier des recueils de leurs poésies, ou composer des poëmes étendus. Tels sont: Nic. Mercier, auteur d'un poëme sur *les devoirs des écoliers* (1657); P. Hallé, dont le recueil parut en 1655; Marcassus, qui adressa des poésies à Christine de Suède (1652); de la Place et de la Vallée, dont l'abbé de Marolles vante les épigrammes; Lenglet, dont le recueil parut en 1672.

Après celui-ci les poëtes de l'Université n'ambitionnent guère le retentissement de leurs vers au delà des circonstances qui les font naître. S'ils en impriment, ils les laissent dispersés en feuilles volantes; il fallut attendre jusqu'en 1727 pour voir paraître un recueil

[1] *Traité des études*, t. IV.
[2] *Journ. des sav.* 30 janvier 1690.

de quelques poésies de ces professeurs,[1] parmi lesquels on distingue : Hersan, professeur de rhétorique au collége du Plessis; Rollin, son disciple, qui lui succéda dans cette chaire, et fut appelé plusieurs fois à la dignité de Recteur; Coffin, professeur de seconde, puis principal au collége de Beauvais; Grenan, professeur de seconde à vingt-deux ans, puis de rhétorique au collége d'Harcourt.

Dans les universités de province, nous trouverions les mêmes usages qu'à Paris. Chacune d'elles était un petit Parnasse, selon le langage d'un poëte latin peu connu :

Franciadum exsurgit quam multa academia regno,
Tam multa et vatum surgit opima seges[2].

Mais les poëtes de ces universités isolées entre elles, furent encore plus modestes que les poëtes de l'Université de Paris, et cherchèrent encore moins qu'eux, pour leurs poésies, les suffrages du monde et de la postérité. Il n'y en a guère que deux qui se fassent remarquer : Antoine Hallé, professeur à l'Université de Caen, fréquemment couronné dans des concours poétiques, établis en Normandie, et Tannegui Le Fèvre, à Saumur, fameux pour avoir donné le jour à Madame Dacier.

II. Un journal annonçant le modeste recueil de poésies latines de l'Université de Paris, publié en 1727, disait que ce livre paraissait uniquement destiné aux écoliers, « à en juger par l'impression et par l'avis d'un connaisseur. » Il y opposait triomphalement un

[1] C'est celui que j'ai cité plus haut : *Selecta quorumd.* etc...
[2] J.-A. Guiot. — *Bibliotheca corboliensis.*

autre ouvrage en deux volumes in-4°, « plus complet, » d'un « secours considérable pour les maîtres et les élèves; » il ajoutait : « l'auteur qui survit à vingt ans d'exercice dans le pénible emploi d'enseigner la rhétorique à Paris matin et soir est le P. Le Jay *seul*..... » Ce journal, c'étaient les *Mémoires de Trévoux* (septembre 1728), l'organe public d'une société célèbre, la compagnie de Jésus, dont les colléges enveloppaient la France d'un immense réseau, où se trouvaient comme perdues çà et là les Universités laïques; et le P. Le Jay, *seul* auteur des deux in-4° [1], qui écrasaient le faible in-18, où s'étaient condensées cinquante années d'éloquence et de poésie de dix-sept professeurs de l'Université de Paris, était le professeur de rhétorique du collége de *Louis-le-Grand*, jadis *collége de Clermont*, que les jésuites avaient dans la capitale. Il y a là une image piquante du contraste qu'offraient en prétentions poétiques les jésuites et l'Université de Paris.

Chez les jésuites aussi, il est interdit aux maîtres et aux élèves d'employer, dans les exercices qui ont rapport aux études, d'autre langue que la langue latine [2]. Chez eux aussi on peut rencontrer la grammaire de Despautère, mais remaniée par eux. Sa prosodie parut en 1652, « corrigée, augmentée, éclaircie » par le P. Labbe; le P. Pomey, préfet des basses classes à Lyon, retoucha aussi Despautère et le publia (Lyon, 1690) sous le titre d'*Hermes grammaticus*, avec des commentaires en français.

[1] *Bibliotheca rhetorum*. Paris, 1725.

[2] Jouvancy. — *Ratio discendi et docendi* (1692). — Édit. Delalain, 1809. Pag. 136, 181, 187.

Mais ils mettaient de préférence leurs propres traités poétiques entre les mains des élèves. Ce qui est de nos jours à peine effleuré dans les colléges, ou renfermé dans quelques règles mécaniques, est dans ces traités des jésuites longuement développé et raisonné. Le P. Derisières[1] traite de treize sortes de vers, de l'asclépiade, du scazon, du saphique, etc., en « se bornant, dit-il, à ceux qui sont le plus étudiés dans les classes. » Il ne se contente pas d'exposer les règles, il rend compte des motifs qui en sont le fondement. Le P. Jouvancy[2] traite non-seulement de l'épopée, de la tragédie, de la satire, de l'ode, de l'élégie, mais de vingt-deux espèces de petits poëmes, l'hymne, la silve, l'épithalame, le genethliacum, l'epicedium, etc., enfin du griphe et du logogriphe, « noms, dit-il, qui retentissent assidûment dans nos écoles ; *quibus nostræ vulgo scholæ personant.* » Le P. Le Jay[3] donne sur la devise et sur l'énigme de fort longs traités, accompagnés de nombreux modèles. « L'énigme, dit-il, demande des distiques concis et piquants ; on les accompagne, si la matière s'y prête, d'une belle élégie, d'une ode, d'un hendécasyllabe, ou même d'un poëme héroïque... Il n'y a pas d'exercice plus propre à révéler un talent distingué, ni plus agréable au public. » Le P. Masselot fit sur cet art des énigmes un poëme didactique.

De telles études devaient exiger beaucoup de temps.

[1] *Ars metrica.* — Lugduni, 1680, 1690, 1700. « A peine y a-t-il un collége dans tout le royaume où ce livre ne soit parvenu, » dit la préface de l'édition de 1700. Voy. p. 12.

[2] *Institutiones poeticæ* ; édit. de Turin, 1844.

[3] *Bibl. rhetor.* II.

Aussi la classe du soir, en rhétorique, était-elle consacrée aux leçons de poésie, et une classe spéciale, la seconde, portait le nom de *classe de poésie* ou d'*humanités* [1]. A peine s'occupe-t-on aujourd'hui du vers hexamètre et du pentamètre. Mais Jouvancy recommande de ne pas faire composer toujours des odes ou des épigrammes; il veut qu'on enseigne à faire, en toute sorte de vers, toute sorte de pièces, des épîtres, des fables, des inscriptions, des épitaphes et « autres pièces non moins *agréables et nécessaires*. » En classe, pendant qu'un élève récite, les autres peuvent s'occuper à composer une épigramme sur un mot donné. Les élèves studieux emportent pour travailler au logis le sujet de quelque petit poëme, ou même d'une pièce de théâtre, « qui pourra être produite au grand jour de l'école et de la ville, *in scholæ et civitatis lucem*. » Car les talents poétiques sont encouragés dès le collége par différents degrés de publicité. L'élève qui a réussi pourra réciter en classe sa pièce entière « *cum dignitate et fructu*, » tandis que les thèmes et les versions sont lus par phrases détachées. Un essai plus distingué sera déclamé devant les élèves d'une classe inférieure, appelés pour admirer, louer, complimenter de quelque épigramme leurs glorieux aînés, ou dans les académies organisées à l'intérieur du collége, ou enfin devant le public brillant auquel le collége ouvre ses portes plusieurs fois par an [2].

On trouve, sous le titre de *Prolusiones poeticæ*, des

[1] Jouv. — *Rat. disc. et doc.*, 163, 183.
[2] Ibid. 151, 149, 147 et 186.

programmes de ces séances données au public. On y voit les noms des élèves qui expliqueront les règles des divers genres de poésie et en donneront des exemples composés par eux-mêmes. Dans le programme d'une séance qui devait avoir lieu au collége de Vienne le 9 septembre 1699, les élèves (ce sont eux qui prennent déjà la parole et en latin) annoncent qu'ils expliqueront ce qu'on entend par épigramme, épitaphe, *epicedium*, *nænia*, *pompa funebris*, élégie, églogue, satire, ode, petits poëmes (*genethliacum*, *Eucharisticum*, *inaugurale*, hymne, *epinicium*, *apobaterium*, etc., etc.) ; qu'ils diront quelques mots des jeux poétiques : *echo*, *cento*, *versus monosyllabi*, *correlativi*, *leonini*, *serpentini*, *retrogradi*, *cancri*, etc. [1].

Plusieurs de ces poëtes naissants obtiennent les honneurs de l'impression, quelquefois ceux de plusieurs éditions. Telles sont *Les jeunes Muses de rhétorique* du collége de Louis-le-Grand, qui avaient félicité par des odes, des hendécasyllabes et autres espèces de poëmes, Philippe V appelé au trône d'Espagne [2]. Telles encore *Les Muses de rhétorique* du P. La Sante [3].

Horace, dans les leçons qu'il adresse aux Pisons, se compare à la pierre qui aiguise le fer, sans avoir la vertu de couper :

Ergo fungar vice cotis, acutum
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.

[1] Dans un recueil intitulé : *Humanités;* n° 20379, t. I, à la bibl. de la ville de Lyon.

[2] *Juveniles musæ rhetorum in regio Lud. Magni coll. s. j., Philippo ad Hisp. regna evocato felicitatem gratulantur.* Paris, 1701, 2e édition, in-4.

[3] *Musæ rhetorices.* — 1732, 1735, 1745.

Mais ce rôle eût paru honteux aux savants professeurs qui formaient ces jeunes muses. « Celui qui se charge d'enseigner cet art, dit le P. Derisières, doit former les autres par ses propres exemples [1]. » Et lui-même cite, à l'appui de ses préceptes, des poésies de sa façon. Le P. Le Jay, à son tour, propose des exemples de tragédies, de son modeste fonds, *è fondulo nostro*, pour aider ceux qui veulent en composer en latin [2]. » Tous deux aiment, ainsi que Jouvancy, à citer les poëtes latins modernes, ceux de leur compagnie surtout; tantôt comme autorités en matière de goût, tantôt comme modèles à lire. « Dans le genre élégiaque, dit Jouvancy, il faut lire Ovide... et le P. Hosschius; dans le tragique, Sénèque et les PP. Petau et Malapert; dans le lyrique, Horace et les PP. Jonin et Sarbievius. » D'ailleurs le maître dictera toujours aux élèves un corrigé des pièces qu'il leur fera composer.

Comment se mettre en état de donner ainsi des modèles aux élèves? Jouvancy nous l'apprend encore. Après le noviciat quelques sujets distingués refont leur rhétorique. « Leur premier souci doit être de se former un bon style latin, tant poétique qu'oratoire. » Ils font une pièce de vers latins tous les deux jours... Dans les loisirs, ils ont toujours, pour s'occuper, un sujet de harangue ou de poëme; l'ouvrage achevé, ils le réciteront au réfectoire ou devant les Pères convoqués en assemblée solennelle; si c'est une tragédie, on pourra la représenter.

[1] *Ars metrica.* 1700. — Pag. 48.
[2] *Bibl. rhet.* — II. Préface.

Pour le jeune maître déjà installé dans une chaire, « il doit s'attacher de bonne heure à acquérir un excellent style latin, » et suivre un cours d'études de quatre années. Dans la troisième année, il s'applique spécialement à la poésie latine ; dans la quatrième, il déclame un poëme héroïque au réfectoire, comme on y prononce les premiers sermons. Tous ces ouvrages ne sont que de simples préludes, on les sacrifie sans regret.

Plus encore que dans l'Université, la poésie latine est chez les jésuites l'ornement indispensable des fêtes scolaires. A l'ouverture des classes, la harangue du professeur de rhétorique est accompagnée d'un poëme latin récité par le professeur de seconde. Ce ne sont plus, comme dans l'Université, de modestes petites pièces ; c'est quelquefois un long poëme didactique, tel que le *Temple de la tragédie* du P. de Marsy, qui a près de quatre cents vers [1]. Jouvancy, énumérant les diverses occasions de déclamer ainsi des pièces, s'élève jusqu'au style poétique : « Si un nouveau gouverneur, dit-il, si un nouvel évêque arrive dans la ville, si on apprend la nouvelle d'une victoire, de la paix, de la canonisation d'un saint, de la guérison d'un prince, s'il faut célébrer les funérailles d'un héros, qu'aussitôt nos écoles retentissent du chant joyeux des muses ou de leurs lamentations... Que les savants professeurs ne laissent échapper aucune occasion de faire briller la littérature et de donner des marques d'érudition, *pour la plus grande*

[1] Voy. *Mémoires de Trévoux*. Janvier 1735.

gloire de Dieu... Si l'occasion ne se présente pas d'elle-même, qu'on la cherche passionnément. »

Les réjouissances de la fin du *carnaval* et de la distribution des prix sont assaisonnées par la représentation de tragédies latines [1]. Le régent de rhétorique fait la grande tragédie qui a cinq actes, et celui d'humanités, la petite qui n'en a que trois [2].

Ainsi la poésie latine est tellement associée à la vie des colléges des jésuites, qu'elle pourrait fournir les éléments de l'histoire de ces colléges. Le plus fameux, celui de *Louis-le-Grand*, où les supérieurs appelaient les sujets qui se distinguaient le plus en province, vit passer dans la chaire de rhétorique autant de grands poëtes que de professeurs. Quels noms dans les annales des jésuites et dans celles du monde savant que Petau, Cossart, Vavasseur, Rapin, La Rue, Commire, Jouvancy, Du Cerceau, Porée, Le Jay, qui occupèrent cette chaire dans le grand siècle! Aussi cette maison a-t-elle dans leurs pièces la physionomie d'un Parnasse plutôt que d'un collége. Rien n'y est plus fréquent que l'expression de *Muses de Clermont*, *Musæ Claromontanæ*. Lucas dit que sur ce *mont* il écoutait les leçons d'un poëte très-célèbre :

> Hæc senior vates, longè celeberrimus unus
> Ille fuit vatum, super isto monte docebat [3].

Le P. Petau, disent tous les biographes, n'eut d'autre Parnasse que les allées et l'escalier du collége.

[1] Voy. *Mercure galant*. Mars 1688.
[2] Jouv. — *Ratio disc.*, etc. 118.
[3] *Actio oratoris*. II.

Souvent les jésuites vont jusqu'à traduire assez irrégulièrement en latin le nom de *Clermont* pour en faire un mont consacré à Apollon, un autre Claros. Apollon dit aux muses de ce collége :

Montis honos *Clarii*, vestro non adfuit unquam
Seges ulla versu dignior [1].

Du Perrier dira en entendant les chants de deuil de ce collége à la mort de Cossart :

Sed quis de *Clario monte*, quis interim
Tam gratum mihi perstrepit?

Le même Du Perrier, à l'occasion de la mort de Vavasseur, dira qu'Apollon préférerait ce mont à l'île de Claros :

Monte nihil docto colli cedente sororum
Quoque suam mutet Delius ipse Clarum.

Pourquoi s'en étonner? Les jésuites n'ont-ils pas, sur ce mont sacré, Pégase à leur disposition, prêt à leur servir non-seulement de coursier, mais encore de messager pour transporter leurs livres, même des livres en prose? Si vous en doutez, écoutez ce petit volume (c'est une harangue) que le P. Jouvancy vient d'envoyer de Paris au P. Sanadon, à Caen :

Clarii sacrato *montis* è cacumine
Alite volavi Pegaso, etc.

Leurs colléges de province sont bien éclipsés par celui-là. On remarque pourtant dans ces colléges quelques noms célèbres alors :

[1] Cossart. — *Senatui Parisiensi.*

Au collége de la Trinité à Lyon, les PP. Millieu, recteur et ensuite provincial ; Daugière ; Fellon, professeur de rhétorique et membre de l'Académie de cette ville ;

A Toulouse on trouve, placés aux deux extrémités du siècle de Louis XIV, les PP. Théron, provincial, qui chanta le couronnement de Louis XIII et le baptême de Louis XIV, et Vanière, fameux par son *Prædium rusticum*, commencé sous Louis XIV, achevé sous Louis XV;

A Caen, les PP. Mambrun, Sanadon, et Brumoy, qui devint un des principaux écrivains du journal de Trévoux ;

A Bordeaux, le P. Frizon ;

A Dijon, le P. Oudin ;

A Tournon, les PP. Jonin et Sautel.

Autant les poëtes de l'Université aimaient à ne pas s'écarter du cercle des sujets scolaires, autant les jésuites se plaisent à parcourir toute l'étendue du Parnasse : de l'épigramme à l'épopée, ils ont cultivé tous les genres. Le recueil intitulé *Poemata didascalica* [1] est presque tout entier signé de leurs noms. Le public était inondé de leurs vers, et, de tous les poëtes latins modernes, ils sont ceux qu'on est le plus sûr de rencontrer dans les grandes collections de livres. En renonçant à l'enseignement des lettres ou même à toute fonction dans les colléges, ils ne renonçaient pas à la poésie. Ils restaient quelquefois attachés à ces maisons sous le

[1] Publié par l'abbé d'Olivet. Paris, 1749, et réédité, avec de riches additions, chez Delalain, en 1813, sous la direction du P. Adry, de l'Oratoire, et de M. J.-V. Le Clerc.

titre d'*écrivains*. C'est à ce titre que Vanière fut attaché au collége de Toulouse.

Le feu de la poésie se conserva chez le P. Théron jusque sous la neige des cheveux blancs; il disait en célébrant le Dauphin :

Nunc etiam puero senior marcentia serta,
Et vetulos audet cunis aspergere flores.

Le P. Mambrun, enseignant la théologie à La Flèche, « se délassait, dit Huet, par des compositions poétiques, qui ne cesseront pas d'être en honneur auprès des vrais amis des muses [1]. » La présence de ces vieux poëtes était une sorte d'école pour les jeunes maîtres, qui pouvaient se choisir parmi eux un modèle, comme à Rome les débutants dans la carrière oratoire s'attachaient chacun en particulier à quelque avocat renommé. Ainsi l'abbé Fraguier avait à choisir au collége de Louis-le-Grand entre Rapin, La Rue, Jouvancy et Commire; il s'attacha de préférence à Commire et l'écoutait assidûment, exposant son art ou récitant des vers nouveaux [2].

Les succès poétiques étaient de ceux où les supérieurs tenaient le plus à voir briller leurs sujets. Il y en a, parmi ceux-ci, qui nous assurent qu'ils n'ont composé des vers qu'en vertu de l'obéissance, et malgré Minerve. Tels sont les PP. Millieu [3] et Cellot. Cette espèce de contrainte paraîtrait aujourd'hui un singulier moyen

[1] Huet. *Comment. de reb. ad eum pertin.*, 56.

[2] D'Olivet, Notice sur Fraguier, dans le recueil des poésies de celui-ci.

[3] Préface du *Moyses viator* : « Mihi sic habe verissimum, nunquam nisi invito Apolline et Minervâ carmen ullum excidisse. »

d'exercer l'obéissance; cependant elle put éveiller quelquefois des talents cachés ou paresseux. Vanière, rebuté de la difficulté qu'il éprouvait à faire des vers latins, priait son régent de rhétorique de l'en dispenser. Grâce à l'inflexibilité du maître, le talent poétique finit par se faire jour, et Vanière devint si célèbre, que lorsqu'il fit une visite au collége de Louis-le-Grand, à Paris, les classes furent suspendues à son arrivée; le P. Porée dit à ses élèves : « Venez voir le plus grand poëte de nos jours! »

Cet exercice des vers latins, qui n'est plus dans nos classes qu'une gymnastique passagère, était chez les jésuites l'apprentissage d'un art véritable, et qui pouvait avoir son emploi dans le monde. Le P. Derisières, à la fin de son *Art métrique,* avertit les élèves qui seront devenus habiles dans l'art des vers à force d'en composer, *ut fabricando fabri*, et qui auront tiré quelque parti de son livre, qu'ils devront « rendre grâces à Dieu et consacrer leurs muses à la vertu. » Dans l'Université, même en 1726, on voit Rollin défendre la poésie latine contre ses détracteurs, en disant qu'elle peut servir dans le monde à célébrer la divinité, louer les grands, se délasser ingénieusement [1].

III. Entre les Universités et les jésuites s'est établie en 1611 une congrégation enseignante qui joint le caractère modeste des premières à l'organisation hiérarchique des seconds, l'*Oratoire*. Cette congrégation se laisse éclipser par les jésuites; mais elle les laisse aussi

[1] *Traité des études.*

semer insensiblement contre eux-mêmes, dans la société, par leur domination et leur puissance, les germes de cette malveillance qui les frappera cruellement dans le dix-huitième siècle. En attendant que ce coup de la fortune remette entre ses mains une partie de leurs colléges, elle essaye ses propres méthodes dans ceux qu'elle possède déjà sous Louis XIV, à Marseille, à Vendôme, à Juilly, à Montbrison, à Pézenas, à Riom, etc. On trouve un exposé de ces méthodes dans les *Entretiens sur les sciences* [1], du P. B. Lami, qui sont le *Ratio discendi et docendi* de l'Oratoire.

On voit par cet ouvrage que les oratoriens professent une grande estime pour les vers latins, sans aller jusqu'à l'enthousiasme des jésuites pour ce genre de composition. « J'ai souvent réfléchi, dit le P. Lami, qu'on perd beaucoup de temps dans les colléges à faire des vers latins.... On se pique aisément d'en savoir faire et on les fait mal. » Point de pièces de théâtre : « outre qu'elles sont ordinairement pitoyables, qu'elles emportent un très-grand temps, qu'elles dissipent l'esprit, renversent l'ordre des études, échauffent et cassent la tête, elles sont de plus contraires à l'Évangile et à nos statuts. » D'ailleurs, il veut que les enfants commencent l'étude de la grammaire en français, « autrement c'est entreprendre de chasser les ténèbres par les ténèbres. » Cependant « Despautère est très-beau et très-bon pour ceux qui ont déjà quelque connaissance de la langue latine. » Pour les vers latins, « il vaut mieux n'en faire

[1] Première édition, 1683; troisième, 1706.

que peu et les faire bons,... et *si l'on veut être auteur*, choisir divers sujets peu étendus et agréables, sur l'un desquels on pourrait faire une ode, sur un autre une élégie, sur un troisième des vers phaleuces, selon son goût, sa faculté et son temps. » Il conseille enfin au jeune maître de « préparer à loisir des vers pour diverses occasions, *où l'on ne peut pas se dispenser d'en faire* [1]. »

Vers la fin de son ouvrage, à la suite d'un discours sur la philosophie, le P. Lami cite une pièce de vers latins qu'il a composée lui-même en l'honneur de Descartes. « Pour moi, dit-il, je veux bien qu'on sache combien je l'ai estimé. Lorsqu'on parla de lui dresser un monument, il y a vingt-cinq ou trente ans, je fis quelques vers, invitant la France à lui en faire un magnifique.... *Voilà ces vers*, *marque de mon estime et de ma reconnaissance* pour ce philosophe :....

La manière solennelle dont il annonce cette petite pièce atteste le prestige que la poésie latine avait encore, en 1683, et dans l'Oratoire et dans le monde.

Cette congrégation eut bien ses poëtes latins; on peut citer entre autres les suivants :

Claude Saumaise, supérieur des maisons de Rouen et de Dijon, en divers temps, et parent du fameux critique;

Vinot et Tissard, qui traduisirent ensemble les fables de La Fontaine;

Claude Lion; Moireau, professeur aux colléges de Montbrison et d'Angers;

[1] *Entretien sur les sciences*, édit. de 1706, p. 170, 171, 134, 135.

Du Vachet, dans ceux de Vendôme et de Riom;

Du Treuil, traducteur de Boileau;

Tixier, dont on voit quelques pièces dans le recueil de poésies diverses de Santeuil, publié en 1698, par Pinel de la Martelière.

De ces huit poëtes, les cinq derniers ne sont pas même nommés dans les biographies les plus connues. Moins nombreux, moins épris de la poésie latine que les jésuites, n'ayant pas, comme eux, un collége à Paris pour y mettre en lumière leurs premiers sujets, recourant rarement à l'impression [1], il n'est pas étonnant que les poëtes oratoriens soient restés dans l'ombre.

Ils récitaient néanmoins leurs poésies en public. Une des premières pièces du recueil du P. Lion est un compliment au duc de Longueville, visitant la Normandie au nom du roi. Quant au choix des sujets, les Oratoriens se rapprochent plutôt de la timidité de l'Université que de la hardiesse féconde des jésuites.

IV. L'abus de la poésie latine dans les colléges, déjà aperçu par les Oratoriens, excita la réprobation d'une autre école qui ne fit que passer, mais en laissant une empreinte durable, l'école de *Port-Royal.* On pourrait être tenté de croire qu'il y a dans la peinture que j'ai tracée du rôle de la poésie latine chez les jésuites et dans l'Université, trop de couleur ou quelque arrangement artificiel, favorable à l'illusion, si on ne lisait dans

[1] Le P. Jouvancy dit qu'il ne faut pas regretter les frais d'impression; mais le P. Lion, Oratorien, ne cède qu'aux instances de ses amis en publiant un volume de ses pièces; le P. Moireau, son confrère, dit qu'il n'a pas eu la prétention d'écrire pour les savants, qu'il destine son recueil aux commençants.

un écrit du fameux Arnauld : « *Il y en a qui instruisent les enfants d'une manière qui semble n'avoir pour but que d'en faire des poëtes ;* car ils ne leur parlent que de poésie, ils ne les occupent presque qu'à apprendre à faire des vers, et ils ne leur donnent de l'estime et de l'émulation que pour ce seul exercice [1]. »

Suivant le P. Lami, il faut savoir parler le latin *avec politesse*. Arnauld veut qu'on se contente de l'entendre. « Les médecins, dit-il, les jurisconsultes, les prêtres, les officiers, les marchands, les gens d'affaires, n'ont pas besoin de savoir faire des thèmes, des vers, des chries... l'usage de ces choses est presque inutile... » Il condamne absolument la façon dont on fait faire les vers latins au collége. « C'est ordinairement un temps perdu que de donner des vers à composer au logis ; de soixante-dix ou quatre-vingts écoliers, il y en peut avoir deux ou trois de qui on arrache quelque chose ; le reste se morfond ou se tourmente pour ne rien faire qui vaille. » Cependant il n'ose bannir tout à fait cet exercice ; il le réserve comme travail particulier aux élèves intelligents, et conseille de n'y appliquer les autres qu'en commun. Son langage ici ne manque pas de grâce : « On peut, dit-il, leur proposer à tous de composer sur-le-champ une petite pièce de vers dont on leur donne le sujet. Il part une épithète d'un coin... il en vient une plus juste d'un autre... » Du reste il ne veut pas de thèmes dans les basses classes, ni de harangues latines dans les classes supérieures, et encore

[1] *Mém. sur le règl. des étud. dans les lettres hum.*, t. 41 de l'édit. des œuvres d'Arnauld, in-4°, 1780.

moins des pièces de théâtre de la façon des régents [1].

C'en était fait des humanistes, si un tel système s'était répandu de suite. Mais on sait que les *petites écoles* de Port-Royal, comprenant chacune au plus six élèves, ne fleurirent que de 1646 à 1650, et n'existaient plus en 1660 [2]. Ce plan d'études, qui devançait si hardiment le dix-septième siècle, ne fut imprimé que fort tard dans le dix-huitième. Arnauld lui-même avait fait des vers latins connus du public ; en 1631 on avait vu paraître, en tête du *Prince* de Balzac, une pièce de sa composition, d'un style plein de noblesse, ainsi qu'on en peut juger par ces vers qui sont les derniers de cette pièce :

Hic solio, hic legum dominis præscribere leges
Ausus et ingenti superans terrena volatu,
Ipsis jura diis, ipsi præfixit Olympo.

Ce fut, comme on le verra par la suite, un trait commun aux adversaires de la poésie latine, de commencer par la cultiver eux-mêmes.

Racine, élevé à Port-Royal, ne laissa pas de faire des vers latins dans sa jeunesse, entre autres une pièce sur le chien de cette maison, à qui il promet l'immortalité :

Semper honos, Rabotine, tuus, laudesque manebunt,
Carminibus vives tempus in omne meis.

Mais peut-être Boileau s'inspirera-t-il un peu de son ami Arnauld en ridiculisant les poëtes latins modernes.

[1] On pourrait faire remarquer que la *Logique* de Port-Royal ne donne pas sur les règles des syllogismes les huit vers latins si connus.

[2] Voy. M. Théry, *Hist. de l'éduc. en France.*

Peut-être aussi Achille de Harlay, président du parlement de Paris, se souviendra-t-il de ses études à Port-Royal en traitant d'*inutilité* une pièce de vers que lui offrira Santeuil [1].

L'influence de Port-Royal sur les études vint surtout de sa *Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine* [2]. Faire apprendre les règles de la grammaire en français, c'était, dans l'enseignement, toute une révolution. Elle fut longtemps repoussée par les Universités, et toujours par les jésuites.

Port-Royal, par ses méthodes, par ses livres en français, contribua donc à préparer la ruine de la poésie latine.

Mais les générations du siècle de Louis XIV, qui passèrent en grande partie par les colléges de l'Université et des jésuites, furent élevées, en quelque sorte, dans l'atmosphère de cette poésie ; tout était disposé pour leur en inspirer une haute estime. Aussi Huet nous dit-il, en parlant de l'époque où il terminait ses études : « J'étais alors emporté vers la poésie par un élan impétueux ; mon esprit s'agitait comme sous le souffle inspirateur. A mes yeux le sommet de la gloire littéraire était de composer des vers rapidement, de mettre facilement en vers le premier sujet venu, de sorte que tout ce que j'essayais de dire prenait la forme du vers [3]. »

[1] *Santoliana.*

[2] Publiée en 1644, in-8°, rééditée en 1655 et 1656.

[3] Huet. *Commentar. de rebus ad eum pertinent.*, p. 18. « Acri ferebar in poeticam impetu, ac veluti flatu quodam percita æstuabat mens nostra, ponebamque summum litterariæ laudis apicem in versibus expedité pangendis..... »

On vit des prodiges en ce genre sur les bancs des colléges.

Pierre de Boissat, plus tard membre de l'Académie française, tournait sur-le-champ en vers latins le français d'un thème qu'on lui dictait; ce qui lui valut d'être appelé Boissat *l'esprit*, et ce surnom lui resta toujours depuis dans sa province [1]. Grotius, à huit ans, faisait déjà des vers latins qu'on a conservés ; à quinze ans, il chantait Henri IV, qui le récompensa en lui donnant une chaîne d'or. La Monnoye, étudiant chez les jésuites à Dijon, et Tourreil à Toulouse, étaient déjà célèbres par leurs épigrammes. Du May, qui devint conseiller au parlement de Dijon, avait, à seize ans, composé le premier chant d'un poëme épique. Enfin, en 1683, on vit paraître une nouvelle édition de poëmes en vers héroïques, élégiaques, phaleuces, saphiques, etc., composés à dix ans par Jérôme de la Rovère, qui devint évêque de Cologne et cardinal, poëmes remarquables, disait un bon critique, par un style orné et élégant [2].

II.

De l'Érudition chez les poëtes latins.

LES AVANTAGES, LA FACILITÉ, LES AGRÉMENTS QU'ELLE FAIT TROUVER DANS LA CULTURE DE LA POÉSIE LATINE.

I. Ceux qui ne voient dans la poésie latine du temps de Louis XIV qu'une littérature de collége, seraient sans

[1] *Hist. de l'Acad.*, par Pellisson et d'Olivet.
[2] *Acta eruditorum Lips.*, 1683, p. 387.

doute surpris de lire dans une dissertation allégorique publiée en 1654 par l'abbé de Saint-Geniez [1], qu'à cette époque le Parnasse latin se divise en *haut* et *bas Latium*; que les hommes de colléges (*Pædagogi*) n'occupent que le bas Latium, et que le triomphe du bon goût dépend de leur défaite. « Plusieurs, dit-il, dans un combat récemment engagé entre eux et les partisans du bon goût, sont morts percés de coups de stylet, broyés de coups de bâton, écrasés sous les pierres ou précipités du Parnasse. » Singulier retour des choses humaines! ces hommes de colléges si mal placés alors, et si maltraités au Parnasse latin, en seront un jour les seuls défenseurs, les seuls habitants. En attendant cette révolution, le *haut Latium* appartient jusqu'à la fin du dix-septième siècle à ceux qui cultivent la poésie latine sans avoir à l'enseigner à la jeunesse. On en trouve une assez bonne preuve dans cette *Pléiade latine* composée à Paris, vers 1684, de *Santeuil*, *Ménage*, *Du Perrier*, *Petit*, *Rapin*, *Commire* et *La Rue*; parmi lesquels les trois derniers seulement sont des poëtes du collége [2].

C'est que le culte de la Renaissance pour l'antiquité

[1] *De Parnasso et finitimis locis libri duo.* In-4°, imprimé à la suite des poésies du même auteur.

[2] V. Baillet, *Jug. des Sav.* (sur P. Petit, etc.); le *Journ. des Sav.* (1688, 12 janv.), à propos de P. Petit; Titon du Tillet, *Parnasse français;* Basnage, *Hist. des ouvr. des sav.*, mai 1689.

Le nombre immuable de la Pléiade était si restreint pour la multitude de poëtes distingués par leur réputation, que la Pléiade ainsi composée excita plus d'une réclamation; on voulait à toute force y en faire entrer d'autres, notamment Huet; la difficulté était d'en bannir quelques-uns de ceux qui y étaient déjà admis.

se pérpétue au dix-septième siècle dans une génération d'humanistes érudits, peu découragés par les progrès de la langue française, car ils lui attribuent un caractère et des destinées bien inférieurs à ceux de la langue latine. Ceux qui écriront aussi dans la langue nationale, y trouveront une nouvelle occasion d'imiter l'antiquité, en se flattant d'être *versés en l'une et l'autre langue*, *docti utrâque linguâ*, comme les Romains savants dans les lettres grecques. Non-seulement le latin est la clef de l'antiquité, et durant tout le dix-septième siècle, une langue employée par les sciences, la médecine, la physique, etc.; par le plus grand historien du temps, De Thou, et par le plus grand philosophe de tous les siècles, Descartes, dans plusieurs écrits; c'est aussi une langue qui se prête à l'éloquence et à la poésie. Savoir l'écrire avec pureté et élégance, c'est l'orgueil et le triomphe des humanistes.

Voyez Guy-Patin signalant dans ses lettres la bonne latinité de tant d'auteurs contemporains. Voyez Balzac, réputé si éloquent en français, s'applaudissant du succès de son latin, ce latin « tout glorieux des éloges qu'il a reçus à Paris, et en cet état-là il ne craindrait pas de paraître devant les Manuces, puisque les Bourbons l'ont tant estimé [1]. » Plus tard encore, voyez Fléchier, riche, lui aussi, de bien d'autres gloires, se féliciter de ce que « les savants ont été contents de son latin [2]. » Il y a pour les humanistes une telle jouissance à con-

[1] Lettre à Chapelain, 22 avril 1657.

[2] Lettre où Fléchier trace son propre portrait, citée dans la plupart des éditions de ses *Oraisons funèbres*.

naître et à posséder intimement les lettres latines, que c'est pour eux une déception cruelle de découvrir quelque lacune dans cette connaissance. « *Ce m'est une mortification*, dit Ménage, toutes les fois que je songe à ces vers de la poétique d'Horace :

> At nostri proavi Plautinos et numeros et
> Laudavere sales, nimium patienter utrumque,
> Ne dicam stultè, mirati.

car c'est à dire franchement que nous ne voyons pas bien clair dans le goût du siècle d'Auguste. Qui est-ce qui n'estimerait pas Plaute infiniment, à en juger par la connaissance que nous en avons [1] ? » Avec quel soin on veille à ce renom de latiniste habile et poli ? « Quand on a acquis une certaine réputation, dit encore Ménage, il ne faut jamais se hasarder à parler une langue dont on n'a pas l'usage ; *un méchant mot suffit pour vous décréditer* [2]. »

L'avocat Barbier d'Aucour, membre de l'Académie française, fut un exemple curieux de cette fatale influence d'un méchant mot. En 1663 les jésuites du collége de Clermont donnaient dans leur église, transformée en salle de spectacle, une séance publique *d'énigmes en tableau*. Barbier d'Aucour, un des assistants, ayant pris la parole et laissé échapper quelques termes peu modestes, le maître qui présidait lui rappela qu'il était dans un lieu sacré. « *Si locus est sacrus*, répliqua l'avocat, *quare exponitis...* » Sa

[1] *Menagiana*, III, 217.
[2] Ibid. p. 404.

voix se perdit dans les rires bruyants des élèves, qui répétèrent de toutes parts son barbarisme. Il en garda le nom d'*avocat sacrus*, qu'il ne pardonna jamais aux jésuites [1].

C'est dans la poésie surtout qu'on aimait et qu'on réussissait à montrer son beau latin. *La poésie latine*, disait un humaniste dans le Journal des savants, *est peut-être ce qu'il y a dans les lettres humaines de plus rare et de plus précieux. Elle suppose, avec un génie heureux, une fine érudition et un goût exquis. C'est pour les doctes une sorte d'épreuve, qui leur fait voir en un moment le progrès que l'on a fait pendant plusieurs années* [2]. Cet écrivain est apparemment un poëte latin, peut-être l'abbé Fraguier; quel qu'il soit, toutes ses expressions méritent d'être pesées; elles révèlent merveilleusement les motifs de l'intérêt et de la haute estime qu'inspirait la poésie latine. « Dans les petites pièces de poésie des savants, dit ailleurs le même journal, on retrouve le profit de leurs grandes études, et *plus on a de connaissances, plus on y découvre combien ils en avaient*. Ce sont de petits tableaux où la main des maîtres n'est pas moins sensible que dans les grandes compositions [3]. » Si le P. Jouvancy recommande aux jeunes maîtres de saisir avidement toutes les occasions qui peuvent se prêter aux chants de la muse latine, c'est pour qu'ils fassent briller leur littérature et

[1] *Hist. de l'Acad.*, par Pellisson et d'Olivet. II, 109.
[2] *Journ. des sav.* 22 février 1706.
[3] Ibid. 8 juillet 1709.

donnent des marques d'érudition, *eruditionis significandæ causâ*[2], mais d'une érudition fine et polie par un goût délicat.

Le P. Lami enseigne le moyen de se pénétrer du style de Virgile : « Envisagez souvent ce modèle, dit-il, sans porter votre vue ailleurs... Il faut presque savoir tout Virgile par cœur, surtout les Géorgiques et les Bucoliques[2]. » Le P. Jouvancy indique aussi le moyen de « s'imbiber du style de Virgile et d'Horace[3]. »

Ce n'est pas seulement au collége qu'on mettait en pratique ces principes si propres à faire connaître et goûter les anciens poëtes. Un savant d'une époque un peu antérieure à celle qui nous occupe, Henri de Mesme, dit dans ses Mémoires, en parlant du temps où il étudiait le droit à Toulouse : « Après dîner, nous lisions *par forme de jeu....* quelquefois Virgilius et Horatius[4].... » Il ne fut pas sans imitateur au siècle de Louis XIV. « *Dieu m'a fait la grâce*, dit en 1652 André d'Ormesson, d'avoir retenu par cœur, jusqu'à la fin de mes jours, toutes les poésies et vers que j'avais appris en ma jeunesse. Il est vrai aussi qu'étant de loisir, je les lisais quelquefois pour m'en rafreschir la mémoire[5]. »

[1] Voy. *supra*. Pag. 15.

[2] *Entr. sur les sciences*. Édit. de 1706. Pag. 147, 167.

[3] *Ratio discendi*. Pag. 28.

[4] Voy. Fragment de ses *Mémoires* cité par Rollin, *Traité des études*.

[5] *Mémoires* d'André d'Ormesson, f° 287. Il ajoute : « J'ai escript ces deux pages le dimanche 23 septembre, jour de Saint-Michel, 1652, prenant plaisir à considérer les années de ma jeunesse et de mes estudes,

Les savants étaient si familiers avec Térence, Catulle, Virgile, Horace, Martial, etc., que ces poëtes fournissaient habituellement, à leurs entretiens et à leurs lettres, des citations et des allusions très-naturelles et ordinairement ingénieuses. Les lettres de Balzac, de Costar, de Voiture en offrent la preuve presque à chaque page.

Huet consolait Ménage de la perte d'un manuscrit par ce vers de Térence :

Tu modo, anime mi, noli te macerare [1].

Nicolas Bourbon s'endort à l'office des ténèbres et dit avec Martial en s'éveillant : C'est bien là *Somnus qui faciat breves tenebras.*

Pellisson, mis à la Bastille, écrit à Ménage :

Ab quo vis homine, quum est opus, beneficium accipere gaudeas [2].

Si Ménage apprend la maladie d'un ami, il se rappelle toujours, dit-il, ce distique de Catulle :

Phœbe, fave : laus magna tibi tribuetur in uno
Corpore servato restituisse duos.

Si Du Perrier est en retard pour venir dîner chez Ménage, celui-ci sachant qu'il va dîner ailleurs dit avec Martial :

Et major rapuit canem culina,
Antiquæ veniet ad ossa cœnæ [3].

dont je remercie le bon Dieu pour les consolations et advantages que j'en ai reçeu et ung moyen de bien employer mon loisir...

In solis ceu tibi turba locis. »

C'est un vers altéré de Tibulle (IV-13) :

In solis tu mihi turba locis.

[1] *Andrienne*, IV, 2.
[2] Térence, *Adelphes*, II, 4.
[3] Martial, V,

Ménage se vante de trouver tout dans Martial ; on le défie un jour d'y découvrir le manteau de M. de Varillas : il dit aussitôt :

Dimidiasque nates gallica palla tegit[1].

François de Harlay, nommé archevêque de Paris, recevant les compliments des dames de la cour, leur dit qu'il est en ce moment *formosi pecoris custos;* et la duchesse de Bouillon lui répond en achevant avec un piquant à-propos le vers de Virgile : *formosior ipse*[2]. Enfin La Monnoye a entendu un capucin prêchant à Dijon le jour des cendres, appliquer à la cérémonie du jour ces deux vers de Virgile :

Hi motus animorum atque hæc certamina tanta
Pulveris exigui jactu compressa quiescunt[3].

II. Avec de telles habitudes, il était facile de composer des vers latins. « C'est un jeu pour les véritables savants, dit le journal déjà cité, quand ils ont su, comme M. Huet, réunir toute *la politesse des lettres humaines* avec la plus vaste et la plus profonde *érudition.* »

P. Petit composa en quatre ou cinq jours son poëme du *Thé* qui a plus de cinq cents vers. Aussi Ménage dit-il d'un ton plaintif et jaloux : « Je ne fais que des thèmes... Huet et Petit écrivent de source[4]. » Savary de Caen était d'une fécondité prodigieuse, et les vers s'entassaient chez lui par volumes, dont il avait l'habitude de

[1] *Menagiana.* Édit. de 1715, I, 75; III, 220, etc.
[2] Émond., *Hist. du coll. de Louis-le-Grand.* 1845, in-8°, p. 122.
[3] *Menagiana,* II, 306.
[4] Voy. *Menagiana.*

porter sur lui-même une lourde charge[1]. L'avocat Morisot fait des vers plus vite qu'il ne peut les écrire. Il en fait en s'éveillant, sur le premier sujet venu ; il en fait en songe et les retrouve au réveil[2]. Santeuil, surpris en route par une averse, s'élance derrière un carrosse dans lequel on a refusé de l'admettre ; il s'y place, y demeure jusqu'à Paris, et du haut de ce singulier Parnasse il exhale sa colère en vers impétueux qui semblent lutter contre le fracas de l'orage[3]. Du Perrier compose des vers dans la rue,

Numine namque ratus propiore calescere Phœbi,
Compita perque vias grandia verba crepat[4].

Le médecin Cachet en compose dans ses courses à cheval, ce qui l'autorisera à publier ses poésies sous le titre d'*Exercices équestres*[5] ; Tannegui Le Fèvre et Commire, sur leur lit de mort.

On rencontre parmi ces poëtes un bon curé de Champlant, R. M. de La Rochemaillet, qui déclare qu'absorbé d'habitude par ses fonctions, son bréviaire et son jardin, il ne fait des vers que dans l'insomnie et les tourments de la fièvre[6]. Toutes les fois que Huet reçoit par hasard chez lui Santeuil et Du Perrier, « alors dans son

[1] Huet, *Commentarius de reb.*, etc., 158. « .... Carmina sua quibus onustus et suffarcinatus solebat incedere. »

[2] *Morisoti epistolarum centuriæ*. Divione, 1656, in-4°, t. I, p. 42. « Ut penè falleret scribentis manum præcipitatio carminis sponte sua cadentis, » et p. 62, t. II, 46.

[3] *Santoliana*.

[4] Fr.-Ser. Regnier. *Carmina* (Perrerius per Musas et Apollinem ab incendio servatus).

[5] *Exercitationes equestres*. Nancy, 1622, in-8.

[6] *Rupemallei Parisini poemata*. 1651, p. 150.

appartement tout résonne du bruit de leurs vers. » Il a vu Commire composer, comme Lucilius, « en se jouant et se tenant sur un pied, des milliers de vers qui semblaient couler d'une source jaillissante [1]. »

Beaucoup se piquaient d'improviser des vers. Le P. Le Jay fait grand cas de ce talent chez les écoliers [2]. On trouve des pièces improvisées dans les œuvres de Moysant, de Sanadon, de Lion, d'Adrien de Valois, de Morisot, etc. Huet, retenu à Leyde par une maladie, à son retour de Suède, faisait assaut d'improvisation poétique avec Alexandre Morus. Celui-ci étant venu à Paris, ils reprirent ensemble cet exercice. Huet rapporte une épigramme par laquelle il répondit sur-le-champ à des vers provocateurs de son antagoniste :

Jampridem resides nostro sub pectore flammas,
Divina Phœbi munera, etc. [3].

Les circonstances rendaient quelquefois très-piquants ces jeux d'esprit. Le baron de Brice, s'ennuyant à la leçon de Bossulus, professeur distingué à Paris, sortit en branlant la tête, accompagné des sifflets des écoliers. Le dépit lui dicta sur-le-champ ce distique qu'il envoya à Bossulus par le portier :

Bossule, non abii doctâ cùm mente doceres;
Sed cùm verba dares, Bossule, tunc abii.

Bossulus lui répliqua à l'instant par un autre distique :

Verba dedi fateor, tu nobis terga dedisti;
Sit dare terga tuum, sit dare verba meum [4].

[1] *Huetii commentarius*, etc. Pag. 201 et 63.
[2] *Bibl. rhet.* II (Les énigmes en tableaux).
[3] Huet. — *Ubi supra.* 123, 238.
[4] *Patiniana.* — Édit. de La Haye, 1748. Pag. 61.

Cette facilité n'empêchait pas de polir les vers à loisir. Santeuil salua en pleine Sorbonne, par ces deux vers improvisés, la réparation faite à un de ses confrères de Saint-Victor, refusé naguère dans un examen privé :

Fletus pone tuos et jam compesce querelas,
Victorina domus, læsi reparantur honores ;

Il s'attira néanmoins, par sa lenteur à produire un épithalame promis, cette épigramme assez mordante :

Nupturæ carmen promisit Santo puellæ :
Dum facit et reficit, jam propè mater erat.

Il répondit au P. Lucas, qui le pressait vivement d'achever une pièce commencée :

At nos severi docta laboribus
Cudenda longis carmina scribimus;
Redduntur incudi impolita
Atque novis recoquenda flammis.

III. Toutefois, sans cette facilité du premier travail, on comprendrait beaucoup moins les jouissances que procurait la poésie latine. Plusieurs en parlent avec une sorte d'attendrissement. Balzac écrit à un ami en lui envoyant des vers : « Vous serez indulgent pour ces douces fantaisies de vieillard, et vous ferez grâce à l'orateur (c'est ainsi que m'appellent d'honnêtes gens), en faveur de ce philosophe qui, sur le déclin de l'âge, s'est essayé dans la poésie pour ne pas mourir sans avoir goûté *de si grandes douceurs* [1].» Ménage dit de son

[1] Balzac.— *Epistolæ* (Gabrieli Gandillado). « Tu boni consules seniles istas delicias... in gratiam saltem philosophi illius qui inclinatâ jam ætate poeticam attigit ne moreretur *tantæ expers suavitatis.* »

côté : « Je ne suis pas poëte, et je n'ai touché à la poésie que pour ne pas rester privé de telles douceurs [1]. » Vanière a vu les États du Languedoc accorder à un astronome une pension qu'il espérait obtenir lui-même. Il se console en racontant dans une églogue les joies que le poëte trouve dans son art :

Ipsius at versûs tacitâ dulcedine ducor,
Qualiacumque placent mihi carmina...
Hæc potior merces, hæc præmia certa laborum.

Dans les autres genres d'écrire, dit-il ailleurs, c'est la gloire qui soutient. Mais la poésie se suffit à elle-même.

Sed veluti nemorum volucris per inhospita, dulces
Fundit ab ore sonos, et sibi sola canit,
Sic animo vates indulget, seque beatum
Esse putat, soli si placet ipse sibi [2].

Voilà pourquoi on voyait des poëtes composer des vers durant leurs maladies et leurs chagrins. « Toujours des vers, direz-vous, » écrit Morisot à Saumaise ; « pourquoi non, puisqu'*il n'y a rien de plus efficace pour calmer les soucis* [3]. » Si Gaspard de Varadier, archidiacre d'Arles, compose des vers, ce n'est pas pour s'illustrer, dit-il lui-même, car il se croit assez illustre par sa naissance ; c'est qu'il est aveugle et a besoin de se distraire [4].

Je trouve chez les Romains deux types admirables de ces hommes de lettres aimant à faire des vers sans être

[1] Ménage. — *Carmina* (Dédicace).
[2] Vanière. — *Opuscula* (épître à M. de Rességuier).
[3] Morisot. — *Ubi supra*. I, 97.
[4] G. de Varadier de S. Andéol. *Juvenilia*, 1679. Arles, in-8. — Voy. les premières pièces.

vraiment poëtes, *Atticus* et *Pline le Jeune*. Les paroles qu'on vient d'entendre prononcer à Ménage sur les douceurs de la poésie sont celles même dont se sert Cornelius Nepos parlant des poésies d'Atticus. Pline a fait à quatorze ans une tragédie grecque; plus tard il a composé en latin des vers élégiaques, des hexamètres, des hendécasyllabes. Il fait des vers dans ses voyages en litière, il en fait au bain, il en fait à table, il en égaye tous ses loisirs. Il est ravi quand « l'année a été fertile en poëtes » qui ont récité publiquement leurs ouvrages. Il conseille à C. Fuscus de se former le style en travaillant à des poëmes courts et piquants. « On appelle cela badinages, dit-il ; mais ces badinages ne sont pas moins glorieux parfois que les plus sérieux écrits. Les plus grands orateurs, les plus grands hommes ont cherché dans ce genre de composition un exercice et un délassement [1]. »

C'est dans sa langue, il est vrai, que Pline a surtout composé des vers. Cependant la culture de la poésie grecque ne fut pas sans honneur à Rome. On connaît le brillant éloge que Cicéron fait des vers grecs du poëte Archias. Pline, qui avait fait des vers grecs dans sa jeunesse, en reçoit de ses amis, et les loue en des termes reproduits par nos humanités, quand ils se félicitent mutuellement de leurs vers latins. « On croirait, dit-il, tenir en main Callimaque... se peut-il qu'un Romain écrive si bien en grec [2] ? »

Mais la composition des vers latins avait pour nos

[1] *Plinii epistolæ*. VII, 4. IV, 14. I, 13. VII, 9.
[2] Ibid. IV, 3.

humanistes un avantage refusé à Pline, c'est que le latin était chez nous une langue savante, une langue qui élevait au-dessus du peuple. La langue française, langue *vulgaire*, qu'on appelait jadis *langue romaine rustique* [1], c'est-à-dire, en quelque sorte, *patois romain*, était vile aux yeux du monde savant, tant qu'elle n'eut pas atteint cette perfection qu'elle eut dans les chefs-d'œuvre de Racine et de Boileau. « J'étais fraîchement sorti du collége, dit Pellisson; on me présentait je ne sais combien de romans et de pièces nouvelles, dont tout jeune et tout enfant que j'étais je ne laissais pas de me moquer, revenant toujours à mon Cicéron et à mon Térence que je trouvais bien plus raisonnables [2]. » Le P. Jouvancy ne veut pas que les maîtres fassent des tragédies en français : « Nos théâtres, dit-il, ne doivent pas rechercher un plaisir *quelconque*, mais un plaisir savant et digne d'un spectateur distingué. C'est avilir ces merveilles de l'art que de les accommoder aux goûts et aux caprices d'une foule ignorante [3]. »

Un motif plus grave encore de composer des vers latins plutôt que des vers français, c'était la difficulté de réussir en ceux-ci. « Je ne conseillerai jamais à personne, dit Jouvancy, de faire une tragédie en langue vulgaire; dans les vers composés en cette langue, nous sommes d'ordinaire gauches et ridicules. » En effet, la langue latine, par la richesse de sa versification [4], a

[1] *Valesiana*. Pag. 194.
[2] *Hist. de l'Acad.* I, 281.
[3] *Ratio disc. et doc.* 86.
[4] On peut voir sur ce sujet la première partie d'un admirable discours en latin de Ch. Lebeau.

infiniment plus que les langues modernes le privilége de se prêter à être mise en vers agréables, même sans vraie poésie. Voltaire convient que « le latin et le grec, étant les seules langues qui aient une vraie quantité, sont plus faites pour la poésie que toutes les autres langues du monde [1]. » Aussi Nicolas Bourbon, grand poëte latin, disait-il que *lorsqu'il lisait des vers français il croyait boire de l'eau* [2], langage fort énergique chez lui, car il n'était pas moins ami de Bacchus que des Muses. Il en est un peu, ce me semble, de la versification latine, comme d'une belle musique qui, dans un opéra, peut faire excuser facilement des paroles médiocres.

En composant des vers latins, les savants pouvaient donc sans danger joindre au plaisir de montrer leur *politesse* et leur *érudition*, celui de se délasser élégamment, de se jouer avec grâce dans ces milliers de fictions riantes, apanage des poëtes anciens, leurs modèles : se flatter de la faveur des Muses et d'Apollon, s'enivrer des flots d'Hippocrène, etc.

Aussi il y eut peu de savants qui ne voulussent goûter cette satisfaction. Le P. Brumoy, dans le dix-huitième siècle, allait jusqu'à dire : « Trouvez-moi en tout genre un ouvrage marqué au coin de l'immortalité, dont l'auteur, non content d'avoir rempli son esprit de la belle antiquité puisée dans ses sources, n'ait essayé, du moins dans sa jeunesse, d'en crayonner l'imitation, pour la posséder mieux. Ce ne sera pas même Descartes,

[1] *Dictionn. philos.* (Langues).
[2] *Menagiana.* I, 315.

tout philosophe qu'il était[1]. » Il n'était pas impossible de répondre à ce défi trop absolu, et trop inspiré par les regrets qu'éprouvait Brumoy, en voyant la poésie latine dédaignée de son temps. Mais nous avons sur ce point le témoignage d'un écrivain qui, parlant de ses propres contemporains, ne devait pas s'exposer à être contredit. « Il y a peu de personnes savantes, dit Ménage, qui ne fassent des vers ou n'aient envie d'en faire[2]. »

Je ne m'engagerai pas ici, je l'ai dit, dans une revue de tous ces érudits poëtes latins. Me proposant surtout de mettre en relief la place que tenait la poésie latine dans le monde lettré, je ne saurais mieux faire, ce me semble, que de signaler par groupes distincts quelques-uns de ceux qui la représentent dans les principales professions libérales.

III.

Des professions suivies par les poëtes latins.

ECCLÉSIASTIQUES. — MÉDECINS. — HOMMES DE LOIS. — HOMMES DE LETTRES.

I. Je commence par l'Église, puisque c'est elle qui abrita contre les ravages prolongés de l'inondation des barbares, et multiplia au fond de ses monastères et de ses écoles les exemplaires des chefs-d'œuvre de l'antiquité; c'est elle qui, sans rendre au latin une pureté que les Romains eux-mêmes n'avaient pu lui

[1] *Mémoires de Trévoux*. Mai 1722.
[2] *Ménagiana*.

conserver, sauva du moins cette langue en se l'appropriant. Depuis longtemps ces chefs-d'œuvre ont passé de ses retraites dans le monde; mais seule elle a retenu jusqu'à nos jours la langue des Romains pour interprète de sa science et organe de son ministère. Aujourd'hui plus que jamais on pourrait dire ce que Ronsard disait déjà au seizième siècle : « N'eust été le chant de nos » églises et psalmes chantez au luthrin, longtemps y a » que la langue romaine se fust esvanouye, comme » toutes choses humaines ont leur cours [1]. »

La théologie scolastique offre assurément peu de rapport avec les Muses. Mais rappelons-nous que dans ce clergé, qui fut une des gloires littéraires du siècle, François de Harlay ne fut pas sans doute le seul à « étudier les humanités par goût et la théologie par devoir[2], » ni le P. Mambrun à composer des poésies latines en professant la théologie[3]. Nous comprendrons alors que l'art de Virgile, non content de vivre sous le même toit avec la science de saint Thomas, ait voulu se glisser dans les traités de cette science, et qu'on ait fait un ouvrage sur l'*Utilité de la poésie dans la théologie.*

Je n'insisterai pas sur les vers techniques qui viennent çà et là dans les livres théologiques exprimer un axiome, ou résumer, condenser en quelques mots certaines énumérations compliquées :

Utile, lex, humile, res ignorata, necesse, etc.

[1] Préface de la *Franciade.*
[2] D'Olivet. — *Hist. de l'Acad.*
[3] Voy. *Supra*. Pag. 19.

Tous ces méchants petits vers[1] ne sont guère destinés qu'à aider la mémoire. On peut accorder plus d'attention à des écrits théologiques tout en vers latins. Tels sont : le *Parnasse théologique*[2], les pièces adressées aux jeunes théologiens soutenant leurs thèses en Sorbonne[3], des poëmes contre les jansénistes et les calvinistes[4], dont l'un finit par ces vers où il est assez plaisant de voir le poëte tomber dans le paganisme, en fulminant contre l'hérésie :

> *Di* prohibete minas, sævamque in *tartara* pestem
> Et regno precor et toto detrudite mundo;

et enfin divers *Panégyriques de la théologie* solennellement récités en Sorbonne[5].

La poésie latine trouvera en quelque sorte sa terre natale dans les *hymnes*. Je me contente d'indiquer ici cette classe nombreuse des *hymnographes* que je retrouverai dans le chapitre suivant. L'Ecriture sainte, ce manuel du lévite, si riche en poésie touchante et sublime, inspira de nombreuses paraphrases dont je dirai aussi quelques mots.

[1] *Horriduli versiculi*, dit agréablement un grand théologien de nos jours, le P. Gury.

[2] *Parnassus theologicus, seu theses è Parnasso deductæ ;* dédié à un vicaire général des Augustins déchaussés de France, par F. Séraphin Turrin. Lyon, 1696. In-4.

[3] Par exemple : *Ad vir. clarissim. doct. theolog. sapientiss. abbat. reverendiss. Franc. Harlæum à S. Victore Iam theologic. lauream gratulantis Academiæ prosopopœia ;* par J. Levasseur, recteur de l'Université. — Paris, 1610.

[4] *Ars et disciplina Janseniana.* 1654. — *Sectæ calvinianæ in Galliâ jam totâ catholicâ tumulus ;* par le P. Imbert (s. j.), imprimé à Valence, 1686.

[5] Marolles. — Épître en tête de sa *Trad. d'Ovide in Ibin.* 1661.

Pour faire connaître les principaux de ces poëtes ecclésiastiques, sans revenir sur les jésuites, je nommerai :

Parmi les Dominicains[1] : Teste-Fort, professeur de philosophie et de théologie à Lyon, qui mit en vers latins la dialectique de saint Thomas et divers livres d'Aristote ; J. Nicolaï, qui chanta *Les triomphes de Louis XIII* et la naissance du grand Dauphin (†661) ; et Thomas Gay, qui célébra dans l'*Ager dominicanus* les grands hommes de son ordre : saint Thomas, saint Hyacinthe, Albert le Grand, etc.;

Dans des abbayes ou canonicats : Jacques Pinon, chanoine de Paris, abbé de Condé; Guyet, prieur de Saint-Andrade près de Bordeaux, un des correspondants de Balzac; Saint-Geniez d'Avignon, satirique distingué, d'abord avocat, puis chanoine à Orange ; Boutard, abbé de Bois-Groland;

Sous la mitre épiscopale : Habert, évêque de Vabres; Bacoue, évêque de Clandève; Fléchier, évêque de Nîmes, presque sans rival pour l'harmonie, l'élégance du vers latin; Huet, évêque d'Avranches, un des princes de l'érudition.

Sous la pourpre, enfin, Melchior de Polignac, l'auteur de l'*Anti-Lucrèce*, que nous verrons jouer un rôle important à l'époque de la décadence de la poésie latine.

François de Harlay, archevêque de Paris, sans as-

[1] Il faut observer, en les voyant séparés ici des Jésuites et des Oratoriens, qu'ils n'enseignaient dans leurs colléges (Paris, Lyon, Toulouse) que la philosophie et la théologie.

pirer, ce semble, à la réputation poétique, fit pour l'assemblée du clergé, tenue en 1690, une devise qui fut préférée à celle du plus grand poëte latin du temps, Santeuil [1]. Son goût pour les vers latins devait être connu ; car les chapelains de l'église de Paris, qu'on voulait assujettir au péage du pont de l'archevêque, ne virent pas de plus sûr moyen d'échapper à cette vexation qu'une requête à Sa Grandeur, composée dans la langue de Virgile :

Nempe tuus natis pons intercluditur, illos
Impia et immeritos propriis manus arcet ab aris [2]...

II. Le latin n'était pas moins cher aux médecins qu'aux ecclésiastiques. C'était aussi la langue de leur science, la langue usitée dans les thèses et les harangues prononcées à la faculté, et, qui le croirait? la langue des affiches, même privées, s'il ne faut pas voir une simple exception dans Moyse Charras [3], qui rapporte une affiche latine, placardée par ses ordres « par tous les lieux accoutumés de Paris » pour annoncer une exhibition publique de produits pharmaceutiques [4]. Le latin donnait à leur science beaucoup plus de liberté pour traiter certaines questions délicates [5]. Ils retinrent assez

[1] Santeuil fut consolé par l'abbé Daquin, agent général du clergé, et le remercia par une églogue (*Damon et Ægon*).

[2] *Illustr... Fr. Harlæo Paris. archiep. carmen : offerebant ecclesiæ Parisiensis capellani.*

[3] Docteur en méd., apothicaire ordin. de Monsieur.

[4] Voy. *Traité de la thériaque ;* 1668 et 1685. « *Deo favente, Moses Charras theriacæ compositionem aggressurus... Pharmaca exponet, et per dies XV. Non tantum pharmaciæ studiosis, sed et curiosis omnibus re et verbo satisfacere conabitur.* »

[5] Bayle fait remarquer que les médecins qui font des discours anato-

fidèlement cette langue jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, malgré les railleries de Molière. D'ailleurs, quoi qu'en ait dit le prince des comiques, les médecins ne tenaient pas moins à la beauté du latin qu'à l'usage de cette langue. Ils se souvenaient toujours de Fernel qui avait mérité qu'on dît de lui : *Fæces Arabum melle latinitatis condiit.* Guy-Patin, dans ses lettres, juge rarement un de ses confrères sans tenir grand compte de la qualité de son latin ; il se moque des chirurgiens qui osent bien parler de « *leur doctrine sans littérature*[1]. »

Les manuels destinés aux étudiants leur recommandent de lire et de relire les poëtes. Il faut se familiariser surtout, disent-ils[2], avec Térence, Plaute et Virgile, pour acquérir un langage noble, des titres de considération, et se ménager pour l'avenir un délassement délicieux. Les poëtes sont fréquemment cités dans les traités de médecine, et quelquefois avec une grâce piquante. On avait depuis longtemps des traités de cette science écrits en vers latins, par *Gilles de Corbeil*[3], par la muse presque populaire de l'*Ecole*

miques expriment cent choses en latin, bien qu'il n'y ait que des hommes qui les entendent (*Lettr. critiq. sur l'Hist. du calvin.*, VI).

[1] Guy-Patin. — *Lettres*. 25 février 1660. — Les chirurgiens plaidaient contre les médecins pour obtenir de porter la robe et le bonnet comme marque de l'honneur qu'ils méritaient pour « leur doctrine en chirurgie, quoiqu'ils n'eussent point de *littérature*. » — « Ne voilà-t-il pas, dit Guy-Patin, une demande bien ridicule et une conclusion bien extravagante ! *Avez-vous jamais vu doctrine sans littérature ?* »

[2] Heurnius (Van Heurn). — *Institutiones medicæ*. — Leyde, 1609 et 1630. — « Poetæ medicos non faciunt, inquit Celsus, sed majores ac magis suspiciendos illos reddunt. »

[3] *Ægidii corboliensis carmina medica*. — Composé vers la fin du XIIe siècle, réédité à Leipsick en 1828.

de Salerne[1]. Sous Louis XIV, Charles Spon, médecin à Lyon, publia le poëme de la *Sibylle médicale*; et Moyse Charras celui de *la Vipère*, etc. Charras résume aussi chacun des chapitres de son traité de la *Thériaque* par une strophe saphique. Quand ce résumé serait trop long pour tenir dans une strophe, il l'omet, tout en faisant une strophe pour le dire :

Quas habet vires *opiata*, morbos
Quos domat, metris brevibus notare
Qui volet, possit citiùs fugaces
Scandere nubes.

L'attachement des médecins à la poésie latine ne se révèle nulle part mieux que dans une dissertation de Thomas Bartholin, sur les *poëtes médecins* et les *médecins poëtes*[2]. « Personne, dit-il en commençant, n'a plus que les médecins le goût de la poésie. » Il montre ensuite le *poids*, la *mesure* et le *nombre* présidant à la médecine comme à la poésie ; il signale aux médecins dans l'étude des poëtes une source de connaissances médicales, des modèles de fictions pour captiver les malades indociles, déguiser et rehausser les secrets de l'art ; dans la composition des vers, il leur montre un délassement, et s'ils veulent traiter de leur art, un secours pour la mémoire, une fixité inaltérable dans les formules où les nombres et les poids sont si importants.

[1] En 1718, on comptait vingt-quatre éditions du texte latin (Voy. *Dict. hist. de la méd.*, par Eloy). Vers 1665, il fut traduit en France en vers burlesques et dédié à Guy-Patin.

[2] *De poetis medicis.* — Haffniæ, 1669. Il est lui-même poëte et médecin ; il professait l'anatomie à Copenhague. « Poeseos studium non alios magis quàm medicos afficit... »

A tous ces motifs se joint une parenté mystérieuse entre la médecine et la poésie : les médecins appellent leur art *ars apollinaris*, car Esculape est fils d'Apollon, Apollon est l'inventeur de la médecine :

Primus Apollo dedit medicam mortalibus artem [1].

Lui-même a dit :

Inventum medicina meum est, opiferque per orbem
Dicor et herbarum subjecta potentia nobis [2].

C'est en vers latins qu'on entendra, comme à la faculté des arts, ou à celle de théologie, l'auteur d'une thèse médicale félicité par des professeurs ou des condisciples; c'est en vers latins qu'un étudiant pourra faire ses adieux à la faculté :

Este procul tenues, queis lusi nuper, avenæ;
Si canimus sylvas, medico sint ordine dignæ [3].

Il paraît rarement un nouveau traité médical qui ne soit accompagné de compliments en vers latins adressés à l'auteur par ses collègues.

Dans une thèse contre le tabac, soutenue en 1699, on lit les phrases suivantes, qui présentent singulièrement les *membres épars d'un poëte*, et qui ne demanderaient pas beaucoup de changements pour devenir des vers. « Illi robur et æs triplex circa pectus erat qui non ignarus quantum horrenda symptomata tabaci

[1] C'est le premier vers d'une pièce qui accompagne l'*Ambrosiopœa* d'Abraham F., médecin de Louis XIII. — Liége, 1628.

[2] Ovide. — *Métam.* I.

[4] Voy. *Panegyris sive agon studii iatrici... in scholis medicorum propositus* (19 janv. 1657) à Morino à Castellione ad Indrum Biturigum, dum rude donatus est. — Paris, 1659. In-4.

usum explorantem corriperent, eum voluit experiri. Sed nullum mortis timuit gradum qui venenum istud cicutis nocentius repetitis vicibus ausus est visceribus combibere, nec frequentes terribilis fumi expalluit haustus. » La tabatière est la boîte de Pandore; la pipe, un tube venu du Styx; qu'on laisse le tabac au matelot ou au soldat ennuyés : « Strenua denique hæc exerceat inertia remigium vitiosum Ulyssis et vulgus otiosum fruges consumere natum... Nec pestis illa affligat humo divinæ particulam auræ[1]... »

L'abbé de Marolles ne manque pas de remarquer cette prédilection en honneur par les médecins. « Il y en a, dit-il, qui ne tiennent pas moins d'Apollon la science de faire de beaux vers que les secrets de la médecine. Les doctes Patin, Bachot, Gervaise, Morin, de même profession, et Petit... sont de ce nombre-là. » Ce dernier mérite d'être distingué de tous les autres, c'est un des meilleurs poëtes latins du temps. A ceux-là il faut joindre Charles Spon, un des correspondants de Guy-Patin; La Mesnardière, médecin ordinaire de Gaston d'Orléans et membre de l'Académie française; et Quillet, auteur de la *Callipédie*. Quillet et Petit, les premiers poëtes entre les médecins, renoncèrent à leur profession. Petit se donna tout à l'érudition. Quillet s'étant compromis par l'incrédulité qu'il afficha en assistant aux exorcismes des religieuses de Loudun, s'enfuit à

[1] *An ex tabaci usu frequenti vitæ summa brevior?* — Quæstio medica cardinalitiis disputationibus manè discutienda in scholis medicorum... Fagon præside. — Proponebat Parisiis Cl. Berger... Baccalaureat. medicus, A. A. S. H. — 1699. In-4 (se trouve dans un recueil de la bibliothèque de la ville d'Alby).

Rome d'où il revint revêtu de l'habit ecclésiastique.

III. J'ai maintenant à examiner une dernière classe d'érudits qui, distincts par leurs titres : présidents de parlement, conseillers, maîtres de requêtes ou avocats, sont réunis par leurs fonctions dans les enceintes de la justice, et l'ont été par leurs études dans l'enceinte de la faculté de droit, les *Hommes de lois*.

On sait que depuis Louis XII le latin a été remplacé dans les actes publics par la langue vulgaire. Mais, au dix-septième siècle, il est encore en usage dans les écrits des jurisconsultes. C'est en latin que les magistrats doivent répondre à la harangue du recteur de l'Université qui vient en pleine audience les inviter à des cérémonies scolaires. Quiconque n'est pas capable de bien répondre s'expose à un fâcheux discrédit. Tout le monde n'aurait pas la présence d'esprit de ce lieutenant particulier, faible latiniste, à qui M. de Mesmes, lieutenant civil, connaissant d'avance le jour de cette invitation, délégua malignement la présidence de la cour pour ce jour-là. Le recteur arrive, en effet, suivi de son grave cortége; le président, pris au dépourvu, dit pour toute réponse : « *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum vestram ibimus.* « Allez, messieurs, et une autre fois ne surprenez point la cour. » Stratagème ingénieux, mais qui n'était bon qu'une fois [1].

Entre Virgile et Tribonien quel contrat de société sera possible? Dans les temps reculés, il est vrai, les lois furent publiées en vers, et ce fut, dit Horace, la première gloire de la poésie :

[1] *Menagiana*, IV, 221.

Fuit hæc sapientia quondam,
Publica privatis secernere, sacra profanis,
Oppida moliri et leges incidere ligno;
Sic honor et nomen divinis vatibus atque
Carminibus venit[1].

Le P. Moireau dédiant des vers à Achille de Harlay, lui rappelle cette parenté des Muses et de Thémis[2]; mais la civilisation, les crimes, la chicane ayant fait des lois un labyrinthe, la poésie s'est hâtée d'en prendre la fuite. Quelle Muse affrontera ce cabinet du juriste que nous dépeint Saint-Geniez?

Inter nodosi numerosa volumina juris
Me reperit, vastos et grandi pondere libros
Tractantem. In manibus mihi Bartholus et super altos
Dispositi pluteos Baldus, Dinusque Cynusque,
Stabant ordinibus longis et barbara centum,
Nomina, Pieriis vix unquam audita sub antris.

Si Euterpe y vient trouver cet avocat poëte, c'est par l'ordre d'Apollon; elle vient lui reprocher son indifférence actuelle pour la poésie :

..... Nunc barbaries arridet, et hæc te
Horrida delectant, spretis dumeta rosetis?[3]

Olivier Du Mesnil avoue qu'il a fallu la prise de la Rochelle pour réveiller sa Muse assoupie par les austérités de Thémis[4].

Eh bien! plus la science des lois a d'aridité, plus la poésie aura de douceurs. On connaît les conseils que

[1] *Epist. ad Pisones.*

[2] *Jac. Moireau Poemata.* — Paris, 1663. In-24. « Illa Themis nunquam oracula apud priscos mortalium reddere sine dictantibus musis consueverat. »

[3] *Sangenesii poemata* (idylle III).

[4] *Olivæ Menilii silvarum liber.* — Tolosæ. In-4.

Cicéron, Pline et Quintilien donnent à l'orateur sur l'étude et la culture de la poésie; ils la présentent à la fois comme un noble délassement et comme un excellent moyen de se former le style. Ces conseils n'ont pas cessé d'être mis en pratique, même par les plus grands orateurs[1]. J. Pinon, avocat et poëte latin au dix-septième siècle, justifie ses goûts poétiques par une foule d'illustres exemples : Brisson, Pibrac, Marion, L'Hôpital, Tournon, Dubellay, etc.

Nec mihi sit vitio magnorum exempla virorum
Dum sequor; hoc fecere fori tria lumina...

Au dix-huitième siècle on invoquera ces exemples au secours de la poésie latine. « Autrefois, dira-t-on, les magistrats les plus distingués ne dédaignaient pas de s'en amuser. M. le chancelier de L'Hopital, M. le président Lesueur, M. de Sainte-Marthe, M. le président de Mesmes, et plusieurs autres grands personnages se sont fait un mérite de cultiver les muses latines ; et les poésies qu'ils nous ont laissées leur feront peut-être plus d'honneur dans l'esprit de la postérité que les places éminentes qu'ils ont occupées[2]. »

Ce langage n'est pas sans exagération. D'ailleurs Pasquier, Scévole de Sainte-Marthe et de Thou, aussi distingués assurément dans la poésie latine que dans la magistrature, meurent tous trois entre 1615 et 1625. Après eux, on voit assez rarement des hommes de lois publier, à leur exemple, de longs poëmes latins. Beau-

[1] Pline. — Épist. VII, 9, 4. « Summi oratores, summi etiam viri sic se exercebant, aut delectabant; imo delectabant exercebantque. »

[2] *Journ. des sav.* — Mars 1747.

coup aiment à savoir lancer à propos une piquante épigramme. Ainsi, M. Martinet, voyant l'admiration qu'excite un jeune avocat de quatorze ans, nommé Corbin, dira :

Vidimus attonito puerum garrire senatu.
Bis pueri, puerum qui stupuere senes[1].

Plusieurs ne prennent pas la peine de recueillir les petites pièces qu'ils composent, et les laissent éparses dans les journaux et les recueils du temps. Plusieurs ne les publient même pas. Il reste cependant parmi eux assez d'aspirants à la renommée poétique pour que l'abbé de Marolles dise en termes d'ailleurs assez bizarres : « Il y en a, dans les écoles de Tribonian et de Gratian, qui montent avec facilité sur le double sommet, d'où les muses ne les rejettent point contre bas... L'éloquence du barreau se partage quelquefois avec la poésie des anciens[2]. »

La science des lois eut même, comme la théologie et la médecine, ses traités en vers latins. Il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'à certains axiomes de droit exprimés en vers, comme celui-ci dont Rabelais se moque en l'appelant *loi versale* et *versifiée* :

Semper in obscuris quod minimum sequimur.

Scipion Dupleix, maître des requêtes de l'hôtel de Marguerite de Valois, publiait, vers la fin du règne de

[1] *Menagiana.*

[2] Épître en tête de sa *Trad. d'Ovide in Ibin.* — Il ajoute : « Ils y sont aidés par le secours d'un beau naturel et par la connaissance des langues principales. »

Louis XIII, *Les axiomes, principes et règles du droit* [1], et dédiait ce livre à Pierre Séguier, vice-chancelier de France. « Pourquoi, dit-il dans la préface, puisque dans les derniers siècles, d'excellents auteurs ont mis en vers la Théologie, la Physique, les Mathématiques, la Géographie, la Médecine et même la Grammaire, ne me serait-il pas permis de mettre en vers la science du droit? » Il rappelle l'antique usage d'écrire les lois en vers, et l'exemple des druides qui, au témoignage de César, avaient exposé leur science en vingt mille vers. Il attribue à son ouvrage une grande importance pour les hommes de lois : Ceux qui s'instruisent y trouveront, dit-il, un grand secours pour la mémoire, et les savants, un divertissement assuré. Pierre de Boissat *l'Esprit* mit aussi en vers une partie de cette science sous le tire d'*Hermonomus* [2]. C'est une paraphrase des *Institutes* de Justinien.

Le siècle de Louis XIV ne fut donc pas dépourvu d'hommes de lois, poëtes latins. Les plus célèbres sont les suivants :

Au parlement de Paris : J. Pinon, avocat, puis conseiller, très-versé dans la physique et l'histoire, mais surtout attaché à la poésie ; il disait dans sa vieillesse en parlant des muses :

[1] *Axiomata, sententiæ et regulæ juris, versibus redditæ.* — Paris, 1635, in-8°.

Le même auteur voulut améliorer pour l'usage de Louis XIV les vers de la grammaire de Despautère, et publia : *Obscuriores et rudiores Despauteri versus in grammaticâ linguâ in dilucidiores et elegantiores commutati.* Paris, 1644, in-4°. Cet essai ne réussit pas.

[2] *Hermonomi, sive institutionum imperatorialium libri IV,* compris dans les œuvres de Boissat, imprimées à Vienne, in-f°.

Quarum si juvenis colui pia numina quondam.
Sit jus fasque seni sacros haurire liquores[1];

Gaumin et Montmor, maîtres des requêtes, fameux l'un et l'autre par leurs épigrammes ; Ch. Ogier, qui devint secrétaire de l'ambassadeur de France en Suède, et raconta ses voyages en prose latine mêlée de vers;

Au parlement de Dijon : deux conseillers, Lantin et P. Du May; celui-ci fut lié dès sa jeunesse avec les premiers savants , et devint membre de l'Académie du *Ricovrati* de Padoue ; et enfin le président Bouhier, cet aimable et élégant érudit, dont le cabinet fut une vraie académie où se réunissait l'élite de beaux et savants esprits que possédait Dijon : Lamare, Du May. Lantin, Legoux, Moreau de Mautour, La Monnoye, le P. Oudin, l'abbé Nicaise, etc., qui justifient les éloges donnés par Voltaire à cette ville.

La veille de sa mort, Bouhier songeait encore aux douceurs que lui avait procurées pendant sa carrière le commerce des muses ; il en voulut laisser le souvenir dans cette épitaphe qu'il se composa lui-même alors :

Qui *tristem* coluit Themidem, *dulces*que Camœnas
Conditur hoc Janus marmore Buherius.

La magistrature et le barreau de Toulouse, de Lyon, de Caen et de Rouen fourniraient beaucoup d'autres poëtes assez connus alors, mais éclipsés par ceux que j'ai cités.

IV. Nous venons de voir dans les carrières de l'Eglise,

[1] Voy. *Remercîment à Richelieu.* — C'est le père de l'abbé Pinon, autre poëte latin.

[2] Voltaire. — *Disc. de réception à l'Acad. franç.*

de la médecine et des lois, des poëtes qui furent obligés de concilier leurs devoirs et les muses. Mais il y en eut pour qui cette conciliation fut trop onéreuse ; les uns sacrifièrent la muse au devoir, les autres sacrifièrent leur profession à la muse et ne voulurent avoir dans la société d'autres titres que ceux de poëte et d'érudit. « Quiconque a du génie, dit P. Petit, peut se passer du forum, de la milice et du sacerdoce [1]. » Lui-même donna l'exemple de cette indépendance en renonçant à la pratique de la médecine. On vit s'échapper du dédale des lois, sur les ailes de la poésie, quatre latinistes renommés : Madelenet, qui obtint à la cour une charge plus honorifique et lucrative que laborieuse ; Gilles Ménage, poëte latin, français, grec, italien, le Varron du siècle [2] ; La Monnoye, critique aussi fin qu'érudit, poëte délicat et enjoué, et Moysant de Brieux : celui-ci abandonna la charge de conseiller au parlement de Metz pour rejoindre à Caen une élite de savants qui formèrent une académie.

Balzac essaya diverses carrières sans se fixer en aucune, et finit par se retrancher de bonne heure dans la littérature ; on a vu quelle satisfaction lui inspire le succès de ses vers latins, fort beaux en réalité.

[1] Éloge de Madelenet, en tête des poésies de celui-ci.

[2] C'est le titre que lui donne La Monnoye. P. Petit décrit admirablement les labeurs où Ménage se plonge au fort de l'été :

... « At tu, Menagi, nunc quoque abditus studes ;
Nunc pervicaci paginas densas manu
Volvis, revolvis, scribis, exscribis, notas,
Meditaris, edis carmina et totum quatis
Helicona : sed quiesce, sit studiis modus ;
Musisque saltem parce, si non parcis tibi. »

D'autres poëtes latins, mieux partagés par le sort, trouvèrent dans leurs fonctions mêmes l'aliment de leurs goûts littéraires. Tels furent : l'abbé Fraguier, qui travailla au *Journal des Savants*, quand il eut quitté les jésuites ; Adrien de Valois, historiographe de France, et divers professeurs du *Collége royal*, ou *Collége de France*, tout à fait distinct et indépendant de l'Université, entre autres Remi, surnommé *Ravaud;* Nicolas Bourbon et l'abbé Massieu.

Huet, dévoré presque depuis le berceau par une insatiable passion de l'étude, renonça pour la satisfaire à la charge de l'épiscopat [1]. Ses amis l'engageaient vainement à ne pas se tuer de travail :

O tandem studiis pone modum tuis,
Quæ num curâ agitas sedulus improbâ,
Noctes continuans solibus integras,
Et vitæ brevis immemor,

lui disait l'abbé Régnier. L'abbé Fraguier lui répétait de son côté le même avis :

It, Hueti, breve tempus, fugit ætas ;
Quid iniquo properas fata labore [2] ?

Huet poursuivait ses labeurs et entassait dans son esprit ces connaissances encyclopédiques dont le P. Bru-

[1] Quand il ne savait pas encore lire lui-même, s'il voyait lire quelqu'un, il le contemplait d'un œil d'envie (V. *Commentarius*). « Quiconque, dit-il, aura été regardé en naissant d'un œil favorable des muses, il méprisera les applaudissements du vulgaire, la fascination des richesses, la séduction des honneurs, et il ne cherchera la récompense de son travail que dans son travail même. » *Huetiana*. Pag. 211.

[2] L'abbé Fraguier paya cher l'imprudence qu'il eut de ne pas suivre lui-même l'avis qu'il donnait à Huet. Travaillant durant une nuit d'été, en 1709, il contracta une infirmité cruelle qui ne le quitta plus jusqu'à sa mort (1722).

moy nous représente l'immensité sous une allégorie piquante, à l'occasion d'une grave maladie dont Huet se relevait. Atropos avait résolu d'exterminer tous les amis des muses. Uranie, Clio, les Grâces, etc., viennent intercéder chacune pour un génie, son favori particulier, sans le nommer d'abord. Atropos refuse d'épargner tant de génies et veut que chacune nomme le sien; et toutes nomment le même génie qui est Huet.

Pour de tels savants la poésie latine fut une sorte de parterre, où ils venaient de temps en temps cueillir des fleurs. Ces goûts poétiques tempéraient d'une teinte gracieuse et délicate l'austérité de leur esprit, plongé d'habitude dans des travaux plus graves et plus connus aujourd'hui que leurs pièces de vers. Certains érudits néanmoins n'ont attaché leur nom qu'à ces poésies. De ce nombre paraissent être : le sieur de Saint-Blancat, Jean de la Peyrarède, célébré par Balzac dans ses lettres, et Savary, l'intarissable versificateur de Caen, qui ne sortait jamais sans avoir sur lui tout un magasin de poésies, et qui allait avec Huet les lire à la campagne, sous l'ombrage[2].

Du milieu de ces écrivains, on voit se détacher nettement, par le caractère tout spontané de leur inspiration, deux vrais poëtes : J.-B. Santeuil, chanoine régulier de Saint-Victor, et Ch. Du Perrier. « Ces deux-là, dit Huet, furent tout entiers poëtes, et rien que poëtes, *sans érudition* d'ailleurs, et *sans connaissance des*

[1] *Atropos et dii supplices.* — A Caen, 26 octobre 1712.
[2] Huet. — *Comment.* 158.

humanités[1]. » Du Perrier, qui n'étudia, dit-on, que Virgile, Horace et Vida[2], ne tarda pas à se livrer à la poésie française. Mais Santeuil resta fidèle à la muse latine. Elle fut la source de ses joies, de ses chagrins, de ses prospérités, de ses revers, de ses colères et de ses triomphes. On peut dire qu'il fut la dernière incarnation de cette muse.

IV.

Des modèles et de la critique en usage parmi les poëtes latins.

Je m'engagerais dans la critique littéraire beaucoup plus loin que je ne me le suis proposé, si je voulais rechercher jusqu'à quel degré les principaux d'entre les écrivains dont je retrace l'histoire, méritaient le titre de *poëte* qu'ils prenaient hardiment et qu'on leur accordait partout. Ce serait là, du reste, une recherche assez difficile, tellement la richesse de la versification latine et les beautés des modèles anciens, mises à profit par d'habiles imitateurs, semblent quelquefois suppléer à l'inspiration du génie, et pouvoir, dans de petites pièces, faire illusion aux plus fins connaisseurs. On sait que plus d'un s'y est laissé tromper, et l'on peut mettre au nombre des plus heureuses supercheries en ce genre celle de Muret, qui traduisit en vers latins une pièce d'un poëte grec, et la fit passer auprès de

[1] Huet. — *Comment.*, 201.
[2] V. Baillet, *Jug. des sav.*, t. V.

Scaliger pour l'œuvre originale d'un ancien comique latin.

Catulle, Virgile, Horace, Ovide sont les poëtes anciens qui obtiennent le plus d'imitateurs; on devine que Virgile est sous ce rapport à la tête de tous. C'est lui surtout qu'on sait par cœur; c'est lui qui fournit la source la plus fréquente d'allusions, de centons, de parodies.

Etienne Pleurre, chanoine régulier de Saint-Victor, avait donné, sous le titre d'*Enéide sacrée*, une vie de Jésus-Christ et des premiers martyrs en centons de Virgile [1]. Le P. du Vachet, de l'Oratoire, et Jean de la Peyrarède complétèrent chacun de leur côté les vers inachevés de l'Énéide. Les P.P. Mambrun et Le Brun composèrent chacun un *Virgile chrétien*, en appliquant à des sujets sacrés les trois genres poétiques qui ont immortalisé l'ami d'Horace.

Le P. Le Brun composa aussi un *Ovide chrétien*. Cossart a laissé plusieurs pièces « dans le style d'Ovide » ou « d'Horace : » *Stylo Ovidiano*, *Horatiano*, ainsi que portent les titres mêmes de ces pièces. Je n'ai trouvé personne qui se soit avisé de publier un Horace chrétien ou un Catulle chrétien, bien que ces deux poëtes ne fussent pas ceux qui avaient le moins besoin de cette conversion. Horace est nécessairement le modèle de tous les lyriques; Catulle, qui a réuni avec tant de bonheur la finesse de la pensée à l'artifice consommé du style, est celui des auteurs d'épigrammes. Son

[1] *Æneis sacra, continens acta D. N. J.-C... Virgilio-centonibus conscripta.* — Paris, 1618. In-4.

Phasellus, ce chef-d'œuvre de grâce et de délicatesse, était si admiré de nos humanistes qu'il fut de mode parmi eux d'en essayer une parodie. On en trouve d'assez ingénieuses dans A. de Valois, Commire, Cossart, etc. Celui-ci se trouvant pressé par L. Loménie de Brienne de produire cette parodie, lui adressa, dans le mètre même du *Phasellus*, c'est-à-dire en vers ïambiques purs, une pièce assez élégante où il lui demande du temps :

Phasellus ille, quem Catullus edidit,
Tibi, Brienne, quod videtur elegans,
Quod hunc amasque perditèque deperis ;
Probo gratulorque : sed parum placet,
Quod æmulator ejus esse carminis,
Te id imperante, cogor.....

Quelle que fût la perfection de ces modèles, plusieurs de leurs imitateurs osaient se flatter de les égaler quelquefois. Derisières disait à la fin de son *Art métrique* : «On pourra en imitant les anciens devenir non-seulement leur disciple, mais leur rival, non-seulement leur rival, mais leur maître. » Ménage, qui trouvait les épigrammes de Catulle « belles depuis les pieds jusqu'à la tête, » en avait imité une en la renfermant en deux vers ; il la citait fièrement à Baillet, son détracteur : « Je ne voudrais pas, disait-il, donner ces deux vers pour les seize de Catulle [1]. »

Naugerius immolait tous les ans un exemplaire de Martial aux mânes de Catulle. Sans aller jusque-là, on vénère presque à l'égal de divinités les grands

[1] *Anti-Baillet.*

poëtes du siècle d'Auguste, dans le *royaume latin* que semblent composer nos humanistes. Mais on y admet aussi des autorités modernes.

On n'y manque pas de *législateurs* contemporains; ce sont les auteurs de traités poétiques, tels que Nicolas Mercier, Mambrun, Petit, Frizon, auteurs de traités sur l'*Épigramme*, l'*Épopée*, l'*Inspiration poétique*, l'*Art poétique*. Il y a aussi des *magistrats;* ce sont les critiques, entre lesquels on distingue : Vavasseur qui, en recherchant la réputation d'habile grammairien, encourut, dit Huet, le renom de *poëte brisé et éreinté* [1]; La Monnoye, qui fait sur la *Callipédie* de Quillet et sur les hymnes de Santeuil des remarques fines jusqu'à la minutie [2], etc. La passion pour la poésie n'empêchait pas d'apercevoir des défauts même dans les premiers poëtes du temps. Rapin déclare qu'il y a peu de poëtes qui aient attrapé le tour de Virgile, bien que tous veuillent y atteindre [3]. Ménage trouve des gallicismes jusque dans les vers de Balzac [4]. Il fallait bien ces réserves pour atténuer un peu les éloges pompeux que nos humanistes se décernent quelquefois les uns aux autres, en s'égalant à Virgile et à Horace.

On les entend professer pour certains vers une estime

[1] Huet. — *Ubi supra.* 63. — Vavasseur disait de Ducange, auteur du Glossaire : « Il s'est donné bien de la peine pour recueillir des mots que je travaille depuis soixante ans à éviter. » Santeuil refusa de faire son épitaphe, craignant d'entendre sortir de sa tombe des critiques contre les vers qu'il lui aurait faits. — Santeuil : *Ab epitaphio Vavassori inscribendo se excusat poeta.*

[2] Voy. *Menagiana.*

[3] *Réflexions sur la poétique.*

[4] *Menagiana.* I, 308.

passionnée, une admiration enthousiaste. Ménage a remarqué dans les poésies de Remi cette description d'un coq sur un clocher :

..... Ubi summo in culmine gallus
Æreus adverso flantem bibit aera rostro.

Il payerait volontiers du meilleur de ses bénéfices la gloire d'avoir fait ces deux vers [1]. Santeuil, lisant les deux vers suivants, gravés sur un arsenal :

Ætna hæc Henrico Vulcania tela ministrat,
Tela gigantæos debellatura furores,

s'écrie : « Je voudrais les avoir faits et être pendu ! » Le P. Oudin soupire après le moment où il pourra lire à la campagne *Virgile* ou *Huet* :

Ecquando per amœni rura Licei [2]
Carmina vel sacri repetam divina Maronis,
Aut ea divino non inficienda Maroni,
Quæ patrios subter ludebat Huetius alnos [3] !

Balzac « sera ravi de voir les vers de M. Ménage, » et celui-ci « l'obligera de lui envoyer son manuscrit [4]. » S'il demande à Guyet des vers nouveaux, c'est par une périphrase pompeuse où il le supplie de « lui faire une faveur et de lui chercher dans son cabinet quelque consolation pour sa solitude [5]. » « *Que vous avez rendu d'oracles* en ma présence, lui dit-il ailleurs, ou pour parler plus vulgairement, que je vous ai vu

[1] Guy-Patin. — *Lettre à Ch. Spon.* 3 juillet 1663.
[2] *Liché*, campagne près de Dijon.
[3] Oudin. — *Ignis*, carmen.
[4] Balzac. — *Lettres*, 5 nov. 1651.
[5] Ibid., 25 sept. 1630.

composer et réciter d'admirables vers[1]. » Quel enthousiasme dans ce compliment à Remi, professeur royal d'éloquence : « Ce n'est pas d'aujourd'hui que je connais et que j'estime vos Muses; il y a quinze ans de bon compte que je suis leur obligé... Cet hermite que vous avez régalé de vos beaux vers les a lus plus d'une fois avec transport[2]. »

On éprouvait quelquefois plus de plaisir à reconnaître, à démasquer, pour ainsi dire, les modèles anciens chez les poëtes modernes, qu'à les voir à découvert dans leurs propres chefs-d'œuvre. Balzac écrit à Guyet : « Bien que vos trois favoris, je veux dire Térence, Horace et Virgile, soient aussi mes trois plus anciennes inclinations, je vous confesse que je ne les ai jamais trouvés si honnêtes gens que quand ils me parlaient par votre bouche[3]. »

Santeuil veut que Baillet, dans ses *Jugements des savants*, n'écrive sur Rapin que deux mots : *Ara Rapino*, « et laisse par respect trois feuillets blancs[4]. »

A l'apparition de Vanière, il déclare que ce nouveau venu les a tous dérangés sur le Parnasse ; » car l'apparition d'un nouveau poëte est un grand événement. « *Ubi tamdiu latuisti?* » demande Bourbon à Madelenet, après avoir lu sa première pièce remarquable.

On recherche avec empressement les poésies latines des modernes; Huet en demande un jour chez un libraire de Paris; Madelenet survient, parcourt avec lui les

[1] Ibid., 28 octob. 1644.
[2] Ibid., 4 janv. 1645.
[3] Voy. Baillet, *Jug. des sav.* (sur Rapin).
[4] Balzac. — *Lettres*, 28 oct. 1644.

poëtes étalés, et lui voyant faire l'emplette des meilleurs, « Je vois bien, lui dit-il, que tu es amateur des vers, que ton palais est de ceux qui peuvent savourer ces friandises. » Et tirant de sa poche quelques-unes de ses propres poésies, il lui en fait présent. « C'étaient, dit Huet, des vers d'un goût peu commun...

Ex illo Corydon, Corydon est tempore nobis,

et j'ai voulu avoir Madelenet pour ami, et je le mets au nombre des grands poëtes, rivaux des anciens. » Il est d'usage que les auteurs s'adressent mutuellement ces friandises toutes fraîches encore. Santeuil réclame hautement, parce que Petit a oublié ce devoir envers lui [2]; Santeuil croit rendre si heureux ceux à qui il envoie des exemplaires de ses vers, qu'il jette les paquets à la poste sans affranchir. La Monnoye et l'abbé Fleury, tout en avouant qu'on ne peut assez payer ses chefs-d'œuvre, n'oublient pas de l'avertir qu'il y a d'autres moyens de les leur faire parvenir [3].

Le royaume latin a des *assemblées* régulières, où l'on discute sur les principes de l'art et le mérite des divers poëtes. Sous le ciel où brille la Pléiade latine, sous le climat du bon goût, à Paris, elles se tiennent chez Ménage tous les mercredis; de là leur nom de *Mercuriales;* il y en a chez les frères Dupuy, dans leur cabinet à la Bibliothèque royale, et chez Bourbon à l'oratoire de Saint-Honoré [4]. Du fond de la province, Balzac adresse

[1] Huet. — *Comment.* 167. « Video, inquit, te delectari carminibus, et *ad has suavitates sapere palatum tuum* ... »

[2] Voy. *Menagiana.*

[3] Voy. *Santoliana.*

[4] Voy. *Menagiana,* passim, et Huet, ubi supra, p. 67, 168.

un poëme à un de ses amis, à Paris, pour avoir sur cet ouvrage l'avis du bon goût. « Je vous supplie, lui dit-il, de le vouloir communiquer à M. Gaumin et aux autres juges des lettres latines, *afin que nous sachions le goût de votre grand monde et ce que nous devons croire dans les provinces*[1]. » Les muses latines ont aussi leurs cénacles en province; à Caen, par exemple, c'est l'académie fondée par Moysant[2]; à Dijon, le cabinet de J. Bouhier.

Il est souvent question du *sceptre de la poésie latine* dans les critiques contemporains. Au commencement du siècle de Louis XIV, ce sceptre est entre les mains de N. Bourbon; il passe après lui à Madelenet; ensuite Santeuil et Du Perrier se le disputent. Telle est la liste de succession dressée par Ménage, qui n'était pas exempt peut-être de quelque prétention à cette royauté littéraire; mais il redoutait sans doute ces deux rivaux. « Le P. Commire, dit-il, sembla me vouloir donner le sceptre dans la pièce qu'il a intitulée *Somnium*. L'un et l'autre en murmuraient : pour les apaiser je fis ces quatre vers :

Sacro in vertice qui chorus sedebat
Vatum, ultrò mihi detulisse primas

[1] *Lettres de Balzac*. — A M. Despèce, 25 novembre 1636. — Ce poëme est intitulé : *Nympha loquax seu Gazetta parisiensis*.

[2] Huet, qui en est membre, répand, dit-il, des vers dans le public, « à l'exemple de ses collègues. » Il est à remarquer que dans les Mémoires de Huet, ainsi que dans les Lettres de Guy-Patin, les mots *vers, poëte, poésie*, signifient d'ordinaire vers latins, poëte latin, poésie latine. Huet rappelle un proverbe qui décerne à sa ville natale la palme poétique sur toutes les villes de France : « Alias urbes carmina contexere in conclavibus, Cadomum palâm et in apertis officinis. »

Dixit Commirius; quid invidetis,
Santoli, Pererique? somniabat. »

Délivrés de ce concurrent, Santeuil et Du Perrier le prennent lui-même pour juge de leur débat, et lui soumettent chacun une pièce sur un même sujet. Ménage, pour ne se brouiller ni avec l'un ni avec l'autre, déclare par une sentence, nécessairement en vers latins, qu'ils sont égaux et dignes de régner à la fois, ou bien alternativement un an chacun :

Vos igitur, Pindi proceres, par nobile vatum,
Sceptra simul gestate, imperitate simul...[1]

Les deux poëtes sortent de chez lui peu satisfaits, et rencontrant fort à propos le P. Rapin, ils lui remettent les pièces du procès. Rapin déclare, en simple prose et en français, que leurs vers sont détestables et qu'ils sont eux-mêmes deux orgueilleux. Puis entrant dans une église voisine, il laisse tomber dans le tronc les dix pistoles déposées par eux, comme enjeu de la lutte. Ce dénoûment peu attendu sépara les deux athlètes.

Rapin, un des rares poëtes latins qui ne s'aveuglaient pas sur les progrès de la muse nationale, devait trouver puériles tant de contestations pour un sceptre qui était à la veille d'être brisé.

[1] **Ménage.** — (*Ad Pererium et Santolium, nobile par vatum, de sceptro poetico decertantes.*)

CHAPITRE II.

LA POÉSIE.

Le grand nombre de nos poëtes latins, que je signalais comme un embarras en commençant le chapitre précédent, n'est rien en comparaison de celui des œuvres qu'on aurait à compter ici dans chaque genre de poésie. Chez les Grecs, il est vrai, Homère est le poëte de l'épopée; Pindare, celui de l'ode; Sophocle, celui de la tragédie. Chez les Romains, Virgile est le poëte des vers hexamètres, Tibulle celui des élégiaques, Martial celui de l'épigramme. Mais Pline le Jeune se promène du vers épique à l'ïambe, de l'élégie à l'hendécasyllabe. Pour lui, l'esprit qui s'applique à la poésie est comme une cire que le doigt façonne à son gré, comme la source sacrée dont les eaux peuvent tour à tour éteindre un incendie, ou désaltérer les fleurs et le gazon :

Ut laus est ceræ, mollis cedensque sequatur,
Si doctos digitos, jussaque fiat opus;
Et nunc informet Martem, castamve Minervam,
Nunc Venerem effingat, nunc Veneris puerum;
Utque sacri fontes non solùm incendia sistunt,
Sæpe etiam flores vernaque prata juvant [1].

Tels sont aussi les principes des Huet, des Commire, des Ménage, etc. Leurs poésies sont ordinairement divisées en livres distincts d'églogues, d'épigrammes, d'épîtres, de poëmes héroïques, lyriques, etc.; et chez la

[1] Plinii *Epist.* VII, 9.

plupart on trouve un livre de pièces trop difficiles à classer à cause de leur variété, et qu'ils réunissent sous le titre de *Mélanges* (*Varia, Miscellanea*).

On dirait que ces poëtes craignent de n'avoir pas donné assez de marques d'érudition tant qu'ils ne se sont pas essayés dans une foule de genres poétiques, et sur les mètres les plus divers, depuis l'hexamètre jusqu'à l'adonique. Cette inépuisable variété de verve est assez bien représentée dans une pièce allégorique composée par le P. Lefebvre, à la mort de Commire[1]. On voit Commire se présenter au Parnasse: Horace, Virgile, Lucrèce et d'autres grands poëtes le réclament chacun pour sa compagnie. Apollon décide qu'il passera tour à tour une année dans chaque classe de poëtes.

Me voilà donc en présence d'une multitude infinie d'œuvres les plus diverses par le caractère, l'objet et la forme. Un peintre de paysage ne s'amuse pas à représenter en détail chaque feuille d'un arbre; je voudrais ne peindre comme lui que des groupes, éviter les redites, autant que possible, et faire naître d'utiles rapprochements. Ne chercher ici d'autre division que celle qui est admise dans la poétique, et s'attacher uniquement à distinguer l'ode, l'élégie, l'épître, l'épopée, etc. ce serait répondre bien imparfaitement à l'idée qui préside à ce travail destiné à mettre en relief le rôle que joua la poésie latine dans la société lettrée. Parmi les odes, par exemple, il y en a qui n'ont aucun rapport aux choses du temps, d'autres sont des compliments

[1] *Commirius in Parnassum receptus.*

adressés à des protecteurs. Commire en fait une sur une jeune colombe jouant avec l'enfant Jésus; il en fait une autre sur le grand Condé réduit à vivre de lait : faut-il confondre ensemble des compositions si diverses à notre point de vue?

Je crois pouvoir diviser avantageusement toutes ces poésies latines en trois catégories. Dans la première, je réunis les œuvres purement littéraires, et qui, soit dans leur sujet, soit dans leur destination, n'ont pas un rapport particulier avec les hommes et les choses du temps : épopée, poëme didactique, etc.

Dans la seconde, les pièces qui roulent sur des sujets contemporains : panégyriques, satires, chants de victoire ou de deuil, compliments, etc.

Dans la dernière, celles qui sont destinées à un emploi indépendant de l'impression, c'est-à-dire à être représentées, gravées sur la pierre ou chantées : tragédies, inscriptions, hymnes.

I.

Des œuvres purement littéraires.

POÉSIE ÉPIQUE. — POÉSIE DIDACTIQUE. — POÉSIE RUSTIQUE. — FABLE.

I. Le dix-septième siècle produisit chez nous, en latin comme en français, une étonnante abondance d'épopées. Le P. Rapin, publiant des églogues, en 1659, explique pourquoi il ne veut pas se mêler « au fracas des trompettes héroïques qui retentissent de toutes

parts[1]. » Le poëme épique, dont la majesté n'a pu être soutenue, en aucune langue, si ce n'est par le génie des plus grands poëtes connus, devait écraser infailliblement nos humanistes. Élégants et gracieux dans une ode, dans une élégie, ils oublièrent que la difficulté du poëme épique n'est ni dans la connaissance des règles, ni dans le nombre des vers, mais dans l'intérêt qu'il faut savoir soutenir si longtemps. Au foyer si brillant de la poésie ancienne, devenu pour eux un foyer domestique, ils pouvaient, même sans génie véritable, dérober quelque étincelle, capable d'échauffer leur pensée dans un court poëme, et la plupart des humanistes se bornèrent à en composer, en effet, de peu d'étendue; mais pour suffire à ces œuvres gigantesques, tableaux vivants de toute une époque, il faut avoir le cœur embrasé de cette flamme sublime que Dieu n'allume que chez un Homère, un Virgile, un Dante, un Milton. Ce poëme fut pour nos érudits la massue d'Hercule; néanmoins, ne fût-ce que par respect pour ce grand nom d'épopée, jetons quelques regards sur ceux qui osèrent soulever l'arme héroïque.

Je n'en cite que dix; les six premiers sont des jésuites.

Je rencontre d'abord le P. Cellot, auteur de la *Mauritiade*[2]. Que dire d'un poëte qui, dans sa préface, ferme d'avance la bouche au critique par cet argument décisif : « C'est à mes supérieurs de juger ce qu'il y a de mieux à faire, à moi d'accomplir, selon mes

[1] « In tanto qui nunc est heroicarum tubarum strepitu. » (Préface.)
[2] *Mauritiados libri III.* — Flexiæ, 1628.

moyens, leurs arrêts ; » si quelqu'un vient à blâmer le choix de son sujet ou les ornements : « à ces attaques, dit-il, et à toutes les autres, je n'ai qu'un bouclier à opposer, l'avis et l'ordre de mes supérieurs?... » Qu'en dire, sinon que les supérieurs auraient dû, ce semble, appliquer tant d'abnégation à un travail où elle fût plus utile que dans la tâche d'un Homère?

Le *Moïse voyageur, ou image de l'Eglise militante*[1], du P. Millieu, recteur du collége de la Trinité à Lyon, bien qu'il soit aussi, mais d'une façon différente, un fruit de l'obéissance, inspire de l'intérêt par sa destinée, qui n'est pas sans analogie avec celle du héros hébreu, et par le caractère naïf de l'auteur. Ce poëme à peine naissant (il n'avait encore qu'un chant), ne s'étant pas trouvé parmi les poésies de Millieu, échappa au naufrage général auquel il les condamna durant une maladie qu'il croyait mortelle[2]. Revenu à la santé, les instances de ses confrères, celles de l'archevêque de Lyon et les ordres de ses supérieurs le déterminèrent à achever ce poëme. Il y fut encouragé, dit-il, par les nombreux motifs qu'il pensa devoir trouver « dans ce long et laborieux voyage de Moïse, pour hâter sa propre course vers le ciel. » Mais *Moïse* ne parut que sous bonne escorte; il fut accompagné d'une dédicace à l'archevêque de Lyon, dont la

[1] *Moyses viator...* — Lyon, in-8. 1636 (1re part.), 1639 (2e p.).

[2] *Moyses viator.* — Préface. — Il y avait environ vingt mille vers. Mais où Baillet (*Jug. des Sav.*) a-t-il vu que le P. Millieu les fit jeter au feu ? Comment la *Biogr.* Michaud peut-elle dire qu'il se fit rapporter une cassette pleine de ses vers, pour les jeter lui-même au feu, lorsque le P. Millieu parle si différemment lui-même dans sa préface ?

protection lui permettra de flotter sans danger dans sa corbeille de *papyrus*, sur le fleuve des opinions ; » des approbations distinctes du P. Provincial, de divers théologiens, du vice-official, et d'un vicaire général.

Malgré tant de suffrages, il me semble que ce poëme ne réalise pas assez l'allégorie promise par le titre et le début :

Prodigiis domitam Memphim regisque superbi
Duritiem obtritam plagis et vindice virgâ...
Aggredior..... dum Mosis in umbrâ
Agnoscit peregrina suas Ecclesia sortes.

Le sort de l'Église n'y est figuré que par des rapprochements rares et peu suivis ; l'histoire de Moïse y est travestie par la mythologie qui, dès les cinq premiers vers, amène dans le pays biblique, le Parnasse, les Muses et Phébus, et plus loin mêle au purgatoire et aux limbes le Phlégéton, les Mânes, l'Élysée, l'Érèbe, et marie avec Satan, Gorgone et Tisiphone [1]. Le poëte s'amuse, comme Saint-Amand, à décrire les poissons qui « se mettent aux fenêtres » pour voir passer les Hébreux dans la mer Rouge, et tombent quelquefois victimes de leur curiosité :

Hinc indè attoniti liquido stant marmore pisces,
Excelsosque natant scopulos ; si fortè ferantur
In transversa, cadunt pelagi de montibus altis
Præcipites, cæcâque vadi illiduntur arenâ [2].

[1] Les Juifs fuyaient tout commerce avec les Samaritains : *Non cotuntur Judæi Samaritanis*, et le P. Millieu ne craint pas de les faire fraterniser avec les païens !

[2] Saint-Amant (*Moïse sauvé*) dit :

« Et là près des remparts que l'œil peut transpercer,
Les poissons esbahis les regardent passer. »

On prétend que Saint-Amant, ignorant le latin, n'a pu imiter Millieu.

Moïse fait chanter son cantique par deux chœurs dansants, au milieu desquels il bat la mesure :

Adversisque choris medius gestumque modumque
Dividit et virgâ modulans præit enthea verba.

A côté de pareilles descriptions on trouve des endroits touchants. Tel est ce passage heureusement imité d'Homère [1], où Moïse, revenu de la montagne sainte, le front orné de deux rayons lumineux, voyant son jeune fils effrayé de ce prodige, le rassure en l'embrassant.

Le P. Mambrun fut plus habile à traiter de l'épopée qu'à en donner un modèle. Son *Constantin* [2], très-vanté par Ménage et Chapelain, essuya de nombreuses critiques; on reprochait à ce poëme de commencer par le sacrifice d'Adonis et non par un acte de Constantin; on y reprenait aussi diverses erreurs historiques. Mambrun fit une dissertation pour le défendre.

Le P. de Bussière soumit son *Scanderberg* (1662) à Chapelain, que sa *Pucelle*, si vantée tant qu'elle fut inédite, désignait comme un oracle à la confiance de ceux qui aspiraient à la gloire épique. Chapelain lui conseilla de rendre son poëme plus régulier. Mais si la régularité se fût trouvée le grand mérite en ce genre, la *Pucelle* ne serait pas morte en naissant, car Huet ne cessa de remontrer au public qu'elle était parfaitement conforme aux règles.

L'*Ignatiade* (ou la fondation des jésuites) était un

Mais qui nous assure qu'il ne connut pas le *Moyses viator* par quelques passages qu'on lui en aurait traduits ?

[1] *Iliade*, VI. Les adieux d'Hector à Astyanax.

[2] *Constantinus*. — Paris, 1658. Il avait fait une *dissertation péripatéticienne sur l'épopée*. — Paris, 1652 — in-4°.

sujet fort propre à inspirer un disciple de saint Ignace ; c'était l'Énéide de l'ordre. Les rapprochements piquants avec l'épopée de Virgile, les allusions heureuses ne devaient pas y manquer :

Hinc populum latè regem, belloque superbum, etc.

C'est le poëte qui manqua. Le P. *Lebrun* ne vit là autre chose à faire que la troisième partie de son *Virgile chrétien*, parodie assez puérile, où des églogues sacrées répondent aux Bucoliques, et la *Psychurgie* (culture de l'âme), aux Géorgiques. On peut regretter qu'un poëte plus capable, de la même compagnie, ne se soit pas emparé du même sujet.

Le P. Frizon, dans son *Xavier Thaumaturge* (1684), se passa du merveilleux mythologique, comme Lucain, et ne put s'empêcher de tomber comme lui dans l'emphase et la déclamation.

Remi, professeur royal d'éloquence, avait composé la *Bourboniade* (Borbonias); Du May, encore élève de rhétorique et à peine âgé de seize ans, fit le premier chant d'une *Enghiennéide* (Enguienneis), très-vanté par Gronovius; mais il ne continua pas ce poëme; Quillet avait fait une *Henriade* (Henricias), « plus belle encore que sa belle *Callipédie*, » disait Costar [1]; en mourant il légua cinq cents écus à Ménage pour la publier. Ménage est accusé d'avoir gardé l'argent, car le poëme n'a jamais été publié [2]; enfin Boissat *l'Esprit* fit un poëme de *Charles-Martel*.

Il est à remarquer que ces quatre dernières épopées,

[1] *Lettres*, II, 250.

[2] Baillet. — *Jug. des Sav.* (note de La Monnoye sur Quillet.)

moins connues encore que celles des jésuites, se distinguaient nettement de celles-ci par leurs sujets qui étaient tirés de l'histoire nationale.

II. Dans la poésie didactique le rôle de la science est plus important que dans l'épopée; nos érudits y ont aussi beaucoup mieux réussi. Ils ont laissé en ce genre des œuvres que l'on peut lire avec un intérêt soutenu, et où l'on ne peut s'empêcher d'admirer souvent l'art de distribuer et d'orner une matière vulgaire, autant que l'élégance de la versification. Pour ces poëmes, on peut distinguer deux périodes dans le siècle de Louis XIV. Dans la première, qui se termine vers 1685, ils sont plus rares, mais généralement plus sérieux que dans la seconde.

Le plus remarqué dans la première période fut le poëme des *Jardins* du P. Rapin [1]. Dans le quatrième livre des *Géorgiques*, Virgile avait témoigné un instant l'envie de chanter les *jardins;* mais il n'avait fait qu'effleurer ce sujet par le gracieux épisode du vieillard de Tarente, et l'avait abandonné aux poëtes à venir :

> Verùm hæc ipse equidem spatiis exclusus iniquis
> Prætereo atque aliis post me memoranda relinquo.

Rapin a accepté ce legs : « On regardera peut-être, dit-il dans sa préface, comme une audace intolérable, de vouloir traiter une partie du plus parfait des poëmes, omise par le prince des poëtes. Mais le goût des jardins se répand de plus en plus et se trouve déjà en honneur chez tous les grands; » et cela suffit pour le rassurer. Il y a quelque apparence que ce goût si accrédité con-

[1] *R. Rapini Hortorum libri III.* 1665.

tribua beaucoup au magnifique succès de Rapin. Les admirateurs de Le Nôtre et de La Quintinie furent enchantés des brillantes descriptions de fleurs, de paysages, de cascades, qui émaillent les *Jardins;* ils lui pardonnèrent volontiers la régularité un peu froide et monotone de son plan, où tout semble tiré au cordeau. Les faunes, les naïades, les nymphes qui peuplaient à l'envi les parcs créés sous Louis XIV, empêchèrent sans doute d'apercevoir l'abus que faisait le poëte de tous ces personnages qui accompagnent invariablement chez lui, chaque fleur, chaque arbre, chaque pièce d'eau.

Dix ans auparavant, Quillet s'était rendu célèbre par la *Callipédie*[1]. Avant lui, Scévole de Sainte-Marthe avait, dans le poëme de la *Pédotrophie* (Pædotrophia), traité de la gestation, de l'allaitement, et de la première éducation de l'enfant. Plus tard, Rousseau devait prendre l'enfant au berceau et le conduire jusqu'au mariage. Quillet reculait les limites du sujet, en remontant jusqu'à la négociation du mariage entre les futurs auteurs de la famille. Il faut se garder de prendre en un sens étroit et purement matériel le titre de son poëme. La beauté qu'il envisage dans une génération est la beauté de l'esprit autant que celle du corps :

> Quæ decora eximiam pulchro sub corpore mentem
> Commendent, clarisque hominem virtutibus ornent
> Hic canere aggredior.

C'est sans doute pour avoir mal interprété le titre sans lire le poëme, ou pour avoir oublié que l'auteur

[1] *Calvidii Læti Callipædia, seu de pulchræ prolis habendæratione.* — 1655.

fut médecin, qu'on a exagéré la licence de son œuvre.

Bayle[1] soutient que la lecture de Pétrone y éclate moins que celle de Lucrèce. La Monnoye y a relevé plus d'une faute contre la grammaire et la prosodie[2]. Fréron, répondant plus tard à ces critiques, assurait « qu'il y a peu de poëtes latins modernes qui puissent être comparés à celui-là, soit pour le sujet, qui est très-intéressant, soit pour la juste distribution des parties, soit pour la beauté de la versification[3]. » La Monnoye reprochait aussi à Quillet la frivolité de son sujet. Rien, il est vrai, n'est plus imaginaire que l'influence qu'il accorde aux astres ; mais on eût pu faire le même reproche aux *Géorgiques*, le plus parfait des chefs-d'œuvre latins ; faut-il d'ailleurs ne tenir aucun compte des vers énergiques de la *Callipédie* contre la mollesse de l'éducation aristocratique, contre la dépravation des mœurs, et les mariages inspirés par la cupidité, ni de la hardiesse du conseil adressé à Louis XIV ? Le poëte l'engage à se choisir une épouse vertueuse et qui ait son affection, dût-elle n'être pas de la lignée des rois ; car, dit-il, l'usage qui porte les princes à s'unir à une princesse inconnue peut faire arriver au trône une race illégitime :

Eripe te his, Rex magne, probris, contentus amandâ
Conjuge, regales formosâ prole penates
Auge et conspicuos pueros in sceptra repone.

[1] *Dict. hist. et critique.*

[2] Voy. *Menagiana.*

[3] *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, t. I, p. 158, 1749. — Fréron, oubliant qu'il y a dans le *Menagiana* de 1715 beaucoup d'additions de La Monnoye, met sur le compte de Ménage les critiques de celui-ci.

Il ne fallait peut-être pas moins de hardiesse pour suivre ce conseil que pour le donner.

Bacoue, calviniste converti, devenu évêque, professe, dans le poëme *de l'Education du dauphin*[1], des idées non moins hardies, et qui, chez un écrivain français, seraient peut-être signalées comme la marque d'un esprit qui devance son siècle. La royauté élective lui paraît la meilleure forme de gouvernement, et la royauté héréditaire un remède rendu nécessaire par la décadence humaine. Il indique judicieusement les causes de la précocité intellectuelle des princes, il enseigne l'art de diriger leurs passions, les règles et les limites qu'ils doivent s'imposer en matière de piété et dans leurs rapports avec le *confesseur* (on sait l'importance qu'avait alors ce poste); le danger qu'il y a pour eux à ambitionner, comme Alphonse l'Astronome, le renom de poëte ou de savant. On ne peut s'empêcher de sourire quand on songe combien ce danger fut chimérique pour le prince que le poëte avait en vue. Qui s'aviserait de reprocher au dauphin d'avoir jamais abusé de la science, autrement qu'en absorbant sans profit les soins réunis du plus grand génie, et de la plus vaste intelligence du siècle, de Bossuet et de Huet?

Savary avait promis des poëmes sur toutes les chasses; il en fit sur la *Chasse au lièvre*, la *Chasse au cerf* et sur d'autres encore, ainsi que sur les *Règles du manége*[2]. Suivant Huet, connaisseur habile s'il en fut ja-

[1] *Delphinus sive de primâ principis institutione.* — Toulouse, 1670.

[2] *Album Dianæ leporicidiæ*, 1655. — *Hippodromi leges*, 1662.

mais, la fécondité de Savary, de beaucoup supérieure à son élégance, finit par lasser les imprimeurs aussi bien que les lecteurs[1].

P. Petit, médecin et poëte, chanta le *Thé* en vers, où le poëte se montre beaucoup plus que le médecin[2].

Tene ego, sinensis pignus memorabile terræ,
Indictam usque meis patiar servire camœnis ?

Au contraire, dans *la Peinture*[3] de Dufresnoy, peintre et poëte, on reconnaît bien plus le disciple de Raphaël que celui de Virgile, quoiqu'il se plaise, en débutant, à présenter la peinture et la poésie comme deux sœurs égales :

Ut pictura poesis erit, similisque poesi
Sit pictura; refert par æmula quæque sororem,
Alternantque vices et nomina : muta poesis
Dicitur hæc; pictura loquens solet illa vocari.

L'origine de ce poëme s'accorde peu avec les conditions ordinaires de l'inspiration poétique. Dufresnoy, étudiant à Rome Raphaël et l'antique, exprimait tous les soirs en vers latins ses remarques de la journée. Le poëme ainsi composé ne fut publié qu'après la mort de l'auteur par Mignard, son protecteur et son ami, et ne paraît pas avoir été surpassé par ceux qu'on a écrits depuis, même en français, sur cette matière[4]. Le poëme de l'abbé de Marsy (*Pictura*) est regardé comme très-

[1] *Commentarius de reb.*, etc., 158.
[2] *Thia sinensis*, 1685.
[3] *De arte graphicâ*, 1666.
[4] On peut voir le poëme de Dufresnoy comparé à d'autres sur la peinture dans Clément, *Observat. critiq. sur la trad. des Géorgiq. et div. poëmes sur la peinture.* — Genève, 1771, in-12.

inférieur à celui-là. Le *Journal des Savants* annonce une traduction de l'ouvrage de Dufresnoy, accompagnée d'un commentaire qui fait avec elle « un corps achevé de la peinture, où l'on peut apprendre en fort peu de temps à bien juger et à bien parler de la beauté d'un tableau[1]. »

Montmor, maître des requêtes, ami de Gassendi, avait chanté les théories de ce philosophe dans un poëme *de la Nature des choses* (*de rerum natura*), qui n'est pas venu jusqu'à nous.

Les poëmes didactiques de la seconde période appartiennent la plupart aux jésuites. Un entraînement général vers ce genre de poëme se produisit chez eux, surtout après le succès de Vanière. Il devenait plus difficile de réussir dans les genres où Commire, Huet, Santeuil et tant d'autres, avaient moissonné les plus beaux sujets, et épuisé l'attention des lecteurs ; d'ailleurs les esprits commençaient à se tourner avec prédilection vers les sciences, qui offrent au poëte didactique une mine inépuisable. Les mémoires de Trévoux, en 1705, signalaient ainsi ces nouvelles tendances : « Plusieurs de ceux qui s'occupent depuis quelques années à cultiver la poésie latine, se sont attachés, après un grand maître, à nous donner en vers les préceptes de certains arts qui sont et pour l'usage et pour l'agrément de la vie, ou les descriptions de différents effets de la nature. Ces poésies sont d'autant plus agréables qu'il est plus difficile de joindre dans ce genre d'ouvrage

[1] *Journ. des Sav.* 1668. (P. 139).

la délicatesse et la pureté du langage avec l'effort et l'agrément de l'invention[1]. »

Ce fut comme une avalanche de poëmes didactiques sur les sujets les plus divers, depuis la musique jusqu'à l'eau de goudron, depuis la poudre à canon jusqu'aux spéculations de Descartes[2].

On avait déjà vu P. Petit emprunter une grossière facétie d'Horace pour terminer une satire contre le système des *tourbillons* :

Cùm, diplosa sonat quantum vesica, pepedit
Nescio quis, magno quatiens latera ægra cachinno
Quo crepitu convulsæ omnes (mirabile dictu),
Dissiliunt moles, corpuscula, pondera, plagæ...
... Sic Cartesius momento evanuit orbis[3].

Dans un poëme moins jovial, mais beaucoup plus long, le P. Le Coëdic décrit *le Monde de Descartes*[4], puis le fait crouler sur le philosophe, qui, se tenant au centre, étudiait avec une lunette les symptômes de ce bouleversement :

Nimio concussa tumultu
Compago tandem resoluta est et rota princeps,
Quâ se totius vertebat machina mundi,
Fracta dedit sonitum. Extemplò corpuscula, ruptis
Objicibus, sævo volitant ludibria vento,
Atque omnis mundus propriâ sub mole fatiscit.
Ipse opifex tubulo pestem dùm respicit amens,
Obrutus in medio quem struxerat occubat orbe.

Une philosophie légère, enjouée et parfois mondaine inspira les poëmes de l'*Art de converser*, de l'*Art de*

[1] *Mém. de Trévoux*, septembre 1705.

[2] Un grand nombre ont été recueillis et insérés dans les deux volumes publiés en 1749, sous le titre de *Poemata didascalica*.

[3] Petit. — *In sophistas satyra*.

[4] *Mundus Cartesii*.

plaisanter, du *Langage des yeux*, des *Passions*, des *Songes*[1]. Les Mémoires de Trévoux (1718, juillet) s'expriment ainsi sur le poëme du *Langage des yeux* : « Il faut *beaucoup d'esprit* pour choisir un sujet si heureux ; il en faut encore plus pour le traiter. » On voit poindre ici déjà, ce me semble, une certaine révolution dans les motifs de cultiver la poésie latine : tous ces jeunes jésuites veulent montrer surtout de l'esprit; vingt ans auparavant, Jouvancy et les autres grands humanistes voyaient encore plus dans la poésie latine un moyen de montrer de l'érudition.

Je ne parle pas ici d'un poëme autrement sérieux que tous ceux-là, l'*Anti-Lucrèce*, qui nous occupera longuement à la fin du dernier chapitre.

La muse latine monta dans la chaire du professeur pour enseigner l'*Art de faire une lettre*, l'*Art d'expliquer les énigmes*, l'*Action de l'orateur*[2].

Elle s'installa dans le sanctuaire de la physique et expliqua les mystères du *Feu*, de la *Musique*, de l'*Aimant*[3]. Elle s'élança à la poursuite des *Comètes* vagabondes ; elle descendit dans les entrailles de la terre pour en étudier les *Tremblements*, et y chercher les mines d'*Or*[4]. Les riches parcs de l'histoire natu-

[1] *Ars confabulandi* (du P. Tarillon, 1693) ; *Ars jocandi* (Hébert, 1698). — *Oculorum sermo* (de Rascas, 1718). — *De motibus animi* (Brumoy, 1725). — *Somnium* (Oudin).

[2] *Ratio conscrib. epistolæ* (Montaigu, 1713). — *Ars ænigmata interpretandi* (Masselot, 1700). — *Actio oratoris* (Lucas).

[3] *Ignis* (Oudin). — *Musica* (Lefebvre, 1704). — *Magnes* (Fellon, 1706).

[4] *Cometæ* (Souciet, 1706). — *Terræ motus* (Lefebvre, 1704). — *Aurum*, (Lefebvre, 1703).

relle lui furent ouverts et offrirent à son admiration les *Oranges* brillant dans la corbeille de Pomone, les captifs mélodieux des *Volières*, la *Poule* régnant dans la basse-cour; puis, secouant ses ailes humides, elle s'envola de nouveau dans les airs à la poursuite des *Papillons* [1].

De tout temps elle aima la campagne, elle y suivit donc volontiers VANIÈRE, le cygne de Toulouse. D'abord elle contempla le peuple muet des *Etangs*, écouta le roucoulement des *Colombes*, qu'elle pouvait entendre encore en visitant la *Vigne* et le *Potager* [2]. Enchantée de ses premiers pas, elle voulut faire une exploration de tout le *Domaine* [3], assister à tous les travaux des champs, en admirer les fêtes et participer enfin aux grandes chasses. Ce fut une série de courses si longues et si compliquées, qu'en voyant le cerf se rendre aux chasseurs à la fin du poëme, on est porté à se demander si la muse n'est pas aussi fatiguée que lui.

Elle eut le courage d'affronter la poussière et le feu des ateliers; elle mania gracieusement le pilon qui broie les matières de la *Poudre à canon*, le tube brûlant du *Verrier*, le cylindre où Vulcain fait dégager l'arome du *Café*, et les ustensiles où se prépare l'*Eau de goudron* [4].

[1] *Mala aurea* (VESCHAMBEZ, 1692). — *Aviarium* (ROZE, 1700). — *Gallinæ* (DUCERCEAU, 1693). — *Papiliones* (DUCERCEAU, 1696).

[2] *Stagna*, *Columbæ*, *Vitis*, *Olus* (Poëmes publiés d'abord séparément, puis insérés dans le *Prædium rusticum* qui eut vingt-quatre chants, qu'on vit paraître, deux en 1706, dix en 1708 et tous en 1730).

[3] *Prædium rusticum*. « Opus aggredior, quod universam ferè ruris disciplinam complectitur. » (Préface.)

[4] *Pulvis Pyrius* (TARILLON, 1692). — *De arte vitrariâ* (BRUMOY,

De tous les poëmes didactiques publiés dans cette seconde période, celui de Vanière, qui est le plus connu, est aussi le plus instructif et le plus intéressant, malgré sa diffusion et sa longueur. Les descriptions gracieuses et vraiment poétiques, les épisodes touchants, quelquefois personnels, n'y sont point rares. On aime son langage toujours naturel, ses réflexions très-libres sur les choses du temps, qui trahissent une âme honnête, et une certaine *bonhomie* qui n'est pas dépourvue de malice. En publiant ce poëme en entier, vingt-quatre ans après l'apparition des deux premiers livres, le poëte avouait que le succès de Rapin l'avait d'abord égaré dans les *vieilleries* de la mythologie[1]. Il semble qu'un long commerce avec les beautés de la nature a fini par le désabuser. Mais les auteurs des autres poëmes didac-

1712). — *Caffæum* (Massieu), et *Fabis Arabica* (Fellon, 1696). — *Aqua picata* (Couratois, 1731).

Le poëme du P. Fellon sur le Café a l'air de s'adresser aux préparateurs de cette liqueur ; celui de l'abbé Massieu me paraît s'adresser plutôt aux consommateurs. Au lieu de s'étendre longuement, comme le premier, sur la manipulation des matières, au lieu de vous inviter à mettre vous-même la main au petit moulin,

Nec verò pudeat manibus versare molile,

Massieu s'attache de préférence à décrire l'arome suave du café, la manière de l'absorber, les jouissances qu'il procure :

Sorbe paulatim interque bibendum
Dulces necte moras, et longis tractibus hauri
Exsugens, dum fervet adhuc uritque palatum.

Quel enjouement dans ces vers où il recommande aux gens obèses l'usage de cette liqueur :

Quare agite, ô vestræ vobis si cura salutis,
Vos queis propendet triplex in pectora mentum,
Qui tardum trahitis magno molimine ventrem,
Vos decet imprimis calido indulgere liquori.

[1] « Nondum ab hac anilitate resipueram. » (Note du livre XV.)

tiques de la même époque ne renoncèrent jamais à ces vieilleries. Dans ces poëmes on voit de jeunes esprits s'essayant à des tours de force, luttant avec souplesse et élégance contre des difficultés, se jouant continuellement au milieu des fictions de la mythologie. Ce sont des dieux, des demi-dieux ou des nymphes, qui inventent tout, produisent tout, expliquent tout : le café, les fleurs, les divers instruments de musique, d'optique, etc. Vulcain, Saturne, Hébé, Apollon, Mercure sont donc aussi nécessaires en ce monde que si déjà Galilée, Pascal, Tournefort, Cassini, Huyghens n'eussent pas existé? S'il s'agissait d'une épopée, peut-être n'irais-je pas arracher à Pan sa flûte, aux Parques leurs ciseaux, ni même au dieu des vents son sceptre ;

Illâ se jactet in aulâ
Æolus.

Mais dans un poëme didactique, je préférerais trouver, comme chez Lucrèce, la trace des efforts de l'esprit humain, luttant contre les mystères de la nature. Si j'y accordais quelque place au langage mythologique, ce serait pour qu'il nous dépeignît le feu du ciel ravi par les génies inventeurs, nouveaux Prométhées. En voyant la mythologie effacer ainsi tout vestige de ces bienfaiteurs de l'humanité, je dirais volontiers avec Cicéron : *humana transtulit ad Deos*, *divina mallem ad nos;* et c'est là le *grand creux* que j'y trouve avec notre Bossuet [2].

[1] Voy. les poëmes de Lefebvre (*Musica*), de Brumoy (*De arte vitrariâ*).

[2] Voy. Bossuet, 2e lettre à Santeuil, 1690.

III. L'amour de la nature, qui a soutenu Vanière dans le cours de son long poëme, me paraît se révéler plus souvent et avec plus de bonheur dans les poëtes latins que dans les poëtes français du grand siècle. Que l'absence de ce sentiment chez les Corneille, les Boileau, les Racine, vienne, comme le veulent quelques-uns, de la fascination exercée par la cour et ses faveurs, ou, comme d'autres le prétendent, de l'influence de Descartes, qui avait tourné vers l'étude de l'homme les préoccupations des esprits, c'est ce que je ne veux pas examiner ici. J'admettrais d'ailleurs volontiers que nos grands poëtes nationaux purent subir ces deux influences à la fois; mais ni l'une ni l'autre ne purent agir sensiblement sur nos poëtes latins. On a vu deux d'entre eux composer des poëmes contre Descartes, peu aimé des jésuites en général, et beaucoup en composèrent en l'honneur de Gassendi, son rival. Huet, qui fut d'abord disciple de Descartes, devint un de ses plus opiniâtres et, avouons-le, un de ses plus déraisonnables adversaires. Moins *gâtés* par la Cour et le monde que les écrivains français, nos poëtes latins pouvaient avec plus d'indépendance d'esprit admirer dans Virgile, Horace et Tibulle, la beauté des scènes champêtres, et aller en jouir eux-mêmes.

Leurs poésies nous les montrent souvent à la campagne. Ici, c'est Rapin qui lit Théocrite sous les ombrages de Baville, en compagnie de Lamoignon, et y compose des églogues qu'il lui dédiera [1]; là, Santeuil

[1] *Eclogæ Rapini.* — (Dedicat.) « Theocritum in nostris sub vesperam

composant des vers à la campagne de M. de Bellièvre, et maudissant les ordres de ses supérieurs qui viennent l'en arracher :

Vos Bellevræi nuper mea gaudia colles,
Vos nemora, irriguis, vos stagna tumentia rivis,
..... Vidistis me sæpè legentem
Et de littoribus meditantem carmina vestris [1].

Une autre fois il adresse des vers à Cl. Le Pelletier, pour se plaindre de n'avoir pas été invité avec les deux poëtes Hersan et Rollin à sa campagne de Villeneuve. Ailleurs, c'est la muse de Frizon se rendant en partie de campagne chez un riche ami, et bientôt après chantant la villa hospitalière [2].

Quelques-uns possèdent une campagne. Voyez Balzac dans son *désert*. Il est quelque temps avec un marquis ; « nous avons ensemble, écrit-il à un de ses amis, des conversations de cinq et six heures, nous lisons des *vers latins et français*, nous mangeons des prunes, et des poires et des pêches crues [3]. »

Huet passe la belle saison à son abbaye d'Aunay, qu'il appelle sa Tempé. En la revoyant, il la salue par une ode : (*Ad Tempe alnetana.*)

Tibi grates, zephyris hospita tellus,
Tibi laudes cano, florum sacra mater,
Tua tandem, tua viso repetito juga cursu,
Studiorum pia nutrix...

deambulationibus nobis volebas, esse comitem bene assiduum ; testis ille rivus... »

[1] *Ad P. Bellevræum*, ecloga.

[2] *Rusticatio musarum ad Villam Badiffam.* — (Ode VII.)

[3] Lettre du 5 août 1652. Remarquez qu'il fait passer les vers latins avant les vers français.

Avec quel plaisir il parcourt ces campagnes et visite ces grottes fréquentées des Muses!

Per amœnos spatiari juvat agros,
Tua musæ faciles antra frequentant.

Il y composa une foule de poëmes, « inspirés, dit-il, moins par la vivacité du feu poétique, que par le charme de ces lieux riants. » En se retraçant dans un âge avancé le souvenir de ces beaux jours, il ne peut s'empêcher de compter au nombre des fléaux de la vieillesse, la difficulté de se mettre en voyage pour regagner cette retraite délicieuse [1].

L'abbé Régnier Desmarais témoigne des goûts non moins vifs pour ces douceurs de la campagne. Ne croit-on pas trouver quelque chose de J.-J. Rousseau ou de Lamartine dans le plaisir qu'il a d'assister au lever du soleil :

Hic ego, si quid agam curas scire, otior, et nunc
Vicinos colles supero impiger, exorienti
Auroræ properans occurrere.

Comme il aime aussi à entendre le gazouillement des oiseaux :

Quam juvat antiquæ tenerâ sub fronde sedentem
Arboris aut molli porrectum in gramine curis
Et vacuum dulces avium exaudire querelas.

[1] *Huetii commentar. de rebus ad eum*, etc., p. 344.
[2] Voy. Lamartine. — *Méditat. poét.* — Adieu.

Nous n'irons plus dans les prairies,
Aux premiers rayons du matin,
Égarer d'un pas incertain
Nos poétiques rêveries.
Nous ne goûterons plus votre ombre,
Vieux pins, l'honneur de ces forêts...

Le charme des lieux où ces poëtes latins aimaient à composer, a jeté sur beaucoup de leurs pièces une teinte bucolique très-naturelle et très-gracieuse; on y trouve d'assez heureuses descriptions. Ainsi, les deux vers où Boileau dépeint la pêche à la ligne :

Quelquefois aux appas d'un hameçon perfide
J'amorce en badinant le poisson trop timide,

me paraissent plus philosophiques, mais bien moins pittoresques que ce vers unique de Huet :

Hinc tremulà capti ducuntur arundine pisces[1].

N'y a-t-il pas de la grâce dans cette description d'un orage subit, par le P. Souciet :

Procella
Ingruit, et subito disturbat cuncta tumultu.
Continuò in pratis olfactat naribus auras
Bucula, mugitusque dedit, stabula alta requirens;
Et trepidæ fugiunt volucres nidosque revisunt :
At festina lacus circum percurrit hirundo,
Obliquo tractu labens et flumina radit
Summa levis[2].

On trouve chez eux, sous différents titres, une foule de pièces sur la campagne. Dans le recueil des poésies de Balzac, il y en a un livre entier (*Rus et lusus rustici*). N'est-ce pas aussi l'amour de la nature qui a inspiré ce grand nombre de poëmes didactiques dont les sujets appartiennent à l'histoire naturelle, et ces *Éloges de la vie champêtre*, qui servent d'épisodes dans les poëmes de Rapin, de Vanière et de Souciet[3]? Ils y ont

[1] Eglogue VII.
[2] *Agricultura*, III.
[3] Voy. *Hortorum lib.* I; *Præd. rust.*, II et VIII; *Agricultura*, I.

sans doute imité Virgile; mais Rapin et Vanière ont rajeuni le sujet en décrivant la saison qu'un riche citadin va passer dans ses terres.

Les *Églogues* ne sont pas rares chez nos poëtes latins. Mais, conformément au sens primitif du mot, ils désignent par là une foule de pièces sur les plus divers sujets. Les églogues de Huet sont des métamorphoses imitées d'Ovide; celles de Rapin, des scènes de la vie de la sainte Vierge; celles de Mambrun contiennent plusieurs panégyriques de MM. de Mesmes, et la description d'un ballet (*Tripudium*); celles de Vanière sont des entretiens sur l'amitié. Voilà pourquoi, au lieu d'entrer dans l'examen de ces églogues, qui n'ont de commun entre elles que le titre, j'ai voulu plutôt donner un aperçu de la poésie bucolique chez nos latinistes, en l'envisageant dans des pièces très-diversement intitulées, églogues, épîtres, odes, élégies, etc. On ne peut leur opposer peut-être, de tous les poëtes français, que La Fontaine, et l'on sait que ses goûts solitaires le retinrent, lui aussi, toujours assez loin de la cour.

IV. Mais La Fontaine aurait dû décourager nos poëtes latins dans le genre où il a laissé Phèdre si loin de lui, si quelque chose eût été capable de décourager ceux qui croyaient la poésie latine destinée à fleurir toujours et les langues vulgaires à se flétrir bientôt par les caprices de l'usage. Il y eut donc parmi eux des fabulistes. Jacques Reignier, médecin de Beaune, composa un volume de fables, et il trouva, dit-on, dans ce travail un adoucissement aux souffrances d'une maladie

à laquelle il finit par succomber[1]. Tanneguy Le Fèvre publia un recueil de poésies dans le même genre, traduites la plupart, et avec succès, d'Ésope ou de Locman. N'a-t-il pas quelque chose qui approche de la grâce légère de La Fontaine, dans cette description d'un Moucheron se posant sur la corne d'un taureau :

Inane liquidi pondus aeris culex,
Illùc et illùc dùm vagatur bombilans,
Laboriosi sedit in cornu bovis.

Commire et Ménage en ont donné plusieurs parmi lesquelles se trouvent de vraies satires, comme on le verra plus loin.

Le P. Sautel est celui qui en composa le plus grand nombre. Il se donna la peine de transformer ou plutôt de traduire le titre de fables en celui de *Jeux allégoriques poétiques*[2]. Plusieurs de ses sujets se retrouvent dans La Fontaine, et l'unique différence que je remarque entre ces jeux allégoriques et des fables ordinaires, est dans la deuxième partie (*apodosis*) que le poëte ajoute toujours à l'allégorie, et où il explique longuement la morale, au lieu de la laisser deviner ou de l'exprimer en peu de mots. Ses descriptions ne manquent pas de grâce ni de délicatesse. Mais si l'on songe à sa diffusion habituelle, à la frivolité de beaucoup de ses sujets[3], à l'affectation d'esprit qui le porte à des inventions

[1] *Apologi Phædrii ex ludicris J. Regnerii Belnensis D. M.* — Dijon, 1653.

[2] *Lusus allegorici poetici.*

[3] Par ex. : *La Mort et l'Amour*, *Les Plaintes d'une mouche* en plus de deux cents vers.

raffinées[1], à des jeux de mots puérils tels que celui-ci :

Hic tibi non *sapiat*, si *sapis* ipse, liquor;

ou comme ces paroles adressées à une mouche noyée dans un vase de lait :

Lactis olorinus quo mergeris obruta candor,
Candorem ingenii denotat ille tui ;

au lieu de lui reprocher le changement du titre de fable en celui de jeux allégoriques, on est tenté de lui appliquer cette épigramme :

Paule, tuum inscribis *ludorum* nomine librum.
In toto libro nil melius titulo[2].

Les *Paraphrases* de l'Écriture sainte furent publiées en si grand nombre, que le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque sacrée*, en compte de douze poëtes sur *Job* (De Thou, Vavasseur, Albutius, etc.), de vingt sur l'*Ecclésiaste* (De Thou, Guijon, Maury, le P. Le Brun, etc.). Moins heureux que Malherbe, Rousseau et Le Franc de Pompignan, les auteurs de ces paraphrases latines ont ordinairement défiguré la majestueuse simplicité du texte sacré par des traits subtils et par un style diffus; ils en ont profané la sainteté par l'alliage des fictions mythologiques; mais cette vogue d'un genre de composition où le poëte n'avait ni la peine ni le mérite de l'invention, atteste le crédit dont jouissait le talent de versificateur.

Je ne parle pas ici de divers petits poëmes, odes,

[1] Par ex. : *Les Plaintes de la rose distillée.*

[2] Épigr. faite au XVIe siècle sur les poésies de Nic. Bourbon (oncle de celui qui vécut au XVIIe siècle) intitulée *Nugæ* :

Paule, tuum inscribis nugarum nomine librum, etc.

élégies, idylles, etc., dont les sujets se trouvent aussi variés que les nuances du sentiment et de la pensée de l'homme. Il serait difficile de s'élever, dans leur étude, à des vues générales. D'ailleurs, ces divers genres seront suffisamment représentés dans la catégorie qui suit. Puisque toutes ces œuvres purement littéraires que je viens de parcourir sont les moins importantes dans mon sujet, et que ces petits poëmes seraient les moins importants parmi elles, on me pardonnera facilement, je l'espère, de me borner aux aperçus rapides que j'ai tracés, et de ne pas entrer dans des énumérations plus complètes, qui pourraient devenir fastidieuses.

II.

Des œuvres consacrées à des sujets contemporains.

POÉSIE NARRATIVE OU DESCRIPTIVE. — POÉSIE INSPIRÉE PAR L'ADMIRATION OU L'AMITIÉ. — POÉSIE SATIRIQUE.

Dans cette nouvelle classe d'œuvres, la poésie latine est intimement associée à la vie contemporaine. Non-seulement elles prennent leur sujet dans les choses mêmes du temps, mais le poëte les adresse exclusivement ou spécialement à des contemporains.

Dans la classe suivante, la tragédie, l'inscription et l'hymne ne se distingueront pas moins entre elles par leur objet et leur forme que par leur emploi. Au contraire, les poésies que nous abordons ici appartiennent quelquefois à un même genre, malgré les destinations

les plus diverses. Une ode est tantôt un chant de joie, tantôt un chant de deuil. C'est que le nombre des genres est borné, celui des circonstances infini.

Cependant l'épigramme, beaucoup plus fréquemment employée que tout autre genre, mérite une attention particulière. Nos latinistes, comme les anciens, entendent par *épigramme* une pièce courte et vive pouvant se prêter à la louange aussi bien qu'à la raillerie. C'est un plaisir et un jeu de composer cette petite pièce sous l'impression de quelque circonstance frappante. Il n'est pas moins agréable d'en saisir rapidement le sel, sans avoir à fournir, comme pour d'autres pièces, une longue attention. Tout se réunit donc pour la mettre en faveur auprès des auteurs, comme auprès du public. Cela est vrai surtout en latin, où le poëte trouve dans la variété des mètres une précieuse ressource. L'hendécasyllabe, si fréquent dans Martial et dans Catulle, est aussi le vers favori de nos épigrammatistes latins. Vient ensuite le distique, recommandé par un mélange heureux de brièveté et de variété. Beaucoup de lettrés, qui n'aspirent pas à la renommée poétique, sont très-flattés de pouvoir, dans l'occasion, exprimer par un élégant distique une réflexion piquante.

Rapin disait, il est vrai, de l'épigramme : « C'est une des espèces de vers où l'on réussit peu, car c'est un coup de bonheur que d'y réussir. Il est si rare d'en faire d'admirables, que c'est assez d'en faire une en sa vie [1]. » Mais c'était alors un paradoxe aussi hardi

[1] *Réflexions sur la poétique.*

que celui de Boileau sur le sonnet sans défaut.

Le langage de Rapin et celui du satirique ne prouvaient que la singulière estime attachée au genre de poésie dont ils parlent. Ces mots de Rapin le brouillèrent avec son confrère Vavasseur, qui se flattait sans doute de n'avoir pas perdu sa peine en composant un livre d'épigrammes et un traité sur l'art de réussir dans ce genre de poésie. Ménage composa une épigramme pour dire que si le traité de Vavasseur l'engageait à travailler en ce genre, les modèles qu'il avait donnés l'en détournaient :

Epigrammata factitare bella
Frustrà tot monitis doces, Vavassor:
Argutis, *lepidis* et *eruditis*,
Deterres epigrammatum libellis.

« Personne, disait Le Jay, n'est assez disgracié de la nature pour ne pas pouvoir aspirer ouvertement à y réussir. Il ne faut pas dédaigner un exercice qui développe le talent du jeune homme, éveille en lui les étincelles du génie, l'excite et lui apprend à réfléchir [1]. » On a vu ces principes en honneur dans les écoles des Jésuites, où, selon les prescriptions de Jouvancy, pendant qu'un élève récite, les autres s'occupent à composer une épigramme.

L'Université de Paris donna aussi en quelque sorte son traité de l'épigramme dans celui que composa Nicolas Mercier, un de ses professeurs ; Port-Royal même eut le sien dans la dissertation de Nicole mise en tête d'un *Recueil d'épigrammes* anciennes et modernes, publié

[1] *Bibl. rhet.*

par Lancelot [1]. Enfin, l'abbé de Marolles, dans le cours de ses mémoires, crut devoir signaler à part ceux qui se distinguaient alors dans l'épigramme latine. « Qui en fait de plus justes, dit-il, que M. de Montmor? Celles de M. Gaumin ne sont-elles pas excellentes? etc. [2]. »

J'aime à entendre Pline le Jeune énumérant dans son langage délicat et spirituel les divers sujets propres aux poésies légères : « Il est surprenant, dit-il, combien elles peuvent à la fois délasser l'esprit et l'exercer. Elles servent d'interprète à l'amour, à la haine, à la colère, à la pitié, enfin à tout ce qui se passe dans la vie et même au forum et dans les procès. » Ailleurs, il dit en parlant de ses hendécasyllabes : « C'est en vers de ce genre que je badine, que je m'amuse, que j'aime, que je m'afflige, que je me plains, que je me fâche [3]. » Tels furent nos humanistes.

Parmi leurs poésies de circonstances, il y en a qui sont des témoignages de sentiments bienveillants, d'amitié, d'admiration, de reconnaissance, etc.; d'autres expriment la raillerie, le mépris, l'indignation; il y en a enfin qui sont pour ainsi dire de simples chroniques, et comme des pages de *Mémoires* écrits en vers. Ce sont celles que je vais examiner d'abord.

Les événements personnels les plus vulgaires comme les plus considérables fournissent matière à la poésie. Fraguier quitte-t-il les Jésuites? il va raconter en vers à ses amis la vie qu'il abandonne.

[1] *Delectus epigrammaton.*
[2] Marolles. — *Mémoires*, t. II, p. 230.
[3] *Plin. Epist.* VII, 9. IV, 14.

Bonam, Remunde, renuntiat tibi diem
Poeta qui biformis esse dicitur.
Fuit fluente veste scilicet niger,
Magister exsecrantis et timor scholæ.... [1].

Les sentiments les plus divers, la joie et la tristesse, l'espérance et la crainte, les plaisirs et les ennuis trouvent dans la poésie latine une espèce d'épanchement toujours agréable. « Elle veille, elle se délasse, elle voyage, elle va à la campagne avec ses disciples. » Voici l'hiver, Balzac tremble ; vite du feu, dit-il en vers latins :

Hortorum cecidit decus omne et gloria ruris ;
Omnis ager nudatur, adest fœdissimus annus ;
Jam meus hostis adest ; validas opponite silvas
Huic, pueri, ingentique hostem focus arceat igne [2].

Voltaire [3], et les biographes, admirent la constance de Huet qui, disent-ils, conserva sans aucun dégoût la passion de l'étude jusqu'à la fin de sa vie. Huet nous détrompe lui-même là-dessus dans ses vers, et nous révèle les ennuis qui l'assiégent un jour.

Me piget priscis cruciare mentem
Amplius libris, studioque ductum
Antelucanos operariorum
Ferre labores [4].

Dans une épître fort curieuse, adressée à Ménage, il raconte comment la bizarre diversité des conseils qu'il recevait dans sa jeunesse le faisait passer des excès de l'étude, où il confondait les jours et les nuits,

[1] Fraguier. — *Ad Nic. Remundum.*
[2] *Balzacii carmina.* — Hyems.
[3] *Siècle de Louis XIV.* — Catalog. d'écriv.
[4] *Ad Div. Genovefam.* — (Ode.)

Continuans lucem tenebris lucique tenebras,

aux frivolités du petit maître,

Mihi prima voluptas
In medios dormire dies et odoribus ungi
Cæsariem, et vestes variatis pingere vittis.

En Suède, le désir de revoir la patrie le saisit; vite des vers pour sonner le départ, et des vers dont la légèreté pittoresque sent le voyageur pressé :

Bocharti comites, cohors inanis,
Aptis sarcinulis et expeditis,
Cum bulgâ exiguâ tribusque peris,
Non his grandibus atque ponderosis....
Magnis passibus Holmiâ relictâ.... [1].

De retour en France, il fera, à l'exemple d'Horace, une relation poétique de son voyage [2].

Vanière, à peine arrivé de Toulouse à Paris, s'empresse d'adresser à un ami le récit des aventures qui lui sont arrivées durant le trajet. L'abbé Régnier raconte de même un voyage à sa campagne. Saint-Geniez, revenu de Paris à Avignon, témoigne à Chapelain le regret de se trouver exilé en province loin de cette capitale qui réunit toutes les muses dans son sein :

Hei mihi! cur Rhodano tam distat Sequana nostro?
Cur mihi dilecto non licet amne vehi?

Est-on malade? la poésie latine servira de distraction, j'en ai cité d'assez nombreux exemples [3]; elle servira même d'une sorte de vengeance contre son mal : on s'amusera à le décrire sous des couleurs enjouées.

[1] *Votum pro reditu è Suecià in Gall.*
[2] *Iter suecum.*
[3] La Rochemaillet, Jacq. Régnier, Commire, T. Lefèvre.

Huet est pris d'un *rhume de cerveau;* il se mettra à faire là-dessus une description railleuse parsemée de *tmèses* :

Sic postquam admorsum est noctis *cere*-frigoribus-*brum*...
Totum traduxi languens ex rheumate mensem,
Tetraque replerunt pituitæ flumina pectus [1].

Fraguier, frappé d'une infirmité incurable qui lui roidissait de plus en plus les muscles du cou, se plaisait aussi à la dépeindre :

. . . . . .
Cui caput impositis pestis premit aspera plantis
Mollia ferratâ distorquens colla catenâ.

Et vers la fin de cette description, comme s'il se trouvait soulagé, il se laissait aller aux démonstrations de la tendresse envers son ami :

Multaque jam lento figam tibi suavia collo [2].

Nous voici au trente-et-un décembre : Commire invoque le nouvel an par une ode où revient après chaque strophe ce gracieux refrain :

O anne, quid moraris;
Anne novelle, veni [3].

En entrant dans sa soixante-et-dixième année, et à deux reprises dans la suite, il saluera par d'autres vers latins l'anniversaire de sa naissance.

Je ne puis ici que tracer à la hâte quelques traits saillants, arracher en passant quelques épis; ils suffisent, ce me semble, pour montrer l'abondance et la qualité

[1] *Idylles*. Épiphora.
[2] *Ad Nic. Remundum.*
[3] *Natales novi anni.*

de la moisson, et faire penser que la poésie latine de ce siècle est une source biographique et historique trop peu consultée [1].

Le P. Ménestrier a fait une *histoire du règne de Louis XIV*, par une simple collection de médailles gravées durant ce règne. Je crois qu'avec un choix de poésies latines on pourrait en faire une de tout le siècle, qui ne serait pas dépourvue d'intérêt.

On y verrait les succès de la *guerre*, dans des chants de triomphes, et ses ravages dans des chants de douleur. On y entendrait la chute de La Rochelle répétée d'écho en écho. Ici c'est A. de Valois disant à Richelieu:

Cui non scripta tui pars est Rupella laboris?

là le P. Théron :

Illa tot imperiis, tot inexpugnabilis annis,
Quæ pelago, quæ præsidiis Rupella tumebat,
Corruit et vasto sonuit convulsa fragore.

Plus tard retentirait à son tour la chute de *Namur* :

Castrum antiquum ingens, caput inter nubila condit,
Namurcum, grandis belli mora... [2].

Plus souvent encore, on y verrait la *paix* souhaitée avec ardeur, réclamée avec impatience, saluée avec transport [3]. On serait témoin des réjouissances pu-

[1] J'ajoute, *en général*, car il y a des exceptions. M. *Patin*, dans sa *Vie de Rollin*, par exemple; et M. de *Sainte-Beuve*, dans ses *Portraits*, n'ont pas négligé cette source.

[2] Tarillon. — *Namurcum expugnatum*. On verrait aussi sur cette matière la malheureuse ode de Boileau, traduite et améliorée par Rollin en vers latins.

[3] Dans ce siècle de guerres, la paix est peut-être le sujet qu'on trouve le plus fréquemment dans nos poëtes latins. Voy. Bourbon, Bacoue, Rapin, Tissard, etc.

bliques ; on assisterait aux illuminations qui fêtent la victoire de Rocroy :

Collucere vias tectaque non vides?
Noctemque insolitis edomitam ignibus,
Quos circum saliunt ebria gaudio
Festis turba procax focis?

On entendrait les détonations du bronze au milieu de l'allégresse publique :

Audis quo sonitu bellica detonent
Tormenta et validis quassus ut ictibus
Æther dissiliat, lenis ut assonet
Ripis Sequana consciis [1].

Qui n'assisterait volontiers avec le spirituel abbé Fléchier au pompeux *Carrousel* de 1662? Voici les sentinelles farouches qui repoussent le peuple turbulent, précipitent à terre ceux qui veulent franchir les barrières :

At tristis custos nunc hos, nunc dejicit illos.

Bientôt arrivent majestueusement les grandes dames qui vont se placer sur l'estrade, radieuses de leurs ajustements somptueux :

Vittarum nitidis intexta volumina nodis,
Longaque jactantes pretiosæ tegmina pallæ
Prætereunt divis similes, altèque locantur.
Spectatum ornatæ veniunt, spectantur et ipsæ [2].

Puis ne voyez-vous pas s'avancer Louis le Grand?

Tum verò emicuit campo Lodoïcus aperto
Ora Deo similis. Pictæ non addita vesti

[1] Madelenet.—*Ad Lud. Borbonium*, ode.
[2] Adroitement imité d'Ovide.

Lilia, non sceptri fulgor ditisque coronæ
Sed *sua majestas regem indicat* [1].

Ce même Fléchier est un compagnon trop aimable pour que nous ne fussions pas ravis de le suivre aux *grands jours d'Auvergne* [2].

Que ne trouverait-on pas dans les œuvres de Nicolas Catherinot, avocat du roi à Bourges, dont le *Journal des Savants* [3] disait : « Il n'arrivait pas d'événements considérables en Europe sur lequel il ne composât une pièce en prose ou au moins une épigramme latine. » On a huit livres de ces épigrammes. Dans l'une il dit assez plaisamment que l'hôpital bâti récemment à Lyon est si beau, si élégant, qu'il lui donne presque envie d'être réduit à la misère ou privé de l'usage de ses membres.

Quillet nous ferait assister au spectacle d'une promenade publique, et nous y retrouverions, sous des costumes et avec des usages différents de ceux de nos jours, l'éternelle frivolité de la jeunesse :

... Sese innumeris volitantes axibus addunt
In spatia, et crebris remeant loca consita gyris

[1] Fléchier. — *Cursus regius.* Commire exprima la même pensée dans les vers suivants, composés sur un portrait de Louis XIV :

Hanc plebeio si certet amictu,
Aut pastoralis tugurî occultare sub umbrâ;
Fortunæ mendax humilis non fallat imago,
Et sua lux solem media inter nubila prodet.

Ces vers offrent une analogie frappante avec les deux suivants de Racine (Bérénice), où l'on crut voir une allusion au roi, et qui furent composés après ceux de Fléchier et de Commire cités plus haut :

En quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu son maître.

[2] Idem. — *In conventus juridicos Arvernorum.*

[3] 30 août 1688.

Intonsi juvenes pulchrâque ætate puellæ.
Hic curru aurato rapidisque invectus ephebus
Gaudet equis flavo per eburnea colla capillo
Conspicuus, chlamydem clavis auroque micantem.
Ventilat et varias radianti vertice plumas,
Eximius rutilo quas pileus explicat orbe.

II. On trouverait aussi de curieux documents parmi les pièces consacrées à l'expression de sentiments bienveillants, et composées en l'honneur de grands personnages, de protecteurs, d'amis ou de rivaux en poésie.

Depuis le berceau jusqu'à la tombe, il y a pour tous les accidents remarquables de la vie des chants qui ont des noms particuliers, et dont on apprenait les règles dans les colléges des Jésuites, comme on le voit par le P. Jouvancy[1]. Le mariage donnait lieu à l'*Epithalame*, où « il faut célébrer la louange des époux, prédire les fruits de leur union, former des vœux pour leur bonheur. » Santeuil en composa plus d'un ; mais, selon la coutume des ouvriers en renom, il condamnait souvent ses clients à une longue attente ; on a vu l'épigramme assez jolie que lui valut cette habitude [2].

La naissance d'un enfant demandait un *Genethliacum*. « On y célèbre les vertus des parents ; on fait concevoir des espérances pour l'enfant, etc.» De nombreux poëtes s'exercèrent sur le genethliacum de Louis XIV ; entre autres Saint-Geniez, le sieur de Saint-Blancat. Celui-ci, en sa qualité de Gascon, ne craignit pas de représenter le futur foudre de l'Europe, étouf-

[1] *Institut. poetic.* IV, 7, 8, etc. C'est de là que je tire les règles de ces poëmes.

[2] Voy. Supra, p. 57.

fant de ses vagissements le fracas des tambours et des trompettes qui saluent sa naissance :

Ille ore horrendo lituis respondet aperto,
Obscuratque tubas vagitu et tympana terret [1].

Fléchier en composa un pour le dauphin.

La victoire est saluée par un *Epinicium*. On devine combien en dut inspirer le siècle de Condé et de Turenne. Commire en a composé un livre entier. Le P. Daugières en avait écrit sur Louis XIV de si nombreux et si pompeux, qu'il se trouvait assez confus en les publiant durant la guerre de la succession d'Espagne, et priait le lecteur de vouloir bien les rapporter à des temps plus heureux. A l'occasion de la victoire de Lens, le P. du Vachet, de l'Oratoire, offrait à Condé des *étrennes* assez singulièrement imaginées, c'était Condé lui-même et ses palmes :

Accipe te palmasque tuas, ô maxime Victor.

On trouve aussi dans Vavasseur des étrennes allégoriques adressées au dauphin.

Les étrennes nous conduisent au *jour de l'an*. On aimait à s'adresser à cette époque de petits présents, accompagnés de quelque joli compliment poétique.

[1] On se moqua beaucoup de ces deux vers. « Ils m'étonnèrent la première fois, dit Balzac, et me firent rire la seconde... Bon Dieu ! quelle représentation de M. le dauphin au berceau ! Il me semble plutôt d'y voir Pantagruel ou Gargantua qui épouvante sa pauvre nourrice. » (*Lettre à Chapelain*, 20 décembre 1638.) Il y faisait encore allusion quelque temps après en louant les silves de Saint-Blancat. « Outre leur mérite, que je considère, il y a quelque sorte d'intérêt, parce que j'y suis nommé *Magni Balzacius oris*, si toutefois il entend par là que j'ai l'éloquence de Cicéron, et non la gueule de Gargantua. » (Au même.)

Commire, envoyant des fleurs brodées à Mlle de Scudéry, lui rappelle galamment les fleurs qu'elle a semées dans ses vers :

Felices nimium si tibi se probant,
Illis floribus æmuli,
Sparsos carminibus quos legimus tuis.

Le Jay envoie aussi avec des vers le même présent à un de ses amis. Fraguier envoie à son ami Rémond un présent mystérieusement décrit dans le compliment qui l'accompagne ; on finit par y découvrir une pipe, curieusement associée aux noms de Socrate et de Numa :

Hoc à me capias, Remunde, munus,
Dignum temporibus Numæ....
Et hæc tibia quam decens alumnus
Magni Socratis unicam probasset.

Rollin envoie à son ami Bosquillon un couteau qui lui inspire une allusion ingénieuse à l'état de son propre père, qui était coutelier :

Ætna hæc non Pindus tibi mittit munera ; morem
Cyclopes musis præripuere suum.
Translatum Ætnæis me Pindi in culmina ab antris.
Hic te, si nescis, culter, amice, docet.

A l'exemple d'Horace, Fraguier et Régnier font de jolies petites pièces de vers pour inviter leurs amis à dîner :

Est mihi Burgundis expressum nectar ab uvis,
Est mihi Campani grata saliva meri... [1].

S'il faut se séparer pour longtemps d'un ami, la muse lui adresse les adieux (*Propempticon*), comme Horace à

[1] Fraguier à Gedoyn.

Virgile partant pour Athènes : « *Sic te Diva potens Cypri*, etc. » Si la maladie vient frapper le héros ou l'ami du poëte, celui-ci s'empressera de former des vœux pour son rétablissement. Balzac, revenu à la santé, crut devoir adresser ce remercîment pompeux à Saumaise, en reconnaissance de deux vers qu'il avait faits sur sa maladie : « le *Dii te servent*, *Auguste*, et les autres acclamations qui se lisent dans votre histoire Auguste ne m'auraient pas tant obligé que les deux vers que vous avez faits sur ma maladie [1]. » Si le malade se rétablit, la muse composera un chant de félicitation, *Soteria ;* s'il meurt, ce seront des chants bien plus solennels encore.

L'éloge funèbre s'appelle ordinairement *Epicedium*. « Il faut y louer le mort, décrire ses funérailles, lui souhaiter une vie éternelle, après avoir tracé l'épitaphe [2]. » Le *Journal des Savants* disait en annonçant la publication d'une pièce de ce genre : « L'*Epicedium* était une pièce de vers qu'on chantait à la louange du mort et avant de l'enterrer, chez les anciens. *Au chant près, on fait encore tous les jours de ces sortes de pièces* [3]. » Outre l'épitaphe, destinée ou non à être gravée, les vers latins naissaient en foule et sous les titres les plus variés autour des tombes. Un poëte célébrait les *Mânes pieux* du défunt (*Piis manibus*), un autre dressait un *monument à sa Mémoire* (*Memoriæ sacrum*). On faisait souvent, pour de grands person-

[1] *Lettr. de Balzac.* — 7 mai 1648.
[2] Jouvancy. — *Institut. poetic.*, IV, 7.
[3] *Journ. des Sav.* — 27 mai 1686.

nages, le recueil de ces pièces, et on les publiait sous le titre de *Funérailles* ou *Tombeau*. On a ainsi les funérailles de Bourbon, de Naudé, de Santeuil [1], etc. Aux funérailles de Cossart figurent Huet, Santeuil, Du Perrier, Commire, La Beaume, Lucas, etc. Lucas, pour varier le style funèbre, dit que si les autres ont le loisir de chanter, il n'a, lui, que le temps de pleurer :

Hunc *Santolius* et *Pererus* et qui
Id possunt alii canant sodales :
His laudare vacat, mihi dolere.

Vavasseur, pour s'excuser de n'avoir pas encore fait un *epicedium* à Balzac, se déclare épuisé par tous les chants funèbres qu'il lui a fallu composer. Il en doit cependant un encore à Charles Ogier, qui était si fidèle à en composer pour les autres.

Nullo, Balzaci, carmine dicte jaces :
Nempe sumus fessi lugubria sæpè canendo.
. . . . . .
Haud tamen indictum versu te, Carole, nostro
Nec meritâ manes laude carere sinam.

Pourrait-on deviner qu'un des plus grands soucis de Ménage, quand il songeait à sa mort, c'était la crainte des mauvaises épitaphes ? *J'appréhende* bien, dit-il, que quelqu'un ne prenne droit de m'avoir connu pour me faire quelque méchante épitaphe ; je dis comme Passerat :

Mea molliter ossa quiescant,
Sint modo carminibus non onerata malis [2].

Comme il y a dans chaque collége tout un chœur de

[1] *Funus Santolinum, Tumulus Borbonii, Scarronis, Puteoli.*
[2] *Menagiana.* 1715, IV, 231.

poëtes, les événements heureux, naissance, mariage, guérison d'un prince, victoires, etc., y excitent les *joyeux applaudissements des muses;* c'est le titre sous lequel est publié le recueil de toutes les pièces composées pour la circonstance dans le collége[1]. Certains événements deviennent l'objet d'une représentation théâtrale. Ainsi, les Jésuites firent représenter dans leur collége de Reims le *sacre de Louis* XIV; à Lyon, la *paix des Pyrénées;* à Bourges, l'*apothéose de Condé*, etc.[2].

La mort de princes y faisait couler les *larmes des muses*[3], c'est le titre du recueil de toutes les pièces composées sur le sujet funèbre. On faisait quelquefois dans les colléges des Jésuites, à la mort d'un personnage remarquable, une cérémonie très-curieuse, les *Funérailles académiques*. En voici deux exemples.

A Bordeaux, en 1629, les Jésuites font cette cérémonie en l'honneur de Marc-Antoine Gourgues, président du parlement, leur bienfaiteur[4]. Elle est annoncée dans

[1] Rien de plus commun dans les recueils de poésies latines d'alors, conservés dans les bibliothèques publiques, que ces titres : *Musarum festi plausus in natalitio...*, ou *in Nuptiis, in triumpho...*, etc. Les colléges des jésuites surtout se font remarquer sous ce rapport.

[2] 1° « Le Lys sacré roi des fleurs, » tel est le titre du programme de la pièce jouée à Reims, en juin 1654, devant Sa Majesté.

2° « L'Ile de Paix, représentation héroïque faite le 23 mai. »

3° « Lud. Borb. Princ. Condæus in templo Gloriæ consecratus, drama dabitur... »

[3] Rien de plus commun aussi dans les recueils dont j'ai parlé que ces titres : « *Musarum lacrymæ*, ou *Luctus in funere...* »

[4] *M. A. Gorguæi in supr. Burdig. senat. principis* Parentalia, *in coll. Burd. S. J. celebrata, productore Leonardo Alamay ejusd. S. sacerd.* — Bordeaux, 1629. In-4.

les programmes pour le 26 janvier, à une heure de l'après-midi. On y convie surtout le parlement et on assure que « tout le monde y pleurera, car il n'y en aura que peu qui élèveront la voix pour prononcer des plaintes[1]. Trois pièces de vers latins y furent déclamées par des élèves. La première est un *Chant de Roch de La Serre, Bordelais ;* la seconde est une élégie, contenant les *Pleurs de Léonard de Chaumeils, Bordelais* ; la dernière, une *Lamentation de Joseph Calot, Bordelais*[2]. Ce recueil est clos par une prosopopée de la pierre tumulaire qui adresse la parole au passant : partout, jusque dans les titres et les signatures de ces pièces, on trouve les pointes et les antithèses si fort à la mode à cette époque.

Le prince de Condé recevait les mêmes honneurs à Bourges, en 1687. « Les Jésuites de Bourges, dit le programme de la cérémonie, voulant donner des marques publiques de la douleur qu'ils ont ressentie à la mort de très-haut et très-puissant, etc., ont choisi trois jours pour lui faire, dans leur collége, des *Funérailles académiques*. Ils ont cru que cette manière de pleurer la mort des héros, *assez ordinaire parmi les savants*, et très-conforme à la profession qu'ils font d'enseigner les belles-lettres, répondrait mieux que toute autre à l'honneur qu'on leur fit de leur confier l'éducation de ce prince. Il était juste que les muses dont il fit la gloire

[1] « Flebunt omnium *oculi*, quod paucorum *voce* conqueretur. » Que voilà une antithèse bien à sa place, dans un programme funèbre, et qu'on reconnaît bien là le règne des *Concetti !*

[2] « *Cecinit Rochus de Laserre... Flevit L...*, etc... *Lamentatus est Jos....* »

lui rendissent les devoirs funèbres[1]. » Le premier jour est consacré à une harangue latine du régent de rhétorique, et le troisième à un service religieux. C'est entre ces deux jours que se place la représentation d'une pièce de vers du régent de seconde, accompagnée de musique; on y voit Condé couronné dans le temple de la Gloire par les soins de la Sagesse, de la Vaillance, et des Muses. Je ne dis rien des décorations de la salle où se passe la cérémonie, et sur les draperies de laquelle étaient tracés les vers les plus lugubres qu'on avait pu recueillir dans Lucain, Claudien, Perse, Horace, etc.

III. Mais la muse latine savait manier le fouet aussi bien que l'encensoir. Les vices et les travers du temps n'échappaient point à sa critique.

L'abbé de *Saint-Geniez*, dans ses satires, flétrit énergiquement la bassesse des *mouchards*, la vénalité de certains avocats, l'avilissement des nobles dégénérés, qu'il met au-dessous de leurs propres valets[2]. Il trace un tableau piquant de la journée que passe au fond de la province un de ces nobles. J'aimerais à le citer; mais le manque d'espace m'engage à signaler de préférence certains passages dont il me semble que Boileau a fait son profit.

Il y a d'abord une singulière analogie dans l'héritage que ces deux poëtes reçoivent de leurs pères, l'un greffier, l'autre avocat. Celui de Boileau :

[1] *Les devoirs funèbres rendus à très-haut*, etc. *Louis de Bourbon, pr. de Condé au collége de Ste-M. de L. C. D. J.* — Bourges, 1687. In-4.

[2] *Sangenesii poemata.* — 1654. In-4. Voy. les satires III, IV.

En mourant *lui* laissa pour rouler et pour vivre
Un léger revenu et son exemple à suivre [1].

Saint-Geniez dit du sien :

Me scilicet illâ
In quâ continuo frustra sudaverat ævo,
Surgere posse viâ, sperans, et crescere nummis,
Nec mihi divitias, nec habendi tradidit artem [2].

« L'Iris en l'air[3], » et les « Amoureux transis » de Boileau ne sont-ils pas dans ces vers de notre latiniste d'Avignon :

Sunt etiam nullâ qui fixi cuspide, nullas
Experti faculas, veros imitantur amores,
Nescio quam fictâ Chlorin vel Phyllida flammâ
Commemorant... [4].

Lorsque Boileau demande au noble s'il sait

Dormir en plein champ le harnais sur le dos [5],

n'a-t-il pas quelque souvenir de ce vers de Saint-Geniez :

Nocturnis steterit sub dio pervigil horis [6].

Enfin, n'y a-t-il pas un rapport frappant entre Saint-Geniez, disant à M. Delbène que sa muse satirique est désarmée par lui,

Sermone loqui dediscit amaro...
Desinit irasci, quod te produxerit, ævo [7],

[1] Épître V.
[2] Satire I.
[3] Satire IX.
[4] Idylle III.
[5] Satire V.
[6] Satire IV.
[7] Épître dédic. des satires.

et Boileau disant à Louis XIV que sa critique, forcée à l'admirer,

> N'a plus en écrivant de maligne pensée,...
> Fait grâce à tout le siècle en faveur de Louis [1].

J'aurais bien d'autres rapprochements de ce genre à faire entre les deux satiriques ; mais il suffit de ceux qui précèdent, pour faire croire que Boileau a su prendre son bien où il le trouvait, non-seulement chez les poëtes latins anciens, dont il est le fervent admirateur, mais encore chez les modernes, dont il dit tant de mal.

Saint-Geniez est le seul des bons poëtes latins de ce siècle qui ait publié un recueil de *satires* et aspiré à la réputation de satirique. Mais la satire ou la critique des travers contemporains se trouve largement représentée chez les autres, soit par certaines pièces très-diversement intitulées, soit par une foule de traits disséminés dans leurs différents poëmes. La *Callipédie* de Quillet est pleine de traits satiriques contre les vices apportés de l'étranger à la suite de nos guerres, contre la cupidité qui inspire des mariages disparates, etc.

Le P. Lucas fait une réclamation piquante, qui n'a rien perdu encore de son sel et de son à-propos, contre l'usage de tousser de concert et régulièrement entre les deux points d'un sermon, au signal donné par le prédicateur lui-même :

> Audio, dùm signum ex alto dedit ille, repentè
> Vir spuit, et tussit ; tussit cum virgine mater,
> Ancillæ et pueri et spectantûm cetera turba.

[1] Épître VIII.

Seria quis possit ferre inter talia nugas?
Tolle mihi stolidum, jam culta Lutetia, morem[1].

Vanière fait souvent l'éloge moral de la campagne par la critique de la ville. Qui s'attendrait à trouver chez lui, à propos du cerf, cette raillerie contre la coiffure des femmes de son temps :

Sic cultûs studiosa domi se continet ultrò
Femina, turritæ linum nisi textile fronti
Altius insurgat veteri quam cornua cervo[2].

S'attendrait-on à y trouver la critique, plus piquante encore, d'une autre mode d'alors, critique qu'on dirait écrite hier seulement, si la mode qui ramène tant d'anciens usages avait ramené aussi les vers latins : c'est la peinture de l'étonnement qu'éprouve un honnête paysan arrivé à la ville :

Obstupet imprimis cùm spectat in urbe puellas
Et matres pallâ discinctâ vadere.....
Purpureis grandes intexere vestibus orbes,
Qualibus ille solet sua cingere dolia vinclis.
Occupat una vias, laxosque canephora vicos;
Vixque suas intrat foribus bipatentibus ædes[3].

Sous le titre d'odes, d'épîtres, de fables, on trouve chez nos poëtes latins de vraies satires. Balzac et Bourbon s'étant brouillés, s'attaquaient mutuellement par des pièces de vers. Il est vrai que bientôt ils célébreront par d'autres vers leur réconciliation. On trouve dans P. Petit une satire très-vive *contre les sophistes* (on a vu ce qu'il fait du *monde* de Descartes), et une longue épigramme contre un médecin hableur (*in medicum*

[1] Lucas. — *Actio oratoris*. II (vers la fin).
[2] *Prædium rustic*. XVI.
[3] Ibid. II (Villicus in urbe infrequens).

locutuleium). Quant aux épigrammes satiriques, il serait impossible de les compter. La plupart des poëtes en ont laissé chacun un grand nombre.

Durant la *Fronde*, les vers latins se mêlent aux barricades, ainsi que les chansons françaises, et ce ne serait pas la partie la moins intéressante de la revue historique que je proposais plus haut. Nicolas Heinsius se trouvant alors à Paris, lança contre Mazarin ce distique audacieux :

Heu ! libertatis nomen fatale subactæ !
Julius en iterum, Gallia, Brutus ubi est [1] ?

En 1649, on vit paraître un recueil de vers latins contre Mazarin, sous ce titre : *Dæmon Julii Mazariniin Gallos* [2]. On y trouve la description des barricades, l'éloge du fameux Broussel, et de violentes imprécations contre le cardinal. Dans le parti de Mazarin se trouvait un des plus grands poëtes latins d'alors, Gaumin, maître des requêtes. Il composa contre le parlement, des épigrammes « de feu et de sang, » dit Guy-Patin. Quand le parlement fit vendre à l'encan la bibliothèque Mazarine, promettant sur le prix de la vente cinquante mille écus à quiconque représenterait le cardinal, mort ou vif, Gaumin flétrit cette conduite par une épigramme très-mordante en quatre distiques, dont voici le dernier :

Nec mirere nefas, emptus probat empta senatus ;
Vendidit hic libros, vendere jura solet [3].

[1] *Chevaneana*, dans le t. II des *Mém.* de M. de Bruys, p. 332.
[2] A Paris, chez la veuve Pepingue. In-4.
[3] Voy. Guy-Patin. — *Lettr.* à Ch. Spon. 5 mars 1652.

Le parlement ayant fait enlever du Fort-l'Évêque un prisonnier que les maîtres des requêtes voulaient traduire en jugement pour de faux sceaux, Gaumin décocha deux nouveaux distiques non moins violents; le dernier vers était celui-ci :

O sine lege viros, o sine mente senes !

M. de Broussel, conseiller, fils de celui pour qui le peuple avait fait les barricades, lui répondit par deux autres distiques sur le même ton, aboutissant à ce dernier vers :

Tu sine fronte vir es, tu sine mente senex [1].

C'étaient là des escarmouches; mais il y eut aussi sous le drapeau latin de vraies coalitions belliqueuses. J'en citerai trois.

La première fut organisée contre le parasite Montmaur, qui blessa les savants du temps par les railleries qu'il faisait sur leur compte à la table des grands. Ménage composa sa vie, et à la fin de l'ouvrage, par une petite épigramme, il sonna le *tocsin* contre le parasite :

Quisquis legerit hæc poeta fiat,
Et de cœnipetâ mihi jocosos
Scribat *Gargilio* repentè versus.
Qui non scripserit, inter eruditos
Insulsissimus ambulet patronos.

A cet appel répondirent de nombreux combattants. « Je ne voulus pas être le dernier, dit A. de Valois; je fis imprimer deux pièces latines de ce professeur, avec

[1] Ibid. 25 oct. 1658.

des notes; et quoique ces deux pièces ensemble ne tinssent que huit pages, je les divisai en deux tomes. J'ajoutai sa vie composée par M. Ménage et tous les vers latins et français que je pus ramasser, et quelques épigrammes latines que j'avais faites contre lui. Le livre fut imprimé à Paris, in-4°, 1643, avec ce titre : « *P. Monmauri græc. litt. prof. regii opera in duos tomos divisa, iterum edita et notis nunc primum illustrata a Quinto Januario Frontone* [1]. »

Ménage, Balzac, Sarrazin, Ferramus fournirent chacun une satire violente à recueil publié en 1665, sous un titre grotesque et pantagruélique, contre le même parasite [2]. Montmaur représente, à lui seul, dans ce titre, cinq convives affamés dévorant un festin servi par « de savants apprêteurs et ordonnateurs... » Outre Sarrazin, on vit divers poëtes français se liguer contre Montmaur avec les poëtes latins, entre autres Vion d'Alibray qui métamorphosa le pédant en marmite :

Son collet de pourpoint s'étend et forme un cercle,
Son chapeau de docteur s'aplatit en couvercle.

Ce fut sur Baillet, bibliothécaire de Lamoignon et auteur du vaste ouvrage des *Jugements des savants*, que s'abattit la seconde ligue latine [3]. Dans cet ouvrage Baillet maltraitait Ménage et satisfaisait peu les Jésuites. Commire sonna le tocsin poétique. Il

[1] *Valesiana*, 36.

[2] *Epulum parasiticum quod eruditi conditores instructoresque* C. Ferramusius, etc... *hilarem epulantibus in modum* Macrino *parasitogrammatico, Gargilio* Mamurræ *parasito pædagogo, Gargilio* Macroni, *parasito sophistæ, Gargilio* Orbilio *Muscæ... atque* Barboni *jucundè appararunt et comiter.*

[3] Vers 1686.

composa en divers temps six fables, où Baillet est dépeint, tantôt sous l'image d'un *âne* qui ravage le Parnasse et que les abeilles chassent à coups d'aiguillon [1]; tantôt sous celle d'un *portefaix* qui s'avise d'expliquer aux passants la valeur des pierreries qu'il transporte [2], etc. Derrière Commire marchait un escadron de plus de vingt Jésuites [3]. *Ménage* lança contre l'ennemi commun une pièce d'hendécasyllabes; Adrien de *Valois*, une d'ïambes; *Du May* une autre où figure un portefaix tombé dans la boue. Le poëte prie une nymphe de verser sur lui toute l'eau de la Seine, pour nettoyer la charge, ou noyer celui qui la porte.

Santeuil, le grand poëte, fut la victime frappée par la troisième coalition. L'histoire de cette bataille ne peut être détaillée ici. On sait que Santeuil blessa les Jésuites par quelques mots de l'épitaphe qu'il fit pour le cœur d'Arnauld, transporté à Port-Royal. Les Jésuites grondèrent et réclamèrent une rétractation solennelle. Santeuil eut recours à tous les expédients pour les calmer

[1] *Asinus in Parnasso.* — *Asinus Judex.* — *Apes*, etc.

[2] *Bajuletus*, malicieuse traduction latine du nom de *Baillet*, qui fit de grands frais d'érudition pour démontrer que son nom ne se traduisait pas ainsi. On peut voir cette discussion et les autres réponses de Baillet à ses ennemis, dans les *Jug. des sav.* (édit. annotée par La Monnoye), t. III, p. 261, etc.

Commire compare Baillet au portefaix, parce que ne devant que porter et caser des livres chez M. de Lamoignon, il ose les juger :

Libros Bajulus illé, Bajuletus,
Portat et forulis suis recondit.
Hunc nec sarcina facit eruditum,
Scriptores tamen æstimat librorum
Et chartis pretium ponit disertis.

[3] Ils adressèrent leurs vers à Ménage, comme au plus offensé (Ménage, *Anti-Baillet*, préface).

sans se brouiller avec les amis d'Arnauld. Il alla jusqu'à faire distribuer à ceux-ci des exemplaires de son épître d'excuse à Jouvancy, modifiée dans un mot essentiel[1]. Ces demi-moyens ne satisfirent personne, et firent rire le public aux dépens de Santeuil, qui se trouva pris entre deux feux de poésies latines. D'un côté se pressent les Jésuites : *Du Cerceau* sonne contre lui le *tocsin*[2]; *Commire* vient lui passer un *bâillon* :

Hæc tibi dolebit assentatio,
Nam quot creavit et creat molestias,
Fatale carmen esse quod nolles tuum!...
Ais, negas, fateris, excusas scelus...
Hinc asper ille risus et amari sales,
Urbisque de te, Fastidi, comœdiæ
Cessare quæ si discupis, sile et sape[3].

Croyant le malheureux Santeuil alors désarmé, toute la troupe légère du collége Louis-le-Grand arrive à la file et fond sur lui[4]; de l'autre côté s'avancent les amis d'Arnauld; l'un d'eux lance une pièce où *Santeuil repentant* avoue qu'il n'a accordé de rétractation aux Jésuites que dans la crainte de perdre la faveur du roi et sa pension[5]; un autre le fait *pendre au gibet par les Belges*[6].

[1] Au sujet de l'excommunication Santeuil disait à Jouvancy :

Ictus illo fulmine
Trabeate Doctor, jam mihi non ampliùs,
Arnalde, *sapias*.

Les exemplaires destinés aux Jansénistes portaient *saperes*. — Voy. Bayle (*Dict. hist.* Arnauld).

[2] C'est l'expression dont se servent les *Mém. de Trévoux* (mai 1706), et que Santeuil employa lui-même, quand, se réconciliant avec Du Cerceau, il lui reprocha de l'avoir attaqué le premier.

[3] *Vati nimiæ dicacitatis linguarium.*

[4] *Pubes jesuitica sagittaria*, disait Santeuil.

[5] *Santolius pœnitens*, pièce anonyme de *Rollin*.

[6] *Santolius à Belgis laqueo suspensus.*

Santeuil finit par obtenir grâce auprès des Jésuites; il se réconcilia même avec Du Cerceau.

Heureux temps encore pour la poésie latine que celui où quelques mots d'une épitaphe avaient le pouvoir d'exciter tant de bruit!

III.

Des pièces destinées à une publicité et à un emploi indépendants de l'impression.

POÉSIE DRAMATIQUE. — POÉSIE LAPIDAIRE. — POÉSIE LITURGIQUE.

I. Parmi les poésies de cette classe, les pièces de théâtre étaient celles qui occupaient le plus grand nombre de poëtes. Les hymnes et les inscriptions ne demandaient pas à être renouvelées. Mais tout régent de rhétorique, excepté chez les Oratoriens, devait faire représenter à la fin de l'année, nous l'avons vu, une pièce de sa façon. On vit même des tragédies latines composées par des poëtes qui n'appartenaient pas aux colléges, Gaumin (*Iphigénie* etc.), Grotius (*Adam exilé*, etc.)[1]. Il y en eut qui furent représentées en famille, par exemple chez le président Le Pelletier, où Rollin, le compagnon des enfants de ce magistrat, refusa constamment d'accepter un rôle[2]. Mais ce furent des exceptions; la scène

[1] Je cite Grotius, autant parce qu'il appartient à demi à la France, ayant résidé longtemps comme ambassadeur de Suède à Paris, où il fut très-lié avec nos poëtes latins, qu'à cause de la beauté de son *Adamus exul*, dont Milton a pu profiter.

[2] Emond. *Hist. du coll. Louis-le-Grand*, p. 144.

latine était au collége, et les colléges avaient trop « bon nombre de bons artisans en ce mestier-là, » selon le langage de Montaigne, pour chercher au dehors des auteurs dramatiques.

Les Jésuites étaient autorisés par leurs règlements à faire représenter des tragédies pourvu qu'elles fussent en latin et sur des sujets sacrés. Ils en donnaient au moins deux par an : l'une dans les jours qui précèdent le carême, l'autre à la distribution des prix. C'était, selon le *Mercure galant*, « afin d'accoutumer à prendre la hardiesse et le bon air nécessaires pour parler en public, » cette jeunesse de première qualité qui ne sortait de chez eux « que pour occuper les premières dignités de l'État, dans l'Église, dans l'épée et dans la robe[1]. » C'était aussi, selon l'aveu de quelques Jésuites, « afin d'illustrer les colléges, de donner des marques d'érudition[2]. » On avait une prétention plus haute encore, celle de restaurer l'art dramatique dégradé, croyait-on, par les tragédies d'amour en langue vulgaire, et de perpétuer la belle tragédie grecque. « La postérité, disent les *Mémoires de Trévoux*, en annonçant les tragédies latines du P. Le Jay, ne pardonnera pas à notre siècle ce faible qui lui a fait changer sur le théâtre tous les événements de l'histoire en de frivoles intrigues de ga-

[1] *Mercure galant* (28 février 1688). Le trait suivant montre que des écoliers profitaient vite à cette école de hardiesse. « La reine d'Espagne alla un jour avec le roi à la tragédie des Jésuites, où un écolier qui faisait le personnage d'une furie, ayant vu dans un coin du théâtre son régent qui faisait le souffleur, courut sur lui et lui brûla la barbe et les cheveux avec son flambeau. » Voy. *Journ. des Sav.*, 29 janvier 1691.

[2] *Crucii tragœdiæ* (préface). — Jouvancy (Voy. supra, p. 15).

lauterie; elle saura bon gré à ceux qui ont conservé au théâtre sa grandeur et son utilité[1]. » Porée fit une harangue pour prouver que le théâtre peut être une école de vertu, et que, s'il ne l'est pas, c'est la faute des auteurs, qui ne songent qu'à plaire en peignant les passions. Il ajoute que dans les colléges le théâtre doit être pour les élèves non-seulement un exercice de déclamation, mais aussi une source de leçons morales[2].

Le cours du siècle amena plus d'un compromis entre les nouveaux goûts du public et le règlement des Jésuites, qui ne voulait que des tragédies *latines* et *sacrées*.

Cependant les sujets sont tirés généralement de l'Histoire sainte ou de l'Histoire ecclésiastique et en particulier des Actes des martyrs.

De tous ces régents de rhétorique qui composaient des tragédies, il n'y a de bien connus que ceux du collége de Louis le Grand : Petau, que Jouvancy et Le Jay mettent à côté de Sénèque parmi les modèles à lire; Du Cerceau, plus connu encore par ces pièces françaises; Le Jay, si vanté par les Mémoires de Trévoux; Brumoy, et principalement La Rue et Porée, à qui je vais emprunter quelques traits propres à caractériser le théâtre des Jésuites.

Le P. Le Jay, après avoir parlé de la médiocrité de la tragédie romaine, demande « qui, dans une si longue

[1] Février 1702. — Le P. Brumoy, un des tragiques jésuites, s'illustra par son *Théâtre des Grecs*, qui se compose de traductions, d'analyses et de discours.

[2] Cette harangue (*de theatro*) fournit le sujet d'un ballet (*le théâtre changé en école de vertu*), qui fut dansé dans les intermèdes de la tragédie de *Brutus*, de Porée en 1726 (*Mercure de Fr.*, août 1726).

période d'années, excepté le seul auteur de *Lysimaque* et de *Cyrus*, a publié des tragédies latines conformes aux modèles grecs[1]. » *Lysimaque* et *Cyrus* sont les deux tragédies latines qui figurent dans le recueil des poésies de La Rue. Admirateur et protégé de Corneille, La Rue voulut aussi être son disciple. Écoutez les plaintes de Mandane (*Cyrus*, I. 1) :

Occidimus. Instat certus hinc illinc dolor,
Et par utrinque. Quidquid hoc bello perit
Mihi perit. Ecquò vota convertam? Deos
Nato apprecabor? Patris in cladem aspero.
Patri faventes invocem? in natum feror.

Ne reconnaît-on pas ici le langage de Sabine (*Horace*, I. 1) :

Albe, mon cher pays et mon premier amour,
Lorsque entre nous et toi je vois la guerre ouverte,
Je crains notre victoire autant que notre perte...
Quand je vois de tes murs leur armée et la nôtre,
Mes trois frères dans l'une et mon mari dans l'autre,
Puis-je faire des vœux et sans impiété,
Importuner le ciel pour ta félicité?

Mais ce qu'il imite surtout de Corneille, ce sont les défauts : une profusion choquante de sentences du genre de celle-ci :

Populum ille solus regere qui servat potest[2];

des discussions sentimentales, subtiles et raffinées : ainsi dans *Lysimaque* (act. III, sc. 6), Séleucus ayant été tué et Amyntas se déclarant le meurtrier, Arsinoë, mère de la victime et marâtre d'Amyntas, démontre

[1] *Biblioth. rhetor.* II.
[2] *Lysimaque*, II, 1.

à celui-ci que c'était elle-même qu'il fallait tuer :

At quianam tua
Meruit Seleucus odia? Quod gemino foret
Carus parenti? Si quod in amore hoc fuit,
Non fuit amati facinus; hoc nostrum fuit,
Amasse. *Meliùs, meliùs hoc spirans sinu*
Gladio petendus frater.

L'antithèse y est prodiguée comme dans Corneille, et souvent cette figure se balance en une série de répliques ingénieusement symétrisées, où les jeux de l'esprit prennent la place des transports de la passion :

MANDANA. — Avum à nepote cadere nùm Superi approbent?
CYRUS. — Sponsum patremque deseri, hoc Superi approbent?
MAN. — Meus ille pater est quem necas. — CYRUS. Tuus at reus.
MANDANA. — Meus ergo vel sic. — CYR. Et meus, dura innocens
Reptabit inter vincla dùm vivet reus?

Voici comment deux frères tendrement unis se disputent la responsabilité du meurtre de Séleucus commis par l'un d'eux :

AGATHOCLES. — Ah! quis te meo
Scelere implicuit? quo raperis? — AMYNTAS. *Ad mortem reus.*
AGATH. — Reus ipse amici cui dubia visa est fides.
AMYN. — Reus ipse dubia cujus Agathocli fides
Potuit videri. — AGATH. — *Amore qui solo est reus*
Non est. — AMYN. — *Amantûm solus est judex amor* [2].

C'est bien là aussi le genre de Sénèque. Il y aurait des rapprochements frappants à faire entre le langage de l'Agathocle de La Rue et celui d'*Hercule furieux*, dans *Sénèque*.

Le P. Porée, que Voltaire, son élève, juge « éloquent

[1] *Cyrus*, V, 2.

[2] *Lysimacus*, IV, 2. On reconnaît dans un de ces vers celui de Corneille (Polyeucte) : Où le conduisez-vous ? — A la mort. — A la gloire.

dans le goût de Sénèque, poëte très-bel esprit[1], s'éloigne peu de La Rue, soit pour les qualités, soit pour les défauts. On a de lui cinq tragédies imprimées : *Brutus*, *Hermenigilde*, *l'Empereur Maurice*, *Sennachérib*, *Séphèbe* et *Agapyt*. Brutus, ce farouche républicain, analyse avec subtilité ses émotions opposées de père et de consul. Le patriotisme, faisant appel à son cœur, y trouve l'amour paternel retranché comme dans un fort.

Hoc castra posuit pectore, hìc pugnam movet
Armatus hostis.

S'il demande à Rome de le laisser gémir, c'est par une antithèse spirituelle :

Tibi liberorum sanguinem impendo, offero,
Gemitum rependo liberis; utrum hoc nimis?

On cite à la louange de Porée la lettre que Voltaire lui écrit (15 janvier 1739) : « Je vous devais Mérope, mon très-cher père, comme un hommage à votre amour pour l'antiquité et la pureté du théâtre,... je ne peux m'empêcher de vous dire ici ce que je pense de ces *scènes d'attendrissement* réciproque que vous demandez entre Mérope et son fils. C'est précisément ces sortes de scènes qu'il faut éviter avec un soin extrême, car, comme vous savez mieux que moi, jamais une passion réciproque n'émeut le spectateur... » Pour moi, j'aperçois autant de critiques que d'éloges dans cette lettre de l'ironique élève. Ces scènes d'attedrissement qu'il rejette avec raison, sont précisément le faible de Porée. Voyez Brutus invitant ses enfants à l'embrasser :

Generosa proles, sanguinem agnosco meum,
Ruite in amplexum patris.

[1] *Siècle de Louis XIV*. Catalogue des écrivains.

Plus loin, c'est en s'embrassant que les deux fils du libérateur de Rome confirment leur complot; et enfin, Titus, l'un d'eux, vient, avant de périr, embrasser encore son père et dit :

Isto beatus pignore ad mortem *ruo*.

Dans *Séphèbe*, on voit aussi un fils qui vient à deux reprises demander à son père de l'embrasser. Dans *Agapyt*, ce sont les mêmes scènes renouvelées plusieurs fois.

Partout d'ailleurs pétille l'antithèse; elle éclate surtout à la fin des pièces comme la dernière explosion d'un feu d'artifice. Voici la fin de *Brutus* :

Hoc unum parenti, consuli, ultori date;

d'*Hermenigilde* :

Fratrique lacrymas, martyri palmas date;

de *l'empereur Maurice* :

O dulce tùm cùm mente concipitur scelus!
O triste tùm cùm dextra perfecit scelus!

de *Sennachérib* :

Tu solus es, tu verus, et verax Deus.

On peut donc chercher dans le théâtre des jésuites, non des caractères ou des passions, mais, comme dans Sénèque, d'éclatantes tirades de morale, des sentences vives et frappantes; on est sûr d'y trouver aussi des surprises, des scènes émouvantes, des catastrophes propres à faire frissonner l'assistance, des martyrs ensanglantés, et toujours un langage d'une élégance délicate, spirituelle et raffinée, conforme au précepte

du P. Le Jay : « Ayez soin, dit-il, qu'il y ait dans vos vers quelque chose *qui pique*, une grâce de style qui charme [1]. » Il serait injuste de n'y pas admirer une foule de traits charmants, de dialogues polis, ingénieux. Les spectateurs étaient sans doute absorbés par ces beautés de détail et par la pompe théâtrale : ce qui nous paraît une pièce défectueuse était pour eux un spectacle ravissant. Telle est, dit avec raison Quintilien, la puissance de l'art des acteurs, que beaucoup de pièces, exclues des bibliothèques, sont redemandées sur le théâtre.

Le P. Jouvancy reproche à de jeunes maîtres d'abuser de cette ressource matérielle. « Ils croient avoir composé une excellente tragédie, si elle étale un luxe somptueux, si la scène est pompeusement décorée, s'il y a des habits brodés d'or et des concerts exquis. Mais que servent à une haridelle des caparaçons royaux [2] ? » Aussi, les tragédies de collége ne s'imprimaient pas toujours. Parmi ceux qui en faisaient imprimer, il y en a qui ne dissimulent pas leur appréhension. L'un regrette « cette grâce des acteurs, ce charme de la représentation et surtout de la musique, indispensable agrément du théâtre [3]; » un autre, « cette pompe théâtrale, qui fascine souvent les spectateurs et leur arrache malgré eux des applaudissements [4]. » La réputation du P. Ménestrier était assurée, quand il n'aurait pas eu d'autre

[1] *Biblioth. rhetor.* — Des énigmes : « Sit aliquid quod pungat... »
[2] *Ratio discendi.* Pag. 67.
[3] *Crucii tragœdiæ.* — 1605, à Lyon (Préface).
[4] *Anglurus*, trag. (par le P. Mangot). — 1665 (Préf.).

talent que celui qu'il déploya dans les décorations.

Il fallait que ces représentations fussent bien goûtées du public pour qu'il en ait été rendu compte plusieurs fois dans le *Mercure de France*, et dans le *Mercure galant*, qui s'était engagé à ne parler que de choses propres à divertir les gens du monde. « Les Jésuites, dit l'un de ces journaux, se donnent beaucoup de peine pour procurer ce divertissement à leurs jeunes élèves et *au public*, *qui y prend toujours part*[1]. »

Au collége de Louis-le-Grand, la tragédie du *Carnaval* se donnait dans une classe, à cause de la saison; celle de la distribution des prix, dans la cour. On y voyait accourir, avec tout l'appareil du luxe, cette fleur de la noblesse chez qui se recrutaient les pensionnaires du collége. Des princes assistaient à ces fêtes. Louis XIV, âgé de douze ans, avait voulu voir une tragédie très-renommée, la *Suzanne* du P. Jourdain. Il en était revenu si enchanté qu'il garda depuis lors un vif attachement pour ce collége, qui fut décoré de son nom[2]. En 1698, on voit le grand roi figurer à une de ces fêtes comme *Agonothète* ou *Président des jeux;* tel est le titre que lui donne le programme de la pièce qui devait être jouée[3]. C'était déjà un beau spectacle qu'une assemblée de cette qualité.

[1] Voy. *Mercure de France*. — Août 1726. Voy. aussi mars 1688.

[2] Emond. — *Hist. du coll. Louis-le-Grand*. — 129.

[3] « *Carolus magnus tragœdia dabitur in regio L. M. collegio S. J. ad solemnem prœmiorum distributionem*, REGE AGONOTHETA, *die VI aug., horâ post meridiem* Iª. »

Imprimé à Paris, 1698. In-4. — Se trouve à la biblioth. publ. de Lyon dans un *recueil dramatique*. In-4, n° 18287.

Le P. Oudin a décrit en beaux vers l'affluence des spectateurs qui se pressaient à ces représentations au collége de Dijon; mais que ne faudrait-il pas y ajouter pour donner l'idée de ce qu'on devait voir au grand collége de Paris?

Exstructo patet area vasta theatro,
Millia densatis quam spectatoribus arctant,
Atque alios vacuas altè amphitheatra per auras,
Ampla ferunt. Bifores alii obsedere fenestras
Intenti. Heroos regina tragœdia casus
Integrat, elato scenam permensa cothurno:
Miscentur dulci spectantùm corda tumultu [1].

Les jeunes acteurs étaient exercés à la déclamation longtemps à l'avance, et on attachait tant d'importance à cet exercice, que le P. Lucas, dans son poëme *Actio oratoris*, ne s'occupe pas moins de l'acteur que de l'orateur.

Aussi les compositions élégantes des Porée, des La Rue étaient interprétées avec une bonne grâce parfaite. Les traits d'esprit même qui nous choquent à la lecture avaient sur ces jeunes lèvres je ne sais quel charme qui devait désarmer toute critique. On pense bien que la représentation était souvent interrompue par les applaudissements d'un auditoire gagné avant d'avoir été charmé. Les larmes venaient certainement s'y mêler aussi dans les endroits pathétiques. Les *Mémoires de Trévoux* nous assurent que « les larmes de l'assistance ne manquèrent jamais de faire l'éloge des tragédies du P. Porée [2]. »

[1] Oudin. — *Præmia studiosæ litterar. juventuti, à J. Berbesio Divione constituta.*

[2] Décembre 1639.

Si les Jésuites continuèrent longtemps à se donner tant de peine pour composer des tragédies et en préparer la représentation, ce n'était pas sans essuyer de vives critiques. « Il y a des hommes, dit un de leurs tragiques, et même des hommes sages, qui s'étonnent que les membres éminents de cette compagnie, des théologiens, des savants, s'abaissent à de telles fatigues : qu'y a-t-il de commun, dit-on, entre cette société et le théâtre ? Est-elle éprise de l'art des histrions et veut-elle former des comédiens [1]. » Les ballets qu'ils faisaient jouer dans les intermèdes ajoutaient un air de mondanité à ces représentations [2].

L'Université n'était pas la dernière à condamner hautement ce qu'elle croyait voir de frivole chez ses rivaux. En 1695, elle publia un mandement pour défendre de faire représenter des tragédies profanes par les écoliers, « usage pervers, qui accoutume les jeunes gens à se déguiser. » Il y eut des termes, dit un journal du temps, « qui firent sentir aux Jésuites que c'était une censure de ce qui se passait dans leurs colléges [3], » censure d'autant plus mordante qu'elle semblait rappeler aux Jésuites leurs propres règlements, qui interdisaient les tragédies profanes [4]. Dans le siècle suivant, M. Four-

[1] *Crucii tragœdiæ* (Préface).

[2] Voy. les plaisanteries de Bayle à ce sujet (*Nouv. de la républ. des lettres*. Novembre 1686, VI).

[3] Basnage. — *Hist. des ouvr. des sav.* Nov. 1695, p. 139.

[4] En 1708, on voit l'évêque d'Arras publier un mandement contre les tragédies scolaires. Il les condamne à raison du temps que le maître perd à les composer et les élèves à s'y exercer. Il finit cependant par en permettre l'usage aux principaux de collége, tellement cet usage est enraciné, et, soit politesse, soit malice, il loue la sagesse du règlement des jésuites à ce

neau, recteur de l'Université, prenant possession du collége de Louis-le-Grand, après la suppression des Jésuites, faisait allusion à leurs représentations théâtrales, en empruntant dans sa harangue ces paroles de l'Apocalypse : « Désormais on n'entendra plus dans ton sein ni la voix des musiciens, ni les concerts des joueurs de lyre, de flûte ou de trompette [1]. »

C'était pourtant l'Université qui avait donné aux Jésuites l'exemple des représentations de tragédies, et on voyait ces représentations se maintenir dans ses collége malgré des défenses réitérées, entre autres celle des ordonnances de Blois (1549).

Mais l'Université n'avait pas la pompe théâtrale des Jésuites, ni leur brillante assistance, ni les premiers noms de l'aristocratie sur la liste de ses acteurs, ni le roi pour *Agonothète*. Ses poëtes dramatiques ne recevaient donc pas les mêmes encouragements, et restaient par là même bien au-dessous de leurs rivaux. Aussi n'avaient-ils pas l'habitude de publier leurs tragédies. On ne voit guère d'imprimées que celles de Pierre de Marcassus, professeur d'éloquence au collége de la Marche, aussi médiocre dans ses poésies que dans ses traductions et ses ouvrages historiques, et celles de Pierre Hallé.

II. La muse latine avait un autre emploi qui la faisait briller au grand jour, sur les places publiques,

sujet. « *Ce mandement*, ajoute-t-il, *va déplaire à beaucoup de monde, mais* si hominibus placerem, Christi servus non essem. »

[1] *Mém. secrets pour l'hist. de la républ. des lettres.* — Londres, 1780. In-12, t. I, p. 138.

sur le frontispice des monuments, l'*inscription*.

Une inscription peut rappeler heureusement l'origine d'un monument, sa destination, ou lui servir d'ornement et lui donner avec la parole une sorte de vie. D'un autre côté, une pensée bien choisie, gravée sur un beau monument, paraît lui emprunter une valeur, une autorité nouvelles. S'il faut ici une langue noble et concise, on ne peut contester, ce me semble, que la langue latine devrait avoir la préférence sur les langues vulgaires. Son caractère antique s'accorde bien d'ailleurs avec l'immobilité et la longévité des monuments; on dirait qu'elle les grandit encore en leur permettant de parler pour des hommes de tous les temps et de tous les pays, de l'Europe au moins. Ne semble-t-il pas qu'un beau monument perd quelque chose de son prestige, si on lui fait parler la langue vulgaire, qui est changeante, caduque, et tous les jours défigurée et avilie autour de lui dans la bouche des artisans?

Il s'éleva à ce sujet sous Louis XIV, à l'occasion de l'inscription d'un arc de triomphe, une querelle très-vive que nous retrouverons en parlant des luttes de la langue latine et de la langue française.

Parmi les poëtes qu'on pourrait appeler poëtes *lapidaires*, je remarque d'abord Gaumin qui fournit une inscription pour la statue érigée à Henri IV sur le Pont-Neuf; puis les deux illustres qui tinrent successivement, sous Louis XIV, le sceptre de la poésie latine, Bourbon et Madelenet.

Bourbon fit pour une galerie du cardinal de Richelieu des inscriptions que le cardinal récompensa en le

faisant admettre à l'Académie française[1]. Madelenet composa, pour des statues des jardins de Fouquet, seize inscriptions très-admirées des contemporains.

Une statue de Bacchus portait la suivante, qui est assez ingénieuse :

Magna triumphatis mihi gloria venit ab Indis;
Non minor at curas vincere posse graves.

Les deux rivaux qui se disputèrent, après Madelenet, le sceptre de la poésie latine se distinguèrent aussi par des inscriptions. Du Perrier fit celle-ci pour le Louvre :

Attonitis inhians oculis quam suspicis hospes,
Magna quidem, domino non tamen æqua domus.

Mais personne ne dispute ici le sceptre à Santeuil. La ville de Paris le choisit pour son poëte officiel, et lui fit une pension pour qu'il ornât de ses vers plusieurs monuments dont elle venait de s'embellir. Santeuil fit des inscriptions pour les nouvelles fontaines, pour des statues du roi, pour des églises, des séminaires, des portraits, etc. Je ne sais si dans ce siècle d'élégance, de politesse, de luxe et d'apparat somptueux, des vers destinés aux monuments pouvaient avoir la simplicité majestueuse de certaines inscriptions antiques. Mais celles de Santeuil plurent beaucoup par la

[1] On lui a attribué aussi la fameuse inscription :

Ætna hæc Henrico Vulcania tela ministrat,
Tela gigantæos debellatura furores.

Mais Bourbon n'avait que dix ans lorsque Philibert de la Guiche, grand maître de l'artillerie, fit mettre ces vers sur la porte de l'arsenal (1584); quelques-uns les attribuent à Passerat, mais ils sont de *Millotet*, avocat général au parlement de Dijon. C'est ce qu'on voit dans le *Lantiniana*, recueil manuscrit de tout ce que Legoux avait recueilli de ses entretiens avec le savant Lantin, conseiller au parlement de Bourgogne.

noblesse des paroles, la grâce des fictions, par une adresse remarquable à établir des contrastes naturels. C'est ce qu'on admire dans cette inscription pour l'horloge du palais :

Tempora labuntur, rapidis fugientibus horis;
Æternæ hic leges fixaque jura manent.

Quelquefois le monument paraît connaître ce qui l'avoisine et revêt par là même un air plus animé. Telle est l'inscription de la fontaine du Ponceau, près de la porte Saint-Denis :

Nympha triumphalem sublimi fornice portam
Mirata, suis garrula plaudit aquis.

On rapporte que Santeuil, enivré de ses vers, les lisait tout haut en passant sur les places publiques. Faut-il s'en étonner, lorsqu'on entend Charles Perrault, peu suspect de partialité pour la littérature des anciens, parler ainsi de Santeuil. « Comme il n'est pas moins poli dans les choses agréables que soutenu et élevé dans les grands sujets, il fit des inscriptions pour toutes les fontaines de Paris, où il a mis tout l'agrément, tout le sel, et toute l'élégance qu'on y peut souhaiter. Ce sont, la plupart, des distiques si justes pour chaque endroit où ils sont posés, et qui disent tant de choses en peu de paroles, qu'*il n'est pas possible de ne les pas lire toutes les fois qu'on les rencontre*[1]. Bayle se flatte de procurer un grand plaisir à un de ses amis en lui adres-

[1] Perrault. — *Hommes illustres*. « Je ne puis m'empêcher, ajoute-t-il, de mettre ici celle qui est gravée sur la porte du château d'eau du Pont-Notre-Dame :

Sequana cum primum, etc... »

sant dans une lettre deux inscriptions du victorin, celles de la pompe du Pont-Notre-Dame, et de la fontaine des Quatre-Nations [1].

Santeuil fut pourtant vaincu deux fois. Le maréchal de La Feuillade ouvrit une espèce de concours pour l'inscription de la statue érigée à Louis XIV sur la place des Victoires. Il envoya chercher le poëte municipal. Celui-ci exigea qu'on vînt le prendre en carrosse. Il traita le maréchal avec une hauteur singulière et alla jusqu'à lui dire : « Vous seriez à peine digne de me porter la queue sur le Parnasse. » La Feuillade lui présenta l'inscription essayée par l'abbé Regnier. « Ce sont des vers *à renier*, » fit dédaigneusement Santeuil après les avoir lus. Mais les vers qu'il proposa lui-même ne furent pas mieux accueillis, et l'inscription admise fut de la composition de *M. de la Tuillerie* [2].

Une autre fois, il dut céder le pas à M. l'archevêque de Paris, François de Harlay [3]. Ce furent pour le grand poëte de cruelles humiliations ; il fut consolé, de la première, par ce madrigal que lui adressa Furetière :

De tes belles inscriptions
Si célèbres déjà chez tant de nations,
Ne crains pas que jamais périsse la mémoire ;
Sans l'aide du bureau, ni secours du burin,
Nos neveux les verront écrites dans l'histoire,
Plus durables cent fois que le marbre et l'airain.

Dans l'occasion où François de Harlay l'emporta sur lui, il s'agissait d'une devise (*symbolum heroicum*).

[1] Lettre à Minutoli, de Sédan, 4 oct. 1676.
[2] *Journal des Sav.* 1er juillet 1697.
[3] Voy. Supra, p. 46.

Cette petite composition diffère de l'inscription proprement dite, en ce qu'elle est toujours associée, sous le nom d'*âme*, à une figure symbolique, appelée le *corps* de la devise, et qu'on y peut à volonté emprunter les paroles d'un auteur, ou en composer soi-même. On voit par les journaux et les mémoires d'alors, quel rôle important jouaient les devises, soit dans l'art héraldique, soit dans les décorations de fête. Aussi le P. Bouhours voulut-il consacrer un de ses *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* tout entier à l'explication des beautés et des règles de la devise. La Rue et Le Jay en ont laissé dans leurs œuvres des livres entiers. Les médailles avaient aussi leurs devises. La collection du P. Menestrier, intitulée : *Histoire du règne de Louis XIV par médailles*, présente des devises fort ingénieuses. Elles sont très-rarement en français; ordinairement c'est un vers latin, ou seulement la fin de ce vers. On lit sur la médaille relative à la fondation de l'*Observatoire* :

Sic itur ad astra.

Parmi les inscriptions, l'*épitaphe* forme aussi un genre à part. Le prince de ce genre fut encore Santeuil. Ici, comme pour les épithalames, les nombreux clients du victorin étaient quelquefois condamnés à une longue attente. On prétend qu'il fit payer deux fois à l'abbé Testu les six louis convenus pour une épitaphe, alléguant qu'il ne se souvenait pas d'avoir reçu de l'argent lors de la commande, déjà ancienne [1].

Le plus grand poëte latin du temps fit l'épitaphe du

[1] *Santoliana.*

plus grand musicien, de Lully; on y trouve toute la verve de Santeuil :

Perfida mors, inimica, audax, temeraria et excors,
Crudelisque et cæca; probris te absolvimus istis.
Non de te querimur, tua sunt hæc munia magna:
Sed quando per te populi regisque voluptas,
Non antè auditis rapuit qui cantibus orbem,
Lullius eripitur, querimur modo, surda fuisti.

III. Les hymnes sont le triomphe de notre poésie latine. Ici le poëte remonte à la source éternelle du beau, en célébrant Dieu et la vertu, et sa pensée n'aura rien à perdre en se détournant des chefs-d'œuvre païens pour s'inspirer de la poésie sublime des Saints Livres. Ici, d'ailleurs, la poésie latine ne se montre plus à l'étroit sur la face d'un monument, ou sur la scène d'un collége. De toutes parts elle retentit dans les sanctuaires, chantée par des milliers de voix.

Étrange destinée de la muse d'Horace! avant de tomber avec le monde romain dans la barbarie et dans un sommeil de mort, c'est sur la lyre d'un hymnographe, de Prudence, qu'elle exhale ses derniers soupirs, elle

[1] Un écrivain anonyme, dans la *Biographie Michaud*, donne pour modèle du genre épitaphe, « jusqu'à ce que nous ayons permis à notre langue le style lapidaire, » celles de Fénelon et de Catinat par le P. *Sanadon*. Or, dans cette épitaphe de Fénelon, on trouve un cliquetis d'antithèses au nombre de plus de vingt, quand une seule suffirait pour orner un petit poëme de ce genre. Ainsi on y lit :

« *Dissimili in argumento semper simillimus sibi,*
Populariter explicabat sublimia,
Sublimiter ornabat popularia...
Erravit magis quam peccavit...
Absolvit seipsum cum seipsum damnavit... »

Tout est dans le même goût. Est-ce là, sérieusement, un modèle d'épitaphe ?

semble expier ses accords licencieux en chantant les premiers martyrs :

Salvete flores martyrum,
Quos lucis ipso in limine,
Christi insecutor sustulit
Ceu turbo nascentes rosas !

Et après qu'on l'a vue renaître avec les lettres anciennes pour jouir d'une sorte de vie artificielle, c'est encore un hymnographe, c'est Santeuil qui en reçoit et emporte avec lui le dernier souffle.

Mais pourquoi de nouvelles hymnes? n'en avait-on pas que les grands noms de leurs auteurs rendaient vénérables et précieuses? Cette question a été soulevée de nos jours, on sait avec quelle vivacité, dans le cours d'une réaction énergique contre la réforme des bréviaires, opérée en France sous Louis XIV. Je n'ai garde d'oublier qu'en matière de liturgie les droits de l'autorité sont absolus, ceux de la critique, sans influence, si ce n'est sur l'opinion publique. Je m'incline devant ceux-là, et je ne veux pas toucher à ceux-ci. C'est une simple question historique et littéraire que je me propose de traiter, et je me renferme en une matière où on ne relève que de l'autorité des faits et des lois du goût. Au lieu d'examiner s'il fut opportun de réformer les hymnes, je me contenterai de rechercher pour quels motifs on les changea. C'est une étude qui n'est pas dépourvue d'intérêt.

Assurément on avait dans les hymnes de Prudence, de saint Ambroise, de saint Thomas, des chants que le théologien, et le critique assez libéral pour s'élever au-

dessus des minuties de la grammaire et pardonner à un auteur d'avoir parlé comme son siècle, doivent admirer pour la grandeur des idées, et la force du langage. Aussi le clergé ne songea pas à se dépouiller d'un tel héritage. Mais, à côté des hymnes de ces grands hommes, on en voyait d'autres à l'égard desquelles on trouvait indulgent ce vers de Despautère, devenu proverbe :

Grammaticæ leges plerumque Ecclesia spernit.

Le langage que tenaient à ce sujet des hommes polis d'ailleurs, savants et respectables, a de quoi nous surprendre par sa hardiesse.

Si le témoignage de Santeuil n'était pas suspect en pareille circonstance, on pourrait citer sa lettre à Basnage : « Il y a longtemps, dit-il, que l'Église gémissait sous l'ignorance des anciennes hymnes, où les moines avaient souverainement présidé. Il n'y avait ni quantité ni latin... » Puis il cite des exemples de ce qu'il appelle « latin baragouin, rêveries monacales, turlupinades qui déshonorent l'Église, » telles que cette strophe :

Leonardus,
Leone tu fortior,
Nardoque tu suavior [1].

Mais il y a des témoignages plus désintéressés que celui-là. L'abbé Ménage égayait sa *mercuriale* aux dépens de certaines hymnes obscures ou bizarres, et racontait l'anecdote suivante. Pontus de Thiard, évêque de Chalons, assistant en qualité de parrain au baptême

[1] Basnage. — *Hist. des ouvr. des sav.* Avril 1690.

d'un enfant qu'il voulait faire nommer *Pontus*, le curé lui représentait qu'il ne connaissait pas de saint qui s'appelât ainsi. Comment? reprit Pontus de Thiard, avez-vous donc oublié le saint dont l'Église fait mention dans l'hymne : *Quem terra, pontus, sidera*?... — Je vous demande pardon; il est vrai que je n'y songeais pas[1].

Adrien de Valois, historiographe de France, disait plus sérieusement : « que les hymnes anciennes sont mal bâties! Ceux qui les ont faites, n'avaient pas la moindre ombre de bon sens. Excepté sept ou huit, comme le *Salvete flores martyrum* de Prudence et quelques autres des Pères de l'Église, tout le reste fait pitié. » Puis il cite pour exemple de galimatias, la seconde strophe de l'hymne de l'Avent :

> Qui condolens *interitu*
> *Mortis* perire sæculum....

« Ce que c'est que *interitus mortis*, dit-il, je l'ignore, et l'auteur, je pense, l'ignorait lui-même... Voyez un peu si dans les deux premières strophes (de l'hymne des vêpres de Pâques) il y a aucune construction, et s'il n'y a pas sujet de croire que leur auteur avait perdu la tête quand il les composa : *Ad cœnam agni providi, et stolis albis candidi*, etc... l'ignorance est cause de tout cela[2]. »

C'était peut-être dans un cercle d'érudits que le savant historiographe exprimait cette opinion recueillie

[1] *Menagiana.*
[2] *Valesiana.* — 1694, p. 23.

par son fils avec d'autres pensées qui composent le *Valesiana*. C'était à des milliers d'abonnés que le *Journal des Savants* adressait les lignes suivantes non moins énergiques : « Il n'y a point de personne de bon sens qui n'ait eu du dégoût en lisant les hymnes barbares dont les vieux bréviaires sont remplis, et qui n'ait souhaité d'en avoir d'autres où la pureté du langage et la noblesse des expressions répondissent à la majesté du sujet[1]. » On peut voir aussi les railleries que faisait l'avocat Morisot, dans ses lettres[2], sur le même sujet.

Faut-il joindre à tous ces témoignages l'autorité d'un jésuite?

Voici Commire félicitant le P. Clairé, son confrère, d'avoir *dérouillé* ces vieilles hymnes :

Rubigo sed enim squalorque insederat illos,
Multus et ipsa inter sacra solœcus erat.

Un témoignage bien supérieur à tous les autres, c'est la détermination que prit le pape Urbain VIII de faire corriger les vieilles hymnes par trois Jésuites. Ce travail réussit peu, il ne fut pas admis partout, et aujourd'hui encore les hymnes primitives et les hymnes corrigées se partagent assez bizarrement les diverses éditions du bréviaire romain. Le vieil édifice paraissait trop défectueux pour pouvoir être convenablement restauré; il fallait rebâtir sur de nouveaux plans : telle fut du moins l'opinion de ce clergé poli et savant,

[1] *Journ. des Sav.*, 15 août 1689.
[2] *Epistolarum centuriæ*. — 1656, t. II, 185.

qui ne tenait pas une place moins honorable dans la littérature que dans la société, et qui partageait la répugnance des laïques lettrés pour les anciennes hymnes; on le verra plus sensiblement encore par l'accueil favorable que ses plus grands hommes firent aux nouvelles.

Il est possible qu'on blâme, de nos jours, cette délicatesse, et cette prédilection pour la belle latinité. Mais n'oublions pas, pour l'honneur des Bossuet et des Fénelon, plus admirateurs encore d'Ambroise et d'Augustin que de Virgile et d'Horace, qu'ils savaient à propos faire le sacrifice de cette délicatesse en faveur de la beauté des idées; ils surent bien d'ailleurs ne pas aller aussi loin que le célèbre Jésuite italien Maffei, qui, craignant de gâter son beau latin, demanda et obtint, assure-t-on, de réciter le bréviaire en grec.

La réforme si désirée commença par les bréviaires de Paris et de Cluny; Santeuil fut choisi pour tenir la lyre; il abjura les muses profanes et se mit à l'œuvre, encouragé par Bossuet, par le P. Monchy, de l'Oratoire, Letourneux, chanoine de la Sainte-Chapelle, et Pellisson, de l'Académie française, économe de Cluny. M. Pellisson, disait un journal, ayant trop de de politesse pour s'accommoder de la barbarie qui règne dans les hymnes anciennes, ne crut pas que sa qualité d'économe de l'abbaye de Cluny pût souffrir qu'il négligeât d'en purifier le bréviaire. Le meilleur expédient qu'on trouva fut d'en supprimer sans rémission toutes les hymnes, excepté celles de Prudence, de saint Ambroise, et de saint Thomas. Pour remplir les places vacantes, on se servit

de la veine poétique de M. de Santeuil, un des bons poëtes latins qui soient au monde [1].

Santeuil obtint le plus grand succès. L'abbaye de Cluny lui assigna une pension et lui accorda des lettres d'affiliation. Son nom volant de bouche en bouche, beaucoup de paroisses regardaient comme un honneur de tirer de sa veine les hymnes de leurs patrons, que le victorin, selon son habitude, faisait longtemps attendre[2]. Ses hymnes furent applaudies et recherchées non-seulement comme chants religieux, mais aussi comme chefs-d'œuvre poétiques, car en 1685 et 1689 il s'écoula deux éditions de ces hymnes publiées en un recueil séparé du bréviaire. L'apparition de ce recueil fut signalée pompeusement par les journaux. « Tout le monde demeure d'accord, dit le *Journal des Savants*, que si la poésie latine du siècle d'Auguste était dégagée des fictions de la fable et des superstitions du paganisme, elle serait bien plus propre que la prose rimée de la basse latinité à publier les grandeurs de Dieu... C'est à quoi M. de Santeuil s'est honorablement appliqué... Il faut avouer que l'on ne peut rien ajouter au choix des termes, à la mesure des vers, à la justesse des sentiments, et qu'*il n'y a personne qui ne puisse tirer beaucoup de fruit de cette lecture.* » Il assure que

[1] *Nouv. de la rép. des Lettres.* — Déc. 1685.

[2] Voy. dans les œuvres posthumes de Santeuil, 1698, 1 vol. in-12, publié par l'abbé Pinel, une pièce de vers par laquelle un chanoine de Saint-Quentin essaie de piquer Santeuil pour lui faire achever une hymne : « *Santolio Vict., quod hymnos Divo Quintino martyri dudum pollicitus semper procrastinet. Hendecassyllabi.* » Pag. 44.

les simples fidèles y trouveront de saintes pensées; les savants, de hautes idées, et les prédicateurs de riches expressions [1].

Bossuet daignait écrire à l'hymnographe ces lignes flatteuses : « J'attends l'hymne de saint Bruno, et j'espère qu'elle sera digne d'être approuvée par le pape et d'être chantée dans ces déserts. Mais comment est-ce que le pape vous a commandé cette hymne? Je vous en prie, dites-nous-en la mémorable histoire [2]. » Bourdaloue lui écrivait de son côté : « Je serai ravi de voir l'hymne de saint André. *Plût à Dieu que toutes celles du bréviaire romain fussent de votre façon*, car il y en a qui ne sont pas soutenables, quoiqu'elles aient le mérite de l'antiquité [3]. » Enfin l'austère abbé de Rancé écrivait à l'abbé Nicaise : « J'ai vu les hymnes pour le jour de saint Bernard, de M. de Santeuil. Elles valent beaucoup mieux que les anciennes, et si la plus grande partie de celles que nous avons étaient changées et faites avec autant de succès, *il y aurait beaucoup plus de piété à les dire.* »

Quand de tels hommes parlent ainsi des hymnes de Santeuil, faut-il être surpris si ce poëte impétueux et candide court dans les églises pour entendre chanter ses œuvres. Ils le connurent apparemment mieux que nous ne pouvons le faire à travers des portraits qui ressemblent plus ou moins à des caricatures. Quels qu'aient été ses enfantillages, ses extravagances

[1] *Journ. des sav.*, 15 août 1689.
[2] *Lettre* de Bossuet, 15 avril 1690.
[3] Voy. *Santoliana*, p. 204.

mêmes, ils voulurent les lui pardonner ou ne pas s'en apercevoir. On peut les oublier aussi pour ne pas être plus sévère qu'eux-mêmes, quand on lit cette majestueuse série d'hymnes sur mille sujets très-souvent analogues entre eux, où il fallait un vrai génie pour savoir intéresser toujours et toucher à propos, pour varier l'éloge, y mêler convenablement la prière et la morale. Si on songe alors à Santeuil, que ce soit pour considérer qu'en présence de ce rôle sublime, il se sentit pénétré de dédain pour ses poésies profanes; jadis il en était épris :

> Famæ avidus juvenis, laudumque cupidine ductus,
> Ibam quò Musæ, quò tu me, Phœbe, vocabas,
> Demeus qui Veri non justò incensus amore,
> Nescio quid captans nugarum, insana sequebar [1].

mais tout a changé à ses yeux :

> Tum mihi quam viles, Parnassi numina, Musæ!...
> Omnia vindicibus devovi carmina flammis [2].

Ce rôle d'hymnographe lui paraît au-dessus de la nature, il croit ne pouvoir écrire l'éloge des saints qu'à l'aide d'une plume arrachée de l'aile d'un ange :

> Aula tota cœlitûm
> Sibi me reposcit, ac poetam vindicat,
> Offertque pennam quam putem avulsam sacris
> Pennigerûm ab humeris [3].

et tout confus des leçons de pénitence et de piété qu'il a données aux autres et qui condamnent les frivolités mêlées à sa vie, il adresse à Jésus-Christ cette prière pathétique à la suite de ses hymnes : « *Accipe hìc,*

[1] *P. Pellissoni...* (Pièce qui est à la tête des hymnes.)
[2] *Ad Michael. Girardin.*
[3] *Ad Joann. Gerbasum.*

Christe, quod tuum est ; ignosce quod meum. Tuum est quodcumque verum, quodcumque sanctum dixi. Meum quod bona non bono animo tractavi... »

La critique grammaticale peut, avec La Monnoye, au reste, grand admirateur de Santeuil, relever plus d'une faute dans ces hymnes [1]. J'avoue que l'antithèse n'y est pas toujours assez ménagée, par exemple dans l'hymne, si vantée d'ailleurs : *Stupete gentes, fit Deus hostia.* Je ne veux pas le défendre en rappelant que le christianisme, cette sublime antithèse de la force et de la faiblesse [2], en a inspiré de bien fréquentes à saint Augustin et à Bossuet. Mais peut-on lui contester un langage brillant, noble, énergique et pittoresque, une grande élévation de pensées, des mouvements entraînants, des tableaux gracieux? Comment ne pas admirer cette peinture des solitaires :

Felices nemorum pangimus incolas,
Certo consilio quos Deus abdidit
Ne contagio secli
Mores læderet integros ;

et cette image du bonheur des saints :

Jam vos pascit Amor nudaque veritas :
De pleno bibitis gaudia flumine;
Illic perpetuam mens satiat sitim
Sacris ebria fontibus, etc.

et ce chant de triomphe pour l'Assomption : *O vos ætherei plaudite cives,* etc., et tant d'autres passages qui excitaient l'admiration des Bossuet, des Bourdaloue, des Rancé.

[1] Voy. *Menagiana*, t. 2, p. 250.
[2] « *Cùm infirmor tunc potens suum.* »

Ces grands hommes ne pouvaient croire que la belle poésie fût un ornement profane dans un chant religieux, lorsqu'ils découvraient tant d'élévation poétique dans les psaumes et les prophètes.

Les hymnes de Santeuil se répandirent rapidement de diocèse en diocèse; on les voit admis à Orléans en 1693, à Sens en 1700, à Lisieux en 1704, à Narbonne en 1709, à Meaux en 1713, à Troyes en 1719, à Rouen en 1728, à Nevers en 1729, à Clermont en 1731, sous Massillon. Toutefois, ce ne fut pas sans des luttes nombreuses. Certains adversaires les condamnaient pour leur nouveauté même. A ceux-là *Perrault* répondait: « On ne les aura pas chantées cinq ou six fois aux grandes fêtes..., qu'elles ne respireront plus que la sainteté des mystères et des grandes actions qu'elles célèbrent. » A ceux qui reprenaient dans ces hymnes l'absence du style ecclésiastique, le même écrivain répondait: «Ce n'est autre chose que se plaindre qu'elles sont trop belles et trop élégantes, et on ne voit pas pour quoi de mauvais latin serait plus propre à inspirer la piété que cette même langue dans sa pureté naturelle [1].» D'autres y flairaient le jansénisme, et de nouveaux apologistes se levaient en faveur de l'hymnographe [2].

Plus tard, on trouve les hymnes de Santeuil mises au rang des classiques dans certains colléges [3]. En 1759,

[1] Perrault. — *Hommes illustr.*

[2] Voy. *Lettres de M. l'abbé *** à un de ses amis en réponse aux libelles qui ont paru contre le bréviaire de Paris.* — 1713.

[3] Voy. *Lettre d'un prof. émérite de l'Univ.* (l'abbé Leroy) *au R. P. D. V. sur l'éducation.* Bruxelles et Paris, 1777, p. 179; et *Essai d'une nouv. méth.*, par M. l'abbé Frémy. — Paris, 1727. In-4.

on voit la poésie latine morte, mais Santeuil debout sur ses ruines et déclaré par les *Mémoires de Trévoux* « le seul poëte ecclésiastique capable de disputer le prix aux lyriques profanes [1]. »

Cependant J.-B. Santeuil n'est pas le seul hymnographe de son temps. Claude Santeuil, son frère, fournit d'assez belles hymnes au bréviaire de Paris; mais, comme il arriva pour les tragédies de Thomas Corneille, le grand nom qu'elles rappelaient fit tort à leur réputation. Un neveu du célèbre hymnographe, échevin de Paris, voulut aussi après lui tenir la lyre sacrée [2].

Habert, évêque de Vabres, fit les hymnes de saint Louis pour le même bréviaire.

Huet composa une hymne *Ad D. Virginem Yvrandæam servatricem*, que le clergé de Caen chantait dans une procession annuelle.

Coffin en fournit de très-belles au bréviaire de Paris; sans avoir l'énergie de celles de Santeuil, elles se font admirer par la douceur et la piété des sentiments. On remarque surtout celle de la fête de saint Pierre et saint Paul, qui *lui valut du pape un bref de félicitation*. Grenan et Guérin, ses collègues dans l'Université, s'essayèrent également dans ce genre.

La Monnoye fournit à l'Eglise de Langres des hymnes pour saint Benigne et saint Mammets.

Parmi les Jésuites, je ne vois d'hymnographes proprement dits que Commire, dont les hymnes semblent n'avoir été employées nulle part, et Oudin qui composa

[1] Août 1739.

[2] *Cl. Santolii ex-ædil. Paris. hymni.*—Paris, 1723. In-12.

l'hymne de saint François Xavier et de quelques autres, adoptés par l'Eglise d'Autun.

On pourrait s'étonner de ce que les Jésuites, si féconds dans tous les genres de poésies profanes, s'effacent tout à fait parmi les hymnographes, tandis qu'on voit parmi ceux-ci tant de savants laïques. Mais il faut songer que l'odeur de gallicanisme attachée aux nouveaux bréviaires suffisait pour écarter de ce genre de composition les disciples de saint Ignace.

CHAPITRE III.

LES LECTEURS.

Il était assez ordinaire de communiquer ses poésies encore inédites, non-seulement à un conseiller choisi, mais à une réunion d'amis et de juges éclairés. La Monnoye récitait ses premiers essais poétiques dans les assemblées littéraires qui se tenaient chez le président Bouhier, et les bienveillantes indiscrétions de ses admirateurs répandaient bientôt dans le public le nom du poëte naissant. L'académie de Caen, qui comptait parmi ses membres Moysant, Huet, Hallé, Savary, et tant d'autres poëtes latins, dut se réunir souvent pour des lectures de ce genre[1]. A l'académie de Lyon, Brossette entendit le P. Fellon réciter plusieurs poëmes[2]. L'académie des inscriptions et belles-lettres applaudit aussi les beaux vers de l'abbé Massieu sur le Café et plusieurs poëmes de l'abbé Boutard[3].

Il y aurait peut-être d'heureux rapprochements à faire entre cet usage et celui des lectures publiques à Rome,

[1] *Huetii commentarius de rebus ad eum pertin.* — « Carmina spargebam in vulgus, academicorum sodalium invitatus exemplo, nonnunquàm et lacessitus, quorum in pangendis præcipuè carminibus enitebat industria. »

[2] *Lettres de Brossette à Boileau*, 10 juillet 1700.

[3] *Mém. de l'Acad. des Inscrip. et Belles-Lettres*, in-4, t. V, 401; VII, 413.

si chères à Pline le jeune. Mais j'ai hâte de voir arriver nos poëtes latins devant le public.

I.

De la publication des Poëtes latines.

FEUILLES VOLANTES. — RECUEILS.

I. Nous avons vu ces poëtes composer des pièces de vers pour leur satisfaction personnelle, pour faire leur cour à des grands, obliger leurs amis, orner les monuments, fournir des chants à l'Eglise, etc. Mais en même temps ils aspiraient presque toujours à se faire lire du public; ils visaient à la gloire littéraire, et l'on se souvient que les beaux vers latins étaient aux yeux de Huet le comble de cette gloire. Ce ne furent pas seulement les hymnes de Santeuil qui vinrent disputer les suffrages aux autres ouvrages de littérature, ce furent aussi celles de bien d'autres poëtes et une infinité de pièces de circonstance.

Les Etats du Languedoc avaient, comme La Feuillade à Paris, ouvert un concours pour l'inscription d'une statue de Louis le Grand, érigée à Montpellier. Vanière voulut adresser aux poëtes dont le travail fut rejeté la même consolation que Furetière adressait à Santeuil [1], il les engagea à publier leurs vers pour immortaliser la statue :

Carminibus statuam vates inscribere jussi,
Edite quæ renuunt marmor et æra typis.

[1] Voy. supra, p. 136.

Principis immensum sic latiùs ibit in orbem
Gloria, sic noster sæcula vincet amor.
Æs abolebit enim tempus, *statuamque perenni*
Carmine posteritas sera fuisse sciet.

Et lui-même, un des vaincus, ne manqua pas de publier son inscription.

Les poëmes avaient rarement assez d'étendue pour former chacun un volume; ils se publiaient en feuilles détachées, à mesure qu'ils étaient composés. On trouve de volumineuses collections de ces feuilles dans nos bibliothèques publiques. Ordinairement le sujet du poëme est représenté dans une jolie vignette qui orne le frontispice. Les vignettes des poésies de Santeuil, imaginées sans doute par lui-même, se distinguent par une composition ingénieuse et pleine de vie. C'était un usage dispendieux, mais le P. Jouvancy recommandait aux poëtes latins de ne pas regretter les frais d'impression [1].

II. Cette manière de publier les poëmes nouveaux satisfaisait à la fois l'impatience du poëte et celle des amateurs. Mais ces feuilles volantes pouvaient s'égarer facilement quand elles se multipliaient; il devenait difficile de les réunir pour juger dans leur ensemble les œuvres d'un poëte. Les anciennes collections que je viens de mentionner en sont une preuve. Un même volume est composé des pièces les plus diverses de différents auteurs, et l'on trouve dispersées en plusieurs volumes celles d'un même auteur,

Disjecti membra poetæ.

[1] *Ratio disc. et doc.*, édit. Delalain, 1809, p. 119.

Aussi pouvait-on recommander aux poëtes de ne pas abandonner leurs vers à ces feuilles légères :

Foliis tantùm ne carmina manda,
Ne turbata volent rapidis ludibria ventis.

Quand le recueil des poésies de Madelenet parut, Du Perrier félicita l'éditeur de les avoir arrachées à la rapacité des vents :

Nec longum pateris post sera funera
Tam cari capitis. . . . . .
Musam errare et leves carpere hanc Notos,
Mandatam foliis fortè volucribus.

Cependant, ce même Du Perrier manqua pour lui-même de prévoyance. C'est en vain que Baillet disait : « Tant que M. Du Perrier laissera ses pièces écartées sans les rassembler en un recueil, il ne sera pas facile aux critiques de faire le juste parallèle de sa poésie avec celle de M. de Santeuil[1]... » Il laissa ses œuvres éparpillées dans ces feuilles qui les avaient reçues à leur naissance; et il est devenu depuis longtemps si difficile de les trouver, qu'on les connaît beaucoup moins par elles-mêmes que par les témoignages des contemporains.

Il y en avait qui s'empressaient de publier un recueil de leurs poésies dès qu'elles pouvaient former un volume. Ménage, grâce aux bons revenus qu'il tirait de son patrimoine et d'une abbaye, fit exécuter à ses frais et avec luxe jusqu'à huit éditions des siennes. Il y employa une fois les héros de la typographie, les Elzevirs,

[1] *Jugements des sav.*, t. v.

et sa muse, ravie de leur travail, ne put s'empêcher de leur adresser en remercîment ces vers gracieux :

Quid rerum video? ô Dii Deæque!
Nostros scilicet Elzevirianis
Excusos video typis libellos!
O typis lepidos et elegantes!
O comptum et lepidum novum volumen!
Atro litterulæ picem colore
Et candore nives papyrus æquat...

L'abbé Boutard faisait aussi imprimer les siennes à ses frais, et il en tirait un assez grand nombre d'exemplaires pour n'en laisser désirer à personne, disent les mémoires du temps.

Catherinot, avocat du roi à Bourges, profitait ingénieusement de ses voyages à Paris, pour répandre dans le public ses livres d'épigrammes. On rapporte que, faisant semblant de feuilleter sur les quais les étalages de vieux livres, il y semait furtivement ses œuvres. Après un tel stratagème, il osait bien dire dans le prologue d'un nouveau livre d'épigrammes que ses anciens poëmes étaient entre les mains et dans la bouche de tout le monde :

Libros priores, qui per ora, per manus
Ubique volitant omnium. . . . .[1]

D'autres poëtes, et ce n'étaient pas les plus mauvais, se laissaient prier longtemps avant de faire leur recueil. Antoine Hallé y était exhorté par le P. La Rue qui lui promettait l'immortalité :

[1] Nic. Catherinot. *Epigramm.* lib. VI, VII, VIII. — 1664. In-18.

Collige dispersos per tot tibi tempora fœtus.
. . . . . stabunt immota, tuumque
Nomen apud seros sistent tua scripta nepotes.

Huet faisait auprès de lui les mêmes instances [1]. L'abbé de Marolles répétait à son ami Pinon la même exhortation [2]. Pinon fut aussi négligent que Du Perrier, et se trouve aujourd'hui bien plus oublié que d'autres poëtes qui n'avaient pas son talent.

Des priviléges accordés aux Jésuites portaient défense à tout libraire de publier aucun livre d'un membre de cette compagnie sans la permission des supérieurs. Bien loin de refuser cette permission à des poëtes latins, les supérieurs jésuites en forcèrent plusieurs à la recevoir et à la mettre à profit. Parmi ces auteurs publiés malgré eux, il suffit de rappeler les P. P. Cellot et Millieu [3]. On trouve du reste chez les Jésuites, à l'étranger, des exemples de la même contrainte; tels sont le P. de la Croix, en Portugal, et le P. Mafféi en Italie [4].

Si le poëte mourait sans avoir fait son recueil, des mains amies se chargeaient ordinairement de réparer cette négligence. Ainsi, les poésies de Cossart furent publiées par son confrère La Rue; les poésies complètes de Vavasseur, par Lucas; plusieurs inédites de Commire, par Sanadon. Le comte Loménie de Brienne, qui aimait

[1] Voy. *Huetii carmina.*

[2] Épître en tête de sa *trad. d'Ovide in Ibin.*

[3] Voy. supra, p. 19.

[4] *Lud. Crucii tragœdiæ* (préface). *Mém. de Trévoux*, janvier 1715. « C'est à l'obéissance du P. Mafféi que nous devons ses poésies. Il ne se rendait pas justice : les vers qu'on l'a forcé de publier méritent de l'être. »

lui-même à faire des vers latins, publia ceux de Madelenet en un seul volume. On rendait quelquefois le même service à des auteurs encore vivants. Dès l'an 1630, les poésies de Bourbon avaient été publiées sans sa participation ; celles de Balzac le furent aussi de son vivant par Ménage. On voit par le titre de la *Dialectique des Thomistes en vers latins*, du P. Testefort, que ses élèves voulurent faire les frais de l'impression de cet ouvrage[1].

Malgré de nombreuses et vives exhortations, Huet hésitait à publier ses poésies[2]. A trois reprises, il eut l'honneur de se voir déchargé de ce soin. Une édition de ses poésies fut publiée à son insu en Hollande par Théophile Hogersius, une autre à Utrecht par Grœvius ; une troisième, toujours sans son aveu, par le libraire Etienne à Paris. C'est par une épître placée en tête du livre, que celui-ci informait Huet de sa détermination et s'excusait en alléguant le service qu'il croyait rendre au public.

Sans doute ce libraire si officieux envers le poëte ne se proposait pas de l'être envers le public autant que l'avocat Catherinot. S'il imprimait de tels livres à ses risques et périls, ce n'était pas pour aller comme lui les semer sur les quais.

On achetait donc les poésies latines : qui les achetait ? qui les lisait ?

[1] *Dialectica Thomistarum versibus concinnata.* — Lugduni, 1683, sumptibus discipulorum auctoris.

[2] *Epist. ad Hallœum.*

II.

Du succès des poésies latines.

COMBIEN ON LES LISAIT. — COMMENT ON LES APPRÉCIAIT.

I. Dans un violent dithyrambe lancé vers 1676 contre les poëtes latins de son temps, Desmarets soutient que

Dans le collége seul leurs livres sont aimés.

C'était une illusion ou une hyperbole assez naturelle aux emportements de la passion, ou, si l'on veut, c'était la tactique d'un ennemi qui donne ses désirs pour des réalités. Car on prévoyait que le jour où la poésie latine serait reléguée dans les colléges, c'en était fait du prestige qu'elle avait eu jusqu'alors, et c'est ce qui arriva au dix-huitième siècle.

Parmi les recueils de vers latins, il y en eut, il est vrai, que leurs auteurs destinaient spécialement à l'usage des maîtres ou des élèves, par exemple : *le Virgile chrétien* et *l'Ovide chrétien* du P. Lebrun, la *Bibliothèque des rhéteurs* du P. Lejay, la *traduction des fables de La Fontaine* par Vinot et Tissard. Mais rappelons-nous avec quel dédain l'abbé de Saint-Geniez, en 1654, traite les poëtes des colléges, qui n'occupent sur son Parnasse que le *bas Latium*. Les poëtes du *haut Latium*, Huet, Petit, Ménage, etc., auraient dédaigné certainement de composer des vers pour n'être lus que dans ces régions inférieures. Charpentier, un des alliés de Desmarets dans cette querelle avec les lati-

nistes, faisait un aveu qui mérite d'être mis en relief. « *Je ne sais*, disait-il, *si Messieurs les faiseurs de vers latins qui se disent les souverains du bel esprit, ne jouissent pas de cette tyrannie plutôt par prévention que par mérite*[1]. » Pour arracher de telles paroles à un adversaire, il fallait assurément que la poésie latine obtînt d'autres hommages que ceux des colléges.

Les premiers lecteurs des poésies latines étaient des poëtes latins, cela est bien naturel.

On a vu à la fin du premier chapitre quelle admiration ils témoignaient pour ces sortes de compositions, dans des lettres et d'autres écrits rendus publics. Si une telle admiration qui ne craignait pas de se traduire au grand jour se fût trouvée uniquement chez des poëtes latins, le public lettré en aurait ri, comme d'une prétention chimérique, il en eût fait justice comme d'un immense ridicule.

La poésie latine comptait donc des amateurs désintéressés. Si le goût de cette poésie n'était pas aussi *vulgaire* et à la portée de tous que le goût de la poésie française, c'était une marque flatteuse de distinction ; car pour apprécier les vers latins il fallait avoir deux hautes qualités, nécessaires aussi pour composer, *l'érudition* et *la délicatesse du goût*. Qu'on se rappelle ces mots d'un critique sur les vers latins des savants : « Plus on a de connaissance, plus on y découvre combien ils en avaient. » « Un clerc pour quinze sous » pouvait aller au théâtre juger Racine et Molière. Ne vit-on pas un menuisier composer des poésies

[1] Voy. œuvres de Santeuil. 1729, t. I, pag. 251.

françaises[1] ? Mais la lecture des poésies latines était le privilége de l'*aristocratie des lettres*.

C'est au lecteur érudit, *lectori erudito*, que nos poëtes latins adressent leurs préfaces. Et comment comprendre et juger ces poëtes sans connaissance de Virgile, d'Horace, de Tibulle, de Catulle, etc.? Une des plus fines jouissances qu'on pouvait goûter en les lisant n'était-ce pas d'y découvrir le poëte ancien qui se montre furtivement pour disparaître aussitôt,

Et fugit ad silices et se cupit antè videri ?

Quelle n'était pas cette jouissance en un siècle où les poëtes anciens étaient si passionnément étudiés, si profondément connus, si justement admirés !

On a vu (chap. I, fin) Balzac trouvant Térence, Horace et Virgile plus *honnêtes gens* dans les vers de Guyet que dans leurs propres poésies. Si on se défie de la courtoisie et des métaphores de Balzac, on entendra Bossuet disant à Santeuil sur une de ses pièces de vers : « Je reverrai avec plaisir dans ce raccourci et dans cet ouvrage abrégé toute la beauté de l'ancienne poésie des Virgile et des Horace[2]. »

L'érudition ne suffisait pas pour juger de l'adresse et du talent de l'imitateur ; il fallait de plus un jugement fin, « la politesse des lettres humaines, » nécessaire aussi au poëte ; il fallait ce « palais délicat, capable de savourer de telles friandises. » Ce palais que Madelenet crut reconnaître dans Huet, au choix qu'il lui fit faire

[1] Maître Adam, auteur des *Chevilles*, etc.
[2] *Lettres* de Bossuet. 1690.

chez un libraire entre diverses poésies modernes [1].

Quel que fût l'agrément d'une adroite imitation des anciens, si nos poëtes latins n'avaient traité que des sujets sans importance, sans utilité, sans idées, leurs écrits eussent été, comme dit Horace,

Versus inopes rerum, nugæque canoræ.

Mais beaucoup de ces poëtes n'étaient pas moins remarquables par la beauté et la solidité de leur intelligence, la richesse de l'imagination, la grâce ou l'élévation des sentiments, la noblesse ou la finesse des idées que par la pureté, l'élégance et l'harmonie de leur versification. Très-souvent ils traitaient des sujets tout modernes ou absolument contemporains ; il était fort curieux de voir comment s'y prenaient Horace et Virgile pour exprimer ce qu'ils n'avaient pas vu. Quoi de plus nouveau par exemple pour un Romain que ce carrousel de 1662 décrit par l'abbé Fléchier avec tant d'aisance, de pompe, de grâce et d'harmonie ?

Voilà l'agrément que la poésie latine offrait aux lecteurs. Mais ces lecteurs n'étaient-ils, comme l'assure M. Bignan [2], qu'un petit nombre d'amateurs retirés dans l'ombre et dans le silence du cabinet? On en va juger par des témoignages décisifs.

Huet nous apprend que l'*Epître à Ménage*, où il raconte les goûts versatiles de sa jeunesse, était connue de tout le monde, *trita usu vulgi*.

En dehors des colléges, on lisait des poésies latines

[1] Voy. supra, p. 65.
[2] Voy. supra, *introduction*.

non-seulement dans les académies, mais encore en société. La conversation roulait quelquefois sur cette matière. C'est pour cela qu'il m'est permis d'emprunter de si nombreux renseignements aux livres connus sous le nom d'*Anas*, *Ménagiana*, *Patiniana*, *Valesiana*, etc., et composés de traits recueillis, en partie dans les conversations. Un écrivain qui n'est pas un poëte latin, car il ne se prononce pas sur la préférence à donner au français ou au latin pour les inscriptions, rapporte qu'il entendit lire la pièce de Santeuil sur la mort de Cossart dans une compagnie de beaux esprits. « Il n'y en eut pas un, dit-il, qui ne fût charmé. On admira le style, les sentiments, la cadence. *Aux endroits les mieux touchés et les plus pathétiques*, *ceux qui avaient connu le P. Cossart particulièrement avaient la contenance de gens prêts à verser des larmes*, et ils regrettaient tous plus que jamais le célèbre Jésuite dont nous entendions faire un si bel éloge [1]. »

Une ode du P. Frizon, *Les muses en partie de campagne*, fut lue et vivement applaudie, dans un cercle de lettrés. Frizon en étant informé s'empressa de composer pour remercîment une ode nouvelle [2]. On a vu Balzac lire des vers latins avec un marquis dans des entretiens de cinq et six heures [3].

Beaucoup de poëtes latins jouissaient d'une célébrité

[1] *Lettre*, en réponse à Charpentier, qui avait attaqué le *Tumulus Cossarti* (1675). Voy. Santeuil, édit. de 1729.

[2] *Poematum libri IV.* — Lyon 1666. Ode VIII : Viro. Clariss. Sansoni Badifo, cum oden superiorem *in eruditorum coronâ* recitasset, festivoque officii genere auctorem celebrasset absentem.

[3] Voy. supra, p. 89.

qui ne peut s'expliquer que par les suffrages d'un grand nombre de lecteurs. « Le poëme de Santeuil sur les jardins de Versailles, dit le *Journal des Savants*[1], semblait avoir reçu une approbation générale, et *l'auteur, charmé des applaudissements qui retentissaient de toutes parts*, jouissait agréablement de sa gloire, lorsqu'il y a été un peu troublé par une voix qui lui reproche le culte des divinités païennes[2]. » Ce ne fut point là le seul revers de Santeuil, ni la plus amère de ses épreuves, mais il était consolé de tout quand il songeait à sa gloire poétique :

Quid facerem, cùm dura jubet fortuna poetam
Esse? tamen fallor, non ita dura fuit...
Vatem me fontes e tme quoque Sequana vatem
Dicebat. *De me rumor in urbe fuit*[3].

Les vers de Santeuil étaient si répandus qu'on pouvait le reconnaître à son style. Un licencié en théologie, reçu docteur, ayant récité dans la cérémonie quatre vers à peine d'une réponse que lui avait fournie ce poëte, toute l'assemblée se mit à crier : *Voilà Santeuil.* Une autre fois, durant une thèse en Sorbonne, Santeuil avait dit à un bachelier qui venait de le saluer par le même cri : « Il est bien Monsieur pour toi. » Le bachelier répliqua aussitôt : J'ai toujours entendu dire Homère, Virgile, Horace ; et le poëte charmé se leva pour l'embrasser[4].

Le docte évêque d'Avranches, qu'on soupçonnera moins

[1] 22 mai 1690.
[2] C'était la voix de Bossuet.
[3] *Ad Mich. Girardin, sodalem suum.*
[4] *Santoliana*, p. 95.

que Santeuil de vanité poétique, assure, dans ses mémoires, écrits à un âge où on est revenu des illusions de la vie, qu'après ses premiers essais il avait pu se flatter de passer pour un favori d'Apollon, et avait obtenu, jeune encore, une place parmi les poëtes. Plus loin, il dit qu'Antoine Hallé s'était acquis par son talent poétique une renommée considérable qui ne fit que grandir jusqu'à la fin de sa vie [1].

La Peyrarède est un exemple remarquable de la célébrité obtenue jusque dans Paris par des muses de province. « Savez-vous, écrit Balzac à un ami, que le nom de M. de La Peyrarède fait déjà beaucoup de bruit à Paris ? et que les Celtes admirent les Aquitains ? ou, s'il vous plaît que je vous le dise d'une autre façon et que je parle d'un poëte poétiquement : le dieu de Seine est étonné d'ouïr si bien chanter les muses de la Dordonne [2]. »

P. Petit pouvait-il sans aucune espèce de fondement parler en ces termes de la célébrité de Madelenet : « Quelle est la demeure habitée par des hommes lettrés, quel est l'appartement, quel est le recoin du palais du souverain qui n'a pas retenti de ses vers ?... Combien y a-t-il d'hommes assez dépourvus de goût, assez étrangers aux muses et aux lettres humaines, pour n'avoir pas entendu les divins accords de Madelenet et n'en avoir pas été charmé et captivé [3] ? » P. Petit, il est vrai, est

[1] *Huetii commentarius de rebus ad eum pertin.* — Pag. 26 et 231.

[2] Balzac. — *Lettres choisies*, 4 déc. 1646. *Voy.* sur la célébrité de P. Hallé, *supra*, p. 8.

[3] *Madeleneti elogium* (en tête des poésies de Madelenet). 1666.

poëte latin ; mais c'est devant tous les contemporains qu'il parle ainsi.

Bayle, qui n'est point poëte latin, ne dit-il pas que Samuel Bochart s'acquit beaucoup de considération par quelques vers dont il accompagna des thèses de philosophie qu'il soutint à la fin de ses classes[1] ?

Vanière, se rendant à Paris, voulut passer par Lyon. L'académie de cette ville vint le recevoir en corps. A Paris, Vanière reçut de grands honneurs de la part des ministres, des princes, du roi même. Sa visite à la Bibliothèque royale fut consignée dans les registres comme un fait mémorable. Si Huet composa de nouvelles églogues dans un âge fort avancé, c'est à cause du succès qu'avaient eu les premières[2].

II. Le succès des poésies latines se révèle d'une manière frappante par les témoignages et les jugements qui s'y rapportent, dans les recueils de lettres, les journaux, mémoires, et autres ouvrages critiques de l'époque. Parmi les lettres que je vais citer, il y en a de nos poëtes latins ; mais je choisis de préférence, dans leur correspondance, celles qu'ils ne s'adressent pas entre eux.

En lisant les lettres que Guy-Patin adresse à des médecins de Lyon et de Troyes, entre 1630 et 1671, on ne se croirait pas contemporain de Corneille et de Boileau, tant on y trouve peu de trace du succès des poëtes français. Guy-Patin est un bibliophile passionné ; mais,

[1] *Dict. hist. et critiq.*

[2] D'Olivet, notice sur Huet dans le *Poetarum ex acad. Gall. carmina.* — 1738. In-12.

pour lui, la littérature latine n'a pas cessé de régner en souveraine. A-t-il connaissance d'une épigramme latine récente? il s'empresse d'en adresser copie à ses correspondants. « M. Gaumin fit, *il y a quelques jours*, les quatre vers suivants :...[1]. » — « *On me vient d'apprendre* les deux vers qui suivent sur la fortune du roi de Pologne... [2]. » Un jour il aurait à envoyer une relation de son procès avec le gazetier Renaudot, et une pièce de vers de Bourbon sur cette matière. Il n'a pas le temps de satisfaire à ce double désir, il sacrifie la relation et envoie copie du poëme[3]. Le prix attaché à ces nouveautés est curieusement attesté par quelques lignes d'une autre lettre : « Je pense qu'avez ouï dire des vers latins qui furent faits contre M. le Prince plus de quinze jours avant qu'il eût levé le siége de Dôle. Je vous les mettrai néanmoins *de peur que ne les ayez* [4]. » A son tour, il demande instamment les poésies nouvelles qui lui manquent, et accable de remercîments ceux qui les lui procurent.

Même importance attachée à la poésie latine, même intérêt aux pièces nouvelles, dans les lettres si célèbres, si recherchées de l'*éloquent* Balzac, et entre autres dans celles qu'il adresse à Chapelain, à Montausier, à Godeau et même à Conrart. En vain celui-ci lui déclare n'être pas versé dans la langue latine et le prie de ne

[1] Lettre à M. Spon, 25 oct. 1658.
[2] Le 20 mars 1670.
[3] 10 février 1644.
[4] Lettre à M. Belin, médecin à Troyes, 10 sept. 1656.

pas l'entretenir d'ouvrages écrits en cette langue. Balzac, qui voit ses lettres sur cette matière si bien accueillies et encouragées de ses autres correspondants, soupçonne Conrart de dissimulation. Il lui parle donc encore de ses vers latins et de ceux des autres, tantôt de son épître à Montausier ou d'une silve adressée à M. de Servien, et qui n'est pas, selon lui, le plus mauvais poëme de ceux qu'il a faits; tantôt de deux poëmes imprimés à la suite du *Barbon*. S'il finit par avoir quelque égard aux instances de Conrart, ce n'est pas sans lui faire sentir à quel sacrifice il est condamné : « Si votre modestie, lui dit-il (je n'ose dire votre dissimulation), ne m'avait pas défendu de vous entretenir dans la langue de Virgile et d'Horace, *je sèmerais toutes mes lettres de leurs tulipes, de leurs fleurs d'orange et de leurs jasmins.* » On voit la même chose dans les lettres de l'avocat Morisot.

Costar, un des oracles de l'hôtel de Rambouillet, ne compte pas parmi les poëtes latins, mais il est en correspondance avec plusieurs d'entre eux [2]. Il leur adresse des remarques sur leurs œuvres et les accable de pompeux éloges. Une de ses lettres à Balzac intitulée : *A M. de Balzac, dissertation sur quelques poésies latines de cet excellent homme*, contient ces mots : « Dans cette épître, *ad Soranum*, tout m'a semblé admirable ; cette épiphonème, *sic urget*, etc., est si

[1] Balzac. *Lettres* à Conrart, 27 septembre 1650; 30 avril 1652; 2 sept. 1650. 15 janvier 1652.

[2] Voy. *Lettres* de Costar, 2 t. in-4, 1659, précédées d'une table des matières.

belle ! *J'ai rappris les vers qui s'adressent à M. Mainard.* Vous avez fait ce que je tenais impossible, vous avez rendu meilleures des choses que j'avais crues dans le souverain degré de la perfection. » Quillet lui a communiqué une partie de son poëme sur Henri IV. « *Quel régal pour moi*, s'écrie Costar, si vous me tenez votre parole et si vous m'apportez ici quatre mille vers du mérite de ceux que je viens de lire ! Quand viendra cette heureuse journée... [1] » Au P. Mambum il propose des doutes sur son poëme de *Constantin.* Au P. Rapin il écrit : « Votre divine poésie m'a élevé le courage [2]. » Mais qui lirait sans étonnement ce qu'il dit à Saint-Geniez : « Lorsque je vous ai donné la qualité d'excellent et celle d'illustre, je n'ai rien fait en cela que de vous appeler par votre nom... *Quel moyen d'oublier que vous êtes un homme rare, après les admirables vers latins que j'ai vus de vous ?* Si j'en savais faire d'aussi beaux, ou seulement s'il était permis d'en faire de médiocres, je composerais dès aujourd'hui une hymne à la louange de la fortune [3]. »

Avec bien plus d'autorité encore aux yeux de ses contemporains, Chapelain est aussi favorable à la muse latine. Il fait passer des pièces nouvelles à Balzac, toujours avide d'une telle faveur [4]. L'abbé Fléchier soumet un poëme latin à son jugement. Chapelain, qui corrigeait sans façon les premiers vers de Racine, écrit

[1] Ibid, t. 2. Lettre 250.
[2] Ibid. Lettr. 223, 117.
[3] Ibid., p. 375.
[4] Balzac. — *Lettres* à Chapelain, 12 mars 1641.

à Fléchier « qu'il n'a reçu ce poëme qu'avec beaucoup de pudeur [1]. » Il lui donne des conseils, il admire dans son œuvre « ce génie poétique qui est si peu ordinaire, et grande quantité de sentiments élevés et de vers noblement tournés. » — « C'est dommage, écrit-il à Huet [2], que notre cour ne soit aussi fine dans la bonne latinité que celle d'Auguste, vous y tiendriez la place d'Horace non-seulement pour le génie lyrique, mais encore pour l'épistolaire. »

Boileau, qui devint après Chapelain le censeur de Racine, répugnera sans doute à se trouver ici rapproché de l'auteur de la *Pucelle*. Mais la muse latine doit attacher du prix à ses hommages, car ce sont ceux d'un adversaire déclaré [3]. Qu'on lise donc sa correspondance avec Brossette. Boileau paraît oublier toutes ses railleries sur les vers latins modernes en général, quand il se trouve en présence de quelque poëme latin. Brossette lui en envoie plusieurs de Fellon de Vanière, etc.; Boileau les lit, ce semble, avec intérêt, car il répond : « Les vers latins que vous m'avez envoyés sont très-élégants... *ils m'ont réconcilié avec les poëtes latins modernes* [4]; » et une autre fois : « Ne croyez pas que je veuille blâmer les vers latins que vous m'avez envoyés d'un de vos illustres académiciens; je les ai trouvés fort beaux et

[1] 18 janvier 1662. Voir aussi les premières lettres de Racine.

[2] Mars 1660.

[3] Je parlerai, dans le dernier chapitre, des écrits composés par Boileau contre la poésie latine des modernes.

[4] 2 juillet 1699, édit. de Laverdet. In-8. Paris, Techner, 1858.

dignes de Vida et de Sannazar [1]. » Brossette lui a parlé d'un poëme sur la musique, lu à l'académie de Lyon ; Boileau lui écrit : « *J'attends avec impatience* le poëme sur la musique, qui ne saurait être que merveilleux, s'il est de la force de ceux que j'ai déjà lus [2] ; » et dans la suite : « *J'ai lu avec beaucoup de plaisir les vers latins que vous m'avez envoyés*, ils sont très-beaux [3]. » Telle est la curiosité générale pour ces nouveautés, que Brossette lui envoie, « à cause de la circonstance, » une pièce très-médiocre, à son avis, l'inscription composée par le P. Daugière pour la statue de Louis le Grand à Lyon [4].

Ce qui *réconcilia* surtout Boileau avec les poëtes latins modernes, c'est qu'ils se mirent à lui adresser des compliments et à traduire ses poésies. Coffin avait fait pour Boileau, invité à dîner au collége de Beauvais, une ode dont j'ai cité quelques vers [5] ; Boileau l'a trouvée « très-jolie » et a fait présent de ses œuvres à Coffin ; celui-ci réplique par « un compliment catullien, » que Boileau enchanté s'empresse de communiquer à Brossette [6]. Il lui envoie aussi des traductions de ses œuvres en vers latins. « Elles sont si nombreuses, dit-il, qu'il faudrait que la poste eût un cheval exprès pour les porter toutes [7]. » Il ne dissimule pas la joie qu'il en éprouve.

[1] 6 oct. 1701.
[2] 29 juillet 1700.
[3] 30 mars 1701.
[4] 20 sept. 1701.
[5] Voy. supra, p. 7.
[6] 9 avril 1702.
[7] 24 nov. 1707.

Il craint qu'une de ses lettres ne se soit égarée ; « Je vous y marquais, dit-il, la joie que j'ai que vous ne désapprouviez point les traductions latines qu'on fait de mes œuvres. Il y en a plus de six nouvellement imprimées, *qui ont toutes leur mérite*... Ainsi, Monsieur, me voilà poëte latin confirmé dans toute l'Université[1]. » Comme Brossette est avide de voir ces traductions et ne cesse de les lui demander, Boileau lui dit avec une satisfaction évidente : « Je vois bien que dans peu, il n'y aura pas une de mes pièces qui ne soit traduite, car le feu y est dans l'Université. J'aurai soin de les amasser pour vous[2]. »

Qu'on ne dise pas que ces hommages de Boileau étaient des politesses sans conséquence : le persécuteur inexorable de Cotin et de Chapelain n'était pas homme à sacrifier le goût à la politesse, et la politesse envers des poëtes latins n'a guère à faire dans la correspondance toute franche et libre échangée entre le vieux poëte et son jeune commentateur. En vérité, je suis tenté de soupçonner que Boileau dans son hostilité pour les poëtes latins modernes, qui trouvera plus loin sa place, se laissait inspirer un peu par le ressentiment qu'il éprouvait de voir Chapelain si vénéré parmi eux[3].

Racine parle dans ses premières lettres du plaisir que lui a procuré la lecture de la *Callipédie* de Quillet.

[1] 6 déc. 1707.

[2] 7 août 1708.

[3] Guéret, contemporain de Boileau, dit que celui-ci « est d'un certain parti hors duquel il se persuade qu'il n'y a pas de mérite en France, » et qu'il est jaloux de voir Chapelain si renommé et arbitre des pensions accordées par le roi aux écrivains. (*Promenade à Saint-Cloud.*)

Le nom des poëtes latins circulait donc de tous les côtés dans le public même peu lettré, car tout le monde était flatté de lire par exemple les lettres de Balzac.

Les journaux procuraient à ces poëtes une publicité plus grande encore. Le père des journaux bibliographiques, le *Journal des Savants*, fondé en 1665, est très-exact à annoncer leurs œuvres, à les analyser, et à les faire admirer par des citations. Pendant longtemps les poëtes français n'obtiennent dans ce journal ni plus de considération ni plus de place. Une de ses premières feuilles égale presque aux *Géorgiques* les *Jardins* de Rapin [1]. Plus loin on voit que « le caractère des vers du P. Lucas est de joindre la cadence et le tour de Virgile à la délicatesse des pensées d'Horace [2]. » Il prend occasion de quelques fables en vers français pour « parler de celles que M. Ménage et le P. Commire ont faites depuis peu en latin avec la dernière délicatesse. »

On a vu en quels termes il célèbre la beauté des hymnes de Santeuil, et la gloire de son poëme sur les jardins de Versailles. La plupart de nos grands poëtes latins lui fournissent à leur mort la matière d'un *Éloge*. « P. Petit, dit-il, a excellé principalement en poésie, en philosophie, en médecine. Ses poésies lui ont acquis deux places honorables, l'une dans la *Pléiade de Paris*, l'autre dans l'académie de Padoue [3]. » Le P. Vanière publie les deux premiers livres de son *Prædium rusticum*. « Ces deux livres,

[1] 9 février 1665.
[2] 3 février 1676.
[3] 12 janvier 1688.

dit le journal, font souhaiter le reste... le P. Vanière ne sépare point l'utile de l'agréable ; il entre dans le détail des choses les plus petites... On peut croire qu'il a songé que si les paysages de Rubens et du Poussin sont admirables, les tableaux de Téniers ont aussi leur mérite[1]. » Ce journal sera, dans le dix-huitième siècle, un défenseur courageux de la poésie latine.

Elle a un ami plus dévoué encore et plus savant dans un journal publié par les Jésuites, les *Mémoires de Trévoux*. Parmi ses rédacteurs figurent nécessairement des poëtes latins, Commire, Brumoy, etc. Ce journal ne fut créé qu'en 1701. Durant quelques années, rien ne vient altérer la confiance avec laquelle il recommande à l'admiration publique les poëtes latins. A la mort de Commire, il fait ainsi son éloge : « En France, des princes du sang, des seigneurs de distinction, de savants prélats l'ont regardé comme le héros de la poésie latine : hors de France, deux souverains pontifes lui ont donné des marques de leur estime, et des princes étrangers l'ont jugé digne de leur amitié et l'ont gratifié de leurs présents... [2] » Ce journal « se reprocherait d'avoir privé le public » d'une ode de Huet sur les fêtes présentes de Pâques ; « tout distingue cette pièce, le rang, et encore plus, le mérite extraordinaire de l'auteur... Tel autrefois S. Grégoire de Naziance, dégagé du poids de l'épiscopat, employait les loisirs d'une pénible étude

[1] 27 déc. 1706.
[2] février 1705.

de l'Ecriture à égaler Homère et Pindare[1]. » Mais bientôt le feu de la poésie latine est menacé de s'éteindre[2], les Mémoires de Trévoux sont à peine venus à temps pour la défendre!

On dira peut-être que les jugements des journaux étaient suspects de partialité, rédigés quelquefois avec précipitation; mais les ouvrages non périodiques de critique littéraire nous fournissent des témoignages analogues à ceux des journaux.

Pellisson, dans l'*Histoire de l'Académie*, qui lui valut l'honneur d'être admis dans ce corps, fait remarquer beaucoup d'académiciens distingués par leurs vers latins : Bourbon, « fameux en ce siècle, pour la poésie latine, » Maynard, Bourzeis, P. Doujat, Montmor, etc.

Baillet, dans cet ouvrage d'un très-beau dessein, qui devait offrir les *Jugements des savants* sur les principaux auteurs de tous les temps (1685), place nos poëtes latins dans la série générale des poëtes, et selon la date de leur naissance. Corneille, Racine et Boileau s'entremêlent avec Santeuil, Commire et Petit, comme avec des égaux. Les *savants* qu'il fait parler lui fournissent en faveur de ceux-ci des témoignages aussi flatteurs qu'en faveur des premiers. S'il se risque à parler en son propre nom, ce qu'il eût dû faire très-rarement, il engagera Du Perrier à recueillir ses poëmes, sans quoi « il ne sera pas facile aux critiques de faire ce juste parallèle de sa poésie avec celle de M. de Santeuil, que

[1] Mars 1705.
[2] Mai 1706 (sur le P. Du Cerceau).

le public attend avec d'autant plus d'impatience qu'il a pris de part au fameux défi que ces deux illustres concurrents se sont donné à la vue de toute la ville et de la cour. » S'il indique le lieu et la date de la naissance du P. Sidronius Hosschius, c'est de peur qu'en lisant ses vers latins on ne le prenne pour un Romain du siècle d'Auguste.

Ch. Perrault cite également, parmi les *Hommes illustres* [1] du siècle de Louis XIV, divers poëtes latins : Rigault, Petau, A. de Valois, Ménage, Santeuil surtout, lui dont les vers, « quoique très-sublimes, sont tournés d'une manière si naturelle qu'il n'y a personne qui ne les entende, » lui que « les grands seigneurs de la cour se faisaient un extrême plaisir d'avoir. »

Enfin, lorsque le règne du grand roi est à sa fin, Titon du Tillet fait exécuter en bronze, sous forme de *Parnasse*, un monument consacré « à la gloire de la France et de Louis le Grand, et à la mémoire des poëtes et musiciens illustres [2]. » Le prestige de la poésie latine s'effaçait déjà : les neuf Muses n'y sont représentées que par huit poëtes français et un musicien [3]. Ce sont les talents de premier ordre. Mais il y a sept poëtes latins parmi les talents de second ordre, représentés par des médaillons, et plus de six fois autant parmi

[1] 2 vol. in-fol., 1er, 1696; 2e, 1700.

[2] Ce monument fut achevé en 1718. Titon du Tillet en publia une *Description* en 1727, in-12; et, en 1730, in-fol. Il y joignit deux *Suppléments* en 1743 et 1755, in-fol. — On voit aujourd'hui ce *Parnasse* à la Bibliothèque impériale.

[3] Lulli, qui porte le médaillon de son poëte, Quinault.

ceux de troisième ordre, qui n'obtiennent sur ce Parnasse que l'inscription de leurs noms.

Parmi les auteurs des *Mémoires*, il est superflu de nommer Huet[1], dont les souvenirs, et la passion profonde pour la poésie latine, m'ont fourni tant de renseignements curieux. Le sort veut qu'il assiste à la décadence de la poésie latine; car il ne meurt qu'en 1721. Ses mémoires, écrits vers la fin de sa vie, n'en sont que plus intéressants, c'est un témoin tout ému de ce qu'il raconte et qui y a joué lui-même un grand rôle.

Par une raison contraire, Saint-Simon, ce grand seigneur bien plus soucieux de prérogatives aristocratiques que de littérature latine ou française, est aussi un témoin de grand poids. L'éclat de la renommée a pu seul le déterminer à enregistrer comme un événement remarquable la mort de Santeuil. « Santeuil, dit-il, chanoine régulier de Saint-Victor, a été trop connu dans la république des lettres et dans le monde, pour que je m'amuse à m'étendre sur lui. C'est le plus grand poëte latin qui eût paru depuis plusieurs siècles [2]. » Malgré cette déclaration, il s'étend fort longuement sur le caractère, le talent, et la mort du poëte de Saint-Victor.

Je ne veux pas m'arrêter à rappeler le dénombrement et les panégyriques que l'abbé de Marolles, dans ses Mémoires, fait des poëtes latins les plus florissants au moment où il écrit[3]. Marolles n'est pas poëte latin,

[1] Huetii commentarius de rebus ad eum pertinentibus.

[2] Saint-Simon. — *Mémoires*, ch. IV.

[3] Marolles. — *Mémoires*, t. I, p. 335; t. II, p. 230; édit. de 1755. Il parle beaucoup aussi des poëtes latins dans une épître souvent citée

il s'étonne même que tant de *beaux esprits* négligent leur langue naturelle pour celle du siècle d'Auguste. Cependant la première fois qu'il en parle, après avoir énuméré ceux qu'il connaît pour être le plus en faveur auprès du public, il finit par cette exclamation dans leur langue adoptive : « *Laudemus præclaros viros!* »

Je suis loin de souscrire entièrement à tous les jugements que je viens de citer : plusieurs témoignent d'une bienveillance ou d'une indulgence exagérées ; mais il eût été trop long de vouloir les apprécier en détail, et je les ai cités moins comme preuves du mérite de nos poëtes latins que comme garants de leurs succès.

III.

Des encouragements accordés à la Poésie latine.

CONCOURS POÉTIQUES. — REVENUS PROCURÉS PAR CERTAINS POÈMES. — RÉCOMPENSES PARTICULIÈRES. — PERSÉCUTIONS PROVOQUÉES PAR QUELQUES PIÈCES DE VERS.

I. Les poëmes latins n'étaient pas admis aux concours de l'Académie française. Cependant Santeuil envoya au concours de 1683 une de ses pièces traduite en vers français par La Monnoye [1], et cette traduction obtint le prix. Santeuil le réclama pour lui-même, et il fut convenu par acte devant notaire que la médaille lui resterait.

ici, qui est en tête de sa *Trad. d'Ovide in Ibin* (1662), ainsi que dans le *Dénombrement de ceux qui lui ont fait présent de leurs livres.*

[1] Ludovico magno religionis avitæ vindici, ode.

Mais d'autres concours académiques étaient ouverts à la poésie latine. Tels étaient les *Palinods* de Normandie, où l'on couronnait chaque année des pièces en l'honneur de la sainte Vierge. A Caen, c'était dans une des salles de l'Université qu'on lisait publiquement tous les ans, le dix décembre, des pièces sur l'Immaculée Conception[1]. Ant. Hallé y conquit une grande réputation; il remporta si souvent la palme qu'à la fin on le pria de ne plus se mettre sur les rangs, pour ne pas décourager les autres concurrents. Le P. La Rue y fut aussi couronné; il le fut également à Rouen.

Tels étaient encore les *Jeux floraux* de Toulouse. Parmi les poésies latines d'un conseiller au Parlement de cette ville[2], on trouve sur Jonas un poëme *intercalaire*, c'est-à-dire assujetti au retour périodique d'un même vers, comme le sont nos rondeaux ou cette églogue de Virgile dans laquelle se répète le vers suivant,

Incipe Mænalios mecum mea tibia versus.

Le poëte toulousain nous apprend qu'il a composé ce poëme aux fêtes de Pâques, à l'approche des jeux floraux, où il y a des prix réservés pour les poëmes de ce genre, appelés aussi *poëmes royaux*, à cause de la considération qu'on y attache.

II. La poésie latine ne donnait pas seulement de la gloire et des palmes, elle pouvait mener à la fortune et procurait souvent des faveurs signalées, des libéralités éclatantes.

[1] Expilly. — *Dict. géogr.*

[2] *Olivæ Menilii silvarum liber.* — Tolosæ. In-4, dédié à Richelieu.

C'est par une pièce de vers latins sur les assassins de Henri IV que Nicolas Bourbon obtint la chaire de grec au collége royal, et par une galerie de Richelieu, ornée de ses inscriptions, qu'il entra à l'Académie française. Qu'on se rappelle Pierre Hallé de Caen, dont les poésies lui font offrir dans la capitale du royaume cinq places à la fois et le font choisir par le roi pour son poëte officiel.

On voit Madelenet demander une pension tantôt à Richelieu :

Sacrorum è reditu capiat sacer annua vates;

tantôt à Mazarin. Une autre fois il fait recommander à Condé par le maréchal de Grammont le dénûment de sa bourse remplie de toiles d'araignées :

Jubeat. . . . . .
Marcentes olido situ locellos
Et fœtos nebulis aranearum
Ablatis iterum tumere nummis.

Ces instances rappellent celles de Martial auprès de Domitien. Mais, plus heureux que le poëte de Bilbilis qui n'obtint que de vains honneurs, Madelenet reçut des pensions; il ne lui resta d'autre désagrément à essuyer, si toutefois c'en est un pour le poëte, que d'en réclamer le payement par de nouvelles pièces de vers, où il dénonçait aux surintendants des finances la mauvaise grâce et les lenteurs des employés du fisc.

Jean Maury, dédiant sa *Paraphrase de l'Ecclésiaste*[1] aux évêques et archevêques de France, leur

[1] Première édition, 1667.

rappelle un de ses poëmes précédents, adressé à l'assemblée générale du clergé et accueilli « avec bienveillance et munificence. » Sa *Paraphrase de Job*[1] est dédiée à l'évêque de Tournai. Celui-ci lui dit dans une lettre imprimée avec le poëme : « Vous avez atteint votre but énergiquement ; vos très-illustres, très-pieux et très-sages Mécènes disposeront le reste agréablement [2]. » Aussi ce poëte dit-il dans la préface de son ouvrage : « Voici le dernier fruit de ma muse sacrée ; je l'appelle sacrée... puisqu'elle est à la solde de la milice sainte. »

On voit Santeuil prendre six louis pour une épitaphe. On lui achetait aussi d'autres pièces. M. Pellisson lui témoignant combien il regrettait de le voir abaisser son talent à de petits sujets, « J'en ai de l'argent, » avait répondu Santeuil [3]. Il ne perdit rien pour suivre les conseils de Pellisson et s'appliquer à composer des hymnes, puisqu'il obtint par là une pension de Louis XIV et une autre de l'Abbaye de Cluny.

Sous Louis XV, Brumoy, pour relever la poésie latine discréditée, rappellera le temps heureux où « *elle procurait de la gloire, des bénéfices et même des évêchés* [4]. » Ce fut en effet principalement par son poëme de l'*Education du Dauphin*, que Bacoue obtint l'évêché de Clandèves.

[1] Imprimée avec la précédente en un seul vol. en 1677. In-18.

[2] « Attigisti à fine usque ad finem fortiter. Reliqua illustrissimi, sanctissimi, et sapientissimi Mæcenates tui disponent suaviter. »

[3] *Santoliana*, p. 118.

[4] *Pensées sur la décad. de la poésie latine* (en tête de ses œuvres mêlées. 1741. 4 in-12).

Quillet avait dénigré Mazarin dans la première édition de sa *Callipédie* (1655) :

Quid loquar ut blandè Gallâ excipiatur in aulâ
Advena Trinacriis etiam devectus ab oris[1]?...

Le cardinal le fit venir, lui reprocha doucement ses invectives, et voulut lui prouver qu'elles ne l'empêchaient pas d'admirer son talent ; plus généreux que César, qui en pareille occasion se contenta d'inviter Catulle à dîner, il promit une abbaye à Quillet et ne tarda pas à la lui donner. Quillet se hâta, dans la seconde édition (1656), de substituer l'éloge à la satire :

. . . . . Suos cum vindice dextrâ
Conterere osores queat, his ignoscere lenis
Julius, Æneadæque alto cum nomine Iuli
Jungere mitem animum mansuetaque pectora gaudet.

La réputation de Fléchier et sa fortune commencèrent par le succès de sa jolie description du carrousel de 1662.

C'est par ses vers latins que l'abbé Boutard obtint de Louis XIV de quoi faire son séminaire à Meaux, et quand il fut dans les ordres, une pension de mille livres et l'abbaye de Bois-Grolaud.

III. Des villes même se faisaient un honneur de récompenser les beaux vers latins. Santeuil, déjà pensionné par la ville de Paris pour ses inscriptions, obtint de la munificence dijonnaise plusieurs feuillettes d'un excellent vin en retour de deux pièces de vers sur les Etats de Bourgogne. Pendant que le vin était en route sur la Seine, la reconnaissance du poëte éclata par une pièce nouvelle :

Hactenùs irrisi, jam sunt in honore poetæ,

[1] Liv. IV.

Ex quo carminibus gaudens Burgundia nostris,
Obtulit è fundo nata et felicibus astris,
Digna Deum mensis generosi munera Bacchi [1]...

Mais les glaces de l'hiver vinrent suspendre la navigation du fleuve et l'arrivée du vin. Aussitôt nouveaux vers de Santeuil : il raconte que les Muses pour le punir d'avoir préféré le vin de Beaune aux sources de Castalie, ont eu recours à Eole qui a déchaîné le vent glacial, et voilà le victorin dans la pire des conditions pour un poëte ami du vin : il est à sec entre Bacchus et les sources du Permesse :

Pierides fusis risêre cachinnis
Delusum sine Baccho, et aquâ Permesside vatem.

Santeuil obtenait, du reste, la même faveur et un présent de cent louis, toutes les fois qu'il assistait à l'assemblée des États de Bourgogne [2].

La ville de Reims n'eut pas moins de courtoisie pour Coffin. Grenan, son collègue dans l'Université de Paris, avait fait une ode pour célébrer le vin de Bourgogne aux dépens du vin de Champagne. Hersan récita quelques vers de cette pièce dans un dîner pour provoquer le Champenois Coffin. Aussitôt celui-ci embrassa la cause du vin de sa province et la soutint avec un enjouement spirituel et une fine élégance. En lisant les strophes suivantes ne dirait-on pas que le poëte est animé du feu de la liqueur qu'il célèbre, ne croit-on pas la voir, la respirer, en entendre le frémissement:

[1] *Ad Burgundiæ comitia in litteratos munifica.* La vignette de la pièce représente la charge de vin voguant à pleines voiles et le poëte jouant de la lyre sur le bord du fleuve.

[2] *Œuvres de feu M. de Santeuil*, Paris 1698, in-12. Appendice, p. 12.

Cernis micanti concolor ut vitro
Latex in auras gemmeus aspici,
Scintillet exsultim; utque dulces
Naribus illecebras propinet
Succi latentis proditor halitus;
Ut spuma motu lactea turbido
Crystallinum blando repentè
Cum fremitu reparet nitorem?

Grenan fit d'autres vers pour appeler au secours du vin de Bourgogne, M. Fagon, premier médecin du roi, ce qui inspira cette piquante épigramme :

Quid medicos, testa imploras Burgunda? laboras;
Nemo velit medicam poscere sanus opem.

Coffin répliqua de son côté par une dernière pièce et gagna le procès au tribunal du public. La ville de Reims, à qui il avait dédié son ode, voulut qu'il ne fût jamais dépourvu du vin qu'il avait si bien chanté, et se chargea de lui en fournir libéralement tous les ans un panier du meilleur choix.

Vanière convoitait pour les Jésuites de Toulouse la bibliothèque de M. de La Berchère, archevêque de Narbonne. Il lui adressa une épître fort gracieusement tournée, où les livres eux-mêmes parlent à leur maître. Ils lui expriment une vive crainte d'être mis à l'encan et de tomber dans la poussière :

Jamque adeò turpes præconum horrescimus hastas
Blattarumque feros morsus et pulveris atri
Congeriem, putresque situs, fœdasque latebras.

Les Jésuites, disent-ils, ne se serviront pas de nous en guise de tapisserie ; et du moins par leur nombre ils

viendront à bout du travail que vous accomplissiez à vous seul :

Pensabunt cuncti numero quæ solus oblibas.

L'archevêque ne put résister à une demande si ingénieuse. Mais le testament qui léguait la bibliothèque aux Jésuites fut attaqué par les héritiers naturels. Les Jésuites crurent qu'il ne pouvait être bien défendu que par celui qui avait su le dicter. Vanière fut envoyé à Paris pour soutenir ce testament. Il perdit le procès pour sa compagnie, mais il recueillit pour son propre compte toute une moisson de gloire poétique. On a vu les hommages qu'il reçut alors à Lyon et dans la capitale.

Dans le premier livre du *Prædium rusticum*, il avait chanté le canal du Languedoc. Dans le onzième, il nous apprend qu'on récompensa ses vers en lui accordant le transport gratuit sur ce canal, de plusieurs charges de vin.

Laudatum mihi nuper opus, nec gratiâ laudum
Nulla fuit : visus sibi carmine clarior alveus
Respondet meritis, vectigalesque poetæ
Sternit aquas.

On a un écrit de Chapelain, qui est un vrai monument des droits que semblait avoir la poésie latine aux faveurs de l'Etat; cet écrit est intitulé : « *Mémoire de quelques gens de lettres vivants en* 1662, *dressé par ordre de M. Colbert*[1]. » C'est une série de notices sur quatre-vingt-treize auteurs, parmi lesquels on distingue

[1] Il se trouve dans les *Mélanges de littér. tirés des lettres manuscr. de M. Chapelain.* — Paris, 1726. In-12.

des prédicateurs, des philosophes, des physiciens, des historiens, des poëtes, soit en français, soit en latin. Or, sur ce nombre total, il y a près d'un quart d'écrivains connus alors uniquement ou principalement en qualité de *poëtes latins*. En appréciant les écrivains français, Chapelain se plaît à signaler leur degré d'aptitude à écrire en latin, prose ou vers. Quant à l'estime qu'il accorde aux poëtes latins, on n'en peut juger que par quelques extraits.

« Huet, dit-il, écrit galamment bien en prose latine et en vers latins, et ce qu'on a vu de lui en l'un et en l'autre *lui a acquis une fort grande réputation.* »

Fléchier « est encore un bon poëte latin. »

Le P. Rapin « excelle dans la pureté, dans la clarté, dans le nombre et dans la délicatesse et dans la pompe, quand il le faut, pour les vers, dont il a donné mille preuves... »

L'abbé de Saint-Geniez « est un ecclésiastique très-habile entre les grands poëtes modernes latins, a peu de semblables en excellence : il est fleuri, clair, élégant, moral, aigu et plein d'invention... *C'est l'honneur de la province en matières de lettres.* » Il est à remarquer qu'il ne dit pas, en matières de lettres *latines*. Un poëte latin semblait donc effacer toute la littérature nationale en province!

IV. Si les vers latins procuraient de grands avantages, ils eurent aussi plus d'une fois leurs inconvénients, et plusieurs des poëtes mêmes qui dûrent à leur muse le plus de prospérités expièrent assez sévèrement quelques-unes de leurs productions.

Le Parlement de Paris ayant supprimé le droit du *Landi*[1] que les professeurs levaient sur les écoliers, Nicolas Bourbon, alors professeur dans l'Université, s'avisa de composer contre cet arrêt une violente satire[2]. Mais un décret de prise de corps fut lancé contre lui. Il se cacha quelque temps; à la fin il se laissa prendre par les archers et alla passer plusieurs mois en prison.

En 1660, Ménage adresse une élégie à Mazarin pour s'excuser de ne lui avoir pas encore présenté ses hommages; il en a été empêché, dit-il, tantôt par les gardes qui veillent à la porte du cardinal, tantôt par la foule des vils courtisans qui l'assiégent quand il sort du palais :

Egrederis densâ procerum comitante catervâ,
Nosque tuis oculis æmula turba rapit...
Sed neque amicitiæ sunt hæc certissima signa,
Et puto *tam viles despicis ipse togas.*

On crut apercevoir dans ce dernier vers une injure contre la députation envoyée cette année par le Parlement au cardinal. Des conseillers se plaignirent à la grand'-chambre; il fut question aussi d'un décret de prise de corps. Ménage, en proie aux plus vives inquiétudes, protesta solennellement et par écrit que par le mot *to-*

[1] Le *Landi* était une foire très-célèbre de Saint-Denys, qui s'ouvrait par la bénédiction solennelle du recteur de l'Université. On prenait un jour de congé pour y aller; à cette occasion les élèves apportaient à leurs maîtres, dans un verre de cristal, un citron garni de cinq ou six écus d'or, présent qui s'appelait aussi *Landi*. Ceux qui ne le donnaient pas s'appelaient *Frippe-Landi*.

(Ménage. — *Origines de la langue française.*)

[2] *Indignatio Valeriana*

gas, il n'avait point voulu désigner *Nosseigneurs du Parlement*, mais de lâches courtisans qui suivaient à pied la chaise du cardinal; il appuya cette interprétation par divers exemples de Martial, etc.[1]; il se justifia auprès de Lamoignon, et celui-ci finit par étouffer l'affaire.

On a vu quel orage essuya Santeuil pour quelques mots d'une épitaphe.

Enfin, lorsque les Jésuites changèrent, sur la façade de leur collége à Paris, le titre *Collegium Claromontanum societatis Jesu* en celui de *Collége de Louis-le-Grand*, un écolier afficha, la nuit, sur la porte le distique suivant :

Sustulit hinc Jesum posuitque insignia regis,
Impia gens, alium non colit illa Deum.

L'écolier ayant été découvert fut mis à la Bastille.

Assurément c'étaient là autant de revers pour les poëtes. Mais pour la poésie latine c'était un nouveau genre de succès; c'était toujours marque de force et de vie : le bois mort ne produit pas plus d'épines que de fleurs.

IV.

Des protecteurs de la Poésie latine.

LA COUR. — LA MAGISTRATURE. — L'ÉGLISE. — CORNEILLE ET CHAPELAIN.

Ceux de nos poëtes qui ne possédaient pas de solides revenus, tâchaient de gagner les bonnes grâces de quelque *Mécène*.

[1] Voy. cette protestation en tête du *Menagiana* de 1715.

Pour être appelé *Mécène*, suivant les lois du Parnasse latin décrit par Saint-Geniez, *il fallait au moins nourrir un poëte*. Sans aller jusque-là, et en se bornant à certaines largesses, à des témoignages habituels d'estime et de bienveillance, la protection des grands était un avantage considérable. La Muse devant qui s'ouvraient les appartements des princes et des grands dignitaires de l'Etat, la Muse qu'on voyait aller avec Condé et Lamoignon sous les ombrages de Chantilly et de Baville, ne pouvait être dédaignée du public. Aussi, le *Journal de Leipsick*, en 1684, mettait-il cette protection au nombre des causes qui faisaient fleurir en France la poésie latine. « Quelle est aujourd'hui, disait-il, la gloire des poëmes latins en France, de quel crédit ils jouissent auprès des grands de l'Etat; il n'y a que des gens absolument étrangers à la connaissance de ces bijoux littéraires qui puissent l'ignorer. La faveur d'une foule de Mécènes excite les plus grands génies à s'élever au style de Virgile [1]. »

En échange de sa protection, le Mécène recevait du poëte des dédicaces, des panégyriques, des odes, des épîtres, des *épithalames* pour son mariage, des *genethliacum* pour la naissance de ses enfants, etc. C'étaient des hommages d'autant mieux accueillis que beaucoup de Mécènes, sans avoir le loisir ou l'ambition d'être poëtes en titre, se plaisaient à faire de petites pièces de vers latins et surtout des épigrammes. Le protégé ne manquait pas alors de leur adresser le même compliment que Virgile à Pollion :

[1] *Acta erudit. lips.*, 1684, p. 328.

Pollio et ipse facit nova carmina.....

Ce n'est pas que cette espèce de féodalité poétique fût exempte d'abus. On voyait quelques poëtes vendre au plus offrant leurs éloges, trafiquer de la muse, l'avilir par des bassesses, descendre au rôle de parasites et d'importuns solliciteurs. Grenan, un des bons poëtes latins, fait une description piquante de ces auteurs faméliques, avides de jeter leurs vers à la tête de juges ignorants pour s'en faire des Mécènes.

Sæpè etiam bilem movit præpostera vatum
Ambitio, chartæ quos vastæ sarcinâ inani
Cernimus accinctos frigere ad tecta superba,
Et dextram venari horam servosque rogare
Blandiri ut Domino liceat stupido, inque perito
Sudatos offerre manu trepidante labores[1].

D'un autre côté on voyait de ces grands du monde, arrogants, dédaigneux et d'un esprit borné, dont l'influence sur le talent du poëte ne pouvait être que fatale :

Ille tibi cœnâ ventrem distentus opimâ,
In cultu radians nitido corpusque supinus
Laude suâ madidum vix pigrè tangere carmen
Dignatur. Mox dimisso ocytus indè poetâ...
(Ipsi ridiculum toga quem facit horridior fors...)
Excutit indecorem musam, quæ facta culinæ
Hospita, dat tunicam piperi casiæque cucullum[2].

On voyait des Mécènes avares : le P. Lucas se plaint vivement de ceux qui veulent être loués gratis et voir gratis leurs noms inscrits en tête des livres [3].

[1] Grenan. — *Epist. ad amicum.*

[2] Ibid.

[3] *Vavassoris multiplex et varia poesis.* 1683. In-8. — (Epist. ded. ad Ferdin.)

On trouve d'illustres bienfaiteurs de la poésie latine, à la cour, dans les hautes charges de l'Administration, de la Robe et de l'Eglise.

I. Richelieu fut chanté par tous les poëtes latins de son temps. Adrien de Valois peut lui dire avec raison :

> Nam quis stemma tuum, primâve ab origine gentis
> Plessiacæ decora ampla domûs indicta reliquit?

Les dédicaces lui sont adressées par milliers. Mais Richelieu, poëte français assez zélé pour installer chez lui une sorte d'atelier dramatique, assez jaloux pour persécuter Corneille, Richelieu ne tendit qu'à demi la main aux poëtes latins. Je ne le vois guère encourager efficacement que Bourbon et Madelenet. Dans une pièce adressée par Morisot à Richelieu, Apollon se plaint de ce que le cardinal préfère les poëtes français aux latins :

> Dùm mea posteritas, humili damnata tigillo,
> Esurit atque *novæ* patitur ludibria *turbæ*[1].

Toutefois Richelieu était loin de supposer la poésie latine sans mérite ou sans crédit dans le public. On rapporte que le ministre qui fut jaloux de Corneille, le fut aussi de Balzac, et offrit dix mille écus à Daniel Heinsius pour jeter du ridicule sur les ouvrages en prose et en poésie latines de l'auteur du *Prince*. Balzac, informé de cette démarche, se mit de son côté, avec Saumaise, à écrire contre la tragédie de Heinsius intitulée *Herodes infanticida*[2].

[1] *Querela Apollinis Romani de Emin. card. Richelio, quod poetas Gallos præferat.*

[2] *Chevaneana*, inséré dans le t. II des *Mémoires de Bruys*, p. 331.

Mazarin, Italien d'origine et sans prétentions littéraires, n'avait pas les mêmes raisons que Richelieu pour préférer les muses françaises. L'abbé d'Olivet fait observer qu'il fut trop distrait par le bruit des armes pour protéger beaucoup de savants[1]. Il reçut néanmoins de nombreux hommages de la Muse latine. Parmi ses partisans durant la Fronde, nous avons remarqué un des bons poëtes du temps, Gaumin, maître des requêtes. Ses panégyristes aimèrent surtout à saluer en lui le pacificateur de l'Europe, le héros du *Traité des Pyrénées*[2].

Madelenet sollicita ses bonnes grâces avec autant de succès que celles du ministre précédent; Quillet les obtint par des vers qui semblaient provoquer plutôt des rigueurs; Balzac, plus heureux qu'avec Richelieu, eut aussi part à ses faveurs, car il écrivait au cardinal le 17 novembre 1647 : « Je me suis imaginé qu'essayant de vous louer dans mes vers, je pouvais encore tenir par là à la société des autres hommes, et entrer dans ce concert et cette musique universelle, qui vous célèbre de tous côtés. » Deux mois après, il lui exprime la crainte qu'en le récompensant, le cardinal n'ait voulu imiter « ce dictateur romain qui donna de l'argent à un mauvais poëte qui lui avait présenté des vers, à condition qu'il n'en ferait plus à l'avenir[3]. »

Quant à Louis XIV, ce serait un travail infini, que de compter les poëmes qui lui sont dédiés, et ceux dont

[1] *Hist. de l'Acad.* II, 150.
[2] *Voy.* Rapin, Fléchier, Ménage, Frizon, Moysant, etc.
[3] Balzac. — *Lettres*, 15 janvier 1648.

il est le sujet: *genethliacum*, *epithalames*, *epinicium*, *epicedium*, etc. Il faudrait trop de temps pour écouter les *applaudissements*, trop d'espace pour recueillir les *larmes* dont l'honorent en chœur les Muses de collége[1].

Cependant Louis XIV savait peu de latin. Quand il eut la curiosité de voir l'*Anti-Lucrèce*, il lui fallut recourir à une traduction. Mais protecteur de tous les talents, il savait estimer et encourager ce dont il ne pouvait même pas jouir. S'il fut prodigue de faveurs pour la poésie française, il n'en fut pas avare pour la poésie latine.

Il daignait figurer en qualité d'*agonothète* à la représentation de tragédies latines[2]. Il accorda une pension à Santeuil, il le reçut publiquement à sa cour pour lui faire réciter l'hymne de saint Louis. Remi avait été poëte du roi, *Poeta regius*, sous Louis XIII ; P. Hallé et Léonard Mathieu, professeurs en l'Université de Paris, portent le même titre sous Louis XIV[3]. L'abbé Boutard, qui s'intitule poëte des Bourbons, *vates Borbonidum*, fut comblé des faveurs de Louis XIV. On lit dans un compliment qu'il adresse *à Louis le Grand, bienfaiteur des Muses* :

> Ipse romanos positus poetas
> Inter, et felix Heliconis hospes,
> *Auream ad messem vocor* et laboris
> Præmia lauros.

On sait que Louis XIV doublait le prix de ses faveurs

[1] *Musarum læti plausus, lacrymæ*, etc. Voy. supra, p. 110.

[2] Voy. supra, p. 129.

[3] Voy. *Œuvres de feu M. de Santeuil*. 1698. In-12, p. 245, une pièce signée : *Leonardus Mathieu, prof. academicus et poeta regius*.

par la bonne grâce avec laquelle il les accordait. Cette bonne grâce enivra l'abbé Boutard ; il ne put s'empêcher, dans une ode sur la mort de Louis XIV, de décrire l'accueil glorieux qu'il recevait lui-même à la cour de Versailles :

Magnum otiantem sæpe recreavi novo
Carmine. Versaliæ Dryades, meministis, et agri
Vos ô Trianini Marlicique Naïades.
Ah! quoties lectâ septus procerum ille coronâ
Curruque labens aureo, testudine
Substitit auditâ, vatique affulsit amicus!

Il était permis à Bossuet de se montrer avec ses cheveux blancs au cortége funèbre de Condé. Mais ce n'est pas sans quelque surprise qu'on voit un petit poëte latin faire ainsi parade de l'intérêt qu'il croit avoir inspiré au grand roi. Boutard comptait donner par ces vers une haute idée des attraits de sa muse ; nous y trouvons du moins un exemple assez intéressant de la courtoisie de Louis XIV.

Le P. La Rue, dédiant au grand dauphin ses commentaires sur Virgile, saluait en lui le soutien futur de la muse latine. Il fondait sans doute cet espoir illusoire sur les goûts qu'inspireraient au prince les grands esprits, chargés de son éducation : Bossuet que nous trouverons parmi les Mécènes ecclésiastiques, Huet que nous avons vu aux premiers rangs des poëtes latins, et le duc de Montausier, qui, si on en croit Ménage, faisait aussi de très-beaux vers latins.

En effet, Ménage en lui dédiant la septième édition de ses poésies, lui dit : « Je ne connais personne qui puisse corriger mes vers mieux que vous. Non-seule-

ment vous excellez à juger de la poésie, mais encore vous la cultivez heureusement : témoins ces vers que vous avez composés en latin, ces élégiaques purs et élégants, qui paraissaient à Chapelain avoir été écrits par la main de l'Amour, tant ils respirent les grâces et la passion. » La *paraphrase des Psaumes* du P. Magnet était le livre favori de Montausier et l'accompagnait partout [1]. Balzac tenait beaucoup à son suffrage, et se flattait de l'avoir obtenu. Il lui écrivait le 24 décembre 1649, au sujet d'un poëme qu'il lui avait envoyé : « Je crois qu'il ne vous a pas déplu... J'espère que ni Buchanan, ni Vida, ni Sannazar même ne lui rendront de mauvais office auprès de vous. » Bacoue, Moysant de Brieux et bien d'autres se firent aussi un honneur de dédier leurs poëmes au duc de Montausier.

Le prince de Condé obtient des muses latines non-seulement l'admiration due aux héros, mais encore l'affection accordée aux amis intimes. On a vu les singulières étrennes que le P. Duvachet, de l'Oratoire, lui adressait à l'occasion de la victoire de Lens, et les *funérailles académiques* que lui décernèrent les Jésuites. Ambroise Playne lui dédie en 1686 un volume de poésies latines, et lui dit en imitant Virgile :

Nec Phœbo gratior ulla est
Quàm sibi Condæi præscribens pagina nomen.

« A l'ombre de ce nom, dit-il, mes vers n'ont aucune critique à redouter, ils n'ont pas à craindre d'aller

[1] Titon du Tillet. — *Descript. du Parnasse français.*

envelopper l'encens ou les épices. » Santeuil, Du Perrier et surtout les Jésuites rivalisent pour célébrer sa gloire. Le P. Commire lui adresse une ode fort gracieuse à une époque où le vainqueur de Rocroy ne vit que de lait : le lait, dit-il, fut la seule nourriture des premiers hommes :

Tunc et capellæ plena siccantem ubera
Tellus adoravit Jovem :
Qui ne sibi unquàm tam bonus deesset liquor
Nutricem Olympo transtulit[1].

Aussi Condé a des attentions très-délicates pour les savants maîtres du collége de Louis-le-Grand. Il leur envoie du produit de sa chasse, tantôt un sanglier, tantôt des lapins. Aussitôt Vavasseur, Commire, Du Cerceau, s'empressent de chanter les présents que Mars a demandés pour eux à Diane :

Cujus tot arces impetu, tot mœnia
Perrupta vi fuere, nostra pectora
Aggrederis oppugnare per *cuniculos*[2]?

A Chantilly, il admet souvent dans son intimité les poëtes jésuites. Il y admet aussi Santeuil, qu'il aimait beaucoup[3].

Après les princes et les premiers ministres, les surintendants des finances étaient les meilleurs protecteurs qu'on pût se ménager. Trois d'entre eux méritèrent surtout la reconnaissance de nos poëtes latins :

[1] Ad Condæum solo lacte victitantem.

[2] Commire. — Le duc du Maine voulut imiter Condé ; il envoya vingt-deux pâtés de gibier aux journalistes de Trévoux. Les poëtes du collége ne manquèrent pas de le chanter lui aussi, Sanadon en latin, Du Cerceau en français, etc.

[3] Perrault. — *Hommes illustres.*

Fouquet, Claude le Pelletier et Claude de Mesmes.

Fouquet fut aussi cher aux muses latines qu'aux muses françaises. Quand il perdit un fils âgé de quatre ans, Cossart, Vavasseur et Rapin lui adressèrent chacun une pièce de vers pour le consoler. Rapin changeait le jeune héros en une étoile de la *voie lactée*, et déclarait que les Muses seules et les poëtes avaient à pleurer sa mort, s'il eût dû ressembler à son père :

Nulli flendus eras nisi vatibus atque camœnis,
Debebas similis si patris esse tui.

Fouquet désirait orner de beaux distiques seize statues de son jardin ; Madelenet les lui fournit ; mais, quand ce poëte a de la peine à obtenir des gens du fisc le payement de sa pension, quelques vers adressés à Fouquet le tireront aussitôt d'embarras.

Moysant lui rappelle, dans une pièce, l'époque où, sur le bord d'une rivière, le futur surintendant prêtait à ses vers une oreille attentive :

..... Memini, nec te meminisse pigebit,
Fuquette, Aonii gloria summa chori,
Attentum potui te detinuisse, Mosellæ
Dum quondam ad placidas ambo sedemus aquas...
Vis, ô rara fides! veteris memor esse sodalis
Et facili raucos excipis aure modos[1].

Un autre poëte le proclame l'unique soutien des Muses ; faisant allusion à l'écureuil qui figure sur les armes du surintendant, il ajoute qu'avec lui on s'élèvera *en sûreté* sur les hauteurs, et ces vers[2], hélas! ne

[1] Moysant. — *Astræa redux.*

[2] Pièce anonyme qu'on trouve dans le t. I d'un recueil de *Poëtes divers*. In-4, à la biblioth. de la ville de Lyon ; n° 16714.

justifient guère l'instinct prophétique attribué quelquefois aux poëtes :

Solus et is misero claras hoc tempore musas
Respiciet, tristes excipietque deas...
Cum lepido scandent et culmina summa sciuro :
Hâc tuto nunc sic itur ad alta viâ.

On loue avec raison La Fontaine d'avoir imploré la clémence de Louis XIV en faveur de Fouquet; pourquoi ne pas louer aussi Ménage qui fit la même chose en vers latins? Louis XIV n'écouta ni La Fontaine ni Ménage; mais la Muse latine se réservait de venir en aide à Fouquet d'une façon plus heureuse. Fouquet était poëte latin. Durant les longues heures de sa captivité, il appela à lui cette Muse, et trouva dans les compositions qu'elle lui dictait une douce distraction. On voit une de ces pièces adressée à la sainte Vierge dans les *Aménités grecques, latines et belges* (Rotterdam, 1692).

Ille ego qui quondam summa ad fastigia vectus,
Francigenûm moderabar opes, quem longa clientûm
Manè salutabat spatiosa per atria turba...

La disgrâce de Fouquet fut d'autant plus funeste aux poëtes latins qu'elle était l'œuvre et le piédestal d'un homme qui les aima peu, et qui trouvera plus loin sa place dans l'histoire de leur décadence, *Colbert*. Mais Colbert fut remplacé au contrôle général des finances par un de leurs amis, Claude le Pelletier. Le nom de celui-ci est illustre dans les poésies de Hersan, de Rollin et de Grenan. Il avait fait élever Rollin avec ses propres enfants; il l'emmenait avec Hersan à sa campagne de Villeneuve; Santeuil l'avait choisi pour son Mécène en titre.

Claude de Mesmes, autre surintendant, tenait un jour chez lui une réunion de beaux esprits. Comme on vint à dire qu'il n'était pas possible de décrire un ballet en vers latins, il chargea le P. Mambrun, qui était présent, de prouver le contraire. Mambrun lui adressa peu de temps après, dans une églogue, la description du ballet (*Tripudium*). M. de Mesmes, envoyé comme ambassadeur en divers Etats du Nord, prit pour secrétaire un poëte latin fameux alors, Charles Ogier.

II. Le nom de de Mesmes est fameux dans la magistrature, et là aussi nous le trouvons parmi ceux d'hommes éminents qui surent allier le culte de Thémis et l'attachement pour les muses latines. Le P. Mambrun adressa des églogues à J. Ant. de Mesmes, président, et à J. Jacques de Mesmes, conseiller au parlement de Paris. M. de Bellièvre, conseiller honoraire au même parlement, avait été, avant le Pelletier, le Mécène de Santeuil. Il soutint son protégé dans la querelle soulevée à propos des inscriptions et lui adressa alors une pièce de vers latins que Santeuil inséra dans le recueil de ses propres poésies en 1694.

On distingue surtout ici le président Guillaume de Lamoignon. Son nom brille dans les œuvres de Santeuil, de P. Petit, et principalement chez les poëtes jésuites, Lucas, Commire, Rapin, etc. N'avait-il pas à sa campagne cette fameuse source *Polycrène*, que nos humanistes célèbrent comme la rivale d'*Hippocrène*[1] ? Nous l'avons vu, sous les ombrages de Baville, lire

[1] Voy. les poésies de P. Petit.

Théocrite, en compagnie du P. Rapin. Le poëte lui rendra cette hospitalité à sa façon, il l'engagera à venir se promener dans ses *jardins*. C'est l'invitation qu'il lui adresse au début de son grand poëme :

Tu mihi, tu gentis lux ô suprema togatæ
Lamonide, legum si quid tutela tuarum
Magnarumque sinant portas quæ pondera rérum,
Adsis ô, mecumque meos spatiare per *hortos*.

Un jour Lamoignon visite le collége de Clermont. Nulle part peut-être la physionomie poétique de ce collége ne se dessine plus vivement que dans le compliment que le P. Rapin lui adresse en cette circonstance :

Dum musas *Claro* invisis sub *Monte*, Lamoni,
Has tecum cœpit visere magna Themis...
Deliciæ gens sacra tuæ, tua gaudia sacri
Vates, gens laudes dicere læta tuas...
Te nostri *Claro* æternum sub *Monte* poetæ
Cantabunt, quorum cura perennis eris.

Ces poëtes, délices de Lamoignon, faisaient l'ornement des doctes assemblées qui se tenaient chez lui. Deux d'entre eux, Vavasseur et Rapin, vinrent à se brouiller, c'est lui qui les réconcilia.

Nicolas de Lamoignon, son fils, hérita de ses goûts : intendant du Languedoc, il mérita d'être signalé par les *Mémoires de Trévoux* (août 1706), comme le protecteur des muses de toute cette province. Il protége surtout Vanière qui l'invoque dans le *Prædium rusticum* comme Rapin avait invoqué son père dans les *Jardins*. En lui dédiant son chef-d'œuvre, Vanière se félicite d'avoir trouvé auprès de lui, au fond de la province,

ce que Rapin, La Rue, Commire avaient trouvé auprès de son père dans la capitale du royaume. Nicolas de Lamoignon faisait heureusement des vers latins. Vanière parle d'une jolie pièce qu'il composa pour remercier Dieu de lui avoir rendu la santé [1].

Nicolas Nicolaï, premier président à la chambre des Comptes, assez bon humaniste pour répondre sur-le-champ aux harangues latines qu'on venait lui adresser, fut le Mécène spécial de P. Petit. Ses libéralités permirent au médecin de renoncer à l'exercice de l'art d'Esculape. « Je me souviens, lui dit P. Petit, en lui dédiant le recueil de ses poésies, avec quelle bienveillance vous m'avez toujours accueilli, avec quel empressement vous m'avez lu, avec quelle affection vous m'avez loué. Plus d'une fois vous m'avez engagé à rassembler tous mes poëmes, en des termes propres à donner de l'assurance au plus timide, et vous avez triomphé de mes répugnances. »

Le chancelier Séguier est encore un nom fameux dans les poésies de Santeuil, de Cossart et de Le Brun.

Est-il besoin de rappeler le fameux président Bouhier, de Dijon, poëte et protecteur des poëtes, dont le cabinet devient comme un antre des muses ?

III. Je ne reviendrai pas sur la « muse sacrée » de J. Maury « à la solde du clergé ; » je ne veux pas énumérer une foule de prélats, peu connus aujourd'hui, à qui nos poëtes latins adressent des dédicaces, des remercîments pour leurs libéralités, ni m'arrêter sur

[1] Vanière. — *Églogue VI.*

Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon, pressant le P. Millieu d'achever et de publier son *Moyse sauvé*. Mais comment passer outre quand on rencontre les noms de Bossuet, de Fénelon et de Fléchier ?

On sait, ne fût-ce que par une lettre au Pape sur l'éducation du dauphin, que Bossuet, tout en nourrissant sa mâle éloquence de l'Ecriture et des Pères, n'ignorait pas les délices de Virgile, ni les grâces de Térence. On a conservé de sa composition une fable dans la langue de Phèdre, qui montre qu'il n'eût tenu qu'à lui d'écrire aussi bien le latin en vers qu'en prose [1]. Si dans les labeurs gigantesques de sa vie apostolique il n'eut pas, comme d'autres savants, le loisir de cueillir des fleurs sur le Parnasse latin, il en trouva cependant assez pour admirer les bouquets composés par divers poëtes sur ce Parnasse.

L'abbé Boutard dut sa fortune à son talent poétique, et son talent poétique ne fut mis en lumière que par Bossuet. On raconte que tous les ans, le jour de la fête du grand prélat, mademoiselle de Mauléon lui envoyait

[1] C'est une fable contre les grands parleurs, *in locutuleios*, composée pour l'usage du dauphin. Il s'agit de l'empire des animaux disputé par le lion, l'éléphant, l'aigle, le singe, etc.; celui-ci ayant allégué pour lui sa ressemblance avec l'homme, le perroquet revendique l'empire au même titre :

Si tanti facitis, inquit, humanum genus,
Ut qui sit homini propior, is potissimus
Habeatur, cedat simius pulcherrimi
Imago turpis : meme eligite, ô principes!
Ego ille humanæ vocis imitator scitus,
Quâ voce præstat cæteris, hominem exprimo.
Tunc simius : Tace improbe, et tantùm loquax;
Sat multa blateras, verum nil intelligis.

un choix de beaux pigeons. Boutard ayant accompagné une fois ce présent d'une ode latine, Bossuet voulut le voir, le mena à sa campagne de Germigny, le recommanda à Louis XIV qui le combla de faveurs. La muse de Boutard ne fut pas ingrate : elle chanta le génie, les vertus, la maison de campagne de l'évêque de Meaux. L'abbé Nicaise de Dijon envoya à Bossuet un poëme latin. Le prélat le lut avec intérêt et lui adressa ces lignes bienveillantes : « Vous m'avez fait grand plaisir, Monsieur, de m'envoyer les louanges de Monseigneur le cardinal Le Camus... Il y a beaucoup de bonne latinité et un style fort coulant dans ces poésies, avec de beaux sentiments [1]. »

On a vu son admiration pour les hymnes de Santeuil. Quand ce poëte oublia, dans sa *Pomone*, qu'il avait abjuré les muses profanes, Bossuet lui en fit des reproches dont la vivacité même était une singulière marque d'estime. Santeuil s'empressa de lui adresser une amende honorable [2]. Dans la vignette qui accompagnait cette pièce, il s'était fait représenter en habit de pénitent, la corde au cou, à genoux, sur le seuil de la cathédrale de Meaux. « Je voudrais, lui écrivit l'abbé Fleury, que vous eussiez été présent quand j'ai montré le poëme à notre évêque de Meaux. Vous eussiez vu quelle fut sa douce surprise et son ravissement en apercevant l'estampe du frontispice. Après avoir lu les vers, il vous en a loué sérieusement, et il n'a pas regretté de vous avoir provoqué avec quelque vivacité, puisqu'il vous a inspiré

[1] Bossuet. — *Lettres*, 7 oct. 1686.
[2] *Poeta christianus.*

un si élégant opuscule. Mais lui-même vous dira cela mieux que moi. » En effet, Bossuet écrivit à Santeuil cette lettre de félicitations impétueuses : « *Voilà, Monsieur, ce que c'est que de s'humilier; la religion vous a inspiré les plus beaux vers, les plus élégants, les plus sublimes que vous ayez jamais faits*, etc. » L'évêque de Meaux daigne s'intéresser aux revenus de Santeuil : « Aussitôt que M. Pelletier sera de retour ici, lui dit-il, je parlerai avec plaisir de vos pensions... »

Il lui écrivit encore d'autres lettres non moins flatteuses, où il le félicite et le remercie de nouveaux poëmes qu'il reçoit de lui. Dans l'une il l'assure qu'il verra « avec plaisir dans ses vers toute la beauté de l'ancienne poésie des Virgile et des Horace ; » dans l'autre il lui communique les raisons qui l'ont *privé*, la veille, d'un sermon donné à Saint-Victor, et de la *joie* de voir le poëte : « J'ai reçu, ajoute-t-il, trois exemplaires de vos merveilleux ïambes ; je n'en saurai trop avoir. » Il termine par ces mots : « *Faut-il, illustre Santeuil, vous inviter à venir chez moi? qui a plus de droit d'y entrer, qui peut y être mieux reçu que vous*[1]? » En entendant le dernier des Pères de l'Eglise parler en ces termes au dernier des poëtes latins, on se demande comment il peut se trouver des écrivains qui aiment à jeter du ridicule sur la mémoire de Santeuil.

Santeuil de son côté professe pour Bossuet un véritable culte. « Dussent les Muses m'absoudre, dit-il à la fin de son *Amende honorable*, je ne me consolerais

[1] Bossuet. — *Lettres*, 15 avril 1690, etc.

pas d'une faute commise même par un seul mot latin, si elle peut offenser un si grand prélat. » Il renouvelle plus tard, entre les mains de Bossuet, son renoncement aux muses profanes. S'il doit redevenir païen, il appelle sur sa tête les plus grands malheurs. Après celui de *faire de mauvais vers*, il n'en voit pas de plus terrible que d'être *privé de la vue de Bossuet* :

> Levia illa : longè pœna me gravior manet,
> Bis proditorem, bis profanum transfugam...,
> Horresco scribens, torpet et cadit manus,
> *Non liceat unquam colloquio frui tuo...*

Dans sa pièce sur la bibliothèque de Huet, engloutie par un tremblement de terre, les mauvais auteurs demeurent ensevelis, tandis que les bons s'échappent. Le premier qui sort de l'abîme est Bossuet :

> Antè alios mitrâ effulgens et vestibus aureis
> Hoste triumphato lucida regna petit.

Il lui adressa bien d'autres poëmes, pour le féliciter d'être nommé précepteur du dauphin, sur sa campagne de Germigny, etc. Mais il faudrait toujours convenir qu'il est un de ceux qui ont rencontré le plus beau langage pour dépeindre le grand prélat, quand il n'aurait fait sur lui que ce vers :

> Per quem relligio stetit inconcussa, sacerdos.

Fénelon témoigna aussi beaucoup d'estime à Santeuil. Au sujet de son églogue *Damon et Egon*, il lui écrivait : « Tout y est pur et virgilien. Comme Virgile vous enflez vos chalumeaux, *agrestem tenui meditaris arundine musam.* » Le futur auteur de *Télémaque* ne pouvait manquer d'être indulgent pour les fictions

mythologiques qui firent gronder Bossuet : « Faites donc des *Pomones* tant qu'il vous plaira, écrit-il à Santeuil, pourvu que vous en fassiez ensuite autant d'*amendes honorables*. » Six ans plus tard, Santeuil lui envoie la *Plainte de sainte Hunégonde* sur son hymne rejetée; Fénelon en prend occasion pour rappeler avec une fine raillerie les anciennes rigueurs de l'évêque de Meaux : « M. de Meaux, écrit-il à Santeuil, ne peut plus se plaindre sur le mélange des fausses divinités. » Et il ajoute ces louanges magnifiques : « Pour moi, Monsieur, je trouve que vos vers ont une politesse qui ne devrait point craindre celle que vous dites qui est à Versailles. *Je les ai lus avec avidité, et la pente était si raide que je n'ai pu m'arrêter depuis le commencement jusqu'à la fin.* Quand vous ne faites plus rien de nouveau on est tenté de dire :

Cur pendet tacita fistula cum lyrâ?
Spiritum Phœbus tibi, Phœbus artem
Carminis nomenque dedit poetæ[1].

Etait-ce la simple politesse qui dictait à l'archevêque de Cambrai de pareils éloges?

Fléchier occupait l'un des premiers rangs sur le Parnasse latin, quand de plus beaux et plus sérieux triomphes l'appelèrent ailleurs. Huet, son ami, ce Varron de Caen, qui pâlissait sur les livres d'une immense bibliothèque, au milieu desquels Fléchier venait quelquefois le surprendre de ses embrassements subits, Huet sacrifia son évêché à la science et à la muse latine. Fléchier fit le contraire; mais il garda toujours pour la

[1] Fénelon. — *Lettres*, 18 oct. 1696, etc.

muse qui avait charmé sa jeunesse et illustré ses premiers pas dans le monde assez d'attachement pour encourager ceux qui la cultivaient. Un curé du diocèse de Séez lui envoie un poëme latin sur les guerres des Cévennes. L'évêque de Nîmes lui répond en louant son style; mais il trouve le fond trop peu exact, et lui promet de chercher, pour la lui envoyer, une histoire véridique de ces guerres déplorables [1].

Il voulut partager avec Nicolas de Lamoignon l'honneur de protéger Vanière. Il lui donnait des conseils; il fit plusieurs corrections au *Prædium rusticum*. Aux États du Languedoc, où son éloquence spirituelle et fleurie lui assurait beaucoup d'influence, il donnait, comme d'autres évêques, son suffrage à Vanière pour lui faire décerner une pension qui tomba cependant sur un astronome [2]. Dans une de ces assemblées, on délibérait sur une inscription dont on avait besoin pour une statue de Louis le Grand, érigée à Montpellier. Fléchier opina pour qu'elle fût en vers latins : c'était sans doute pour ménager au poëte, son protégé, une occasion de se distinguer. Fléchier fit beaucoup plus : il lui accorda une pension que le poëte touchait trois fois par an. Aucun biographe, que je connaisse, ne relate ce fait; c'est la muse même de Vanière qui nous l'apprend discrètement, dans la dédicace de ses épigrammes à l'évêque de Nîmes [3] :

[1] Fléchier. — *Lettres*, 4 novembre 1704.

[2] Voy. Vanière. — *Opuscula*.

[3] Je ne pense pas qu'il faille interpréter autrement que par *Nemausencem*, l'initiale N. par laquelle Vanière se contente de désigner le prélat à qui il s'adresse : « Ad illustriss. episcop. N. »

Nec sterili tantùm stimulas me laude poetam,
Otia sed largo facis ære, nec annua Janus
Tempora, ver flores, spicas constantior æstas
Adducit tua quàm referat ter dona quotannis
Fundus, ut appellas, non mendax...

IV. Il serait injuste de ne pas compter au nombre des bienfaiteurs de la poésie latine deux écrivains français, bien différents entre eux par le mérite, mais qui régnèrent longtemps, l'un dans l'art du théâtre, l'autre dans la critique, et qui aboutirent tous deux à une décadence étonnante, Corneille et Chapelain.

Corneille faisait lui-même de très-beaux vers latins. Il composa sur la campagne de Flandre en 1667 un poëme latin si admiré qu'il fut traduit en français par divers poëtes et imité par d'autres en latin [1]. Trois poëtes latins furent honorés par lui d'une estime particulière, Balzac, Santeuil et La Rue.

Il loua en vers latins les poésies de Balzac, qui lui écrivit alors : « J'aurais grand dessein de vous faire un magnifique remercîment, digne des honnêtetés de votre lettre, digne du rang que vous m'avez donné parmi les poëtes latins et de ce trop favorable

Tibi carmine ab omni
Cedetur, jurique tuo natura reliquit
Quis vatum esse velis.

Mais quelle apparence de disputer de civilité avec vous, qui êtes à Rouen quand vous n'êtes pas à Paris, c'est-à-dire qui changez une cour pour une autre cour [2] ? »

Il traduisit en vers français diverses poésies de San-

[1] Pellisson et d'Olivet. — *Hist. de l'Acad.*, t. II, 226.
[2] Balzac. — *Lettres* (10 février 1645).

teuil, qui, de son côté, traduisit en latin plusieurs pièces de Corneille. Santeuil a pour lui presque autant de vénération que pour Bossuet. En tête de son édition de 1694, le poëte de Saint-Victor a mis quelques notes où son caractère et ses inclinations ne se révèlent pas moins que dans ses vers. On sait combien Santeuil était fier et glorieux de son génie poétique : « Voici un poëme, dit néanmoins une de ces notes, qui n'a d'autre mérite que d'avoir été traduit en français par Corneille : *Unica laus hujus poematis gallica per Cornelium interpretatio.* » En racontant l'engloutissement de la bibliothèque de Huet, il ne manque pas de faire échapper Corneille avec les bons auteurs, et il s'écrie en le voyant paraître :

O quem te referam? per te rediviva theatris
Vidit Roma suos obstupuitque duces.

Si la destinée n'avait assigné au chantre de Saint-Victor un rôle aujourd'hui bien effacé, j'oserais dire que pour caractériser avec tant de noblesse Corneille et Bossuet, et pour leur inspirer à l'un et à l'autre cette considération et cette sympathie familière dont on a vu les marques, il fallait avoir quelque chose de la trempe de leur génie. A la mort de Corneille, Léonard Mathieu, *poëte du roi*, adresse une pièce à Santeuil pour le consoler, et il ne croit pas tomber dans une flatterie ridicule en l'égalant à l'illustre ami qu'il regrette, ou plutôt en égalant cet ami à Santeuil :

Et merito luges extincti funus amici,
Par tibi qui genio, par et honore fuit[2].

[1] Voy. *Œuvres de feu M. de Santeuil.* 1698. In-12, p. 245.

Corneille mit aussi en vers français quelques pièces du P. La Rue, entre autres un poëme sur les conquêtes de Louis XIV. Il présenta au roi la traduction de ce poëme en faisant un grand éloge de l'original. La Rue voulut imiter le genre tragique de Corneille, on l'a vu plus haut. Il lui dédia ses idylles, pour le remercier de sa protection, qu'il dépeint sous l'allégorie touchante d'un chêne laissant les frêles tiges du lierre s'enlacer autour de lui :

Sociam neque respuit arbos;
At licet excelso nemus una cacumine vincat,
Excipit amplexus humiles, annosaque stringi
Bracchia, et implexis gaudet florere corymbis :
Abjectasque priùs fert secum ad sidera frondes.

Le lendemain du mariage de Corneille, le bruit s'étant répandu qu'il venait de mourir d'une péripneumonie, Ménage se hâta de composer, en son honneur, un *epicedium*, que celui qui en était le héros eut le plaisir de lire bientôt lui-même.

Quant à Chapelain, les lettres de conseils ou de félicitations qu'il adresse à Balzac, à Huet, à Fléchier, les encouragements qu'il donne aux poëtes épiques Mambrun et De Bussières, le nombre considérable de poëtes latins qu'il proposait aux libéralités de Colbert, attestent assez hautement sa bienveillance pour les écrivains dont j'esquisse l'histoire. Il faut ajouter qu'à l'exemple de Lamoignon, il ramena la concorde entre quelques-uns d'entre eux. C'est lui qui réconcilia Balzac et Bourbon. Aussi les poésies de Balzac, de Huet, de Ménage, de Saint-Geniez, etc., retentissent de ses louanges. Ils le pressent de faire paraître sa *Pucelle*. Saint-Geniez regrette de n'être

plus à Paris pour être admis à contempler dans la retraite, où elle se tient trop longtemps, les grâces de cette vierge, que des milliers d'adorateurs, dit-il, se disputeront bientôt dans le public. On sait, hélas! quel accueil obtint la *Pucelle*. Montmor, maître des requêtes, composa, à cette occasion, une piquante épigramme qui fut bientôt traduite en vers français :

Illa Capellani dudum expectata puella,
Post tanta in lucem tempora prodit anus.

Mais Chapelain trouva parmi les autres poëtes latins des défenseurs fidèles. Huet, avec plus de dévouement que de bon goût il est vrai, lutta jusqu'à la fin contre le public qui condamnait sans en avoir vu, comme lui, la seconde moitié, un poëme parfaitement conforme, disait-il, aux règles de l'épopée.

V.

Nos Poëtes latins à l'étranger.

RELATIONS CRÉÉES PAR LA LANGUE LATINE. — RÉPUTATION DE NOS POÈTES. — LEURS PROTECTEURS.

I. Tel était donc le sort de la poésie latine en France. Elle eut, du moins jusque vers la fin du dix-septième siècle, des lecteurs nombreux, des admirateurs passionnés, des protecteurs puissants. Pour compléter ici le tableau de ses prospérités, il reste à parler de leur étendue européenne.

Cicéron, malgré son amour-propre national bien connu, disait pour rehausser la gloire du poëte *Archias*, son client : « On se tromperait grossièrement si l'on

croyait que les poésies grecques procurent moins de gloire que les poésies latines ; les poésies grecques sont lues presque chez toutes les nations ; les poésies latines sont renfermées dans des limites assurément peu étendues[1]. » Nos poëtes latins sous Louis XIV font valoir à peu près dans les mêmes termes l'avantage qu'ils ont sur les poëtes français. Dans un poëme de Morisot que j'ai déjà cité, Apollon reprochant à Richelieu sa préférence pour les *vers français* lui représente que ces vers *ne franchissent pas les Alpes*, *les Pyrénées ni la Meuse*, tandis que les vers latins se répandent partout.

Et ce n'était pas là une illusion. On voyait quelquefois une épigramme latine faire le tour de l'Europe. Ce même Morisot écrivant à un ami, lui communique un distique qu'on avait trouvé affiché à la porte du palais du roi d'Espagne le lendemain de la disgrâce d'Olivarès (1646) ; c'était le jour de saint Antoine :

Luce sacra Antonio faciunt miracula Divi :
Regnare incipiunt, dæmon à rege fugit[2].

Bayle apprenait en Hollande l'histoire du distique affiché par un écolier à la porte du collége Louis-le-Grand, et demandait à ce sujet des éclaircissements. « Est-il vrai, écrivait-il, qu'outre le *Claromontanum* on ait aussi rayé sans miséricorde le *societatis Jesu?* Est-il vrai que l'on n'a remis le nom de Jésus qu'après avoir connu, par un distique qui fut affiché de nuit sur la porte du collége, le scandale horrible que ce sacré nom

[1] M. T. Cicero. — *Pro Archiâ*. 23.

[2] Le sel de cette épigramme obtint sans doute grâce par l'énorme faute de quantité qui s'y trouve.

effacé causait dans Paris? C'est à vous, Monsieur, à me l'apprendre. *Je sais bien ce distique* que l'on dit avoir été affiché, mais comme je ne suis pas certain de la chose, je n'ai garde de l'insérer dans cette lettre[1].»

Aussi les *Mémoires de Trévoux* disaient-ils avec raison des poésies de Huet : « elles sont connues dans tous les pays où l'on connaît Lucrèce, Horace, Virgile, Ovide et Catulle[2]. » Nous avons vu deux savants étrangers, Grævius et Hogersius, se charger spontanément de donner chacun une édition de ces poésies.

Le latin était presque l'unique lien de l'Europe. Cette domination intellectuelle dont Virgile faisait moins de cas que de l'empire politique :

> Excudent alia spirantia mollius æra,
> Orabunt causas melius.....
> Tu regere imperio populos, Romane, memento,

était le plus magnifique débris de la puissance romaine qui survécût encore et comme un témoignage de la supériorité de l'intelligence sur la force matérielle. On sait quelles facilités donnait cette langue pour voyager dans toute l'Europe. Huet, revenant de Suède, eut en latin une conversation avec un prince germanique qui s'exprimait avec tant d'aisance, que le jeune Français, déjà humaniste prodigieux, avait honte, dit-il en beau latin, de sa propre *enfance, ut infantiæ meæ me puderet*[3]. Les savants correspondaient entre eux en cette langue d'un bout de l'Europe à l'autre. Il suffit de citer

[1] Bayle. — *Nouv. lettr. crit. sur l'hist. du calvinisme.* Lettre 3e, 1685.

[2] Janvier 1739.

[3] *Commentar.* 118.

les lettres si nombreuses, et qui ont été publiées, de Balzac, de Roland-Desmarets, de Morisot, à Vossius, à Saumaise, à Heinsius; de Bossuet à un prélat romain, de Fléchier à un prêtre espagnol.

Le poëte latin ne se trouvait donc jamais étranger en Europe. Si Huet passait à Leyde, si Alexandre Morus venait à Paris, aussitôt on les voyait tous deux faire assaut d'improvisation poétique[1]. Grotius, résidant à Paris comme ambassadeur de Suède, était si connu par ses poésies latines et par la finesse de son goût que, du fond de la province, Balzac soupirait après son suffrage[2]. Un échange fréquent d'épîtres, d'épigrammes, d'élégies, avait lieu entre les Huet et les Heinsius, les Saumaise et les Balzac. Saumaise enchanta Balzac, on l'a vu, par deux vers composés sur sa maladie; quand le fameux critique mourut, Balzac, à la prière de madame Saumaise, lui fit une épitaphe. Huet, dans la même circonstance, composa onze pièces. Huyghens dans les Pays-Bas et Saint-Geniez en France s'envoient aussi mutuellement des vers. On peut avoir une idée du nombre de poésies adressées par nos poëtes à Nicolas Heinsius, quand on songe qu'à sa mort Commire, Petit, Ménage et bien d'autres lui firent chacun un *epicedium*.

Ravasini, de Parme, invoquait les muses de Vanière,

Hùc modo ab occiduo Musæ Vanierides orbe,

[1] *Huetii commentar.* 123, 143.

[2] Balzac (*Lettre* à Corneille, 10 février 1643) ne nomme pas Grotius; mais ne le désigne-t-il pas en disant qu'il ne croira ses vers bons qu'autant que M. Ménage le lui jurera encore une fois, et confirmera son témoignage par « celui des autres maîtres, de M. Bourbon, de *M. l'ambassadeur de Suède ?* »

comme autrefois Virgile invoquait celles de Théocrite, *Sicelides musæ*[1]. Leibnitz adressait à l'abbé Fraguier, qu'il appelle le Virgile français, une épître en vers latins pour l'engager à chanter les *Monades* :

> Virgilius gallus graïo succurrit Homero[2]...
> Aspice, Fragueri, quàm te divina canentem
> Materia expectet, quantus tibi vertitur orbis.

Et Fraguier lui répond par d'autres vers.

L'usage de cette langue, qui mettait en relations continuelles les premiers esprits de l'Europe, ne mérite-t-il pas quelques regrets?

II. Leibnitz, qui avait songé à créer une langue universelle, eut du moins l'honneur de fonder à Leipsick, avec la langue la plus répandue, un journal européen, les *Acta eruditorum* (1682). C'est à bon droit que ce journal s'adresse à la République des lettres, au Monde littéraire, *Orbi litterario*. Les poésies latines de nos Français y sont exactement annoncées, critiquées avec soin, et en général très-favorablement. En annonçant comme un bonheur pour les connaisseurs la septième édition des « fort gracieuses poésies du très-docte abbé Ménage, » on le proclame l'égal des anciens pour la gloire des vers, « *Menagii carminum gloria veteribus paris, poemata*[3]. » Vavasseur vient de mourir ; « fatis cessit cycnus ille[4], » disent les *Actes*. « Dans les poésies de P. Petit, disent-ils une autre fois, il n'y a

[1] *Voy.* ses poésies latines imprimées à Modène, 1706.

[2] Fraguier avait fait des épigrammes contre Perrault, contempteur d'Homère.

[3] *Acta erudit. lips.* 1682, p. 159.

[4] Ibid. 1683, p. 268.

rien de bas, rien de commun, rien d'affecté ou d'inutile; mais un génie heureux, un esprit sublime et un langage noble, tout ce qui fait le poëte, au dire d'Horace; tels sont les mérites qui ont élevé cet homme très-savant et très-éloquent *au rang des premiers poëtes de notre siècle* [1]. »

Dans le style de ce journal, la poésie latine est un mot délicat, les beaux vers latins sont des friandises, *deliciæ*, *lautitiæ*. « G. Grævius en publiant les poésies d'Huet n'a pas rendu un petit service aux amis des Muses, qui attachent tant de prix aux *délices de ce genre* [2]. » Le même Grævius donne au public les poésies des trois frères Amalthée. « Nous ne doutons pas, disent les *Actes*, que l'autorité d'un tel éditeur n'invite à goûter les friandises offertes dans ce petit volume aux amateurs, à ceux dont le palais peut savourer de tels délices, *quibus hæ deliciæ ad palatum sunt* [3]. » On reconnaît ici le langage et les goûts de nos humanistes. Mais ce n'est pas un engouement aveugle pour toute poésie latine. En annonçant une traduction du *Paradis perdu* de Milton en vers latins, au lieu de faire appel aux palais fins et délicats, le journal déclare que si l'on veut lire ces vers, il faudra « apporter un estomac dur et robuste, un esprit patient et attentif, qui ne se dégoûte pas de fréquentes répétitions [4]. »

On pourrait citer bien d'autres critiques étrangers,

[1] Ibid. 1684, p. 328.
[2] Ibid. 1694, p. 240.
[3] Ibid. 1689, p. 348.
[4] Ibid. 1748, p. 165.

s'occupant de nos poëtes latins : *Olaüs Borrichius* et *Thomas Bartholin*, dans de savantes dissertations [1] ; *Bayle*, dans quelques notes savantes et curieuses de son dictionnaire, ensuite dans ses lettres. Il écrit à La Monnoye le 7 novembre 1697 : « La pièce de poésie que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer, m'a paru d'une beauté singulière. *Je la fis copier pour M. Grævius*, et voici ce qu'il m'a répondu : « Tibi gratias ago » pro perlepidâ fabulâ quam cultissimis versibus expo- » livit elegantissimi ingenii vates divionensis, ex cujus » officinis aliæ festivæ fabulæ ad me pervenerunt non » nunquàm studio nostri Nicasii. » Il communique à Minutoli [2] deux inscriptions de Santeuil, et déclare qu'il a été charmé des vers qu'il a vus du *Tumulus Cossarti*, du même poëte.

Là, il ne parle qu'à des amis. Dans son journal, les *Nouvelles de la République des lettres* (1683, etc.), les goûts de ses nombreux lecteurs doivent l'inspirer pour le choix de ses matières et l'importance à donner à chacune. Eh bien ! les poëmes latins n'y ont pas moins de place que les poëmes en langue vulgaire. Sans être un humaniste, sans partager la prédilection, disons mieux, la tendresse de famille des Actes de Leipsick pour la muse de Virgile, Bayle entretient longuement le public des œuvres de Vavasseur, de Rapin, de Santeuil, de Huet, de Petit, etc. « Il y a longtemps', dit-il, qu'on sait que le Jésuite Frizon est un grand poëte [3]. »

[1] *De Poetis latinis.* — *De Medicis poetis.* 1669.
[2] Bayle. — *Lettres.* 29 août 1677 ; 4 oct. 1676.
[3] *Nouv. de la rép. des Lettres.* sept. 1684, août 1685, etc.

Nos poëtes latins pouvaient donc se flatter d'être lus à l'étranger, d'y être estimés et goûtés ; souvent même ils y obtenaient des récompenses. C'est à titre de poëtes latins que P. Petit et Du May furent admis à l'académie de Padoue.

III. Je ne puis m'étendre sur les étrangers de distinction qui encourageaient nos poëtes latins et recevaient leurs hommages. Qu'on me permette au moins d'en signaler trois qui semblent représenter toute l'Europe ; deux d'entre eux portent le sceptre, l'un au midi, l'autre au nord, le troisième réside vers le centre et porte la couronne du Baron et la crosse de l'Evêque. Ce sont : Urbain VIII, Christine de Suède et Ferdinand baron de Furstemberg, évêque de Paderborn, en Westphalie.

Urbain VIII [1] composa lui-même des poésies latines, dont il offrit de sa main un exemplaire à Maynard, poëte français et latin qui se trouvait alors à Rome. L'abbé Bourzeis ayant traduit en vers grecs son poëme *de partu Virginis*, obtint de lui en récompense un prieuré en Bretagne [2]. Urbain VIII est célèbre dans les poésies de Jonin de Vavasseur, etc. La Rochemaillet, curé de Champlant, en lui dédiant les siennes se prosterne à la fois devant le pontife et le poëte :

Hunc, Urbane, tibi dicat libellum,
Summo Pontifici infimus sacerdos ;
Pastor tam modici gregis pusillus,
Quàm tu maximus orbis universi ;

[1] Élu pape en 1623; mort en 1644.
[2] Pellisson et d'Olivet. — *Hist. de l'Acad.*, t. I, p. 311.

Tam pejor quoque cæteris poetis
Quam tute optimus omnium poeta.

Il essaya d'attirer à Rome Balthasar de Vias, poëte latin de Marseille. Le P. Petau lui dédia divers poëmes et reçut de lui une réponse très-flatteuse, qu'il s'empressa de publier dans l'édition suivante de ses poésies en 1642. Mais le pontife médite à son sujet de plus grandes choses. Il songe à faire revivre le temps où l'on vit la poésie latine décorée de la pourpre en la personne de Bembo et de Sadolet, il veut faire Petau cardinal. On rapporte que le savant Jésuite fut malade de frayeur à cette nouvelle, et ne guérit qu'après avoir reçu l'assurance qu'on le laisserait dans sa condition modeste.

Les armes d'Urbain VIII portaient des abeilles qui inspirèrent à Gayet cette épigramme ingénieuse :

Urbani quid apes sacro meditantur in orbe?
Dulcia mella bonis, spicula acerba malis.

Sa mémoire demeura longtemps chère aux poëtes latins. L'abbé de Saint-Geniez la rappelait au cardinal François Barberin en lui dédiant ses poésies.

Il n'y a pas un nom, pas même celui de Louis XIV, qui reçoive chez les poëtes latins de ce siècle autant d'hommages que celui de Ferdinand de Furstemberg [1], poëte latin, lui aussi, et membre de la Pléiade romaine d'Alexandre VII. « Il ne s'était pas contenté, dit Baillet, de goûter de l'Hippocrène du bout des lèvres, comme font la plupart des grands, mais il s'en était abreuvé pleinement et il s'y était plongé avec autant d'inclination que ceux qui n'ont point d'autre occupation [2]. » Son évêché

[1] Né en 1626, mort en 1683.
[2] Baillet. — *Jug. des sav.* in-4, t. V.

de Paderborn lui valait cinq cent mille livres de rente. « Avec ce secours, dit Ménage, il lui fut aisé de faire des vers... Les autres poëtes ont toujours demandé ; mais lui, il pouvait donner [1]. » Aussi il combla de libéralités les Muses latines. « Quand il n'aurait point fait de vers, dit encore Baillet, il n'en serait pas en moindre vénération sur le Parnasse, pour s'être rendu le père ou le nourricier des Muses, le protecteur de la poésie et le Mécène des poëtes. »

Son palais fut une sorte de Parnasse. On y voyait toujours un essaim d'hommes de lettres avec qui il s'entretenait dans ses loisirs; il les aidait dans leurs travaux, tantôt de ses riches collections de manuscrits, tantôt en faisant imprimer à ses frais leurs ouvrages. Ses largesses allaient chercher les talents dans toute l'Europe. « Il ne se borne pas comme Apollon, disait le *Journal de Leipsick*, à arroser ses disciples de l'eau d'Hippocrène ; il vient à eux, comme Jupiter, sous forme d'une pluie d'or abondante [2]. » Il protégea surtout les poëtes jésuites. Chacun d'eux le proclamait le *Mécène européen*. « Vos libéralités, lui disait le P. La Rue, attirent chez vous tous les savants, ou vont les atteindre dans les derniers recoins de l'Europe... : Belges, Français, Bataves, Germains; on dirait que nous avons déposé dans votre sein toutes nos inimitiés. Nous habitons ensemble près de vous dans une douce concorde ; et tandis que l'incendie des guerres ravage les provinces, nous sommes consolés

[1] *Menagiana* de 1715. III, 140.
[2] *Act. erud. lips.* 1682, p. 359.

et enrichis par vos présents[1]. » Ce que le P. La Rue disait en prose, le P. Daugière le répétait en vers, dans une allégorie où l'on voit la France et l'Allemagne divisées par le dieu Mars, et réunies par Apollon, aux applaudissements des Muses :

Quin etiam aggressæ centumite dicere linguis,
Grande sonaturos gaudent tibi fingere vates!
Hinc *Frizon*, hinc pleno te canit ore *Ruæus;*
Hinc quoque te tersi meditatur musa *Commiri*,
Nec gravibus chartis *Busseri* indictus abibis[2]!

Il serait impossible de compter les dédicaces, les odes, les épîtres, les épigrammes qui lui sont adressées de toutes parts à la fois et qui semblent se réunir pour former un immense concert.

Le P. Lucas va jusqu'à le mettre à la place d'Apollon : il l'invoque en ces termes, au début du poëme de l'*Action de l'orateur* :

Sed neque principio vel Musas supplice cultu,
Conciliare mihi, vel carmina poscere Phœbum
Cura sit. Incœptis tu tantùm allabere nostris,
Idem Pieriæ lux et tutela catervæ,
Ferdinande. . . . . .

Pourquoi ne l'invoquerait-il pas avec assurance? N'a-t-il pas vu cent poëtes de ses amis lui donner l'exemple?

Hoc memini, centum, tibi dedita pectora, vates,
Quos mihi Musæ junxit amor, jurare, suamque
Per citharam, perque æternâ de fronde coronas,
Auspice quas te uno quondam meruisse fatentur.

Ferdinand veut un jour mettre le sceau à des relations

[1] Dédicace des poëmes de Cossart. 1675.

[2] Il ne nomme que les PP. *Frizon*, *La Rue* et *Commire*. On peut voir en outre les poésies des autres Jésuites et celles de *Santeuil*, de *Petit*, de *Ménage*.

si amicales. Il fait distribuer de toutes parts aux poëtes latins son effigie en or. Inutile d'ajouter qu'aussitôt on entend redoubler en son honneur les accords des lyres, des chalumeaux, des trompettes. Mais quelle voix discordante vient tout à coup rompre cette harmonie générale ? C'est Santeuil, le plus grand des poëtes, qui se plaint amèrement d'avoir été oublié dans la distribution des médailles, « *conqueritur poeta indonatus.* » Désormais il n'attend plus des Muses que rigueurs et mépris. Il se croit devenu la risée du chœur sacré, il sèche de jalousie en voyant briller dans les mains plus heureuses de Du Perrier, son rival, la médaille de Ferdinand.

Ille tuam solido ex auro monstrabat in aureà
Pixide, quam dederas vatibus, effigiem.

Ferdinand s'empressa de consoler le poëte de St-Victor. Il l'assura que des préoccupations infinies avaient pu seules faire oublier son nom ; il lui promettait la médaille pour l'époque où Santeuil donnerait au public le recueil qu'il avait annoncé. « Je craindrais, disait-il, d'encourir l'indignation de la postérité, si mes refus injustes venaient à la priver du fruit de vos veilles. »

Louis XIV lui-même témoigna sa haute sympathie pour l'illustre prélat qui protégeait si généreusement quelques-uns de ses sujets. Apprenant qu'on préparait à Paris une édition des œuvres de Ferdinand, il voulut qu'elle fût exécutée à l'Imprimerie royale, avec une magnificence digne de lui et du poëte [1]. Ferdinand

[1] *Journ. des Sav.*, août 1683.

mourut quand cette édition venait d'être terminée.

Les Muses latines pouvaient prendre le deuil, elles ne devaient plus retrouver un tel soutien.

Pendant qu'elles avaient tant de crédit près de la chaire de saint Pierre, et qu'elles régnaient en souveraines dans le palais de Paderborn, elles partageaient les faveurs d'une reine assise sur le trône du grand Gustave. Christine[1] de Suède appelait de tous les points de l'Europe à sa cour, les philosophes, les historiens, les érudits, les poëtes : Vossius et Descartes, Saumaise et Bochart, Grotius et Ménage. Samuel Bochart[2] fit sur ce concours de savants qui se rendaient auprès de Christine une épigramme très-élégante, la seule peut-être qui soit restée de lui : il compare Christine à la reine de Saba, une reine du Nord à une reine du Midi, et ne peut s'empêcher de donner la préférence à la reine du Nord :

Illa docenda suis Salomonem invisit ab oris;
Undique ad hanc docti, quò doceantur eunt.

Huet voulut aller, en compagnie de Bochart son compatriote, admirer cette cour merveilleuse. Il fit à vingt-deux ans ce voyage de poëte et d'érudit, qu'il raconta plus tard dans une agréable idylle. Christine lui proposa d'être le précepteur d'un prince qui devait régner un jour. Huet préféra revenir en France.

Du fond de la Suède, Christine était en correspondance avec les premiers savants de l'Europe, et un

[1] Née en 1626, montée sur le trône en 1633; elle abdiqua en 1654 et mourut en 1689.

[2] Géographe savant, ministre de la religion réformée à Caen.

siècle plus tard, en 1760, on publiera un choix de ses lettres à Descartes, à Gassendi, à Grotius, à Pascal, à Bayle, etc., traduites la plupart du latin ou de l'italien.

Ménage était son correspondant à Paris. Christine savait qu'il tenait chez lui, tous les mercredis, une académie qu'il appelait sa *mercuriale ;* elle voulut avoir la sienne à Stockholm tous les jeudis, et lui écrivait avec une grâce toute française : « Ma *joviale* est très-humble servante de votre mercuriale. » Elle l'invita aussi à venir à sa cour. Ménage fut retenu à Paris par quelques amis. Etant venue en Flandre, elle lui écrit que puisqu'elle a fait la moitié du chemin, il est juste qu'il fasse le reste. Ménage lui laissa faire toutes les avances et ne la vit qu'à Paris où elle se rendit après son abdication. Il fut alors chargé de lui présenter les hommes de mérite de la capitale de la France.

Au passage de Christine à Vienne en Dauphiné, c'est un autre poëte latin, Boissat *l'Esprit*, qui fut chargé de la haranguer [1].

Comme le Mécène de Paderborn, elle envoya à divers poëtes son médaillon en or. Elle y était représentée d'un côté sous le costume de Minerve, tandis que le soleil était gravé de l'autre côté. Huet, Guyet, Moysant lui adressèrent à ce sujet des épigrammes où ils rivalisent de courtoisie. Guyet composa alors ces deux beaux vers :

Hæc paces, hæc bella gerit, velut altera Pallas;
Hæc radiis gelidam, solis vice, temperat Arcton.

[1] Pellisson et d'Olivet. — *Hist. de l'Acad.* II, 90, 99.

Avant de recevoir le médaillon, Moysant avait fait ce distique :

Christinam et Phœbum fulvus nummi exhibet orbis;
Jam cerni soles quis neget orbe duos?

Christine ayant lu ces vers s'empressa d'envoyer le médaillon au poëte, qui lui adressa alors cette nouvelle épigramme :

Carminibus quidni cedas, argentea Phœbe,
Carminibus si nunc ipse aureus elicitur sol?

Il lui adressa aussi d'autres pièces, deux entre autres sous ce titre : *Etat actuel de l'Hélicon, ou l'amour dévoué de l'auguste reine de Suède pour les Muses.* Dans la seconde de ces pièces, il répond aux plaintes qu'elle avait daigné exprimer sur son silence.

La conversion de Christine, son abdication, ses libéralités, sont l'objet d'une foule de pièces de Marcassus, de Catherinot, de Petit. Jean de la Peyrarède lui dédia le travail par lequel il complétait les vers inachevés de l'Enéide. C'est à elle aussi que Ménage dédia les poésies de Balzac; il fit dans l'épître dédicatoire un éloge pompeux de la protection qu'elle accordait aux savants.

Douce et flatteuse destinée pour nos poëtes latins que de compter parmi leurs admirateurs et leurs bienfaiteurs une femme, une reine de ce mérite! Ce n'est pas qu'en France même ils ne fussent admirés aussi par une élite de dames savantes : madame de Sévigné, madame de la Fayette, la duchesse de Bouillon, la Grande Dauphine, Elisabeth de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, mademoiselle du Pré, mademoiselle de Serment, made-

moiselle Chéron, etc.; plusieurs d'entre elles composèrent même des poésies latines qu'il ne serait pas sans intérêt d'étudier, mais qui devraient être la matière d'un ouvrage spécial.

Du moins qu'il me soit permis de saluer en passant ces noms gracieux, la plupart illustres, dont quelques-uns ont été si heureusement ramenés sous les yeux du public de nos jours par le plus élégant et le plus lettré de nos philosophes modernes. Qu'il me soit permis de dire à celles qui les portaient, par la bouche de Virgile si bien connu d'elles :

Extremo ni jam sub fine laborum
Vela traham, et terris festinem advertere proram,
Forsitan et *Latii musas* quæ cura colendi
Vos ornet canerem, *vestrique* rosaria *Phœbi*...
Verum hæc ipse equidem spatiis exclusus iniquis
Prætereo atque aliis post me memoranda relinquo.

CHAPITRE IV.

LA DÉCADENCE.

La splendeur de la poésie latine sous Louis XIV est l'éclat d'un flambeau près de s'éteindre. Tout va changer pour elle : honneurs, récompenses, lecteurs, disciples, tout se retire; peu à peu elle passe d'une faveur brillante à une disgrâce profonde.

On peut distinguer trois époques dans cette décadence. Pendant le dernier tiers du dix-septième siècle la poésie latine est supplantée par la poésie française; c'est un fait évident pour tout le monde, excepté pour un grand nombre de ses disciples dont le courage, l'espérance, les illusions sont entretenus par des succès brillants encore. Au dix-huitième siècle, la poésie latine s'aperçoit du danger qui la menace de plus en plus; elle se débat avec plus d'énergie que de succès, et se réfugie dans les colléges. Elle ne voit bientôt plus d'autre chance de salut que dans la publication de *l'Anti-Lucrèce;* c'est un événement décisif qui doit la sauver ou la laisser sans espérance. Cet événement ne la sauve pas, et elle arrive aussitôt au dernier degré de sa décadence.

Voltaire fait commencer le siècle de Louis XIV vers

l'établissement de l'Académie française (1635), et le fait durer jusque vers 1730. Me renfermant à peu près dans ces limites, je ne m'occupe pas de l'examen des poëmes composés après 1730; si je vais un peu au delà en exposant la décadence de la poésie latine, c'est pour ne pas ressembler à un auteur tragique qui laisserait indécis le sort de plusieurs grands personnages de sa pièce. Il faut aller jusque vers le milieu du dix-huitième siècle, pour connaître le dénoûment du drame que j'ai essayé d'esquisser, et se rendre compte de la destinée de plusieurs grands poëtes qui survivent au règne de Louis XIV. Le cardinal de Polignac, dont le poëme décide en quelque sorte des dernières destinées de la poésie latine, est de ce nombre.

I

La décadence avant le dix-huitième siècle.

RONSARD. — CHAPELAIN ET COLBERT. — QUERELLE POUR LES INSCRIPTIONS. — BOILEAU. — FLEURY ET LOCKE. — ILLUSIONS DES POÈTES LATINS.

Déjà, au seizième siècle, Ronsard, impatient de donner à la France une langue poétique, rivale des langues anciennes, avait essayé de décourager les poëtes latins. Il leur adressait des remontrances d'une hardiesse et d'une vivacité remarquables. Tantôt il laisse échapper l'indignation et la raillerie : « C'est un crime de lèze-majesté, d'abandonner le langage de son pays, vivant et florissant, pour vouloir déterrer je

ne sais quelle cendre des anciens, et abbayer les verves des trépassez, et encore opiniastrement se braver là-dessus et dire : *J'atteste les Muses que je ne suis point ignorant, et ne crie point en langage vulgaire comme ces nouveaux venus qui veulent corriger le Magnificat* : encores que leurs escrits estrangers, tant soient-ils parfaits, ne sauraient trouver lieu aux boutiques des apothicaires pour faire des cornets. »

Tantôt il recourt aux vœux, à la prière, au raisonnement pour tourner ces écrivains vers la poésie française : « O quantes fois ai-je souhaité que les divines testes et sacrées aux Muses de J. Scaliger, Daurat, Pimpont, D'Emery, Florent Chrestien, Passerat voulussent employer quelques heures à cet honorable labeur :

Gallica se quantis attollet gloria verbis.

» Je supplie très-humblement ceux à qui les Muses ont inspiré leur faveur *de n'estre plus latineurs, n'y grécaniseurs*, comme ils le sont plus par ostentation que par devoir ; et *prendre pitié, comme bons enfants, de leur pauvre mère naturelle.* Ils en rapporteront plus d'honneur et de réputation à l'advenir que s'ils avaient, à l'imitation de Longueil, Sadolet ou Bembe, *recousu et rabobiné je ne sais quelles vieilles rapetasseries de Virgile et de Cicéron*, sans tant se tourmenter. Car quelque chose qu'ils puissent escrire, tant soit-elle excellente, ne semblera que le cry d'une oye au prix du chant de ces vieils cignes, oiseaux dédiés à Phœbus-Apollon. Après la *première lecture* de leurs

escrits, on n'en tient non plus de compte que d'un bouquet fany.

» Encore vaudrait-il mieux comme un bon bourgeois ou citoyen rechercher et faire un lexicon des vieils mots d'Artus, Lancelot et Glauvain, ou commenter le romant de la Rose que de s'amuser à je ne sais quelle grammaire latine qui a passé son temps..... Et pour le jourd'hui tant vaut parler un bon gros latin, pourvu que l'on soit entendu, qu'un affetté langage de Cicéron [1]. »

Cette dernière phrase devait être un blasphème aux yeux des humanistes et compromettait à elle seule toute l'argumentation de Ronsard, qui, d'ailleurs, n'est pas dépourvue de sens. Les adversaires que la poésie latine aura dans la suite ne sauront ni en égaler le sel, ni en surpasser la logique, et c'est pour cela que je n'ai pas craint de citer ce long passage. Mais ils n'appelleront plus les *latineurs* au secours de la langue nationale ; et la détresse de cette langue, qui se trahit si bien par les paroles de Ronsard, était précisément ce qui donnait à la langue de Virgile tant d'adorateurs passionnés. Ronsard oubliait que le seul moyen de discréditer les poëtes latins modernes, était de les surpasser par de belles poésies françaises. Il succomba lui-même à cette dernière tâche, et

> Ce poëte orgueilleux, trébuché de si haut,
> Rendit plus retenus Desportes et Bertaut,

et les autres poëtes français, non-seulement dans leurs

[1] Ronsard. — *Franciade*, préface.

vers, mais encore dans leur attitude à l'égard des poëtes latins [1].

Au commencement du XVIIe siècle, tandis que la poésie latine faisait entendre de nobles et harmonieux accords avec De Thou, Sainte-Marthe, Bourbon, la poésie française bégayait encore souvent et ne trouvait pas même avec Malherbe sa forme définitivement pure et correcte. Demander, avec Marolles [2], pourquoi tant de beaux esprits composaient de préférence dans la langue de Virgile, c'est demander pourquoi il y a des musiciens qui aimeront mieux se servir d'un instrument longtemps éprouvé et parfaitement accordé, que d'un autre plus précieux peut-être, mais neuf encore et criard.

Le prince de la tragédie française, pendant la première moitié du dix-septième siècle, le grand Corneille, associait à des idées sublimes un langage quelquefois rude encore et manquant de justesse; il ne dédaignait pas de louer les vers latins des contemporains, ni d'en composer comme eux. Le prince de l'*éloquence* française, dans le même temps, Balzac, ne fait des vers qu'en latin et ne paraît pas tenir moins au succès qu'il y obtient qu'à celui de ses chefs-d'œuvre en français.

En 1635, l'Académie française s'est établie la mission de « tirer la langue française *du nombre des langues barbares*... de la *nettoyer* des ordures qu'elle avait

[1] La poésie latine fut assez généreuse pour pardonner à Ronsard ses attaques, et assez confiante en elle-même pour ne pas s'en alarmer. Elle célébra ses louanges par la bouche de Turnèbe, de l'Hôpital, de Binet, Dorat, du Bellay, Baïf, Nic. Rapin, Aug. de Thou, Scév. de Sainte-Marthe.

[2] Voy. supra, p. 77..

contractées ; » avec l'espoir « qu'elle pourrait bien enfin succéder à la latine comme la latine à la grecque ; » ce sont les termes du *projet* ou discours, destiné à servir de préface aux statuts, et rédigé par Faret. Mais ce sera l'œuvre d'un grand nombre d'années, et encore plus celle des grands génies que des habiles critiques. C'est en vain qu'en 1637, La Chambre, membre de l'Académie, soutient que les ouvrages de science doivent être en langue vulgaire[1]. L'attachement des savants au latin contribua beaucoup plus à son maintien que l'*apologie* présentée à l'Académie par l'avocat Belot, et sur laquelle Ménage fit ces vers ironiques :

La pauvre langue latiale
Allait être troussée en male,
Si le bel avocat Belot,
Du barreau le plus grand falot,
N'en eût pris en main la défense[2].

Au milieu du siècle, le P. Mambrun, examinant s'il vaut mieux composer un poëme épique en latin ou en français, se prononce sans balancer pour le latin. Il rappelle triomphalement la chute de Ronsard, qui a osé se moquer des poëtes latins ; il représente avec emphase que l'admiration qui s'attache à un poëme latin ne connaît de limites ni dans le temps ni dans l'espace ; que ce poëme l'emporte par la noblesse et la richesse du langage[3].

[1] *Nouvelles conjectures sur la digestion*, in-4, 1636, préface.

[2] *Requête des dictionnaires*. — Belot prétendait que dans l'intérêt de l'Etat et de la religion, il fallait dérober au vulgaire les secrets de la science, et par conséquent ne les écrire qu'en latin. (*Apol. de la lang. lat.*, 1637, in-8.)

[3] *Dissert. peripatetica de epico carmine*, imprimé avec ses *Eglogues*, in-4°. 1652.

Quelque temps après, l'abbé de Saint-Geniez, décrivant le Parnasse moderne[1], dépeint les poëtes latins comme un peuple fier et indépendant, habitué à se passer de l'assistance des poëtes en langue vulgaire et à leur fournir beaucoup de secours.

Enfin on a vu quelle concurrence les poëtes latins font aux français dans un *Mémoire d'homme de lettres*, digne des faveurs royales, dressé en 1662. Mais ce mémoire, rédigé par Chapelain, est adressé à Colbert : la rencontre de ces deux noms à cette époque est d'un fâcheux augure : Chapelain, partisan dévoué de la poésie latine, est à la fin de son règne littéraire ; Colbert, qui ne peut aimer cette poésie, car il ne sait pas le latin[2], arrive par la disgrâce de Fouquet aux fonctions qui mettront en grande partie sous sa dépendance les faveurs royales.

II. Chapelain s'efface devant Boileau qui l'immole à la risée du public. Boileau fait une guerre d'extermination aux rimeurs qui déshonorent la langue française ; il dicte des lois sévères qu'il observe le premier, et que bientôt Racine applique dans la dernière perfection. La langue française atteint dans l'*Art poétique*, et dans *Britannicus* l'apogée de l'élégance unie à la correction.

D'un autre côté, c'est à ceux-là et à d'autres poëtes français que Colbert réserve ses encouragements. C'est ce que Du Perrier déclare en louant Ferdinand de Furstemberg qui est si libéral pour les poëtes latins :

[1] Voy. supra, p. 28.

[2] L'abbé Gallois lui en donna quelques leçons ; le ministre les prenait d'ordinaire en carrosse dans ses voyages de Versailles à Paris.

Qui latiis doleus
Vates eximios modis
His fraudari opibus quas *licet impari*
Cantu gallica splendidas
Dudum musa refert[1]...

Santeuil s'en plaint avec amertume :

Quid mihi tot soles, tam longas ducere noctes
Profuit, et curis me cruciasse meis?
Si non indè datur Colberti agnoscere vultus,
Tangere nec puræ limina sacra domûs?
Ille rigat patrias, quas profert Gallia lauros,
O utinam in latias vel levis unda cadat[2]!

Laissons gémir Santeuil, on a vu qu'il n'y a pas lieu de le plaindre ; mais plaignons Petit et Ménage qui perdent leur pension. « Moi aussi, dit Petit, j'ai figuré quelque temps sur l'heureux registre ; mais dois-je me dire l'objet de la faveur royale, ou celui des rigueurs de la fortune ? J'ai vu tarir si vite le ruisseau bienfaisant qui coulait jusqu'à moi[3] ! » Ménage, dans le même cas, eut la hardiesse de faire une épigramme pour dire *adieu aux Muses et à Colbert,* « sourd aux sons harmonieux d'une lyre qui avait charmé les nations les plus éloignées et les moins polies[4]. »

III. La muse latine est en présence d'une rivale invincible. Déjà pour les droits de l'une et de l'autre langue s'est livré un combat singulier entre *Belot* et *La Chambre* ; une autre se livre entre *Sluze* et *Le Laboureur*[5].

[1] Poëme sur la mort de Cossart, 1674.

[2] *Ad Car. Peraltum.*

[3] *P. Petiti carmina,* 1683 (epist. dedic.).

[4] *Musis et Colberto valedicit Menagius.* Voy. *Journ. des savants,* 11 août 1792.

[5] Sluze réfuta par deux lettres une dissertation de Le Laboureur contre le latin; celui-ci répliqua par deux réponses; le tout fut adressé au mé-

En 1676, nous assistons à une vraie *bataille* engagée à l'occasion d'un arc de triomphe auquel les deux langues se disputent l'honneur de fournir une inscription. Sous le drapeau français combattent, *Charpentier*, l'abbé *Tallemant*, *Desmarets*, soutenus par *Colbert*; sous le drapeau latin, l'abbé de *Bourzeis*, le P. *Lucas*, *Santeuil*, *Commire*, P. de *Bellièvre*, etc.

L'Académie française tenait en majorité pour la langue dont les destinées étaient confiées à sa garde. Ce fut dans son enceinte que la guerre éclata.

Charpentier, un de ses membres, soutint dans un discours qu'il fallait composer l'inscription en français et suivre l'exemple des Romains, qui ne faisaient pas leurs inscriptions en grec. L'abbé de Bourzeis répondit que du temps des Romains le grec étant encore une langue vivante, n'avait pas pour eux le même caractère que le latin pour nous. Charpentier fit un second discours pour confirmer sa comparaison. Il ajoutait que l'inscription du monument devait être faite pour les Français et non pour des étrangers; que par conséquent les Français devaient y trouver leur langue [1].

La voix de Bourzeis trouva des échos au collége des Jésuites. Le P. Lucas y prononça en présence de

decin Sorbière, qui s'en fit l'éditeur. Sorbière tenait lui-même pour le latin et disait : « Il y a un certain tour dans la langue latine où l'on dit les choses d'une manière tout autre qu'en français. Je ne sais si c'est par la préoccupation que nous avons de l'empire romain et de l'heureux siècle d'Auguste; mais *il nous semble à nous autres latinistes que nous nous exprimons plus noblement et que nous donnons mieux dans la vérité lorsque nous écrivons dans la langue des doctes.* » (*Sorberiana*, introd. et p. 154.)

[1] *Défense de la langue française.* 1776.

dix ou douze évêques, de plusieurs conseillers d'Etat et « de tout ce qu'il y avait de plus exquis dans le monde spirituel[1], » une harangue latine sur la nécessité de composer les inscriptions en latin : *De monumentis publicis latinè inscribendis*. Il réfutait la comparaison des Français avec les Romains opiniâtrément soutenue par Charpentier. Il insistait sur les avantages que le latin possède seul, en qualité de langue morte, immobile, inaltérable. Dans la seconde partie, il montrait que l'espèce d'*immensité* donnée par les monuments aux actions des héros ne peut être bien soutenue que par le latin, qui est la langue la plus répandue en même temps que la plus forte, la plus concise ; il terminait par ce grain d'encens brûlé en l'honneur du roi : « Il est trop juste d'employer une langue, s'il se peut, aussi étendue que les rayons du soleil, qui est le symbole de ce grand prince. « Son action fut grande, noble, applaudie de tout son auditoire, » dit Charpentier lui-même dans le livre qu'il composa pour le réfuter[2]. L'abbé Tallemant fit aussi une réfutation de cette harangue, et l'avocat *Fr. Delaunay* inséra dans une *Institution de droit romain et de droit français*, une dissertation où il appuie le même sentiment sur l'exemple des Romains, qui établirent leur langue partout où ils portèrent leurs armes victorieuses.

Les poëtes ne pouvaient manquer de prendre part à un démêlé qui les intéressait si particulièrement.

Santeuil avait répandu dans le public des exem-

[1] Charpentier, dans l'ouvrage suivant.

[2] *De l'excellence de la langue française*. 2 vol. in-12, 1683.

plaires de son poëme sur le *Tombeau de Cossart*, avec cette inscription sur l'enveloppe : *Désespoir de la langue française*. Charpentier publia aussitôt une très-vive critique de cette pièce; Santeuil fut d'abord si peu ébranlé qu'il adressa au livre de Charpentier, sur les inscriptions, une pièce de félicitation ironique [1]. Il paraît que Charpentier fut dupe de cette ironie, car M. de Bellièvre fit des vers pour féliciter Santeuil d'avoir si bien joué son adversaire, que celui-ci, tout en affichant un profond mépris pour les poëtes latins, ne dédaignait pas d'être loué par un d'entre eux [2].

Toutefois, Santeuil revint de sa première assurance quand il vit tant de défenseurs se lever pour la langue française dans le sein de l'Académie. Il courut vite frapper aux portes d'une autre académie, celle des *Inscriptions et Belles-Lettres*, qui semblait devoir être plus dévouée aux intérêts d'une langue ancienne : il la supplia d'orner le triomphe des Français avec les dépouilles de l'Ausonie :

Qui servatis adhuc veteris vestigia Romæ,...
Roma lubens offert patrii sermonis honores,
Arripite; hoc furto vates lætamur in ipso,
Ausonidûm spoliis francos ornate triumphos [3].

Colbert était, en cette occasion, le plus redoutable des adversaires; le gagner à la cause latine, c'était gagner d'un coup cette cause. La Muse de Santeuil savait bien qu'elle n'avait aucune chance d'être écoutée,

[1] *Libro Fr. Carpentarii... applaudit Santolius.*

[2] Ces vers sont dans l'édition de Santeuil de 1694, p. 260 : « *In ipsum Carpentarium...* »

[3] *Regiæ numism. et inscript. academiæ, ut latinè inscribat publica monumenta.*

ni même bien entendue, en s'adressant directement à lui. Elle se flatta de l'atteindre par l'intermédiaire de Charles Perrault, premier commis du contrôleur général des finances :

Affer opem, Peralte, meos ne despice questus :
Obruitur quantis noster Apollo malis !

Santeuil, désolé de l'indifférence de Colbert et de la Cour pour les Muses latines, va jusqu'à maudire sa vocation poétique :

Barbarus ille fuit qui me priùs ore Pelasgo,
Qui me romano compulit ore loqui.

Que Perrault fasse donc valoir auprès du ministre les vers dont Santeuil a embelli les fontaines de Paris, ceux dans lesquels il chantera les grands hommes et Colbert à leur tête : si Colbert demeure insensible, le poëte irrité brisera sa lyre :

Si me difficilis vultu minùs aspicit æquo,
Iratâ frangam plectra tubamque manu[1] !

Commire accourt du fond de son collége au secours de ce désespoir. Il veut rassurer Santeuil ; il lui représente que, malgré les faveurs de Colbert, la gloire des Muses françaises passera rapidement, que déjà le public est dégoûté de Desportes, de Malherbe et de Voiture, tandis que les poëtes latins sont destinés à jouir d'une renommée impérissable :

At certus latiis honos,
Et vani haud metuens tædia sæculi,
Perstat gratia vatibus[2].

Les Français regardent un pareil langage comme le

[1] *Ad. Car. Peraltum, quod latini poetæ non sint in honore apud aulicos.*

[2] Commire. — *Odes.*

comble de l'arrogance et de l'outrage. Desmarets se lève pour le châtier. Pour premier affront, il traduit en français les deux pièces de Commire et de Santeuil, sous prétexte que c'est l'unique moyen de les faire parvenir à la connaissance du public. Puis il s'arme du *dithyrambe,* le seul genre de poésie capable de seconder son indignation :

> Mais la fureur me prend, l'injure est trop cruelle;
> Je veux choisir un vers vengeur de la querelle,
> Un vers libre et fougueux. . . . . .

Les latinistes, à l'entendre, parlent une langue éteinte et obscure, à laquelle tout progrès est interdit; vils imitateurs, ils ne font que ramasser des centons chez les anciens et se noyer dans des phrases mythologiques; ils ne sont recherchés que dans les colléges, et de leur propre aveu (Desmarets fait ici allusion aux plaintes de Santeuil), ils sont dédaignés « de Colbert, de la cour et des belles. » Il leur reproche enfin très-vivement d'être des enfants ingrats, de calomnier leur langue maternelle, d'en méconnaître les beautés, les chefs-d'œuvre, et le progrès dont elle est toujours susceptible.

Les deux poëtes latins reviennent à la charge. A des réflexions qui ne manquaient pas entièrement de justesse, Desmarets avait mêlé des boutades grotesques, des menaces ridicules, et fait l'allusion à l'aventure de Lycambe. Commire dans une ode pleine d'esprit tourna heureusement contre lui cette allusion :

> Fatum Lycambæ nos manet funestius]
> Tristisque letho Bupali.
> Si furere pergat, proh nefas! Maresius
> *Ridendo nos coget mori.*

Santeuil voulut faire intervenir dans cette bataille l'illustre précepteur du dauphin, *Bossuet*. Il alla se plaindre à lui des fureurs de Desmarets, de ce poëte dont le cœur est plus dur que ses vers mêmes :

Quis, Bossuete, furor, quis me novus impetit hostis?
. . . . . .
Quid me ergo rabido ore petit latiosque poetas
Insequitur numeris durior ipse suis?

Santeuil a des accès de désespoir :

Romani fuimus, jam ingloria turba, poetæ.

Mais il reprendra courage, dit-il, si Bossuet daigne mettre le dauphin dans les intérêts de la Muse latine :

..... Latias Delphinus amaverit artes,
Vivemus, prohibet Musa latina mori.

Au plus fort de la mêlée, on avait vu, comme une amazone intrépide, accourir dans les rangs français madame *Deshoulières* entonnant une ballade en l'honneur de Charpentier :

Fameux auteur, de tous auteurs le coq,
Toi dont l'esprit agréable et fertile
Des latineurs a soutenu le choc,
Par un écrit, dont sublime est le style,
Plus éloquent que ne fut feu Virgile,
Tu leur fais voir qu'on doit les mettre au croc :
Pour chaque trait tu leur en rends deux mille;
Quand tu combats, la victoire t'est hoc.
. . . . . .

ENVOI.

Grands savantas, nation incivile,
Dont Calepin est le seul ustensile,
Plus on ne veut ici de votre affroc;
Français langage est or, vôtre est argile,
Bon seulement pour gens qui portent froc.

Poursuis, Damon, ils n'ont point d'autre asile.
Quand tu combats, la victoire t'est hoc[1].

Charpentier poursuivit en effet, et composa son long ouvrage, *De l'excellence de la langue française*. C'est là qu'il répond à la harangue du P. Lucas. Les Romains, dit-il, n'ayant eu ni plus d'esprit, ni plus d'éloquence que nous, n'ont pu former une plus belle langue. Etrange raisonnement qui devait faire sourire tout homme de bon sens. Mais ce qu'il ajoutait aurait dû être alarmant pour les poëtes latins. Charpentier démontre longuement que le privilége d'être lus dans toute l'Europe commence à leur être disputé par les auteurs français. Il allègue les *Quatrains de Pibrac* traduits en toute langue, même en persan, en turc, en arabe; les écoles de langue française établies dans tous les Etats du Nord, l'usage de cette langue dans les maisons et les conférences des ambassadeurs.

Il était clair que la langue française triomphait partout. En dépit de la jalousie et des préjugés, les étrangers rendaient hommage à sa perfection en s'empressant de l'apprendre. « C'est une chose reconnue par toute l'Europe, disait Bayle en 1684, tout le monde veut savoir parler français. On regarde cela comme une preuve de bonne éducation ; on s'étonne de l'entêtement qu'on a pour cette langue, et cependant on n'en revient point[2]. »

[1] Voy. Œuvres de Madame Deshoulières, édit. stéréot. d'Héran, t. I, p. 51.

[2] *Nouv. de la Rép. des lettres*, août 1684.

L'arc de triomphe qui avait donné lieu à cette querelle ne fut pas exécuté ; il n'y eut donc à proprement parler ni vainqueurs ni vaincus. Cependant cette querelle fut fatale aux poëtes latins en attirant l'attention du public sur les richesses et le crédit européen de la langue nationale, pour laquelle on conçut une légitime fierté. Ils perdirent ainsi beaucoup, même dans l'esprit de ceux qui leur accordaient, avec assez de raison, le monopole des inscriptions. De ce nombre, malheureusement, n'était pas Louis XIV, qui fit effacer à la galerie de Versailles les inscriptions commencées en latin pour y en substituer d'autres en français.

IV. Boileau ne paraît pas dans cette querelle. Nous savons par une de ses lettres à Brossette[1] qu'il aurait soutenu la langue latine en ce qui concerne les inscriptions. D'ailleurs il se fût trouvé bien mortifié de figurer sous le drapeau français avec Charpentier, dont les écrits étaient à ses yeux les *étables d'Augias*[2]. Mais cette question des inscriptions ayant été transformée en une question générale de prééminence entre les deux langues, il n'eût pas été moins embarrassé dans le camp des latinistes, car il les a attaqués dans plusieurs écrits.

Presque au sortir du collége il avait fait quelques épigrammes latines. N'ayant pas réussi dans une pièce de vers phaleuces, présentée au comte H. Loménie de Brienne, le dépit, c'est Boileau qui fait cet aveu[3], lui

[1] *Lettres à Brossette*, 15 mai 1705.
[2] Ibid., 2 août 1703.
[3] Ibid., 9 avril 1702.

inspira une dernière épigramme où il dit adieu aux vers latins, comme à des hochets d'écolier :

> Quid numeris iterum me balbutire latinis,
> Longe Alpes circa natum de patre sicambro,
> Musa, jubes? Istuc puero mihi profuit olim...

Plus tard il composa un *dialogue* « contre les Français qui font des vers latins. » Santeuil, Du Perrier, Ménage, La Peyrarède, introduits devant Apollon veulent le saluer et commencent ainsi :

> Latonæ proles divina, Jovisque...

Il leur manque une épithète pour terminer le vers. Ravisius Textor se hâte de leur proposer *magni*, *omnipotentis*, qui sont rejetés pour leur quantité, et enfin *bicornis* [1] aussitôt admis et employé :

> Latonæ proles divina Jovisque bicornis ;

Apollon, choqué d'un tel compliment, leur impose silence et prie Horace de faire des vers en français, comme ils en font en latin. Horace se met donc à dire :

> Sur la rive du *fleuve* amassant de l'*arène*...

Repris par les latinistes français, à cause des synonymes défectueux qu'il emploie, il ne se justifie qu'en retombant dans la même faute : « Comme si je ne savais pas, dit-il, que dans votre *cité de Lutèce*, la Seine passe sous le *Pont-Nouveau* ; je sais tout cela sur l'*extrémité* du doigt. » Repris de nouveau par eux, il leur adresse ces paroles : « Puisque je parle si

[1] J'ai eu la curiosité de voir si Tixier donne réellement cette épithète. Au lieu de celle-là, il donne *corniger*, employé par des poëtes classiques, parce que Jupiter (Ammon) était adoré en Egypte sous la forme d'un bélier.

mal votre langue, croyez-vous, messieurs les impertinents, qui vous occupez à faire des vers en latin, croyez-vous d'y mieux réussir que je ne fais en français ? » Apollon finit par leur permettre de versifier encore, pour fournir du papier à un épicier logé au bas du Parnasse ; mais il les condamne à se lire mutuellement, arrêt que maudissent à la fois Santeuil et Du Perrier [1].

Si on écarte les fictions et les traits satiriques qui ornent ce dialogue, on voit que Boileau ne produit contre les vers latins des modernes d'autre raison que la difficulté de distinguer les nuances des *synonymes*, et de concilier dans les *épithètes* le sens et la quantité. C'est là, il est vrai, le double labeur de l'écolier, débutant dans la versification. On dirait donc que Boileau ne voyait que des écoliers dans les grands poëtes latins du temps. Mais faut-il être un humaniste de la force de Ménage ou de Huet pour éviter en latin des méprises aussi grossières que le sont en français le *Pont-Nouveau* pour le *Pont-Neuf*, par exemple *gerere consuetudinem* pour *gerere morem*, *æs aliorum* pour *æs alienum?* D'ailleurs les synonymes n'ont-ils pas, en toute langue, des nuances très-difficiles à distinguer, et cela empêche-t-il qu'on n'y puisse faire de bons vers ? Combien d'expressions défectueuses les commentateurs n'ont-ils pas relevées chez nos plus grands poëtes nationaux, Molière, Racine et Boileau lui-même?

[1] On a vu assez d'exemples de l'admiration que se témoignaient mutuellement nos poëtes latins pour apercevoir une fausseté grossière dans cette conclusion qui veut être malicieuse.

L'autre grief de Boileau me paraît encore bien moins fondé. La quantité des épithètes est-elle un joug plus dur en latin que n'est la rime en français, la rime dont le satirique a décrit avec tant de verve les bizarres caprices ? Est-ce que Ménage n'aurait pas pu imaginer contre Boileau un dialogue où seraient intervenus fort à propos *la raison* disant *Virgile*, *et la rime Quinault*, et plus heureusement encore le poëte *Faret*, attaché par Boileau lui-même, et par la seule fatalité de son nom, aux *murs d'un cabaret* ? D'ailleurs cette objection n'attaque pas seulement les Ménage et les Santeuil, elle s'appliquerait aussi aux Virgile et aux Horace, et je présume qu'Horace n'eût pas accepté le rôle que lui fait jouer Boileau dans ce dialogue.

Boileau rappelle ce dialogue, *assez plaisant*, dit-il, dans une lettre à Brossette [1], où il soutient la même opinion avec un nouvel appareil de raisonnement. « C'est une étrange entreprise, dit-il, que d'écrire une langue étrangère quand nous n'avons point fréquenté avec les naturels du pays, et *je suis assuré* que si Térence et Cicéron revenaient au monde, ils riraient à gorge déployée des ouvrages latins des Fernel, des Sannazar, et des Muret..... Il y a beaucoup de Français dans tous les vers latins des poëtes français qui écrivent en latin aujourd'hui. Vous me ferez plaisir de parler de cela dans votre académie et d'y agiter la question : *si on peut bien écrire une langue morte* ?.. Et quel moyen d'égaler Virgile et Horace dans une

[1] 6 octobre 1701.

langue dont nous ne savons pas même la prononciation ? Comment savoir en quelle occasion, dans le latin, le substantif doit passer devant l'adjectif, ou l'adjectif devant le substantif? Cependant, imaginez-vous quelle absurdité ce serait en français que de dire *mon neuf habit*, au lieu de *mon habit neuf*, ou mon *blanc bonnet*, au lieu de *mon bonnet blanc*, quoique le proverbe dise que c'est la même chose ? Je vous écris ceci afin de donner matière à votre académie de s'exercer. Faites-moi la faveur de m'écrire le résultat de sa conférence sur cet article. »

On ne peut entrer ici dans l'examen détaillé de tout ce raisonnement; il suffit de remarquer que Boileau soulève beaucoup de doutes, sans donner une seule démonstration, si ce n'est celle de son incompétence en cette matière[1]. La plus favorable réponse qu'on puisse lui accorder est celle de son respectueux commentateur, Brossette[2], qui, après avoir commencé par s'incliner devant l'opinion de Boileau, lui oppose l'opinion contraire de M. de la Monnoye et finit par dire : « Pour décider cette question, il faudrait avoir un juge compétent, c'est-à-dire un écrivain du siècle de la bonne latinité, et c'est ce que nous n'avons pas. Ainsi convenons que *l'on peut par hasard s'exprimer aujour-*

[1] Boileau a commis, dans cette lettre, sur un passage de Cicéron mal cité par lui, du reste (*cum nos vidissemus*), une singulière méprise dont le *Valesiana* (p. 92) fournit une rectification et qui cause beaucoup d'embarras à ses commentateurs, Cizeron-Rival, Daunou, Berriat-Saint-Prix. Boileau, qui a tant d'*assurance*, ne croyait pas sans doute ici

Aux Saumaises futurs préparer des tortures.

[2] 20 octobre 1701.

d'hui correctement en latin, mais qu'aucun moderne ne peut être assuré que ce latin soit pur et correct. »
Je n'ajoute que deux mots : lorsqu'on voyait des humanistes de divers temps et de divers pays qui avaient passé leur vie à étudier et à écrire le latin, et qui le savaient évidemment mieux que Boileau, s'accorder entre eux dans leurs jugements sur les qualités et les défauts des ouvrages latins des modernes, c'était, ce me semble, une preuve que cette langue présente encore assez de principes certains pour qu'on puisse se flatter d'y réussir passablement. Quant à l'avis de l'académie de Lyon, Brossette se contente de dire qu'elle est d'accord que nous ne prononçons pas bien le latin; sur ce qu'elle pense de la possibilité de le bien écrire, il garde le silence, malgré les instances réitérées que Boileau fait plus tard auprès de lui. Il y a apparence que là-dessus l'académie de Lyon n'était pas de l'avis de Boileau, car nous l'avons vue applaudir à la lecture des poëmes du P. Fellon, et combler d'honneurs le P. Vanière.

Les railleries de Boileau sur les vers latins furent popularisées dans la suite par l'autorité de son nom. Son dialogue, sans être imprimé, fut connu de bonne heure d'un certain nombre de personnes; car Bayle écrit le 4 octobre 1676 à Minutoli : « Je viens de m'entretenir avec un ami de Despréaux, qui m'a appris que ce fameux satirique fera imprimer un dialogue où il prétend faire voir qu'il est impossible, dans ces siècles, d'écrire bien en latin et surtout des vers. »

Jean Le Clerc, auteur de la *Bibliothèque univer-*

selle et historique, attaque les humanistes en 1699, à peu près dans les mêmes termes que Boileau. « Les poëtes latins modernes, dit-il, ressemblent aux anciens comme les singes ressemblent aux hommes. » Si les poëtes anciens ressuscitaient, ils se moqueraient de nos vers grecs et latins, « ils seraient surpris que l'on trouve des gens qui perdent tant de temps à y réussir si mal; ce ne sont que des *écoliers* en comparaison de ceux d'autrefois [1]. » Assimiler les poëtes latins modernes aux écoliers, c'est un moyen de contribuer à reléguer les vers latins dans les écoles. Que dis-je? même avant la fin du dix-septième siècle, l'utilité des vers latins pour les écoliers va être contestée. Arnauld les avait maintenus à Port-Royal, tout en blâmant l'abus qu'on en faisait ailleurs. Locke et l'abbé Fleury vont bien plus loin que lui.

V. En 1687, l'abbé Fleury publiait un *Traité du choix et de la méthode des études*, caractérisé par un esprit de critique et de réforme qui sent le dix-huitième siècle. Il fait peu de cas des humanistes : « On a cru, » dit-il, en traçant l'histoire des études, « que pour écrire comme les anciens il fallait écrire en leur langue... On s'est piqué de faire de bons vers latins... on a cru que se servir des anciens c'était les savoir par cœur, au lieu que pour les bien imiter il fallait choisir les sujets qui nous conviennent et les expliquer aussi bien en notre langue qu'ils les expliquaient en la leur. » Son opinion se révèle encore plus ouvertement quand il traite de l'objet des études : « Il faut se guérir, dit-il,

[1] *Parrhasiana*, Amsterdam, 1699, p. 3, etc.

de l'erreur que l'on puisse apprendre parfaitement le latin ni aucune autre langue morte. » Il relègue la *poétique* parmi les études de simple curiosité et la réserve pour les élèves « d'un génie extraordinaire. » Quant aux vers latins, il leur laisse à peine un rôle mesquin, et incline même vers leur exclusion. « Si on en fait, ce sera comme un *exercice de grammaire*, pour apprendre la quantité et pour avoir plus de mots à choisir en composant; *et je ne sais si ce profit vaut la peine que donnent les vers latins*. Mais ceux qui veulent prétendre à la poésie doivent s'y exercer en leur langue[1]. »

Peu de temps après (1695), M. Coste traduisait en français l'ouvrage récent de Locke *Sur l'éducation* des enfants[2]. Une des questions traitées dans ce livre est : « la mauvaise coutume établie de faire composer des vers latins aux écoliers. » Plus hardi encore que Fleury, Locke condamne absolument cette coutume par le dilemme suivant : si l'enfant n'a pas de talent poétique, c'est une absurdité de le tourmenter par un travail où il ne peut *réussir ;* s'il en a, c'est une extravagance, de la part du père, de lui laisser nourrir la passion de versifier, au lieu de chercher plutôt à l'éteindre... « *On trouve rarement au Parnasse les mines d'or et d'argent.* » La seconde partie de ce raisonnement n'a pas besoin de réfutation[3], elle semble condamner comme

[1] Ch. XIII, XXVII (langues, latin), XXXII, XXXIII.

[2] Publié en 1693. Voy. ch. XXIII, § xv.

[3] Locke se rencontre ici avec les grands maîtres de la poésie.

Postquam hæc animos ærugo et cura peculi, etc. (Horace).
Fuyez loin de ces lieux qu'arrose le Permesse,
Ce n'est point sur ses bords qu'habite la richesse (Boileau).

inutile tout ce qui ne servirait qu'à l'ornement de l'esprit. Pour la première, c'est un sophisme fondé sur l'ambiguïté du mot *réussir*. Ne peut-on *réussir* en vers latins qu'à la condition de produire de vraies et belles poésies? Ce travail ne rend-il pas un vrai service, même en se bornant à éveiller discrètement l'imagination; à faire apprécier les richesses de la langue latine, les nuances fines des expressions et des idées, à faire admirer les chefs-d'œuvre de Virgile et d'Horace?

C'est ainsi que l'exagération des humanistes qui se félicitaient mutuellement d'égaler Horace et Virgile, qui faisaient trop peu de cas de la poésie française, qui, dans les colléges, se flattaient quelquefois sérieusement de former des poëtes, provoquaient des exagérations contraires; jusqu'ici néanmoins les coups de leurs adversaires paraissent amortis par diverses circonstances.

Boileau n'imprime pas son *dialogue*, il ne l'a même jamais écrit. Sa correspondance avec Brossette est publiée par celui-ci, mais elle contient une assez curieuse palinodie en faveur des poëtes latins ; il va jusqu'à trouver *très-virgilienne* une églogue du P. Bimet[1] ; j'ai montré le vieux satirique heureux de se voir traduit et complimenté en vers latins. Lui-même, dans l'édition de ses poésies donnée en 1694, annonçait qu'il avait mis à la fin du second volume les traductions latines de son ode par MM. Langlet et Rollin qui lui « ont fait *d'autant plus d'honneur* tous deux qu'ils savent bien que c'est la seule lecture de *son* ouvrage qui les a excités à faire ce

[1] Lettre du 14 juin 1710.

travail. » Il y a joint « quatre épigrammes latines que le R. P. Fraguier a faites contre le zoïle moderne » (Perrault). « Il y en a deux, ajoute-t-il, imitées d'une des miennes ; *on ne peut rien voir de plus poli ni de plus élégant que ces quatre épigrammes, et il semble que Catulle y soit ressuscité pour venger Catulle*[1]. *J'espère donc que le public me saura gré du présent que je lui en fais.* » Enfin il avait reçu du P. de la Landelle une traduction de son ode « si belle qu'il n'a pu résister à la tentative d'en enrichir son livre[2]. » Si c'étaient là de simples politesses, elles sont assez étranges dans la bouche du satirique implacable s'adressant au public, sur lequel désormais il règne en souverain. On dit que s'il ne publia pas son *dialogue*, ce fut par reconnaissance pour ces poëtes latins ; mais pourquoi ne l'imprima-t-il pas avant d'être lié par cette reconnaissance, puisque Bayle en parle en 1676, et qu'il fut composé, selon certains critiques, vers 1670 ? Je laisse à examiner si Boileau ne voyait pas dans les latinistes un parti qui demandait encore à être ménagé.

Locke et Fleury déclaraient ne s'occuper que de l'éducation domestique. Fleury ne dédaignait pas d'insérer à la fin de son livre deux pièces de vers latins composées par lui-même. Le Clerc signait sa diatribe du nom de *Parrhase*, ou *homme qui dit tout*, comme si cette diatribe était un acte d'audace.

VI. La génération de poëtes latins qui vécut jusque

[1] Qui n'admirerait le contraste qu'il y a entre ce Catulle, et Virgile qui ressuscitait plus haut pour rire à gorge déployée des vers de Sannazar ?

[2] Œuvres de Boileau Despréaux, édit. de 1694 (Préface v, ou avis ajouté à la préface iv). Voy. aussi l'édit. de M. Berriat-Saint-Prix.

vers le commencement du dix-huitième siècle, conserva toujours, comme par droit de prescription, un grand crédit, et ne parut pas soupçonner la ruine de la poésie latine : voilà ce qui caractérise principalement cette période de sa décadence. En même temps, en effet, survivait dans le public une génération de lecteurs trop habituée à les admirer, pour leur retirer ses hommages. Ces poëtes une fois morts, on les oubliait peu à peu. Mais on continuait à les lire de leur vivant, on cédait au prestige de leur réputation qui les avait classés parmi les illustrations du siècle.

Nous en trouvons la preuve dans Baillet qui disait en 1685 : « On aurait sujet de s'étonner que les ouvrages de Remi paraissent si fort négligés aujourd'hui, si l'on ne savait que *des poëtes modernes qui ont écrit en latin, il n'y a presque plus que les vivants qui aient l'honneur d'être lus*[1]. »

En 1684, Bayle se croyait obligé, dans son journal, de donner satisfaction à la majorité de ses lecteurs lettrés, par des articles consacrés aux latinistes, au risque d'ennuyer une partie du public. « Il me semble, » dit-il, m'entendre demander d'un ton grondeur pour- » quoi on entretient le public de semblables bagatelles. » On a bien à faire, diront-ils, de savoir s'il y a un » livre au monde où l'on apprend de petites observa- » tions de latinité. Ils me permettront de leur répondre » que *s'ils peuvent obtenir procuration de parler* » *ainsi au nom de tous les curieux, ou du moins*

[1] Baillet. — *Jug. des sav.* (sur Remi), t. V de l'édition in-4°, annotée par La Monnoye.

» *au nom de la meilleure partie des gens de lettres*, » on consent de ne parler plus de livres semblables à » l'avenir [1]. »

Quant aux poëtes latins, ce n'est pas à la fin de leur carrière qu'on eût pu leur persuader de renoncer à leur art. Ils restèrent peu ébranlés des attaques de leurs adversaires, dont les plus violents, Desmaretz, Charpentier, étaient précisément les plus méprisables comme écrivains. Santeuil jouissait du triomphe littéraire et liturgique de ses hymnes, et les tracasseries qu'il essuya pour l'épitaphe d'Arnauld le confirmaient dans sa foi aux destinées durables de la muse latine [2].

P. Petit flétrit des plus superbes dédains les contempteurs de cette muse. Il ne tient pas, dit-il, au suffrage de gens sots et malhonnêtes (*imperiti et improbi*). « *Voilà pour ceux qui méprisent ces douceurs littéraires... Ce sont des profanes! qu'ils s'écartent de ces mystères sacrés.* »

Ce qui nuisait à la poésie latine beaucoup plus que toutes les attaques directes, c'étaient les chefs-d'œuvre de la poésie française. Nos grands poëtes nationaux avaient trouvé la meilleure manière d'imiter et de surpasser quelquefois Térence, Horace et Virgile. Aussi dans la querelle des *Anciens* et des *Modernes*, l'intérêt des anciens fut-il soutenu par eux comme une cause de famille, au grand étonnement de quelques lati-

[1] *Nouv. de la rép. des lettres*, sept. 1684 (sur les œuvres de Vavasseur).

[2] Il ne mourut qu'à la fin du dix-septième siècle, en 1697.

[3] *P. Petiti, philos. et D. M., selectorum poematum libri II.* — Paris, 1683, in-8. (Epist. dedic.)

nistes, de Huet entre autres, qui ne comprenait pas les trépignements de Boileau à l'Académie pendant la lecture du *Siècle* de Perrault : « Laissez donc faire, lui disait-il, ceci nous regarde encore plus que vous. » Vaine réclamation. Après que leurs rivaux ont dérobé à l'antiquité ses belles formes littéraires pour les appliquer à un idiome vivant, ne sera-t-on pas tenté de dire qu'eux-mêmes ne peuvent plus y prendre qu'un vêtement froid et usé ? Ils se flattaient d'être les seuls à franchir les Alpes, les Pyrénées, le Rhin ; et voilà que des poëtes nationaux rivalisent avec eux dans ce libre essor !

Mais le discrédit de Voiture et de tant d'autres poëtes français, jadis en vogue, atténuait facilement, pour des yeux prévenus, le succès présent de Boileau et de Racine. Ceux-ci avaient entre eux, de leur vivant, des cabales recommandées par des noms illustres, Mlle de Sévigné, Mme Deshoulières, » etc. On sait ce qu'eurent à essuyer d'injustices, *Britannicus*, *Phèdre* et surtout *Athalie*. Cela ne suffisait-il pas pour laisser croire aux poëtes latins que ces ouvrages français, alors brillants, pourraient bien se ternir à leur tour par le caprice de la mode ? C'est ce que Commire assurait à Santeuil :

Nescis ut patrio novam
Sermoni faciem quæque ferat dies;
Nam quas nunc miserè anxius
Scriptor quærere amat delicias, brevi,
Usus si volet insolens,
Spretas rejiciet non sine nauseâ :
Ronsardus malè barbaro
Molles auriculas murmure vulnerat,
Dictus franciacæ Pater
Linguæ. . . . . .

Ils continuaient donc à chanter, ils « *poussaient*, dit Bayle, *les derniers soupirs de la poésie latine* [1]. » Et non contents de leur gloire présente, ils comptaient sur les suffrages de la dernière postérité, ils lui adressaient hardiment leurs chants :

Audite hæc, seri, atque animo servate nepotes [2] !
Posteri,
Audite, ut artes foverit optimas
Princeps [3].

P. Petit, chantant le magnifique avenir réservé aux poëtes, prenait pour exemple un poëte latin :

Discet sub umbrâ ludere quæ legant
Seri nepotes ; qualia candidi
Testudo decantat *Menagi* [4].

Entre l'an 1687 et l'an 1703, on voit disparaître un à un tous les poëtes de la *Pléiade* de Paris. Le P. La Rue, retiré du Parnasse, ne songe plus qu'à la chaire. Les six autres meurent dans cet intervalle en rêvant l'immortalité, en se la promettant mutuellement, avec autant d'assurance qu'Ovide la promettait à Lucrèce et à Virgile.

Carmina sublimis tùm sunt peritura Lucretî,
Exitium terris cum dabit una dies.

Commire meurt le dernier, en 1703. Les *Mémoires*

[1] *Nouv. de la rép. des lettres*, août 1684.

[2] *Poeta christianus* (à Bossuet).

[3] *Ad Ant. Verjusium* (ode).

[4] *Ad Apollinem* (ode). Ménage lui-même, poëte en quatre langues, disait (*Menagiana* de 1715, I, 19) : « il n'y a point de langue vivante de l'Europe qui ait plus de 600 ans. Il y a plus de sûreté à écrire en latin qu'en français pour faire un ouvrage de durée. C'était le sentiment de M. Ducange :

Victurus *Latium* debet habere liber. »

C'est une parodie du vers de Martial :

Victurus *genium* debet habere liber.

de Trévoux[1] lui décernent une véritable apothéose : « La mort, disent-ils, vient de nous enlever un des » plus grands ornements de la littérature, dans la per- » sonne du P. Commire. Il s'est distingué par de beaux » vers latins qui l'ont rendu illustre dans toute l'Eu- » rope... Il a fait revivre Horace et surpassé Phèdre... » Le panégyriste termine en promettant à Commire la même immortalité que celui-ci avait promise à Santeuil...

II.

Décadence au dix-huitième siècle.

TABLEAU DE CETTE DÉCADENCE. — SES CAUSES. — RÉSISTANCE DES POÈTES LATINS.

I. Avec le dix-huitième siècle une ère nouvelle commence pour la poésie latine. Huet, Vanière et Polignac sont les trois grands poëtes qui lui prolongeront quelque temps l'existence au delà du règne de Louis XIV.

Un écrivain ayant osé dire qu'il ne fallait point de génie pour faire les meilleurs vers latins, Huet laissait tomber sur lui cette épigramme dédaigneuse :

Aurea romano qui carmina concinat ore
Ingenio Mattus posse carere putat.
At te, hæc qui garris, dextram versante fritillo,
Cur non ingenio, Matte, carere putem?

Vers la fin du dix-septième siècle, il apercevait dans la vogue des *Chresthomathies*, *Indices*, *Dictionnaires* et autres compilations dont l'usage succédait aux labeurs du savant qui va puiser la science dans les sources, « les symptômes d'un âge inclinant vers la

[1] Février 1705 (appendice). Voy. aussi *supra*, p. 175.

barbarie [1]. » Vers la fin de sa vie, il dit avec douleur : « *J'ai vu fleurir et mourir les lettres et je leur ai survécu* [2]. » C'est à la poésie latine surtout que s'appliquent ces plaintes, car on a vu quelle place Huet, ainsi que le *Journal des Savants*, lui assignait dans les lettres humaines [3].

Les amis de la muse latine auraient intérêt à en dissimuler la décadence. Néanmoins leurs propres aveux composent un tableau assez vif de cette décadence. On y peut distinguer le rôle des *poëtes*, celui des *libraires* et celui du *public*.

Trois ans à peine après la brillante apothéose de Commire, les *Mémoires de Trévoux* laissent échapper, en annonçant un choix de poëmes du P. Ducerceau, le premier cri d'alarme de la poésie latine, jusque-là pleine d'assurance et de fierté. « Cet ouvrage, disent-ils, peut beaucoup servir pour réveiller dans notre siècle *le feu de la belle poésie qui commence à languir et qui s'éteindra peut-être bientôt*, par je ne sais quelle honteuse indolence où l'on est pour les belles-lettres, dont la poésie fait un des plus agréables ornements [4]. »

Seize ans plus tard, en 1722, le mal a fait d'étonnants progrès. On se demande d'où vient que « *la poésie latine est depuis quelques années si peu à la mode qu'elle semble reléguée dans les colléges*, et qu'à peine voit-on éclore deux ou trois poëtes latins contre un essaim de poëtes français?... Quelle raison enfin de la déca-

[1] Lettre à Commire. 1696.
[2] *Huetiana*, p. 1. — Huet mourut en 1721.
[3] Voy. *supra*, p. 26 et 31.
[4] *Mém. de Trév.* Mars 1706.

dence de la poésie latine? *car on ne peut nier qu'elle ne tombe visiblement...* Otez quelques poëtes dont la veine ose encore couler de nos jours, quel autre a la hardiesse de se mettre sur les rangs? » Si quelques pièces paraissent encore, c'est « comme pour empêcher la *prescription*, et ces pièces fugitives passent de la main de l'auteur dans celles de quelques connaisseurs et de là dans l'oubli [1]. »

En 1737, l'abbé Desfontaines constate une décadence encore plus complète : « La langue latine, dit-il, a été insensiblement reléguée dans les colléges; elle n'ose presque plus se montrer ailleurs [2]. »

En effet, dans cette région plus libre et en quelque sorte plus aérée du Parnasse, que l'abbé de Saint-Geniez appelait le *Haut Latium*, aucun poëte nouveau ne se montre, et ceux qui ont survécu disparaissent rapidement : Huet meurt en 1721, Massieu en 1722, Fraguier et La Monnoye en 1728. En 1743, Titon du Tillet ajoute un supplément à son *Parnasse* français, il n'y met pas d'autres poëtes latins que Sanadon, Vanière, Porée, Rollin, Polignac et Brumoy, tous du siècle de Louis XIV, et tous aussi hommes de collége, à l'exception de Polignac.

Dans le *Bas Latium*, la poésie latine est encore cultivée. Les Jésuites cultivent surtout le genre didactique, animés par le succès des premiers livres du *Prædium rusticum*. Mais lorsque les Jésuites voient

[1] Ibid. Mai 1722.

[2] *Observ. sur les écrits mod.*, t. XI, lettre CLII, p. 25.

les vers latins dédaigneusement rejetés aux colléges, eux aussi commencent à s'en dégoûter. « Il semble, dit l'abbé Desfontaines en 1736, que depuis un certain nombre d'années, *les beaux esprits jésuites se soient ennuyés de régner tristement sur le Parnasse latin*.... Cependant, le P. De Marsy semble vouloir reprendre un *sceptre abandonné*[1]. » Et qui eût voulu disputer un sceptre sans royaume?

Les Jésuites accélèrent la chute de la poésie latine, en cédant eux-mêmes aux attraits de la muse française, bien que la manie de la cultiver ait été mise par le P. Jouvancy au nombre des défauts dont un jeune maître avait à se garder[2]. « Il semble, dit le même abbé Desfontaines, que dédaignant le rang distingué qu'ils occupaient sur le Parnasse latin, ils aient abandonné cette partie de la double colline et lui aient préféré le Parnasse français où ils ont un peu moins brillé. » On les voit faire expliquer dans leurs séances publiques les règles de la poésie française. Le programme d'une de ces séances annonce qu'on fera cette explication en français, pour ne pas faire violence à la langue latine, et pour mêler à son austérité une certaine gentillesse de la langue du pays, *festivitatem vernaculam aspergemus*[3].

Malgré les règlements, la langue française se glisse sur leur théâtre; elle figure d'abord timidement dans

[1] *Observ. sur les écrits mod.*, t. V, 193.

[2] *Ratio discendi et doc.* (1692), vers la fin.

[3] *Prolusiones ex arte poetica.* In-4°. — Programme d'une séance du collége de Lyon, 1698.

des *chœurs* ou intermèdes de tragédies latines. Il y en a plusieurs exemples dans Porée; il en fait lui-même l'apologie dans la préface de *Sephœbus* : « Il ne faut pas, dit-il, blâmer le poëte qui, devant une jeunesse française, fait paraître sur le théâtre les muses françaises. Elles ajoutent à cet exercice une certaine grâce qui est le privilége de l'idiome domestique, *vernaculam quamdam venustatem.* » Ailleurs, il assure que les chœurs d'*Agapyt* ont beaucoup embelli cette tragédie. Les vers suivants, tirés de ces chœurs, prouvent que Desfontaines avait raison en disant que les Jésuites avaient moins de succès sur le Parnasse français que sur le Parnasse latin.

UN JEUNE CHRÉTIEN.

A l'ombre d'un hêtre
Le berger assis,
Sans avoir appris,
Chante sur un pipeau rustique
L'objet dont son cœur est épris.
Un fol amour lui sert de maître :
Pour moi je chante le Seigneur.
Hélas! notre cœur est si tendre,
Par tant d'objets trompeurs on le voit enflammé!

UN AUTRE.

Le cœur suit la nature
De l'objet qui sut l'engager :
Tout passe et change de figure :
Comment ne pas changer?

Quand je lis ces vers où respire un certain raffinement sentimental, *molliculos versiculos*, il me semble voir l'ombre courroucée du P. Jouvancy reparaissant dans les murs du fameux collége, et disant à ses confrères : « Je vous avais bien recommandé de ne pas

faire de vers français; je vous avais prédit que vous en feriez de plats et de ridicules [1]. »

Bientôt les tragédies françaises se mettent à la mode. On en a plusieurs des P. P. Ducerceau, Brumoy, etc. Le premier y acquit une grande réputation, car il y réussissait beaucoup mieux que Porée, et a laissé d'autres vers français estimés, même de Voltaire. A la vue de ces nouveautés, un jésuite resté fidèle à la muse de Virgile s'écriait : « O infortunée latinité! que te reste-t-il désormais, si ce n'est d'être expulsée des colléges même, puisqu'on te voit peu à peu écartée de la scène théâtrale [2] ? »

L'Université subissait à son tour l'influence des goûts nouveaux. Dès l'an 1713, Grenan, ne se sentant, dit-il, aucun talent pour composer une tragédie, fit jouer au collége, Athalie. Comme le P. Porée, il sentit le besoin de justifier cette innovation qui excitait des murmures parmi ses collègues; il demanda aussi à la langue latine ses grâces piquantes, pour les tourner contre elle; mais au lieu d'une *préface*, comme le bel esprit jésuite, il composa un *prologue* en vers. On y voit se disputer, *Philorome*, l'ami du latin, le partisan entêté de la routine, et *Eulale*, l'homme au beau langage, l'ami du français. Eulale attaque les représentations de tragédies latines par cette raison sans réplique, que les spectateurs y usant peu de leurs oreilles y abusent de leur langue :

[1] « In iis enim versibus inepti vulgò et ridiculi sumus. » (*Ratio discendi*, p. 86.)

[2] Préface des *Harangues* (*Orationes*) du P. La Sante. 1741. 2 vol. in-12.

Qui nil capiunt, importunum, ut fit, genus,
Odiosumque; quia utuntur auribus parùm,
Utuntur linguâ, imo et abutuntur plurimùm.

L'acteur s'essouffle : que fait-on dans l'assemblée ? *on y cause, on y rit, on y boit* :

Anhelat actor, plenis buccis intonat...
Quid interim fit apud spectatorem rei?
Garritur, ridetur, bibitur...

Les maîtres de l'Université se distinguèrent des Jésuites par un côté : ils se risquèrent peu à composer eux-mêmes les tragédies françaises qu'ils voulaient faire représenter.

On vient de voir Grenan en prendre une de Racine. Voltaire, en 1735, propose à M. l'abbé Asselin, principal du collége d'Harcourt, la tragédie de la *Mort de César*, « pièce de ma façon, dit-il, toute propre pour un collége, où l'on n'admet point de femme sur le théâtre[1]. »

Nouveaux Troyens, les habitants de la cité latine y introduisent de leurs mains, par la brèche des règlements violés, le cheval dont les flancs recèlent un bataillon d'ennemis ; c'est pour eux une fête :

Pueri circum...
Sacra canunt funemque manu contingere gaudent.
Illa subit mediæque minans illabitur urbi.

Que le *Journal des Savants* vienne ensuite gémir de ce que « s'il se trouve encore parmi nous quelques génies propres à la poésie, *ils ne s'exercent plus à imiter les anciens auteurs latins*, *ils se bornent à composer des vers français* ![2] »

[1] Voltaire. — *Lettres*. Mai 1735.
[2] *Journ. des Sav.*, mars 1747.

Jadis les *libraires* publiaient à leurs frais des poëmes latins, quelquefois à l'insu des poëtes, comme cela arriva pour Huet ; on les voyait composer des préfaces, des dédicaces pour ces ouvrages. Aujourd'hui « l'accueil du public n'encourage ni les auteurs ni les libraires, » disent les *Mémoires de Trévoux* [1]. Les libraires, dit un autre écrivain, ne veulent plus imprimer à leurs frais les livres latins, *même en prose*, à moins que le renom de l'auteur ne garantisse un profit net à ces successeurs dégénérés de Turnèbe et d'Estienne [2]. » Le P. Desbillons ayant composé un volume de fables sera réduit à le porter à un imprimeur de Glasgow. Mais dans un prologue il ne manquera pas de signaler à l'indignation ou à la compassion des latinistes les libraires français :

> Nunc tale vix est qui suis opus velit
> Subjicere prelis typographus; vel, si audet,
> Aliquis periclum est emptor ne suus libro
> Suusque lector desit[3]...

Alors les *Mémoires de Trévoux* appelleront l'attention publique sur ce libraire étranger, comme sur un modèle qui devrait faire rougir notre pays : « Chez l'étranger, diront-ils, notre fabuliste a trouvé un zèle généreux et des soins typographiques dont il ne saurait trop se louer. » Mais nous anticiperions sur la dernière période de la décadence, en nous arrêtant à ces faits.

Un seul motif inspire également ce dégoût des poëtes

[1] Septembre 1741.
[2] La Sante. — *Orationes* (préface).
[3] Desbillons. — *Fabulæ Æsopicæ*. 1754. (Prologue du livre V.)

et celui des libraires pour les vers latins, c'est que le public lui-même n'en veut plus. Les vers latins ne sont lus que dans les colléges. C'est ce qu'atteste en 1735 l'abbé Desfontaines [1].

Là d'ailleurs, à défaut de lecteurs, ils auraient toujours un certain nombre d'auditeurs. Car on continue à y réciter des poésies en diverses solennités, et on use de stratagème pour faire circuler dans le monde les pièces récitées; on en distribue des exemplaires aux assistants à la fin des séances. C'est ce qu'on voit pratiquer en 1739 au collége des Quatre-Nations et au collége Mazarin, à la rentrée des classes.

Le P. de Marsy récite chez les Jésuites, au milieu de bruyants applaudissements, son long poëme du *Temple de la tragédie*.

Un autre n'est pas moins applaudi en récitant l'éloge funèbre de la langue grecque, *Epicedium linguæ græcæ* [3], plaisanterie ingénieuse et pleine d'à-propos, mais dont l'auteur oubliait peut-être qu'il y a une espèce de solidarité entre les deux langues anciennes classiques, et que sonner les funérailles du grec c'était peut-être sonner l'agonie du latin.

En réalité les poésies grecques de nos humanistes (je regrette de n'avoir à leur consacrer que ce souvenir triste et fugitif) étaient encore bien plus négligées que leurs poésies latines. Un article des mémoires de Trévoux en offre un exemple piquant. En 1746 paraît une

[1] *Observ. sur les écrits mod.*, t. I, p. 90.
[2] Ibid., t. XVIII, p. 257, et t. XIX.
[3] *Mém. de Trévoux.* Février 1747.

nouvelle édition des poésies françaises de La Monnoye. « On fait espérer les poésies latines du même auteur, dit ce journal (mai 1746); on ne promet pas ses poésies grecques. C'est sans doute pour ne pas alarmer le public. On craint, et ce n'est pas une terreur panique, que ceux *qui auront encore assez de courage pour acheter un recueil de vers latins*, ne perdissent toute envie de l'acheter, s'ils appréhendaient d'y trouver des poésies grecques. »

Vers le même temps, le *Journal des Savants* (mars 1747) déclare ne voir qu'avec regret « l'indifférence ou plutôt le mépris que l'on a aujourd'hui pour la poésie latine... » Faut-il s'étonner si, devant un public ainsi disposé, « les jeunes poëtes foudroyés brisent leur lyre et laissent là de dépit Apollon et les Muses; » si on ne parle plus la langue latine, « pour ainsi dire, qu'à l'oreille et en se cachant[1] ? »

Les concours académiques sont fermés pour elle. Vanière adressait un jour une épître à son poëme des *Colombes*, traduit en vers français. Il craignait bien, disait-il, que la traduction française eût seule le privilége d'attirer l'attention publique, mais il félicitait ses colombes de pouvoir ainsi pénétrer au Capitole de Toulouse, paraître aux Jeux floraux, où l'on n'entre plus désormais en costume latin :

Quò latiâ sub veste nefas intrare[2].

[1] Brumoy. — *Pensées sur la décad. de la poésie latine.* (*Mém. de Trévoux*. Mai 1722.)

[2] « Academia Tolosana, dit-il dans une note, gallicos jam tantùm scriptores ditissimis acuit præmiis. »

Quant aux *Mécènes* il n'en est plus question.

Voilà, dès la fin du siècle de Louis XIV, vers 1730, l'état de la poésie latine en France. Auparavant son crédit européen lui donnait lieu de ne pas se montrer jalouse de la poésie française. Aujourd'hui le vent de la disgrâce souffle pour elle dans toute l'Europe.

Dans l'Italie, sa terre natale, où des papes l'ont décorée de la pourpre et l'ont cultivée eux-mêmes avec intérêt, les traces de Bembo, de Sannazar, de Fracastor, de Vida, sont encore assez suivies, et c'est de là qu'arrivent le plus grand nombre de poëmes latins qui circulent alors en France[1]. Mais les efforts des latinistes italiens nous révèlent l'indifférence qui gagne déjà le public à leur égard. L'un, dès la fin du dix-septième siècle, a soutenu que la vraie poésie et la vraie éloquence n'ont toute leur beauté que dans la langue latine, et que les langues modernes, issues de celle-là, ne peuvent se maintenir qu'en se rapprochant de leur source[2]. Presque au milieu du dix-huitième siècle, un autre publie un livre sur l'utilité de la poésie et prononce trois discours à Padoue *contre les contempteurs des lettres*[3]. Un troisième, un jurisconsulte, veut réconcilier ses collègues et les Muses qu'un préjugé trop général a séparés, et il

[1] On sait que ces traces n'y sont pas tout à fait délaissées de nos jours. Ceux qui ont suivi à la Sorbonne les leçons de M. le doyen de la Faculté des lettres, ont pu entendre un jour un improvisateur italien qui demanda et obtint la permission de reproduire et de réciter immédiatement en vers latins la leçon qui venait d'être faite.

[2] *Vincentii Jani opuscula.* — Romæ, 1696.

[3] Vulpius. — *De Utilitate poeticæ.* — Patavii, 1743. In-8.

montre par des exemples nombreux les avantages qu'ils retireront de la poésie latine[1].

Mais ces voix dévouées rencontrent en Italie même un contradicteur audacieux. *Paul Zambaldi* compose en italien et publie à Venise trois dialogues où il veut démontrer qu'il est impossible de bien entendre et de parler le latin, attendu qu'il n'y reste presque rien, de tout ce qui s'appelle grâces, propriété des termes, harmonie[2].

En Allemagne, où naguère le palais de Ferdinand de Furstemberg lui servait de cour, les revers de la muse latine se trahissent aussi dans les efforts et le langage de ses amis. « Le temps devient moins fécond en poëtes, disent-ils en 1718 ; on voit peu d'auteurs s'abreuver aux sources d'Hippocrène[3]. » *Burman* et le journal de Leipsick s'indignent contre « le développement *vicieux et pervers* que prend en Europe l'étude des langues vulgaires ; » contre ces commentaires des auteurs anciens écrits en des langues modernes, où ils ne sont pas plus intelligibles pour certains pays, que s'ils étaient dans la langue du Japon[4] ; ils font appel au zèle des savants, au courage de la jeunesse pour arrêter ce fléau. En 1731, on montre, l'histoire à la main, que *la poésie conserve la latinité*[5]. Puis, comme si l'on craignait que

[1] *Jo. Aur. de Januario carmina.* — Naples, 1742. In-8. (Préface par J. Ant. Sergius.)

[2] *Osservazioni critiche intorno la moderna lingua latina*, del signor Paolo Zambaldi, gentiluomo feltrino. — Venezia, 1740. In-8.

[3] *Acta eruditorum.* 1718, p. 132.

[4] Ibid. 1733, p. 467.

[5] *Frid. Bertrami Meletemata litteraria.* — Brunswigæ, 1731. In-8. (De poesi latinitatis conservatrice.)

le public ne fût pas sensible à cette utilité de la poésie latine, le voyant épris des langues vulgaires, on la présente comme le soutien de ces langues[1].

Dans la Grande-Bretagne on voit s'effacer les traditions des humanistes de l'université d'Oxford, le souvenir des trente-sept poëtes latins écossais, publiés en 1637 sous le titre de *Deliciæ poetarum scotorum*, et même celui des beaux vers latins de Milton jetés dans l'ombre par son épopée. Les littérateurs anglais sont absorbés par l'étude et l'imitation des chefs-d'œuvre français du règne de Louis XIV.

II. Quelles sont les causes de ce discrédit général qui frappe la poésie latine? Les poëtes latins qui survivent ne savent pas s'en rendre compte. On les voit étudier avec anxiété ce problème aussi obscur pour eux que douloureux.

« D'où vient, dit le P. Brumoy, après deux mois de réflexion, que la poésie latine est depuis quelques années si peu à la mode? » Cela viendrait-il d'un changement de muses, du *mépris de l'antiquité*, « ou le feu de la poésie latine serait-il expiré dans les auteurs capables d'y réussir, parce qu'*il n'y aurait plus assez de lecteurs en état de goûter les beautés d'une langue morte?* Rougirait-on de ne consacrer ses veilles qu'à un petit nombre de connaisseurs, tandis qu'on peut enlever par des œuvres françaises *le suffrage d'un sexe qui fait la réputation des ouvrages* et des auteurs? » Il ne croit pas à l'influence de ces causes,

[1] *Jo. Gotter. Hauptmanni fasciculus carminum*, etc. — Lipsiæ, 1743. (Préface.)

car il se contente de les mettre en question, et ajoute promptement : « Quelle raison enfin de la décadence où nous voyons la poésie latine? » La raison à laquelle il finit par s'arrêter, c'est qu'il faut désormais *au public* « des sujets piquants et solides, sans quoi on ne veut plus de vers[1]. »

Rien de plus réel que deux de ces causes indiquées par Brumoy d'un air incrédule : la chute de l'érudition, et l'influence des femmes sur les succès littéraires. Mais il ne songe pas un instant à une cause bien plus grave encore, la perfection de la langue française, le goût de cette langue répandu dans toute l'Europe, et ses chefs-d'œuvre qui ont égalé les modèles anciens.

Au XVIIIe siècle, Racine, Boileau, Molière ne font que grandir en réputation, leur mérite n'a plus ni faveur à espérer, ni injustice à craindre des caprices contemporains. L'impartiale postérité commence pour eux, elle confirme le succès d'*Andromaque* et réhabilite *Athalie*.

L'abbé Desfontaines, témoin des illusions que se faisaient encore à ce sujet les humanistes, disait assez judicieusement en 1737 : « Faut-il s'étonner qu'une langue si polie, si épurée, et immortalisée par tant de beaux ouvrages, soit devenue l'amour et les délices des Français[2]. »

D'ailleurs les sciences physiques, naturelles ou politiques prenaient dans la faveur générale la place des goûts littéraires.

Le même critique accusait de prévention les savants

[1] *Mém. de Trévoux*. Mai 1722.

[2] *Observ. sur les écrits mod.*, t. XI, lettre CLII, p. 25.

qui attribuaient la décadence du latin au mépris de l'antiquité[1]. Il me paraît néanmoins facile de montrer que c'en était là aussi une cause véritable, issue en partie sans doute de la première, mais servant beaucoup à la fortifier.

L'érudition, en effet, n'est pas moins nécessaire, je l'ai dit, pour goûter les vers latins que pour en composer. Sous Louis XIV, elle avait acquis de précieux secours dans les éditions *Dauphins*, dans les travaux de Port-Royal, de Tanneguy-Lefèvre, de Huet, de Vavasseur et d'autres savants jésuites, travaux qui s'ajoutèrent fort à propos à ceux de Sanctius, de Vossius et de Scioppius, publiés dans le même siècle. Et cependant l'érudition déchut rapidement. L'abbé *Danet* se plaint dans une préface de ses dictionnaires latins publiés en 1684 et 1691, que le latin est déjà négligé. Huet déclare que « cette foule d'abrégés, d'indices, de nouvelles méthodes, de dictionnaires, ont ralenti cette vive ardeur qui faisait les savants... Dans la renaissance des lettres, la difficulté de les apprendre en augmentait le désir... La facilité des études en a produit le relâchement. On s'est arrêté au pied de la montagne où est la fausse érudition pour s'épargner la peine de monter au sommet où est la véritable[2]. » Témoin de cette décadence, et ne pouvant s'en consoler, Huet s'en venge en quelque sorte par des railleries d'une rudesse et d'une vivacité singulières sur les goûts des hommes nouveaux; « cabale d'*apedeutes*, gens ignares, et non

[1] Voy. le présid. Bouhier, préface de la traduction des *Tusculanes*.
[2] *Huetiana*, p. 171.

lettrés, » qui aiment mieux « ridiculiser l'érudition » que « sortir de leur crasse, quitter leur vie molle, les douceurs de leur fainéantise, le verbiage, les fadaises de leurs cafés... des cabarets du Pont-Neuf, » hommes pour qui « le café est toute l'Hippocrène. »

L'abbé Fraguier remarquait aussi avec douleur les mêmes symptômes; il disait à M. Dacier :

Nunc ætas indocta subit, vilescit Apollo,
Dum laudis propriæ studio decepta juventus
Doctorum antiquos avertitur calles...
Quin et compositis tradunt præcepta libellis
Et quasi deliret ratio jam effœta, probantur...

Qu'eussent-ils dit l'un et l'autre en voyant les extravagances que proposèrent bientôt au public ces jeunes écrivains qui s'érigeaient en maîtres et s'avisaient de vouloir, comme les savants de l'autre âge, alléger le fardeau de la science? Tandis que ceux-ci, passionnément dévoués à l'érudition, ne songeaient qu'à doubler dans ses intérêts la force des esprits, ceux-là ne visaient qu'à briller eux-mêmes en ménageant la paresse des intelligences et en flattant leurs contemporains par des nouveautés agréables. Entre 1718 et 1732, on les voit faire pleuvoir sur le public un vrai déluge de *Méthodes nouvelles*, de *Conseils*, de *Dissertations* sur la manière d'étudier les lettres; écrits plus ou moins bizarres et ne s'accordant qu'en un point : promettant de mener à la science *vite* et *sans peine*.

Le *Mercure de France* donne, en 1717 (janv. mars, mai), sur la poésie et l'éloquence une suite de dissertations où l'abbé de Pons élève la langue française infiniment au-dessus de la latine, et reproche à celle-ci

son obscurité, l'impossibilité de la bien apprendre, etc. On lit plus tard dans le même journal que ces théories ont été très-bien reçues des dames et des savants *non prévenus*.

En 1718, le même abbé DE PONS propose un *Nouveau système d'éducation;* il s'élève hardiment contre l'étude *prématurée* du latin, contre « la cruauté qu'on a de condamner de pauvres enfants au supplice de charger perpétuellement leur mémoire d'un vain jargon. » Il rejette bien loin ces *Despautères, fléaux du jeune âge*. Son disciple apprend *d'abord* à parler *excellemment* la langue française; puis il étudie un peu de latin et y « fait plus de progrès en un an que l'on n'en fait d'ordinaire dans le long cours des humanités. »

Quatre ans après, DUMARSAIS, précepteur de MM. de Beaufremont, dans une *Nouvelle méthode raisonnée pour apprendre la langue latine*, résout toutes les difficultés du latin par la *routine*, et n'admet la grammaire et les thèmes qu'après une longue étude des auteurs.

En même temps, l'abbé FRÉMY veut faire expliquer les auteurs et composer les thèmes « à la faveur d'*une seule règle monosyllabique soutenue de certains hiéroglyphes;* » le tout accompagné « d'une démonstration proportionnée à la capacité des moins intelligents [1]. »

Toutes ces inventions ne sont rien auprès de la mer-

[1] Voy. sa *Dissertation préliminaire* ou *Essai d'une nouv. méthode.* — Paris, 1722. In-12. — Il applique sa méthode à l'explication de l'hymne de Santeuil : *Stupete gentes.*

veille que met au jour M. de Vallange en 1730. C'est l'*Art d'enseigner le latin aux petits enfants sans qu'ils s'en aperçoivent et en les divertissant;* la pratique de cet art sera confiée à des femmes, remueuses, gouvernantes, dressées par un livre appelé *Directoire*, et aidées d'un système d'objets grammaticaux : poupées, bouquets, rubans, gants, bracelets, et surtout du *four grammatical*, collection d'objets comestibles, dont chacun est le symbole de quelque notion scientifique. Despautère ne sera bon qu'à chauffer ce four. Cet écrit était-il une plaisanterie? Il paraît cependant avoir été pris au sérieux par de graves critiques, et le *Mercure de France* en rendit compte avec éloge et admira surtout cette promesse attendrissante : « Comme il n'y a point de thèmes à composer, on épargne ainsi les verges et les férules[1]. »

Un autre va introduire dans les sciences et dans les belles-lettres *les personnes qui ne savent que le français*[2]. Il prouvera qu'on peut se passer du latin par l'exemple de Conrart, de Racan (il ne put jamais apprendre le *Confiteor*), de Quinault, de Perrault et de Lamothe.

Enfin, si nous voulions aller jusqu'en 1756 nous verrions paraître la *Nouvelle méthode latine* de M. Delaunay, à la portée d'un enfant de cinq à six ans qui sait lire, méthode qui promet beaucoup plus de progrès en deux ou trois ans qu'on n'en fait en huit ou dix par la route ordinaire.

[1] *Mercure de France*, août 1730, p. 1816. — Voy. aussi le *Journal des Sav.*, octobre 1730.

[2] *Introd. générale à l'étude des sciences*, etc. — La Haye, 1731. In-12.

Et l'on voulait qu'une société, dont les goûts encourageaient de telles publications, produisît des poëtes latins, ou supportât la lecture de leurs œuvres! C'est bien alors que Ronsart aurait dû venir leur dire : « Comment veux-tu qu'on te lise, latineur, quant à » peine lit-on Stace, Lucain, Sénèque, Silius et Clau- » dian, qui ne servent que d'ombres muettes en une » estude, auxquels on ne parle jamais que deux ou » trois fois en la vie, encore qu'ils fussent grands » maîtres en leur langue maternelle? et tu veux qu'on » te lise, qui as appris en l'escole à coups de verge, » le langage estranger, que sans peine et naturellement » ces grands personnages parlaient à leurs valets, » nourrices et chambrières [1] ? »

Ce n'étaient pas seulement Claudien et les autres poëtes de second ordre qui étaient négligés, c'étaient aussi les grands génies du siècle d'Auguste. L'abbé de Pons voulait bien laisser étudier un peu de latin à ses disciples, quand ils sauraient *excellemment* le français, et leur disait : « *Nous citerons en jugement* » *Virgile, Horace et autres poëtes que le préjugé* » *divinise.* Nous rendrons justice à ce qu'ils ont de » bon, mais nous ne ferons aucune grâce à leurs » fautes ; la raison qui les jugera ne connaît ni anciens » ni modernes. »

Quand les poëtes anciens étaient ainsi méconnus et dédaignés, quel attrait pouvait avoir un poëme latin moderne? ou plutôt, quelle fatigue n'eût-il pas fallu

[1] Préface de la *Franciade.*

affronter pour le lire et l'entendre ? On ne veut même plus de livres en prose latine. « Les médecins, les médecins eux-mêmes, s'écrie avec indignation un humaniste, dégénérés de leurs ancêtres, qui furent les princes et les coryphées de la latinité, oublieux de leur Fernel, se mettent à écrire leurs aphorismes en français... Quel sera le Machaon capable de guérir ce cancer incurable [1] ? »

Dans le siècle précédent, l'érudition qui suscitait et mettait en honneur les poëtes latins, conservait assez de prestige pour ne pas leur laisser trop envier les suffrages du sexe élégant. « Il ne manque pas de gens, disait le P. Mambrun, en parlant des poëtes français, qui comptent pour rien la dignité épique, et pour tout la faveur du sexe inférieur. Leur raison, qui n'est pas absurde, est celle-ci : « Il n'y a que les femmes qui » lisent, il n'y a qu'elles qui louent, il n'y a qu'elles » qui achètent [2]. » Et le P. Mambrun se moquait de ce calcul à courte vue, en y opposant la publicité européenne des poésies latines. Il se moquait de Ronsard « devenu la risée des femmes mêmes, à qui il avait voulu faire la cour en choisissant pour son épopée la langue nationale. » Ronsard fut cependant accusé de n'être pas allé assez loin dans cet hommage rendu aux femmes. « Vous ne deviez pas tant vous infatuer d'Ho- » mère ni de Pindare, » lui dit Malherbe, mis en scène par Guéret [3] : « Il valait mieux songer à plaire à la cour

[1] La Sante, *Orationes*. 1741 (Préf.).
[2] *Dissert. peripat. de epico carmine*. 1652.
[3] *Le Parnasse réformé*. 1671. In-12, p. 69.

» et considérer que les dames, qui sont la plus belle
» moitié du monde, et le sujet le plus ordinaire de la
» poésie, ne savent ni latin, ni grec. »

Santeuil fut jaloux un jour de ce privilége des poëtes français, il se demanda, tout ému, s'il fallait continuer à poursuivre la renommée par des vers latins :

Oblectant Galli mirâ dulcedine vates
Et versus blandos blanda puella legit...
Hos legit et relegit vel seri ad luminis ignes,
Perditaque, hos versus dum meditatur, amat.
Et nos Ausonii per carmina quærere nomen
Pergimus?[1]. . . . . .

Huet reconnaissait à la fin de sa vie cette influence des femmes, qu'il avait si longtemps oubliée ou dédaignée. « C'est de là, disait-il, que dépend la fortune poétique; et malheur à ceux qui, faute d'avoir fait ces considérations, ont travaillé à acquérir l'approbation publique par des poëmes épiques [2]. » Néanmoins, dans la plus grande partie de sa carrière, Huet avait pu voir les vers latins admirés d'une élite de *femmes savantes*, assez nombreuses pour fournir à Molière la matière d'une comédie. Mais qu'attendre désormais de ces mères du temps de Louis XV, qui pâlissaient de frayeur en entendant dire que leur fils apprenait le grec [3] ?

A ces trois causes essentielles de la décadence de la poésie latine, on peut joindre la foule de poëmes latins insipides et frivoles dont on avait été accablé, et l'insuffisance, de jour en jour plus sensible, d'une langue

[1] *Ad Car. Peraltum.*
[2] *Huetiana.*
[3] Voy. Lebeau, *Quantum sit pretium latinæ poeseos* (oratio).

morte, à exprimer les idées et les sentiments si mobiles du monde moderne. Les poëtes latins n'avaient garde de songer à cette dernière cause, et en général ils ne voyaient pas la gravité des autres. Beaucoup parmi eux accusent de leur ruine la philosophie nouvelle. Un de leurs amis s'en prend à il ne sait quelle métaphysique frivole qu'on a voulu appliquer aux lettres [1]; un autre, bien plus tard, il est vrai, parlera des poëtes de l'Université « découragés par les plaisanteries philosophiques de quelques beaux esprits ignorants [2]. »

Mais la poésie latine était condamnée à déchoir par une loi naturelle. Toutefois elle aurait pu garder une place honorable encore, si sa décadence n'avait été précipitée par des attaques continuelles.

Ses principaux défenseurs sont le *Journal des Savants*, où écrit l'abbé Fraguier, les *Mémoires de Trévoux*, enfin quelques maîtres de l'Université : Rollin, sur lequel je ne reviendrai pas ici, ayant déjà cité les paroles modestes qu'il a consacrées à la défense de cette cause, et après lui, Charles Le Beau.

III. On pourrait réduire à trois les reproches qui sont adressés à la poésie latine. Ses ennemis, pour la reléguer dans les colléges, ont affirmé depuis longtemps qu'elle n'avait plus d'autre asile, et leur affirmation finit par devenir vers 1730 une réalité incontestable ;

[1] Granet. — *Réflex. sur les ouvr. de litt.* 1737. In-12. T. IV, p. 1.

[2] L'abbé Crouzet. — *Discours* prononcé en 1786. (*Année littéraire*, t. VII. 1787.)

[3] Voy. *supra*, p. 20.

on sait quel mépris injurieux s'attachait aux termes de *cuistres*, de *pédagogues*, si communs dans la bouche des philosophes[1]. Les préjugés répandus partout contre le *pédantisme* discréditaient tout ce qui sentait le collége.

Il y a même des humanistes qui paraissent s'incliner devant ces préjugés. Le *Journal des Savants* (février 1727) veut recommander un poëme de l'abbé Desjardins sur le mariage de Louis XIV ; qu'en dira-t-il? « c'est un ouvrage *qui ne sent pas les bancs.* »

Mais les Jésuites du collége de Louis-le-Grand intéressent l'amour-propre de leurs élèves au salut de la muse latine. C'est à ces élèves que le libraire Barbou dédie en 1723 les œuvres du P. Cossart : *Eruditæ juventuti convictus Parisiensis in regio Ludovici M. collegio à Patribus Societatis Jesu institutæ.* Derrière le libraire on croit apercevoir la main ingénieuse des maîtres qui le poussent à se charger de cet hommage pour le rendre plus piquant, plus flatteur pour MM. les pensionnaires, plus frappant pour le public. Le P. *La Sante* fait paraître en 1732, sous le nom de *Muses de rhétorique*, un recueil de vers de ses élèves, précédé d'un poëme de sa propre composition, et on en fait tirer trois éditions en peu d'années. La préface, qui est sous le nom du libraire (je soupçonne que c'est un pur stratagème du P. La Sante), met en relief l'éclat aristocratique des noms de ces jeunes muses, et fait valoir

[1] L'abbé Desfontaines (*Observ. sur les écrits mod.*, 1737, t. XI, lettre CLII, p. 25) constate et regrette l'influence de ces préjugés.

leur talent par une considération assez singulière : « Les savants reconnaîtront que la muse latine n'est pas ruinée, comme le répètent de sots détracteurs, puisque *la fleur de la jeunesse française* la cultive encore avec éclat... Dieu, prévoyant les hautes charges qu'auront à remplir ces jeunes gens de la première noblesse, n'a pu manquer de leur donner des talents au-dessus du commun. »

On publie, vers 1737, un poëme seul sur la *Montre* (*Gnomon manualis*). Le journal des Jésuites dit assez mystérieusement en l'annonçant : « On le suppose composé par cinq ou six écoliers de seconde. Bien des maîtres seraient embarrassés à traiter de la même manière un pareil sujet[1]. »

L'année suivante, l'abbé d'Olivet exploite en faveur de la poésie latine le plus haut titre connu dans la république des lettres. Il publie un recueil de pièces de Huet, Fraguier, La Monnoye, Massieu, Boivin, toutes connues déjà du public, excepté le *Café* de Massieu, et l'intitule : *Poésies des membres de l'*ACADÉMIE FRANÇAISE *qui ont écrit en latin ou en grec*[2]. Le volume est offert à l'Académie française elle-même par une dédicace signée du nom du libraire Baudot. Les *Mémoires de Trévoux*[3] annoncent ce recueil sur un ton de triomphe et ne manquent pas de relever, pour l'honneur de la poésie latine, le rôle qu'y joue le libraire. « Voici un

[1] *Mém. de Trévoux*. Février 1737.

[2] *Poetarum ex Acad. gall. qui latinè aut græcè scripserunt carmina*. 1738, in-12.

[3] Janvier 1739.

livre, disent-ils, qui va venger le siècle, *la librairie* aussi bien que les savants qui vivent encore comme pour empêcher la prescription. »

Mais les stratagèmes de l'abbé d'Olivet sont éventés par l'indiscrétion de deux autres journaux, bienveillants pour les poëtes latins, mais emportés par l'envie de montrer, l'un la sévérité de son contrôle, l'autre sa finesse d'humaniste. D'un côté l'abbé Desfontaines fait observer que les vers de Massieu, et de Fraguier, contenus dans ce recueil, datent d'une époque où ces écrivains non encore membres de l'Académie enseignaient les humanités, et se trouvaient obligés par état de composer des vers latins [1], ce qui n'est qu'à moitié exact. D'un autre côté, le *Journal des Savants* (février 1739), tout en accordant de grands éloges aux poëmes contenus dans ce recueil, croit reconnaître dans la dédicace l'élégante et pure latinité de l'éditeur, M. l'abbé d'Olivet. Le succès que s'était promis le savant éditeur, soit de ce titre de *poëtes de l'Académie*, soit du rôle d'un libraire ressuscitant les Estienne, se trouve donc compromis.

Du reste, tous ces artifices inventés pour captiver la curiosité publique échoueraient contre le second reproche adressé aux poëtes latins modernes.

Dans leurs œuvres, dit-on, il n'y a ni poésie, ni style. On renouvelle contre eux les railleries de Desmarets qui leur disait :

Qu'on vous ôte Apollon, les Muses, le Parnasse,
Et les heureux lambeaux de Virgile et d'Horace,

[1] *Observ. litt.*, 1738, t. XVI, p. 337.

Vous voilà secs, mourants, sur la vase couchés,
Comme sont les poissons des étangs desséchés [1].

On aimait à répéter, sans se donner la peine d'en vérifier l'exactitude, les plaisanteries de Boileau et de Jean Leclerc, qui les traitaient de singes des anciens. Le *Journal des Savants* constate ces critiques habituelles en les combattant. « Il ne faut pas, dit-il, se laisser séduire aux discours de quelques personnes qui viennent, armées de je ne sais quel raisonnement métaphysique, débiter que les vers latins ne sont aujourd'hui qu'un tissu de phrases copiées d'après les poëtes anciens [2]. »

Ici du moins les apologistes de la poésie latine essayaient de répondre à leurs adversaires. Le *Journal des Savants* et les *Mémoires de Trévoux* analysent avec une complaisance minutieuse les poëmes latins qui se hasardent à paraître au jour. Ils y signalent mille beautés, ils les recommandent avec chaleur. Le *Prædium rusticum* de Vanière est l'objet de longs articles publiés en cinq années différentes dans les *Mémoires de Trévoux* [3], en trois années dans le *Journal des Savants* [4].

Apparemment ces longs articles n'étaient pas lus beaucoup plus que les poëmes eux-mêmes. Les adversaires des humanistes se dispensaient de prendre connaissance, soit des uns, soit des autres, en recourant

[1] Dithyrambe contre Santeuil et Commire.
[2] 22 février 1706.
[3] 1706, 1708, 1727, 1731, 1746.
[4] 1706, 1707, 1719.

à une dernière raison, qui, pour eux, tranchait radicalement la question. *La langue latine est une langue morte*, disaient-ils, après Boileau et Fleury ; il est impossible de la parler, de l'entendre, et même de la prononcer comme il faut ; et les latinistes ressemblent à des étrangers qui écriraient la langue française sans l'avoir apprise ailleurs que dans les livres. Cet argument avait aussi l'avantage d'être bien plus facile à soutenir que le précédent, et bien plus difficile à réfuter. Quelle preuve évidente pouvait-on y opposer, quels principes invoquer, sur lesquels il fût possible d'être d'accord de part et d'autre ? Alléguerait-on les ouvrages des anciens comme des guides suffisants pour nous initier à leur langue ? Comment démontrer cette suffisance aux adversaires ? Le *Journal des Savants*[1] avait une répartie assez piquante contre ceux qui ne cessaient de répéter que la langue latine est une langue morte. « *Elle est morte sans doute*, disait-il, *pour ceux qui raisonnent ainsi.* » Ce qu'il ajoutait était-il bien clair ? « Mais elle a une nouvelle vie dans la composition des savants qui, l'ayant étudiée à fond, se la sont rendue propre, à peu près comme on se rend propres les *règles de la musique*, jusqu'à s'en servir parfaitement bien dans la composition, quoique la musique soit pour ainsi dire une espèce de langue morte, puisque aucune nation du monde ne s'en sert dans le discours familier. » Ces anciens que vous étudiez à fond, répliquaient les adversaires, toujours avec Boileau, s'ils revenaient au monde, riraient à gorge déployée de vos écrits latins.

[1] 22 février 1706.

Les *Mémoires de Trévoux* auront beau déclarer absurde cette supposition de poëtes anciens revenant au monde pour juger leurs imitateurs, puisqu'on sait bien qu'on ne se trouvera jamais en présence de pareils juges, supposition imaginée par ceux-là même qui savaient moins le latin que leurs adversaires, les plaisanteries des aggresseurs auront toujours plus de succès que les savantes dissertations des apologistes [1].

Ceux-ci finirent par invoquer de préférence en leur faveur le XVIIe siècle qui commençait à avoir l'autorité que donne l'antiquité. Ils opposaient le tableau du discrédit actuel de la poésie latine à la brillante faveur dont elle jouissait sous Louis XIV. Leurs regrets jettent sur cet âge d'or littéraire, sur les services que les vers latins ont rendus aux lettres et à la civilisation, des couleurs beaucoup trop favorables. J'ai cité un écrivain parlant des anciens magistrats dont les vers latins « leur feraient peut-être plus d'honneur dans la postérité que leurs hautes charges. » Il ajoutait : « On ne doit pas oublier que c'est aux Sannazar, aux Vida, à plusieurs autres poëtes latins, qu'on a la principale obligation d'être sorti de la barbarie ; ces heureux génies ont fait renaître le bon goût des lettres en s'appliquant à imiter les anciens. Il est à craindre qu'en perdant de vue ces excellents modèles on ne rentre insensiblement dans la barbarie dont on a eu tant de peine à secouer le joug [2]. »

Deux humanistes savants et spirituels méritent ici

[1] Voy. *Mém. de Trévoux*, 1754 janvier (sur Doissin), 1755 janvier, 1er vol. (sur Sanadon).

[2] *Journ. des Sav.*, mars 1747.

d'être mis en relief, le P. Brumoy et Ch. Le Beau.

Le P. Brumoy, annonçant dans les *Mémoires de Trévoux*[1] un poëme philosophique de l'abbé Fraguier, entrevoit une chance de salut pour la poésie latine dans son alliance avec la philosophie. « Sur cela, dit-il, il m'est venu quelques pensées que je développerai dans le mois prochain, pour *essayer de réconcilier la poésie latine de nos jours avec notre siècle.* » La composition de ce grave plaidoyer le retient encore plus longtemps qu'il n'avait pensé, et ce n'est qu'au bout de deux mois qu'il publiera ses *Pensées sur la décadence de la poésie latine en Europe*[2]. Le spectacle de cette décadence lui inspire les aveux et les recherches inquiètes que j'ai indiqués plus haut. Arrivant à l'apologie de la poésie latine, il montre la nécessité de s'y exercer, pour savoir apprécier et goûter les anciens; nécessité d'autant plus grande, dit-il, qu'il est plus difficile, selon nos adversaires, d'apprendre une langue morte. Au lieu d'insister sur cet avantage réel et de n'aller guère au delà, afin de battre plus sûrement ses antagonistes, le P. Brumoy soutient que les vers latins sont un indispensable auxiliaire de la poésie française, et que les deux sommets de la montagne poétique se sont toujours mutuellement éclairés.

Pour moi, il me semble que les vers latins ont rendu directement plus de services à notre prose qu'à la poésie nationale. De tous nos grands poëtes classiques, Corneille est le seul qui ait gardé de l'attachement pour

[1] Mars 1722.
[2] *Mém. de Trévoux.* Mai 1722.

ce genre de composition, tandis que la prose noble, fleurie, nombreuse, de Balzac, de Fléchier et de La Rue, offrent des traces visibles de leur muse latine.

Le P. Brumoy rappelle avec emphase et exagération les destinées passées de la « poésie latine si florissante dans les siècles polis de la France, que François Ier, Henri IV et Louis XIV ont vu naître plus de poëtes latins que le siècle d'Auguste n'en avait produit. » Une vingtaine d'années plus tard (1741), Brumoy reproduit cette dissertation en tête de ses œuvres mêlées, avec quelques modifications inspirées par les progrès que la décadence de la poésie latine a faits dans l'intervalle. Cette décadence y est avouée plus ouvertement encore; mais il insiste aussi davantage sur le contraste qu'elle fait avec l'âge passé, où la poésie latine « procurait de la gloire, des bénéfices et même des évêchés. » Il ne rabat rien de l'importance qu'il lui attribuait, et des grandes destinées qu'il promettait dans les siècles à venir aux poëmes latins. « Ils auront sur les œuvres françaises l'avantage de durer plus longtemps, de mûrir toujours sans vieillir jamais, semblables à ces anciens vins de Falerne, qui pouvaient compter plusieurs consulats. »

Voilà le plus brillant plaidoyer prononcé en faveur de la poésie latine, à cette espèce de tribune littéraire appelée les *Mémoires de Trévoux*, qui parlait au monde lettré avec assez de hardiesse pour oser, en naissant, attaquer Boileau à l'apogée de sa gloire ; avec assez d'influence pour piquer le vieux satirique[1].

[1] Voy. l'épigramme que Boileau fit contre les journalistes de Trévoux,

Du haut d'une tribune plus modeste, dans une distribution de prix, Le Beau prononça un autre plaidoyer très-analogue à celui-là, mais écrit en latin et avec beaucoup plus de grâce, de finesse, d'élégance et d'émotion [1]. Comme le P. Brumoy, il avoue la décadence de la poésie latine, sans toutefois en discuter les causes. « Les uns, dit-il, rejettent la langue latine parmi les jouets de l'enfance. D'autres supportent qu'on l'apprenne encore, mais non qu'on fasse des vers latins, si on ne veut passer pour visionnaire, homme en délire, *spectre ou fantôme errant parmi les tombeaux ruinés de Lucrèce et de Virgile.* » Plus adroit que le savant Jésuite, il ne fait appel à la reconnaissance des muses françaises qu'en identifiant la cause de la poésie latine des modernes avec celle de la poésie ancienne. Dans une ingénieuse et brillante prosopopée, il fait passer devant son auditoire Térence, Virgile, Horace, escortés chacun d'un groupe de disciples, illustres dans la poésie française. Il ne se défend pas cependant de toute exagération. Il voit dans ses adversaires, des hommes « qui veulent nous ramener aux glands et à la pâture grossière de l'âge barbare ; » dans la poésie latine, un art non-seulement très-supérieur à la poésie française, mais encore capable d'assurer un brillant succès, « sinon dans le

et ses *Lettres à Brossette*, 4 novembre 1703. « Vous n'avez pas moins bien deviné quand vous avez cru que je ne digérerais pas aisément l'insulte ironique que m'ont faite de gaieté de cœur, et sans que je leur en aie donné aucun sujet, Messieurs les journalistes de Trévoux. » Les lettres suivantes font l'histoire de sa réconciliation solennelle avec eux.

[1] *Quantum sit pretium latinæ poeseos*, ad solemnem præmiorum pompam, oratio.

monde féminin parmi les boîtes à toilette et les miroirs, du moins dans toute l'étendue de l'Europe et dans les temps à venir. »

C'est l'éternel spectacle de l'esprit humain qui pour combattre un excès se laisse entraîner dans un autre.

Un critique qui ne manquait pas d'autorité et dont la collaboration au *Journal des Savants* avait sensiblement amélioré ce journal, l'abbé Desfontaines, penchait d'abord vers le même excès que nos humanistes, car il appelait les vers français des *colifichets barbares* [1]. Plus tard il parut plus impartial, et dit avec beaucoup de justesse, sinon avec une politesse parfaite : « Convenons que les savants assez imbéciles pour négliger leur langue maternelle et que nos beaux esprits contempteurs du siècle d'Auguste, sont également répréhensibles ; reconnaissons l'avantage de ne pas séparer des connaissances qui se prêtent un mutuel secours, et dont dépend, à mon avis, la conservation du bon goût. » Je me serais associé volontiers à ce vœu qu'il exprimait alors : « *Il est à souhaiter que la France ne soit jamais dépourvue d'écrivains dans la langue latine, et il est des occasions où ils peuvent employer ce talent d'une manière glorieuse à la nation* [2]. »

Quatre ans après, il semble finir par incliner vers l'autre excès. Il réfute presque entièrement la dissertation du P. Brumoy, et déclare qu'il n'est pas plus nécessaire de faire des vers latins pour être bon poëte français, que d'en faire de français pour être bon poëte en

[1] *Observ. sur les écrits mod.*, lettre LXIX. 1736. Tom. V, p. 193.
[2] Ibid., lettre CLII, t. XI, p. 25. 1737.

quelque langue que ce soit ; qu'au lieu de *mûrir* avec le temps, les poëmes latins *moisissent* plus ordinairement ; enfin que les vers latins pour lesquels il proteste encore de son goût quand ils sont excellents, ne le sont que rarement, car depuis Buchanan, dit-il, il n'y a presque point eu de bons poëtes latins, excepté parmi les Jésuites [1].

C'est que le critique subit autant l'influence de son siècle qu'il lui impose la sienne. Or les goûts de ce siècle frivole et moqueur, hostiles à tout ce qui avait joui des respects du passé, le devenaient de plus en plus pour la poésie latine. Aussi en ce moment tous les humanistes tournent les yeux vers l'*Anti-Lucrèce*, que le cardinal de Polignac vient de laisser inédit en mourant.

III.

L'Anti-Lucrèce. — Etat désespéré de la poésie latine.

I. Exilé dans son abbaye de Bon-Port en 1698, Melchior de Polignac y travailla quatre ans à l'*Anti-Lucrèce*, dont la première idée lui était venue l'année précédente, dans le cours d'un entretien avec le sceptique Bayle. « Quand il revint à la cour, combien de fois ne lui fallut-il pas redire à quoi il s'était occupé pendant son séjour à Bon-Port. Il lui échappa de parler de *l'Anti-*

[1] Ibid., t. XXIV, p. 250. 1741.

Lucrèce, et quoiqu'il n'en parlât que comme d'une légère ébauche, chacun voulait voir le poëme et le qualifiait d'avance de merveilleux et de divin. Il ne put se défendre d'en communiquer un peu plus, un peu moins. Le moins était pour les simples curieux, le plus était ou pour des personnes d'un rang élevé, à qui il ne pouvait rien refuser, ou pour des amis dont il espérait recevoir de nouvelles lumières... Le bruit se répandit que deux princes infiniment respectables en avaient commencé la traduction [1]. » Cette traduction était pour Louis XIV, qui savait peu de latin et voulait, comme tout le monde, voir ce poëme qu'on ne pouvait se dispenser de connaître, dit Le Beau, si on voulait passer pour homme de bon ton [2]. Le poëte s'entoura des critiques les plus savants et les plus fins, pour polir et châtier son œuvre. Il consulta jusqu'à l'oreille de Boileau, cette oreille délicate et ombrageuse [3], et le grand Aristarque ne dédaigna pas de lire le poëme, de proposer ses remarques à l'auteur en déclarant son œuvre conforme à la saine antiquité.

La réputation de l'*Anti-Lucrèce* éclata bientôt à l'étranger. Clément XI en entendit la lecture. En Hollande, Le Clerc en inséra des extraits dans son journal. En Angleterre, Newton, quoique combattu par le poëte, lui adressa une lettre de félicitation.

[1] De Boze. — Eloge du cardinal dans les *Mém. de l'Acad. des inscrip. et belles-lettres*, in-4°, t. XVI, 306.

[2] Cùm *Antï-Lucretium* nosse pars urbanitatis putaretur. (Préface de l'*Anti-Lucrèce*.)

[3] Adhibuit etiam Bolæi censoris aures, teretes illas et superbas. (Ibid.)

Tout contribuait à cette réputation d'un poëme encore sur le chantier, l'esprit distingué de l'auteur, ses succès diplomatiques, son grand nom, la pourpre dont il fut décoré en 1713, son caractère dont Mme de Sévigné disait : « C'est un des hommes du monde dont l'esprit me paraît le plus agréable. Il sait tout, il parle de tout; il a toute la douceur, la vivacité, la complaisance qu'on peut souhaiter dans le commerce. »

Aussi les amis de la poésie latine appelaient de tous leurs vœux la publication de l'*Anti-Lucrèce*. Leibnitz disait à l'abbé Fraguier vers 1713 :

Unus poterit... Lucreti recludere fontes
Nuper purpureâ redimitus tempora mitrâ,
Festinetque utinam prodire in luminis auras !...

Vers le même temps, le P. Le Jay adressait une ode au cardinal pour le presser de faire paraître son chef-d'œuvre :

Quid ergo cessas, flos sacri, et splendor chori,
Priscisque major vatibus?
Quid nocte condi tamdiu obscurâ jubes
Versus timendos impiis?

Et cette ode, si nous en croyons le P. Le Jay, avait redoublé l'impatience des amateurs [1]. Mais ils avaient encore longtemps à attendre ; pour calmer cette impatience, Le Jay inséra une analyse de l'*Anti-Lucrèce* dans le second volume de la *Bibliothèque des Rhéteurs*, en 1725, et ce ne fut pas, dit-il, un médiocre service rendu à la république des lettres.

En 1722, le P. Brumoy ne voyait que dans « ce

[1] *Biblioth. rhetor.*, in-4°, II, p. 216.

poëme si désiré, le puissant appui » nécessaire pour relever la poésie latine et le goût de la littérature [1]. « Plût à Dieu, disait, seize ans plus tard, le libraire Baudot, ou plutôt, sous ce nom, l'abbé d'Olivet, dédiant à l'Académie française les poésies latines et grecques de cinq de ses membres ; plût à Dieu qu'il m'eût été permis d'y joindre celles d'un autre académicien !... Quel service ne rendra pas à la poésie et à la philosophie celui qui donnera au public cet *Anti-Lucrèce* si attendu, si désiré, ce chef-d'œuvre du Virgile revêtu de pourpre, digne d'être *imbibé d'huile de cèdre et conservé dans le cyprès ?* »

Bientôt le roi littéraire du XVIIIe siècle, VOLTAIRE, vient se ranger parmi les admirateurs du cardinal. La poésie latine peut le tenir d'abord pour ami. En 1731, on le voit écrire au traducteur d'un nouveau poëme latin, sur le printemps. Il admire l'élégance, l'harmonie, la bonne latinité de l'original, et en cite plusieurs vers qui l'avaient charmé [2]. Il se plaît lui-même à faire quelques vers latins sur le feu, sur un pape, sur le cardinal Querini, qui a traduit en vers latins son poëme de *Fontenoy*. A l'occasion de cette traduction, les Jésuites des *Mémoires de Trévoux* parlent amicalement de l'auteur de la *Henriade* : « Comme M. de Voltaire, disent-ils, a voyagé au Temple du Goût avec un cardinal qui faisait aussi des vers latins, il sera plus à portée que personne, de comparer les Muses de ces

[1] *Mém. de Trévoux*. Mai 1722.
[2] *Lettres* de Voltaire, 4 mars 1751, à M. Favière.

deux éminentissimes [1]. » En effet, le cardinal de Polignac lui avait lu quelques passages de l'*Anti-Lucrèce ;* Voltaire les trouva si beaux qu'il prit le cardinal pour guide au *Temple du Goût* (1731), et lui décerna ce magnifique éloge au début du charmant écrit qui porte ce titre :

Le cardinal, oracle de la France,
Non ce Mentor qui gouverne aujourd'hui,
Mais ce Nestor qui *du Pinde est l'appui,*
Ce cardinal qui, sur un nouveau ton,
En vers latins fait parler la sagesse,
Réunissant Virgile avec Platon,
Vengeur du ciel et vainqueur de Lucrèce...

Dans son poëme des *Systèmes*, il parlait aussi des *beaux vers latins* de Polignac contre Spinosa, et en citait douze.

L'*Anti-Lucrèce* paraissait donc une exception éclatante à la proscription qui frappait de toutes parts la muse latine.

Le cardinal meurt en 1741, sans l'avoir publié, sans l'avoir même tout à fait achevé [2]; il meurt en murmurant quelques vers qu'il veut améliorer et dont on ne retient que celui-ci :

Quæsivit strato requiem ingemuitque negatâ.

L'abbé de Rothelin a reçu le poëme des mains du mourant, avec la faculté de le publier ou de le supprimer. Mais il ne songe qu'à le mettre en état de voir le jour. Il se met à confronter les diverses copies, à re-

[1] Janvier 1746.

[2] On ne trouva que vingt-quatre vers du neuvième livre ; il en manquait plusieurs au commencement du dixième.

cueillir et insérer à leurs places les additions que le cardinal a laissées éparses. Il organise des tribunaux littéraires pour la lecture et la critique de l'ouvrage. « Ce qui me touchait le plus, dit un des membres de ces tribunaux, c'est l'inquiétude avec laquelle M. l'abbé de Rothelin cherchait à démêler le véritable sentiment de ses auditeurs, et la satisfaction vive que lui causaient de sincères applaudissements. On eût dit qu'il était l'auteur de ce poëme, en le voyant sans cesse occupé de cet ouvrage [1]. »

La mort le surprend dans ce travail. Son poste est pris aussitôt par Ch. Le Beau, une des lumières de l'Université. Il s'adjoint deux de ses confrères, Coffin et Crévier, pour mener l'œuvre à son terme. Enfin, en 1747, le poëme est prêt : il paraît sous les auspices de Benoît XIV.

Il a fallu tout un demi-siècle d'efforts pour le faire arriver à la lumière.

Les humanistes saluent cet événement par des chants de triomphe. A leur tête, Le Beau dit dans une belle préface latine : « *Tandem exit in lucem multis ab annis efflagitatum opus, cujus per totam Litterarum Rempublicam fama laté pervagata est.* » Il raconte les travaux qu'a coûtés ce livre et ajoute : « Nous proposons à l'adoption de la Littérature et de la Religion cet ouvrage deux fois posthume, privé de son père et de son tuteur. » Le censeur commis par le garde des sceaux à l'examen de l'ouvrage, croit devoir

[1] M. de Bougainville. — Trad. de l'*Anti-Lucrèce* (préface).

déroger au style ordinaire de la chancellerie pour exalter ce poëme, « qui sera reçu, dit-il, avec d'autant plus d'avidité qu'il a été attendu avec plus de passion. »

« Voici enfin, dit le *Journal des Savants* (octobre 1747), le poëme de feu M. le cardinal de Polignac, que le public attendait depuis si longtemps avec tant d'impatience !... »

« Voici, disent les *Mémoires de Trévoux* dans le même mois, un livre qui vengera notre siècle du reproche qu'on lui a fait quelquefois (peut-être avec raison) sur le goût frivole, l'amour de la bagatelle, le mépris de l'antique, l'indifférence pour le bon, le vrai, le solide ! S'il nous était permis d'emprunter le langage de la fable, nous dirions que *les Mânes de Léon X, de Bembo et de Sadolet* devraient être encore bien sensibles au plaisir de voir la pourpre romaine briller sur le Parnasse, de l'y voir même régner et donner le ton ; car quel aussi grand poëte fut jamais cardinal, et quel cardinal fut aussi grand poëte ? » On finit par exprimer, au nom de tous les humanistes, le vœu que ce soit « *l'époque du rétablissement des lettres latines parmi nous.* » Mais ces lignes ne sont qu'un prélude ; c'est en 1749, dans quatre longs articles donnés en quatre mois différents, qu'on rend compte de l'ouvrage, on devine assez en quel style.

A l'étranger tressaillent aussi les amis de la muse latine. Le journal de Leipsick, qui depuis longtemps gardait un morne silence sur nos poëtes latins, s'écrie alors : « *Annuntiamus opus non magis ab Eminentissimi*

auctoris dignitate, quam ab argumenti sui gravitate, dictionis nitore suavissimâque musæ elegantiâ, quæ autori carmen suum dictasse videtur commendabile... »

La muse latine est-elle donc sauvée ?

L'enthousiasme, hélas ! ne fut pas de longue durée, et les paroles de découragement succédèrent vite aux transports de l'espérance. A peine deux ans se sont écoulés, les *Mémoires de Trévoux* disent à l'occasion d'une traduction française de l'Anti-Lucrèce : « Il arrivera, par rapport à l'Anti-Lucrèce français, ce qui est arrivé dans la distribution du latin. *On aura son Anti-Lucrèce des deux langues, sans lire ou sans concevoir ni l'un ni l'autre*, à peu près comme on a dans sa bibliothèque un Newton, un Malebranche, sans savoir ce qu'ont dit ces messieurs ; ou bien comme on a un oratoire sans prier Dieu, un laboratoire sans travailler... *Les bibliothèques s'enrichissent toujours de très-beaux volumes in-8°*[2]. » C'est en vain qu'en 1750 on publia une seconde édition du poëme latin en deux petits volumes. Le même journal dit alors : « Le prix modique la fera rechercher... on aura ainsi à juste prix le poëme qui fait le plus d'honneur à notre nation, quoiqu'il ne soit peut-être pas le mieux lu par nos Français[3]. »

Sans doute il est flatteur d'acheter l'Anti-Lucrèce, le nom de l'auteur donne tant de prestige à cet ouvrage : on a pu lui en entendre réciter de beaux passages. Mais

[1] *Acta erudit. Lips.*, p. 11. 1748.
[2] *Mém. de Trévoux*. Avril 1749.
[3] Ibid. Mars 1750.

autre est le plaisir d'entendre réciter harmonieusement quelques morceaux choisis, dont la seule communication était une politesse qui gagnait d'avance l'admiration pour l'ouvrage ; autre le travail que demande la lecture suivie d'un poëme latin. D'ailleurs, des régents de l'Université y ont mis la dernière main, et attaché, pour les délicats du monde, je ne sais quelle odeur de collége, peu faite pour les attirer.

Voltaire, naguère admirateur de l'Anti-Lucrèce, change tout à coup de sentiment. De 1751 à 1769, on l'entend à cinq reprises parler de cet ouvrage avec dédain ; en 1751, dans le *Dictionnaire philosophique*[1] ; l'année suivante dans le *Siècle de Louis XIV*[2]. En 1769, il dira que c'est « *un ouvrage sec et décharné qu'on loua beaucoup et qu'on ne peut lire*[3]. » Ne lui objectez pas sa première admiration ; il pourrait vous dire comme à Madame du Deffand : « Avez-vous lu, Madame, *la faible* » *traduction du faible Anti-Lucrèce* du cardinal de » Polignac ? Il m'en avait autrefois lu vingt vers qui me » parurent fort beaux : l'abbé de Rothelin m'assura que » tout le reste était bien au-dessus. Je pris le cardinal de » Polignac pour un ancien Romain et pour un homme » supérieur à Virgile. Mais quand son poëme fut im- » primé, je le pris pour ce qu'il est, *poëme sans poésie* » *et philosophie sans raison*[4] ; » ou comme à Marmontel : « Cet Anti-Lucrèce m'avait paru un chef-d'œu-

[1] Art. *Anti-Lucrèce*.
[2] Catalogue des écrivains.
[3] Voltaire, *Les Adorateurs*. (Tome 46 de l'édit. Lefèvre, 1833, p. 330.)
[4] Voltaire. — *Lettres*, 13 oct. 1759.

» vre quand j'en entendis les *quarante premiers vers* » récités par la bouche mielleuse du cardinal. L'im- » pression lui a fait tort. » Voltaire aime mieux les contes moraux de Marmontel « que tout l'Anti-Lucrèce[1]. »

L'admiration qu'il témoigne pour la philosophie de Lucrèce, les objections qu'il fait à celle du cardinal de Polignac, dans son *Dictionnaire philosophique*, montrent assez que ce sujet de l'Anti-Lucrèce lui déplaisait encore plus que la poésie du cardinal.

II. Après une telle déception, la poésie latine n'a plus rien à espérer.

Si Pergama dextrâ
Defendi possent, etiam hâc defensa fuissent.

En 1755, Titon du Tillet ajoute un second supplément au *Parnasse français*. Il n'y met plus un seul poëte latin, tout grand ami qu'il est des Jésuites. C'est un indice décisif.

Les plus hardis ennemis de la poésie latine, en ce siècle, ont été jusque-là des écrivains assez obscurs, plus remarquables par la présomption que par le talent, *une cabale d'apédeutes*, selon le langage de Huet ; cette poésie a été défendue par des savants non moins spirituels et élégants que zélés pour elle. Les rôles changent désormais. Voltaire, D'Alembert, J.-J. Rousseau se montrent dans le premier camp ; dans l'autre, l'abbé Le Roy, régent de l'Université, et le P. Desbillons.

[1] Ibid., 28 janvier 1764. — Admirez les contradictions de Voltaire! En 1751, il dit (voy. *Dictionn. philos.*) qu'il a entendu lire le *premier chant* de l'*Anti-Lucrèce;* on dirait qu'il a rougi plus tard d'en avoir tant entendu. En 1759 (lettre à Mme du Deffand), il n'avoue que *vingt* vers ; en 1764 (à Marmontel), il va jusqu'à *quarante*.

jésuite, veulent, dirait-on, remplacer Le Beau et Brumoy, dont ils outrent le zèle, sans avoir leur capacité.

J'en ai dit assez sur Voltaire. Je ne reviendrai pas sur les notices dédaigneuses et ironiques qu'il consacre aux poëtes latins dans le Catalogue des écrivains du *Siècle de Louis XIV;* ni sur la qualification d'*énergumène* qu'il donne à Santeuil à l'occasion de son hymne de Toussaint [1].

D'Alembert porte son compas de géomètre sur les ailes de la muse latine, déclare chimérique ce qu'il n'a pu mesurer, reproduit fastueusement toutes les plaisanteries de Boileau sur les vers latins des modernes, sans dire un mot de l'amende honorable que le satirique avait faite indirectement de ces railleries par l'éloge de divers poëmes latins.

C'eût été merveille si J.-J. Rousseau, qui « n'envisage pas comme une institution publique, *ces risibles éta-*

[1] Voltaire, *Les adorateurs.*

[2] D'Alembert, *Mélanges de littérature*, 1752. T. IV. Voy.; 1° sa dissertation *Sur la latinité des modernes*, où il veut démontrer que le latin n'a plus pour nous aucune *harmonie* véritable, qu'on ne peut ni le parler ni l'entendre; — 2° un Dialogue entre la poésie et la philosophie; — 3° divers articles destinés à l'Encyclopédie (*Collége*, etc.). — Un exemple suffira pour montrer combien d'Alembert avait peu d'autorité en pareille matière. Santeuil a fait une pièce intitulée: *Excusat se poeta ab epitaphio inscribendo Vavassori* (voy. *supra*, p. 63, note 1). D'Alembert, qui a lu peut-être ce titre, mais évidemment sans lire un seul vers de la pièce, a écrit là-dessus les lignes suivantes où s'étale avec une parfaite assurance la plus ridicule fausseté : « Le P. Vavasseur s'était rendu si odieux à tout le Parnasse de ce temps-là, par sa présomption comme poëte latin, que Santeuil, qui lui fit une épitaphe, fut obligé de s'en justifier auprès des Jésuites même. » (*Eloge de Charpentier.*) Mais Santeuil se défendait de faire l'épitaphe, tandis que Vavasseur en recevait plus d'une des Jésuites. *Voy.* Commire, etc.

blissements que l'on appelle colléges, » eût fait grâce aux vers latins. Il jette du ridicule sur l'usage d'apprendre aux écoliers « à coudre en prose des phrases de Cicéron, ou en vers des centons de Virgile. » Qu'on n'écoute pas les « pédagogues : ils sont payés pour tenir un autre langage que lui [1]. »

Les académies de province, qui applaudissaient jadis des poëmes latins récités devant elles, craindraient d'être taxées de routine et de pédantisme, si elles n'applaudissaient pas désormais des discours contre ce genre de composition. Dès le commencement du XVIIIe siècle, l'Académie royale d'Angers a admiré la hardiesse d'un de ses membres soutenant que « toutes les langues sont égales naturellement, » que « le français convient aussi bien au style lapidaire que le latin, » que « l'estime que nous avons pour le grec et le latin vient des *préjugés de colléges*, » que « les règles de la prosodie latine ne sont bonnes qu'à gâter l'esprit [2]... » A Besançon, M. *Daguay*, abbé de Sorèze, président de l'académie, soutient que le latin ne s'entend presque plus. Le président de celle de La Rochelle, M. de *Lavau*, prieur d'Aytré, veut prouver en 1756 qu'il n'y a plus de bonne latinité chez les modernes [3].

Le zèle du *Journal des Savants* et des *Mémoires de Trévoux* pour les intérêts de la poésie latine se ralentit sensiblement. Ils accordent sans détour qu'il est

[1] *Emile*. 1662. — (Pag. 11, 85, 86 de l'édition in-8. Paris, Belin. 1817.)

[2] Du Tremblay. — *Traité des langues*. Paris, 1703. In-12.

[3] Voy. *Lettre de M**** (Le Roy) *à M. de Lavau, sur son discours contre la latinité des modernes*. Paris, 1756. In-12.

impossible d'égaler les anciens, que le latin peut avoir des finesses qui nous échappent. Ils se bornent à demander qu'on retienne cependant cette latinité moderne, qui, bien qu'elle soit peut-être une langue différente de celle de Cicéron et de Virgile, n'est pas sans beauté ni sans priviléges [1].

Bientôt les Jésuites même (*Proh pudor!* faut-il s'écrier, comme faisait l'un d'eux en 1741, à l'occasion des médecins qui désertaient le latin [2]), les Jésuites eux-mêmes vont trahir cette cause si longtemps sacrée parmi eux. Non-seulement ils constatent dans les *Mémoires de Trévoux*, avec un certain air de raillerie insouciante, que *les Muses latines ne se produisent plus qu'en tremblant devant le public*, qu'elles sont obligées « d'adopter le style suppliant des épîtres dédicatoires [3]. » Ils en viennent à déclarer que, si « on est certain de la bonne latinité d'Horace, on aurait besoin de bons garants pour assurer la même chose de Sarbievius (le P. Sarbievius que Jouvancy, comme Grotius, mettait à côté d'Horace!) *ainsi que de tous les latins modernes* [4]. »

Enfin ils écrivent en 1661 cette sorte d'apostasie qui dut faire frémir les mânes de Commire et de Jouvancy : « ... *la versification latine, espèce d'occupation qui amusait, il y a cent ans, des hommes illustres...*

[1] Voy. *Journ. des Sav.*, sept. 1755, déc. 1756, etc.; *Mém. de Trév.*, janv. 1754, juin 1759, etc.

[2] Voy. *supra*, p. 274.

[3] *Mém. de Trévoux*, avril 1748 (sur Fabretti), juin 1750 (sur du Baudory).

[4] Ibid., janvier 1759, 2e volume.

D'autres temps, d'autres mœurs. Mais il est toujours bon de supposer les choses sur le même pied quand on parle à la jeunesse, afin de la retenir encore un peu dans le plan de l'éducation antique [1]...! »

Mais pour la jeunesse même, d'autres tiennent peu aux vers latins. Les Oratoriens, les Bénédictins, les Doctrinaires, qui remplacent dans une partie de leurs colléges les Jésuites supprimés en 1662, publient pour l'ouverture de leurs classes de nouveaux programmes d'enseignement où les vers latins ne figurent pas, ce qui annonce qu'ils n'y appliqueront pas ou y appliqueront bien peu la jeunesse [2].

La poésie latine a pourtant encore deux défenseurs intrépides que j'ai nommés, l'abbé Le Roy et le P. Desbillons.

Le Roy fait une réponse très-vive au discours du président de l'Académie de la Rochelle contre la latinité des modernes [3]. Il soutient avec une opiniâtreté, blâmée même par le *Journal des Savants* (décembre 1756), que le latin est une langue toujours très-vivante, et il attribue la décadence de la poésie latine à celle des mœurs. Vers la fin de sa dissertation, il s'indigne contre ce qu'il appelle une conjuration formée pour la perte des Muses latines ; il exhale sa colère dans une peinture satirique et fort grotesque des abbés mondains, qui ne lisent pas plus Virgile que les Pères de l'Église.

[1] Ibid. avril 1661, 2e vol. (sur une prosodie).

[2] V. *Lettre de M**** (le Roy), *professeur émérite de l'Université, sur l'éducat. publique.* Paris, 1777. In-8, p. 121 et seq., 127, 124, 200, etc.

[3] Voy. *supra*, p. 298, note 3.

Deshillons, dans une dissertation publiée en tête de ses fables latines, se flatte de démontrer « facilement et en peu de mots, » qu'on peut encore bien écrire en latin. Il produit une grande abondance de raisons, de comparaisons, et il produit enfin son propre exemple. C'est aussi aux mœurs du temps qu'il s'en prend de la décadence de la latinité :

Tanto obnoxiam
Latinitatem fecit despicatui
Indocta morum facta commutatio ;
Etenim hanc profectò imperitis moribus
Objicio culpam [1].

Ce n'est pas lui du moins qui partagera l'apostasie de ses confrères des *Mémoires de Trévoux*. Qu'on ne lui parle jamais de la mort de la poésie latine. Il veut pouvoir dire qu'elle vit encore, quand il fermera les yeux : il fera son testament en vers latins. N'est-ce pas mourir les armes à la main, sur la brèche ?

Aussi a-t-il mérité d'être surnommé le DERNIER DES ROMAINS [2].

J'ai essayé de retracer les derniers beaux jours de la poésie latine en France, qui coïncident avec l'âge d'or de notre littérature nationale.

On a vu une élite de savants chercher dans la culture de la poésie latine un ingénieux délassement, un moyen de doubler et de mesurer leur progrès dans la connaissance des anciens ; s'y attacher même

[1] Prologue du livre V. 1756.
[2] Il mourut en 1789.

comme à un art sérieux, et y obtenir des succès d'autant plus flatteurs que l'Europe entière en était le théâtre.

Beaucoup d'entre eux eurent le tort de fermer les yeux sur l'avénement de la poésie française, leurs prétentions exagérées provoquèrent chez leurs adversaires un dédain non moins excessif, et le public étant pour les derniers venus, la poésie latine des modernes finit par tomber dans un discrédit injuste, après des luttes prolongées où prennent part, dans l'intérêt de la littérature nationale, trois hommes qui ont régné sur cette littérature : Ronsard au XVIe siècle, Boileau au XVIIe, Voltaire au XVIIIe.

S'il m'était permis de conclure en exprimant un vœu, ce serait qu'il y eût pour la poésie latine un retour vers un juste milieu; que le talent et la science déployés par nos élégants humanistes obtinssent dans l'histoire littéraire une plus large place, et que l'on demandât plus souvent à leurs écrits les renseignements parfois très-curieux qu'ils peuvent fournir à l'histoire de leur temps.

Aurons-nous jamais trop de lumières sur le siècle de Louis le Grand ?

APPENDICE

NOTICES SUR LES PRINCIPAUX POÈTES LATINS DE FRANCE APPARTENANT AU SIÈCLE DE LOUIS XIV.

I. — Poëtes de collége.

I. UNIVERSITÉS.

A. *Université de Paris.*

1. Nicolas MERCIER (m. 1657), né à Poissy; rég. de 3e et sous-princip. au coll. de Navarre. — Poésies latines : *De officiis scholasticorum, lib. III*, 1657.

2. Pierre DE MARCASSUS (1584-1664), prof. de 5e au collége de Boncourt; d'éloquence au collége de La Marche. — P. : *Comœdia* (*les Pêcheurs illustres*), 1633. — *Idyllium* (*Fulvula*), et *Eucharistia*, au comte de Servien, — *carmen* et *soteria* à Christine de Suède, 1652. — A Mazarin, remercîment de la poésie pour la paix de 1660, etc.

3. Pierre HALLÉ (1611-1689), de Bayeux; prof. de rhét. et recteur de l'Université de Caen; prof. de rhét. au coll. d'Harcourt; prof. roy. en droit. — Poëte et interprète du roi. — P. : VI livres. Paris, 1665. In-8 : *Tragœdiæ* (*Osman*, etc.).

4. Pierre DE LENGLET (m. 1707), de Beauvais; prof. de rhét. au Plessis, recteur de l'Université. — P. : 1673 et 1692, *Heroïca*, etc.

5. Marc-Antoine HERSAN (1632-1724), de Compiègne; prof. de rhét. au Plessis, maître et protecteur de Rollin. — P. : onze pièces sur des thèses recueillies dans le *Selecta carmina orationesque quorumdam in univ. Paris. professorum*; édité par Gaullyer. 1727. In-18.

6. Michel GODEAU (1636-1756); prof. de rhét. aux Grassins, recteur (1714), puis curé de Saint-Côme. — P. : 1° sur des thèses; 2° traduct. de Boileau. 1737, etc.

7. Pierre BILLET (1656-1719), de Toulouse; prof. de rhét. au Plessis, rect. — P. : voy. le recueil de Gaullyer.

8.* [1] Charles ROLLIN (1661-1741), fils d'un coutelier de Paris; prof. de rhét. au Plessis; prof. roy. d'éloquence, recteur (1694 et 1720). — P. : 1° sur des thèses, etc. (Voy. le rec. de Gaullyer), trad. de l'Ode *Boileau sur Namur*; 2° *Santolius pœnitens*.

9. Jean LE COMTE, de Beauvais; prof. de belles-lettres à Mazarin; Santeuil le prit souvent pour censeur. — P. : voy. recueil de Gaullyer, *satira bicornis* contre Aristote, etc.

10. Charles COFFIN (1676-1749), du diocèse de Reims; prof. de 2e au collége de Beauvais, principal, recteur (1718). — P. : 1° sur des thèses : le vin de Champagne, compliments à Boileau (voy. recueil de Gaullyer); 2° hymnes pour le brév. de Paris.

11. Benigne GRENAN (1681-1725), de Noyers en Bourgogne; prof. de rhét. au coll. d'Harcourt, etc. — P. : 1° sur des thèses, le vin de Bourgogne, etc. (voy. le rec. de Gaullyer); 2° hymnes.

B. *Universités de province.*

1. Antoine HALLÉ (1593-1676); prof. de belles-lettres, de géogr., d'éloq. à l'Université de Caen; principal du collége de Blois; lauréat des Palinods. — P. : odes, élégies. Caen, 1675. In-8.

2. Tannegui LE FÈVRE (1615-1672), de Caen; prof. de 5e à l'Académie protestante de Saumur; fameux linguiste et commentateur; père de Mme Dacier. — P. : 1° *Adonis*, 2° *Fabulæ ex Locmanis arabico*, etc., Salmuriæ. 1673. In-12.

II. JÉSUITES [1].

A. *A Paris* (*collége de Clermont*, et ensuite *de Louis-le-Grand*).

1. Denys PETAU (1583-1652), d'Orléans; prof. de rhét. et de théol. — P. : *Opera poetica*. 1620, 1642. 4e édit. (tragœd., soteria, etc.).

2. Gabriel COSSART (1615-1674), de Pontoise; prof. de rhét. — P. : *Cossarti carmina*. 1675. In-12 (*allegoriæ*, *epistolæ*, etc.).

3. François VAVASSEUR (1605-1681), successeur de Peteau à Paris; critique sévère, adversaire acerbe des jansénistes, de Port-Royal, de Godeau. — P. : 1683, *Vavasso-*

[1] Je désigne par cet astérisque * les membres de l'*Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, et par deux astérisques ceux de l'*Acad. franç.*

[2] Je rattache chaque Jésuite à la maison la plus distinguée où il a passé, ou à celle qui figure le plus dans ses poésies.

ris multiplex et varia poesis (*Elegiæ, heroïca, epigram.*).

4. René RAPIN (1621-1687), de Tours, prof. de belles-lettres. — P. : 1° *Serreip. Venetæ trophæum*, 1657. — *Trophæa* (à Mazarin); 2° *Eclogæ sacræ*, 1659. In-4; 3° *Pacis triumphalis* (à Mazarin), 1660; 4° *Hortorum lib. IV*, 1665, 1666.

5. Jean COMMIRE (1625-1702), d'Amboise; prof. de belles-lettres et de théol. — P. : 1678, in-4°; 1681, in-12; 1704 (paraphrases sacrées, heroïca, odes, fables, épigr.).

6. Jean LUCAS (1638-1716), prof. de rhét. et de théol. — P. : *Actio oratoris*, 1676. In-12.

7. Joseph DE JOUVANCY (1643-1719), de Paris; prof. de rhét., auteur de *Ratio discendi et docendi*, 1692; et d'*Institutiones poeticæ*. — P. : *Odæ, panegyr.*, etc. dans les recueils du temps.

8. Charles DE LA RUE (1643-1725), de Paris; prof. d'human., prédicateur distingué. — P. : *Ruæi carminum lib. IV*, 1680. In-4 (I *Dramaticus*, II *Panegyr.*, III *Symbolic.*, IV *Miscellaneus*).

9. Gabriel LE JAY (1662-1734); prof. de rhét. — P. : 1° neuf tragédies, édit. en divers temps; 2° pièces en tout genre dans le 2e vol. de *Bibliotheca rhetorum*. 2 in-4. 1725.

10. Jean-Antoine DU CERCEAU (1670-1730), poëte français assez goûté. — P. : *Papiliones*, 1693; *Gallinæ*, 1696. — Recueil : *Carmina varia*, 1703 et 1724 (Filius prodigus, drama, etc.).

11. Noël-Etienne SANADON (1676-1733), de Rouen; prof. de rhét. — P. : *Carminum libri IV*, 1711 (*eclog.*, *odæ*, *epist.*, *epig.*).

12. Charles POREE (1675-1741), maître de Voltaire, ainsi que Le Jay; prof. de rhét. (1708-1741), très-aimé et goûté de ses élèves. — P. : *Tragœdiæ*, 1743. In-12. — Il a laissé des comédies latines, mais en prose.

13. Pierre BRUMOY (1688-1742), de Rouen; prof. en province, fut appelé à Paris pour y être précepteur du prince de Talmont. Il travailla dix-sept ans aux *Mém. de Trévoux*. — P. : *De arte oratoria*, 1742. *De motibus animi*, 1725. *Epist. mortuorum*. Tout est réuni dans ses *Œuvres mêlées*, 1741, 4 in-12.

B. *A Lyon* (*collége de la Trinité*).

1. Antoine MILLIEU (1575-1646), de Lyon; prof. de rhét., de philos., de théol., rect., provincial. — P. : *Moyseb viator, seu imago militantis Ecclesiæ* (épopée allégoriq.). 1636.

2. Albert DAUGIÈRES (1634-1709), de l'Acad. d'Arles, sa patrie; recteur. — P. : *Carmina et prolusiones academicæ*. Lyon, 1708, 3e édit. (*Heroïca, elegiaca, lyrica, epigrammata*, inscript. pour la statue du roi érigée sur la place Bellecour, etc.).

3. Thomas-Bernard FELLON (1672-1739, prof. de rhét., de l'Acad. de Lyon. — P. : *Faba arabica*, 1696. In-12; *Magnes*. 1696. In-12.

C. *A Toulouse.*

1. Vital THÉRON (1572-1657); recteur à Montauban, provincial à Toulouse. — P. : *Reliquiæ poeticæ*, 1645. In-4. Presque toutes sont des pièces de circonstances, relatives à la famille royale, aux colléges des Jésuites, à d'illustres contemporains (Balzac, Maynard, etc.).

2. Jacques VANIÈRE (1664-1739); régent en divers colléges, recteur de celui d'Auch, écrivain au collége de Toulouse. — P. : *Prædium rusticum*, publié partiellement en 1706 et 1712, et tout en 1730, in-12; 2° *Opuscula* (*eclog.*, *epist.*, *odæ*, *epigr.*). Toulouse, 1730 In-12.

D. *En divers endroits.*

1. Pierre MAMBRUN (1600-1661), de Clermont, prof. de rhét. à Paris, de philos. à Caen, où il fut le maître de Huet, et de théol. à La Flèche. — P. : *Eclog.*, *georgic.* (culture de l'âme et de l'esprit, 1661. — *Constantinus* (épopée). Paris, 1639.

2. Gilbert JONIN (1596-1658), à Tournon. — P. : *Odes, épodes, élégies, hendecasyllabes, scazons, iambes, ænigmata, beatitudines, psalterium, cæ*, etc. Lyon, 1631; Toulouse, 1656. In-8.

3. Laurent LE BRUN (1607-1665), de Nantes. — P. : *Virgilius Christianus*, *Ovidius Christianus*, *Psaumes pénit.*, *Vêpres de la sainte Vierge*, etc., *paraphrases*, etc. Rouen, 1650. In-18.

4. Pierre-Juste SAUTEL (1613-1662), m. à Tournon. — P. : 1° *D. Magdalenæ ignes sacri*. Lyon, 1656. In-12; 2° *Lusus allegorici poetici*, 1656, 1667; 3° *Annus sacer*. Lyon, 1656, 1665.

6. Jean DE BUSSIÈRES (1607-1678), de Villefranche, près de Lyon. — P. : *Apocalypsis, silvæ, panegyr.*, *elegiæ*, *Scanderberg* (épopée), *Clodoveidos* lib. primus, *Idyllia, eglogæ* (Lyon, 1658, 1675).

6. Léonard FRIZON (1628-1700), de Périgueux; directeur des Novices à Bordeaux, après avoir prof. les human., la rhét., l'Ecriture sainte. — P. réunies en 24 livres et 4 vol. in-8. Paris, 1676 (*pièces héroïq.* sur Mazarin, etc.; *silves, odes, Xaverius Thaumaturgus*, *Furstembergiana*, *S. Franc. Borgiæ solemnia poetica*, etc.).

7. François OUDIN (1675-1752), de Vignory en Champagne; prof. de rhét. à Dijon. — P. : *Somnia*. 1697; *ignis, elegiæ, silvæ, idyllia, hymni*, etc.

III. ORATORIENS.

1. Claude DE SAUMAISE (1603 1680), pa-

rent du fameux critique de ce nom, supérieur des maisons de Tours, Rouen, Dijon, assistant des PP. Sénault et de Sainte-Marthe. — P. : dans les recueils du temps.

2. Claude LION, à Marseille. — P. : *Poemata succisiva*, Massiliæ, 1690. In-8, (sur la ville de Marseille, Baltazar de Vias, Louis Fouquet, Alger bombardé, etc.).

3. Jacques MOIREAU. — P. — *Poemata*, Paris, 1663, in-18. Panégyriques d'Achille de Harlay, etc. — Poëmes récités en divers colléges. Adieu ou Propempticon au P. Sénault, etc.

4. Pierre-Joseph DU VACHET, de Beaune; prof. de rhét. à Vendôme, de philosophie à Riom. — P. : *Poemata*, in-18. Saumur, 1664 (Poésies sacrées, sur le duc de Vendôme, le duc d'Epernon, Condé, etc.).

5. Pierre TISSARD (1666-1740), de Paris; prof. d'hum. et de théol. — P. : 1° *Vindicta infelix, seu irritum Anglorum in Maclopolim consilium*; 2° *Musæ siculæ* (tremblement de terre en Sicile); 3° *Prosopopœia pacis querentis* (la paix refusée par le prince de Savoie).

6. Modeste VINOT (1672-1731), de Nogent-sur-Aube; prof. d'human. à Troyes, de rhét. à Marseille, d'hist. ecclés. à Tours. — P. : 1° Mss Éloge fun. d'Arnaud de Pomponne; Réforme de la Trappe. *Imago congregat. oratorianæ*, etc.; 2° *Fables de Lafontaine traduites* avec Tissard, Troyes. 2 vol. in-12, et Anvers. 1738. In-12; avec les poésies diverses de Tissard et plusieurs de Vinot.

II. — Poëtes latins hors des colléges.

I. ECCLÉSIASTIQUES.

A. *Évêques.*

1. Isaac HABERT (m. 1668), de Paris; doct. en théol. de la maison et société de Sorbonne, évêque de Vabres. — P. : *Silvæ*, paraphrases de quelques psaumes; *hymni* (une partie de ces poëmes parut en 1623).

2. Léon BACOUE (1600 ou 1607-1694); protestant converti, profes. chez les Récollets, évêque de Glandève (1672), puis de Pamiers (1686). — P. : 1° Panégyriques de Clément IX, de Louis XIV (*super pace cum Britannis initâ*), in-4. Toulouse, 1667; 2° *Delphinus seu de primâ principis institutione*; Toulouse, 1630, in-4. Paris, 1685, in-12. Albi, 1685, in-8.

3. ** Pierre-Daniel HUET (1630-1721), de Caen, évêque d'Avranches, de l'Académie de Caen. — P. : *Eclogæ, elegiæ, idyllia, epist., odæ, varia*. Paris, 1709, 5e édit.; rééditées en 1729 avec celles de l'abbé Fraguier, et, en 1738, dans les poëtes latins et grecs de l'Académie française, par l'abbé d'Olivet. 1 vol. in-12.

4. ** Esprit FLÉCHIER (1632-1710); d'abord prof. de rhét. à Narbonne, chez les Doctrinaires, plus tard évêque de Nîmes. — P. : insérées dans ses *Œuvres mêlées*, in-12, 1712 (sur Mazarin, Loménie de Brienne, le dauphin, le Carrousel de 1662, les Grands jours d'Auvergne, etc.).

5. ** Melchior DE POLIGNAC (1661-1741), né au Puy; diplomate illustre, cardinal en 1715. — P. : *Anti-Lucretius* commencé en 1698, publié en 1747.

B. *Dominicains.*

1. TESTEFORT (1595-1644), enseigna à Lyon la philosophie et la théologie. — P. : *Dialectica Thomistarum versibus concinnata*. Lugduni sumptibus discipulorum aut horis. 1635.

2. Jean NICOLAÏ (1594-1675), dominicain de Mouza (diocèse de Verdun), enseigna vingt ans la théologie, et fut prieur de la maison de la rue Saint-Jacques à Paris. C'est l'auteur de l'office de S. Pie V. — P. : 1° *Ludovici XIII Justi, Galliæ et Navarriæ regis, triumphalia monumenta*, ouvrage semé d'emblèmes, de figures et où les vers français se mêlent aux latins. 1649, in-4; 2° *Festivus FF. prædicatorum S. Jacobi pro natali regio plausus*. Paris, 1681, in-4.

5. Thomas GAY, doct. en théol. du couvent de Tarascon. — P. : *Ager dominicanus*, Valence, 1692. C'est l'éloge des dominicains illustres.

C. *Divers.*

1. François GUYET (1575-1655), d'Angers; prieur de Saint-Andrade près de Bordeaux. — P. : *Invectives contre la bière, epigrammata, epitaphia, superstitio furens* (sur la mort d'Henri IV).

2. Jean DE SAINT-GENIEZ (1607-1665); d'abord avocat à Avignon, puis chanoine à Orange. — P. : *Sangenesii poemata*. In-4°. Paris, 1654 (idylles, satires, élégies, épigr., varia).

3. René-Michel DE LA ROCHEMAILLET (m. en 1658); curé de Champlant. — P. : *Rupemallei Parisini poemata*. Paris, 1658, in-8 (pièces sacrées sur Louis XIII, Louis XIV, le poëte Colletet, etc.).

4. Jacques PINON, abbé de Condé, chanoine de Paris. — P. : 1° Paraphrase des Psaumes de la pénit. Paris, 1637, in-8; 2° Panégyriq. à *Louis XIII*, sur la naissance du dauphin. 1639, in-4; 3° *Epigrammata*; 4° *Silvæ*. — Ces poëmes n'ayant pas été recueillis ne se trouvent que dans les collections du temps.

5. Germain SARDOU, de l'ordre des Servites à Marseille. — P. : 1° *Vie de saint Philippe Benizi*, général de l'ordre des

Servites ; 2° Poëme sur la *naissance* du duc de Bretagne et les fêtes données alors à Marseille, 1682, dédié au roi en reconnaissance de l'accueil qu'il avait fait au poëme précédent.

6. Gaspar VARADIER DE SAINT-ANDÉOL, archidiacre d'Arles. — P. : *Juvenilia*. Arles, 1679, in-8.

7. Prosper-Valentin FAYDIT (m. 1709), de Riom, auteur de la *Télémacomanie* et de la *Vie de saint Amable*, se rendit odieux par ses attaques grossières contre Bossuet et Fénelon. — P. : *Funus santolinum*, 1698 ; *in effigiem Ludovici Boucherat*, 1697 ; *præfectura bosiana*, 1697, *sur M. de Pomponne* (Auvergnat), nommé ministre d'Etat, 1671 ; *sur Colbert*, nommé cordon bleu, etc.

8. Jean MAURY (m. 1797), qualifié simplement de *theologus et poeta*, dans la *Biblioth. sacra* de J. Lelong, né dans les Cévennes. — P. : 1° *Sylvæ regiæ*, in-12. 1772, Paris ; 2° *Paraphrases* de Job (Toulouse, 1678), des Proverbes (Paris, 1672), de l'Ecclesiaste (Paris, 1664, 1668. La Haye, 1660).

9. Claude SANTEUIL (né en 1628), frère de Jean-Baptiste Santeuil, surnommé *Maglorianus*, parce qu'il vécut longtemps au séminaire de Saint-Magloire, sans vouloir s'élever au-dessus du plus bas degré de la cléricature. — P. : *contre la Fable ; hymni*.

10. Jean-Baptiste SANTEUIL (1630-1697) ; sous-diacre, chanoine régulier de Saint-Victor, le plus grand poëte latin du temps. — P. : 1° *Panégyriques, épigr., inscript., églogues, élégies, poésies diverses* publiées en recueil. 1670, 1694, in-12, par lui-même, et plusieurs après sa mort par Pinel de la Martelière, en 4 vol. in-12, 1698, bien mal intitulé : ŒUVRES *de feu M. de Santeuil ;* 2° *Hymni sacri et novi*. 1685, 1689. — Tout a été réuni en 4 vol. in-12, 1729, avec une classification qui laisse beaucoup à désirer. Il est peut-être impossible d'en faire une bonne des pièces si variées de Santeuil.

11. ** François-Séraphin RÉGNIER-DESMARAIS (1632-1713) ; secrétaire de l'Acad. française, membre de l'Académie de la Crusca, prieur de Grammont, après avoir été secrétaire d'ambassade du duc de Créqui à Rome. — P. : imprimées avec ses poésies françaises, italiennes et espagnoles, in-12. Paris, 1708 (*odæ, elegiæ, epistolæ, epig., varia*).

12. * François BOUTARD (1664-1739), de Troyes ; précepteur de M. de Villepreux, protégé de Bossuet, abbé de Bois-Groland. Il se flattait de ressembler à Horace par le visage et le style, et se disait *Venusini pectinis hæres*. — P. : *Odæ*, etc.

II. MÉDECINS.

1. Jacques RÉGNIER (1589 - 1653), de Beaune ; d'abord précepteur, puis correcteur d'imprimerie, enfin reçu docteur en médecine à Cahors en 1634. — P. : *Apologi Phædri ex ludicris J. Regnerii Belnensis, doctoris medici*. Dijon, 1653. Il laissa en manuscrit d'autres fables et un poëme sur la *Passion*.

2. GUY-PATIN (1601-1672), médecin et prof. de méd. à Paris. — P. : *Epigrammes* (dans ses lettres et les recueils du temps).

3. Charles SPON (1609-1684), médecin à Lyon. — P. : *Sibylla medica* (traduction des Pronostics d'Hippocrate). Lyon, 1661. In-4.

4. ** Hippolyte-Joseph PILET DE LA MESNARDIÈRE (né en 1610), de Loudun, médecin ordinaire de Gaston d'Orléans, puis maître d'hôtel et lecteur du roi. — P. : dans l'édition de ses poésies françaises il annonce que la première édition de ses poésies latines ayant été bien reçue du public, il en donnera une seconde. L'abbé d'Olivet (*Hist. de l'Acad.*) n'en a rien vu que quelques vers dans les recueils du temps.

5. Moïse CHARRAS (1618-1698), d'Uzès ; prof. de chimie au jardin royal des Plantes, apothicaire ordinaire de *Monsieur*, docteur en médecine. — P. : 1° Poëme sur *la Vipère ;* 2° *Strophes saphiques* en tête de tous les chapitres de son traité de la *Thériaque*. 1665 et 1675.

6. Pierre FORNI, docteur en médecine de Montpellier. — P. : *Florilegium Heliconium* sive Musæ latinæ et gallicæ. Arausione, 1674, in-12 ; dédié à Gustave-Adolphe, roi de Suède, qu'il avait soigné lors de son passage à Montpellier (odes, épigr., épitaphes, epicedium, pour d'autres médecins ou des avocats).

7. Claude QUILLET (*Calvidius Lætus*) (1602-1661), de Chinon ; médecin renommé, craignant d'être arrêté pour s'être moqué de la *possession de Loudun*, il se réfugia à Rome, y fut secrétaire et médecin du maréchal d'Estrées, ambassadeur de France ; en revint avec l'habit ecclésiastique et obtint une abbaye. — P. : 1° *Callipædia, seu de pulchræ prolis habendæ ratione*. Leyde, 1665, in-4 ; Paris, 1656, in-8 ; 2° *Henricias*, épopée inédite ; 3° sur les Possédées de Loudun.

8. Pierre PETIT (1617[1]-1687), de Paris, renonça de bonne heure à la pratique de la médecine sans renoncer à composer des livres sur diverses questions relatives à cette science. Il a fait beaucoup d'usage de ses connaissances médicales dans sa curieuse dissertation *De furore poetico*, où l'influence de la bile et du tempérament joue un grand rôle. — P. : 1° *Selectorum poematum libri II*. Paris, 1683, in-8, lib. I (variorum) : *Codrus* sive optimi regis idea, in sophistas, Fons Gossenvillæ, in fontem Polycrenen, etc... Lib. II (Heroïcorum) sur Louis XIV : Epithalamium, Soteria, Laudes, Niceteria, Epinicium, ge-

[1] Selon l'abbé Nicaise ; mais selon Guy-Patin, ce serait 1629.

nethlacum pour le duc de Bourgogne ; 2° *Thia sinensis* (le thé). 1685.

III. HOMMES DE LOIS.

A. *A Paris.*

1. Jacques PINON (m. 1641); avocat, puis conseiller au parlement.— P. : 1° *De anno Romano;* 2° pièces diverses adressées à ses amis et collègues au même parlement. Une partie de ses poésies était déjà publiée en 1615 et en 1630.

2. Roland DESMARETS (1594--1655), avocat; il finit par quitter le barreau pour la littérature. — P. : sur les hommes et les événements du temps, dans ses lettres: *Epistolar. philologic. libri II.* 1650, in-18 ; 1655 et 1686, in-12.

3. Charles FÉRAMUS (m. 1654), avocat ; un de ceux qui écrivirent le plus fortement contre le parasite Montmaur. — P. : *Macrini parasito grammatici* ἡμέρα *ad Celsum*, inséré dans le recueil *Epulum parasiticum*, contre Montmaur. 1605, etc. (Voy. supra, p. 118).

4. Charles OGIER (1595-1654), avocat, puis secrétaire d'ambassade. — P. : 1° *Poemata ad Legationes Memmianas pertinentia* (à la fin de l'*Iter suecium*. etc. Paris, 1656); 2° *Eloges funèbres* de Petau (1653), P. Dupuy (1652), etc.

5. Gilbert GAUMIN (1605-1665), de Moulins; intendant du Nivernais, puis maître des requêtes et conseiller d'État; savant critique, nouvelliste recherché et *grand Mazarin*. — P. : *Epigr., odes, hymnes, tragédies* (Iphigénie, etc).

6. ** Habert DE MONTMOR (m. 1679), maître des requêtes, ami de Gassendi qu'il édita (6 vol. in-fol.) avec une belle préface latine. — P. : 1° Poëme de *rerum natura*, qui n'est pas venu jusqu'à nous; 2° *Epigrammes* très-spirituelles, conservées dans les recueils du temps.

7. Ambroise PLAYNE, avocat au parlement de Paris. — P. : *Ludovici Magni victoriæ gestorumque series*, canente Ambrosio Playne (dédié à Condé). Paris, 1686, in-12.

B. *A Dijon.*

1. Claude MORISOT (1592-1664), avocat. — P. : sur les hommes du temps dispersées dans ses lettres latines : *Epistolarum centuriæ II*, in-4. Divione, 1656.

2. LANTIN, conseiller. — P. : *Psaumes de la pénitence, épigrammes.*

3. Pierre DU MAY (1627-1711), conseiller au parlement, membre de l'Académie des *Ricovrati* de Padoue.— P. : 1° *Enguinnetdos lib. primus.* Dijon, 1645, in-4 : 2° *Elégies, Eloges funèbres* de Naudé, Santeuil, etc.

4. ** Jean BOUHIER (1673-1746), président du parlement. — P. : *Epigrammes, Épitaphe* pour lui-même.

C. *En divers endroits.*

1. Nicolas CATHERINOT, de Luçon, avocat du roi et conseiller à Bourges. — P. : *Epigrammatum libri* (les 6e, 7e et 8e livres publiés en 1664, in-18).

2. Olivier DU MÉNIL, conseiller au parlement de Toulouse. — P. : *Olivæ menilii Silvarum liber singularis.* Tolosæ, in-4 (dédié à Richelieu).

3. ** Pierre DE BOISSAT, surnommé l'*Esprit* (1605-1662), de Vienne ; il avait étudié le droit. Les armes lui firent abandonner la robe, mais non la poésie latine, car il fit près de quinze à seize mille vers latins. — P. : 1° *Hermonomi*, sive institutionum imperatoralium lib. IV ; 2° *Silvarum* lib. II : 3° *Elegiar.* lib. III ; 4° *Martellus* (épopée). Tout a paru en 1 vol. in-fol, imprimé à Vienne; devenu si rare que l'abbé d'Olivet ne connaissait que celui qui est encore à la bibliothèque de Lyon, sans titre et avec plusieurs feuillets blancs. (Voy. d'Olivet, *Hist. de l'Acad.*, 2e vol., p. 90, 99.)

4. FERMAT, conseiller au parlement de Toulouse ; fils du fameux jurisconsulte. — P. : *Variorum carminum lib. IV*, 1682 (il y a un livre d'odes en l'honneur du roi).

IV. HOMMES DE LETTRES.

A. *Professeurs du collège royal*[1].

1. REMI, surnommé RAVAUD (1600-1646), prof. roy. d'éloq. — P. : *Borbonias*, 1629 (épopée); *Mæsonium* (château de M. de Maisons). Il publia le recueil de ses vers en 1646.

2. ** Nicolas BOURBON (1574-1644), d'abord professeur de rhét. en divers colléges, puis prof. royal de grec, demi-oratorien, chanoine de Langres. — P. : 1° *Diræ in Parricidam* (mort d'Henri IV); 2° *Indignatio valeriana* (satire contre le parlement), etc. Il y en a un recueil de 1630 (*Poematia*), d'autres de 1631 et 1654 (*Opera omnia*).

3. *** Guillaume MASSIEU (1665-1722), de Caen ; d'abord prof. chez les Jésuites, puis prof. royal de grec. — P. : 1° *Eloges* de Malherbe, Sarrazin, Bochart, et autres grands hommes de son pays ; 2° *Caffæum* lu par lui à l'Acad. des inscript. et belles-lettres, inséré dans les *Poëtes latins et grecs* de l'Acad. franç. ; éditées par d'Olivet, 1738, et dans les *Poemata didascalica*, 1749, 1813.

4. Pierre DE MONTMAUR (m. vers 1648), d'abord Jésuite, puis droguiste à Avignon, puis avocat à Paris, enfin prof. roy. en grec après Goulu. Parasite fameux par ses bons mots et ses épigrammes, autant que par les satires dont il fut inondé. — P. : *Epigrammes.*

[1] Je ne compte pas ici une foule d'autres poëtes latins, professeurs royaux, mais ayant surtout enseigné dans l'Université : Rollin, Hersan, Lenglet, etc. déjà cités.

B. *Critiques, ou littérateurs distingués en français.*

1. ** Jean SIRMOND (1589-1649), de Riom; historiographe de France. — P. : *Carminum libri II, quorum prior est heroïcorum, posterior elegiarum.* Paris, in-8, 1658; recueil publié par son fils.

2. ** Jean-Louis GUEZ DE BALZAC (1594-1655), d'Angoulême; essaie en vain diverses carrières, fameux par ses *Lettres*, etc. — P. : *Balzacii carminum libri III.* Paris, 1650. In-4 (Epigr., élégies, épîtres, éloges funèbres).

3. Gilles MÉNAGE (1613-1692), d'Angers; d'abord avocat; puis il se fait ecclésiastique autant qu'il le faut pour posséder des bénéfices, mais sans recevoir aucun ordre sacré. Fameux par son érudition, ses querelles avec l'abbé d'Aubignac, Baillet, etc. — P.: *Ægidii Menagii poemata.* Paris, 1680, in-18 (7e édition) (Varia, Lyrica, Elegiæ, Epigramm.).

4. Adrien DE VALOIS (1607-1692), historiographe de France. — P. : *Elegiæ, Lyrica, Epigrammata*, insérées à la fin du *Valesiana.* Paris, 1694, in-18.

5. ** Bernard DE LA MONNOYE (1641-1728), de Dijon; d'abord avocat, puis huit ans conseiller, correcteur à la Chambre de Comptes; mais avant tout et toujours littérateur fin et savant, poëte français estimable, souvent couronné par l'Académie française. — P.: 1° Poésies diverses insérées dans les *Poëtes latins et grecs de l'Acad. franç.*, par d'Olivet (1758) ; 2° *Hymnes.*

6. *** Claude-François FRAGUIER (1666-1728), d'abord Jésuite, puis attaché au *Journal des savants.* — P.: Diverses Epigr., compliments, épîtres, etc. dans le même recueil que celles de La Monnoye.

7. *** Jacques DE TOURREIL (1656-1714), de Toulouse; se fit distinguer dès le collége par des vers latins contre ses condisciples ou ses maîtres; étudia le droit à Paris, traduisit Démosthène. — P. : Description de la maison de M. Fieubet, inscription pour la statue du roi sur la place Vendôme, etc. (Voy. ses œuvres complètes, 2 volumes in-4, 1721).

C. *Divers.*

1. Jacques-Moysant DE BRIEUX (1614-1674), d'abord avocat, puis conseiller au parlement de Metz. — P. : *Jac. Mosantis Briosii poemata.* A Caen, 1658, in-4; 1603, in-12; 1669, in-16 (sur Bochart, Balzac, Christine de Suède, Montausier, à Chapelain, Ménage, mademoiselle de Scudéry, etc).

2. Le sieur DE SAINT-BLANCAT, Gascon. — P. : *Silves.* Toulouse, 1635. In-4 (*Delphino nænia*, etc.).

3. Jean DE LAPEYRARÈDE (m. vers 1660), gentilhomme gascon. — P. : 1° Les *vers incomplets de l'Enéide achevés;* 2° *Epigrammes.*

4. Gabriel MADELENET (1587-1661), d'abord avocat; protégé de Richelieu et de Mazarin. — P. : *Odes, épigr.* (sur ses protecteurs, etc.). 1668. In-12.

5. BALTHASAR DE VIAS (1587-1667), de Marseille, doct. en droit, très-lié avec le P. Lion de l'Oratoire, numismate et astronome. — P. : *Henricæa*, in-4, Aix, 1606; *Astrææ apologia* (éloge de Durfé), 1609, in-4; *Silvæ*, 1625, in-4; *Charitum* libri III, 1660, in-4.

6. Jacques SAVARY (1607-1670), de Caen. — P. : *Album Dianæ Leporiadiæ.* 1665 (et autres poëmes sur les chasses au cerf, au loup. 1669); *Hippodromi leges.* 1662.

7. Charles DU PÉRIER (m. 1692), gentilhomme d'Aix, fameux par sa rivalité avec Santeuil pour le sceptre poétique. Poëte français passable. — P.: *Odes* (au comte Loménie de Brienne, etc.), *inscriptions, éloges funèbres* (de Cossart). Ses pièces sont restées en feuilles volantes et devenues très-rares.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION. 1

CHAPITRE PREMIER. — LES POETES. 1

I. *De l'éducation des poëtes latins.* — L'Université de Paris. — Les Jésuites. — Les Oratoriens. — Port-Royal. 2

II. *De l'érudition chez les poëtes latins.* — Les avantages, la facilité et les agréments qu'elle fait trouver dans la poésie latine. 27

III. *Des professions suivies par les poëtes latins.* — Ecclésiastiques. — Médecins. — Hommes de lois. — Hommes de lettres. 42

IV. *Des modèles et de la critique en usage parmi les poëtes latins.* 60

CHAPITRE II. — LA POÉSIE. 69

I. *Des œuvres purement littéraires.* — Poésie épique. — Poésie didactique. — Poésie rustique. — Fable. 71

II. *Des pièces consacrées à des sujets contemporains.* — Poésie narrative ou descriptive. — Poésie inspirée par l'admiration ou l'amitié. — Poésie satirique. 95

III. *Des pièces destinées à une publicité et à un emploi indépendants de l'impression.* — Poésie dramatique. — Poésie lapidaire. — Poésie liturgique 121

CHAPITRE III. — LES LECTEURS. 151

I. *De la publication des poésies latines.* — Feuilles volantes. — Recueils. 152

II. *Du succès des poésies latines.* — Comment on les lisait. — Comme on les appréciait. 158

III. *Des encouragements donnés à la poésie latine.* — Concours. — Revenus procurés par divers poëmes. — Récompenses particulières. — Persécutions provoquées par quelques pièces de vers. 177

IV. *Des protecteurs de la poésie latine.* — La Cour. — La Magistrature. — L'Église. — Corneille et Chapelain. 187
V. *Nos poëtes latins à l'étranger.* — Relations créées par la langue latine. — Réputation de nos poëtes latins. — Leurs protecteurs. 210

CHAPITRE IV. — LA DÉCADENCE. 226

I. *Décadence avant le* XVIIIe *siècle.* — Ronsard. — Chapelain et Colbert. — Querelle pour les inscriptions. — Boileau. — Fleury et Locke. — Illusions des poëtes latins. 227
II. *Décadence au* XVIIIe *siècle.* — Tableau de cette décadence. — Ses causes. — Résistance des poëtes latins. 255
III. *L'anti-Lucrèce.* — *État désespéré de la poésie latine.* 287
APPENDICE. 303

VU ET LU,

A Paris, en Sorbonne, le 26 juin 1862, par le Doyen de la Faculté de Lettres de Paris,

J.-VICT. LE CLERC.

PERMIS D'IMPRIMER :

Pour le Vice-Recteur,

L'Inspecteur de l'Académie,

E. CARO.

543827

148

DE LA

POÉSIE LATINE

EN FRANCE

AU SIÈCLE DE LOUIS XIV

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PAR

L'ABBÉ VISSAC

ANCIEN PROFESSEUR DE LOGIQUE DANS L'UNIVERSITÉ.

PARIS

AUG. DURAND, LIBRAIRE

RUE DES GRÈS, 7
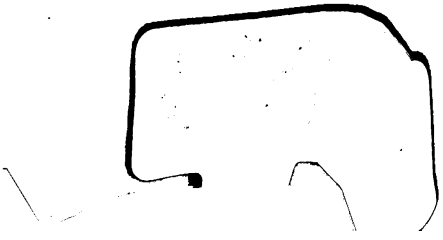
1862